



Rapport Développement Durable 2023

Notre politique en actions

Editorial

P. 4

Synchrone et la RSE

P. 5 – 17

A propos de Synchrone	6 - 11
Engagements et reconnaissances RSE	12 - 16
Axes d'engagements Synchrone	
Politiques et Chartes	
Engagements externes	
Reconnaissances : Ecovadis, Provigis, ISO 27001 et 9001	
Gouvernance RSE	17

Social & Sociétal

P. 18 – 92

Engagements sociaux et sociétaux de Synchrone	19 - 26
Cadre de référence	
Les engagements sociaux et sociétaux de Synchrone	
Documents structurants	
Les femmes et les hommes de Synchrone	
Diversité et égalité des chances	27 - 50
Recrutement responsable	
Diversité culturelle et sociale	
Égalité hommes-femmes	
Insertion et inclusion	
Qualité de vie au travail	51 - 79
Bien-être, santé et sécurité au travail	
Esprit de cohésion & Management participatif	
Dialogue social	
Carrière et développement des compétences	80 - 92
Accord structurant et cadre de référence	
Gestion de carrière	
Développement des compétences	



Environnemental

P. 93 — 156

Engagements et documents structurants	94 - 97
Référentiels internationaux et nationaux	
Axes d'engagements environnementaux (modif de titre)	
Documents structurants	
Bilan Carbone	98 - 104
Un Bilan à l'échelle du Groupe	
Résultats du Bilan 2023 et analyse de progression	
Certificat et publication officielle	
Stratégie Climat	105 - 137
Piliers, feuille de route et objectifs	
Trajectoire de réduction	
Communication & Sensibilisation des parties prenantes	
Compensation carbone	
Numérique Responsable	138 - 150
Engagements et feuille de route	
Plan d'actions et réduction de GES	
Sensibilisation et formation des parties prenantes	
Score Climat	151 - 156
Méthode de calcul	
Evolution du Score Climat Synchrones	
Score Climat 2023	

Ethique & Achats Responsables

P. 157 — 205

Ethique des Affaires	158 - 184
Une structuration plus forte et des mesures plus solides	
Un plan d'actions sur mesure pour lutter contre la corruption et la concurrence déloyale	
Un plan d'actions sur mesure pour sécuriser l'information et protéger les données	
Engagement de nos fournisseurs en matière d'éthique des affaires	
Achats Responsables	185 - 204
Un engagement renforcé	
Plan d'action <i>Supply Chain</i> éco-responsable	
Engagements de nos fournisseurs et prestataires	



Patrice ALBUSSON,
Président

Message de la Direction



Engagée depuis sa création dans une démarche de développement durable et signataire du *Pacte mondial des Nations Unies* depuis 2012, Synchrone confirme et renforce son engagement en termes de responsabilité sociétale et environnementale en 2023.

Portée par une ambition d'amélioration et de performance au service de ses collaborateurs, clients et partenaires, Synchrone formalise une nouvelle gouvernance RSE et renforce sa politique sur les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques devenus majeurs.

Elle intègre notamment au cœur de sa stratégie d'entreprise des enjeux sociétaux liés à la qualité de vie au travail, à la diversité et à l'inclusion ; des objectifs environnementaux ambitieux quant à la réduction de son empreinte carbone et au déploiement d'un numérique plus responsable ; des engagements forts dans la durabilité de ses achats et le respect de comportements éthiques exemplaires dans ses affaires.

Adhésion à de nouvelles initiatives de renommée nationale ou internationale, formalisation de nouvelles politiques et stratégies, conception de plans d'actions concrets, intégration de nos parties prenantes au cœur de notre engagement : nous vous proposons au cœur de ce rapport une vision globale des avancées de Synchrone en matière de RSE sur l'exercice 2023.





Synchrone
et la RSE

À propos de Synchrone

Synchrone voit le jour en 2001. Fondée par Pierre LACAZE et Laurent LECONTE à Aix-en-Provence, l'ESN (Entreprise de Services Numériques) s'impose rapidement en tant que partenaire de référence des grandes organisations.

L'UES (Unité Economique et Sociale) Synchrone est une entité juridique regroupant différentes filiales, travaillant toutes pour le Groupe Synchrone. Ainsi, l'UES Synchrone regroupe les filiales Synchrone Recrutement, Synchrone Consulting et Gincko Lab.

synchrone UES

synchrone
RECRUTEMENT

synchrone
CONSULTING

Ginckolab

Chiffres clés & implantations

CHIFFRES CLÉS

Synchrone se positionne dans le top 50 des ESN françaises. Elle compte à l'heure actuelle plus de 1600 collaborateurs et 120 clients Grands Comptes. Enfin, Synchrone est certifiée ISO 9001 et ISO 27001 et est notée 4/5 ou supérieur sur le site d'avis Glassdoor.



CA

150 M€

Effectif France

1600
collaborateurs

Certifications

ISO 9001
ISO 27001

Ecovadis

72/100

Clients

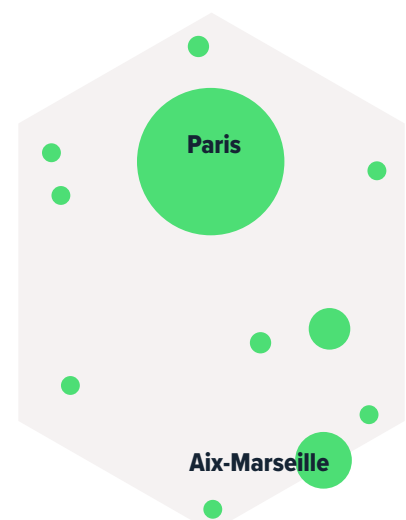
120
Grands Comptes

Glassdoor

≥ 4 / 5

IMPLANTATIONS

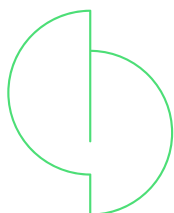
Fondée à Aix-en-Provence, après avoir très rapidement ouvert une agence parisienne, la société se développe rapidement à l'échelle nationale : elle est actuellement présente, au-delà de ses implantations historiques, sur Lyon, Clermont-Ferrand, Sophia Antipolis, Montpellier, Bordeaux, Nantes, Rennes, Strasbourg et Lille.



Modèle d'affaires

Au cœur de la transformation digitale et de la tech, Synchrone accompagne aujourd'hui les leaders de la Banque/ Finance, des Services, Transports, Télécoms, Retail, Energie (...) au cœur de 4 grands domaines d'expertise : Finance Consulting, Cybersécurité, Digital et Innovation, Data et IA.

Ses 1600 collaborateurs évoluent au quotidien sur des missions à forte valeur ajoutée au service des enjeux IT & Métiers majeurs des grands groupes.



Finance Consulting

Synchrone accompagne la transformation numérique des acteurs de l'écosystème financier pour répondre à leurs enjeux majeurs via ses trois piliers : Banking Services, Market Solutions et Risks & Regulatory. Cette expertise est l'un des métiers historiques de la société.



Cybersécurité

Prévention, détection et déploiement : Synchrone répond aux enjeux majeurs de la sécurité digitale. Elle accompagne en effet ses clients dans la protection de leurs assets contre tous les risques cyber, en intervenant notamment sur les domaines Gouvernance, risque et conformité, Cybersécurité opérationnelle et Sécurité des réseaux.



Digital & Innovation

Synchrone accompagne ses clients dans la définition, la conception et le déploiement de solutions digitales et innovantes. Elle intervient sur des problématiques majeures en Stratégie digitale et projets, Infracloud, Applicatifs et Innovation.



Data & IA

AI for business, Architecture & Gouvernance Data : grâce à la Data intelligence, Synchrone facilite la décision stratégique de ses clients et accélère leur croissance.

Les 4 accords Synchrone

Partage, écoute, ouverture, virtuosité : les valeurs de Synchrone guident au quotidien sa performance économique et humaine.

Être Synchrone, au sein de nos équipes et avec les entreprises que nous accompagnons c'est savoir s'écouter et se comprendre, c'est penser ensemble les solutions de demain, dans un usage vertueux des technologies, c'est être curieux.se, c'est agir et réagir avec virtuosité, c'est partager les savoirs et les expertises, cultiver les différences et les échanges pour enrichir les modèles en construction.



1

Partage

Travailler ensemble c'est se fondre dans la culture des entreprises que nous accompagnons pour construire les modèles pertinents et efficaces, des modèles évolutifs et prospectifs, mais pas seulement.

C'est aussi échanger en temps réel entre consultant.e.s pour faire progresser les expertises croisées et enrichir chaque éco-système de la connaissance du tout.

3

Ouverture

Faire communiquer et collaborer les systèmes entre eux, se dire qu'on a tout à apprendre les uns des autres, cultiver la diversité dans notre entreprise, former en continu les consultant.e.s aux nouveaux instruments et technologies, c'est cela l'ouverture.

Mais c'est aussi regarder demain en soutenant collectivement des projets participatifs pour l'inclusion, l'environnement ou le bien-être au travail.

2

Écoute

Ça commence par savoir capter chaque micro-bruissement que fait le temps qui s'écoule et les changements qu'il apporte à nos systèmes techniques et humains.

Pour décoder, comprendre et anticiper les mutations en jeu, il faut être à l'écoute, à l'écoute de notre époque et de ses particularités et à l'écoute de nos collaborateurs qui sont l'âme et la force de Synchrone.

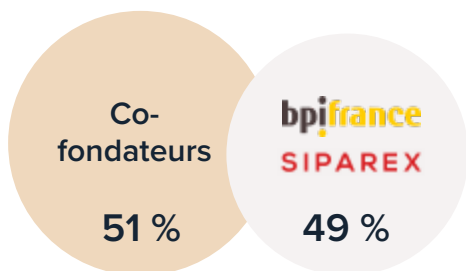
4

Virtuosité

Pour savoir répondre avec souplesse et expertise à toute situation de changement dans les systèmes d'information des organisations, Synchrone collabore avec des virtuoses du Digital, de la Data, de la Cybersécurité, du Cloud et des Infrastructures.

Être virtuose, c'est accompagner la transformation digitale avec maîtrise et vélocité, s'adapter à toute configuration, agir et réagir vite, de manière sûre.

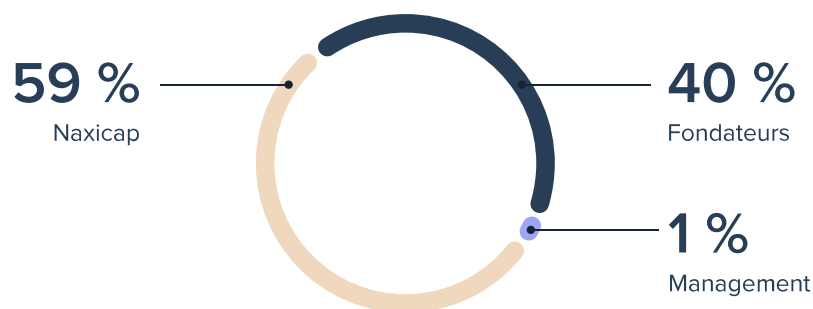
Gouvernance de l'entreprise en 2023



En 2015, Synchrone s'associe à *Bpifrance* et *Siparex*, actionnaires à 49 %. Actionnaires majoritaires à 51 %, Pierre LACAZE et Laurent LECONTE président le Directoire de l'UES Synchrone.

Vers une nouvelle gouvernance pour 2024

Après huit années de croissance ininterrompue aux côtés de BpiFrance et Siparex, Synchrone a choisi fin 2023 un nouvel investisseur, Naxicap, acteur majeur du capital investissement en France et spécialisé dans l'accompagnement du développement d'Entreprises de Taille Intermédiaire performantes, pour accélérer son développement.



Les co-fondateurs de Synchrone, ainsi que Patrice ALBUISSON et Bruce COGITORE, prenant respectivement les fonctions de Président et Directeur Général Administration & Finance suite au changement d'actionnariat, ont accueilli Naxicap comme actionnaire majoritaire de Synchrone en novembre 2023.

Au cœur de cette nouvelle gouvernance, les engagements de Synchrone en matière de Responsabilité Sociétale sont incarnés et pilotés au plus haut niveau de l'entreprise.

La Direction et les actionnaires s'engagent à s'inscrire dans une démarche de progrès pour que le Groupe exerce ses activités dans des conditions conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale de l'entreprise.

Les engagements pris sur chaque pilier ESG sont les suivants :

I ENVIRONNEMENT

- Adopter de bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement
- Mesurer les consommations énergétiques des différents sites de l'entreprise
- Réaliser une empreinte carbone dans les 12 mois suivant la validation de la feuille de route
- Définir des objectifs de réduction de l'empreinte carbone dans les 24 mois après validation de la feuille de route, les monitorer et s'assurer de la progression de la réduction de l'empreinte carbone du Groupe

I SOCIAL

- Mesurer l'évolution des effectifs de l'entreprise
- Promouvoir les meilleures conditions de travail des employés par une gestion des ressources humaines adaptée
- Réaliser une sensibilisation des équipes de management sur le lien entre parité et performance économique
- Encourager le dialogue social

I ETHIQUE

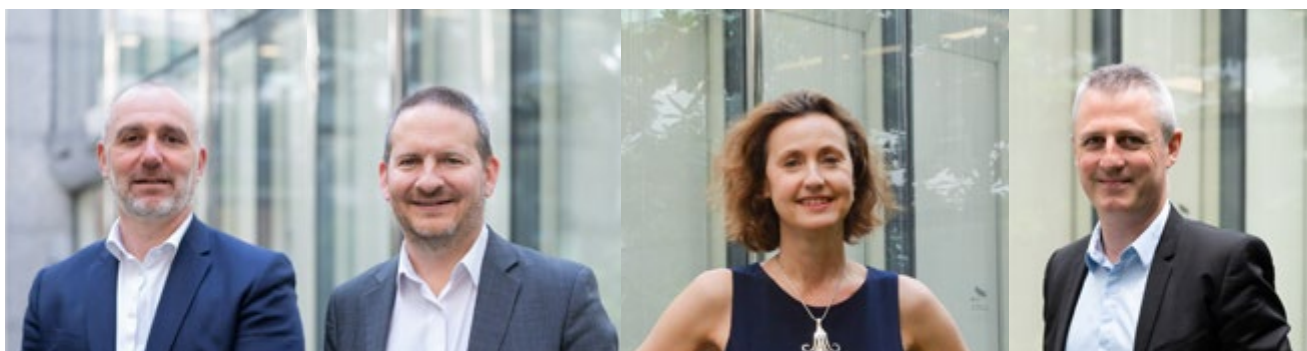
- Vérifier la transparence et le contrôle des relations avec les fournisseurs, les sous-traitants et plus généralement toutes les parties prenantes
- Vérifier l'existence d'un code de bonne conduite des affaires visant notamment l'encadrement des risques de corruption, de blanchiment, de fraude
- Mesurer la satisfaction clients

I GOUVERNANCE

- Implémenter une gouvernance équilibrée entre instance exécutive et instance de contrôle
- Le Président présentera annuellement au Comité Stratégique un rapport d'avancement sur la feuille de route ainsi que sur toute action concrète mise en œuvre dans les domaines environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance pour témoigner des progrès du Groupe sur ces sujets
- Une part de la rémunération variable sera conditionnée à l'atteinte des objectifs ESG qualitatifs et quantitatifs fixés ici
- Répondre à l'audit ESG annuel de l'actionnaire majoritaire sur la base des informations à la date de clôture de l'année n-1.

LE MANAGEMENT COMMITTEE

La gouvernance opérationnelle de Synchrone est confiée au nouveau Management Committee, bénéficiant d'une forte expérience du monde des ESN. Rompue aux challenges de notre secteur d'activité, elle construit chaque jour l'avenir de Synchrone.



L'équipe dirigeante est composée de (*gauche à droite*) : Patrice ALBUISSON, Président, et de Bruce COGITORE, Directeur Général Administration et Finance. Ils s'appuient au quotidien sur Violaine COZETTE, Directrice des Ressources Humaines, et sur Nicolas DUCROCQ, Directeur des Opérations.

Engagements et reconnaissances RSE

Axes d'engagements Synchrone

L'engagement est un terme porteur de sens chez Synchrone. Nos axes d'engagement RSE sont les suivants :



Diversité et égalité des chances

Synchrone s'engage en réalisant, dans la mesure du possible, un recrutement responsable. Elle met tout en œuvre pour obtenir au sein de ses effectifs une diversité culturelle et sociale ainsi qu'une égalité homme-femmes. Enfin, elle met en place diverses actions en faveur de l'insertion et du handicap.



Qualité de vie au travail

La société met un point d'honneur à prendre soin du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs. En outre, elle développe l'esprit de cohésion, l'équilibre vie privée / vie professionnelle et le développement des compétences de ses salariés. Pour finir, le dialogue social revêt une importance particulière pour Synchrone.



Stratégie Climat

Engagée en termes de Stratégie Climat, Synchrone a mis en place depuis plusieurs années une politique d'économie d'énergie, de gestion des déchets et de compensation carbone. Elle sensibilise ses collaborateurs sur l'ensemble de ces problématiques.



Numérique responsable

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue visant à réduire son empreinte écologique, Synchrone s'engage au niveau de l'éco-conception, du *Green IT*, de l'inclusion et de l'e-accessibilité. Elle est également très vigilante sur les thématiques d'éco-gestes numériques ainsi que la sécurité et la protection des données.



Ethique et Achats responsables

Depuis sa création, la lutte contre la corruption fait partie des valeurs de Synchrone. La société a aussi mis en place une politique d'achats responsables, d'engagement et d'évaluation des fournisseurs. Enfin, elle est impliquée dans l'économie locale et solidaire.

Politiques et Chartes

Chez Synchrone, de nombreuses politiques et chartes internes sont en vigueur afin d'entériner les engagements RSE de la société.

LES POLITIQUES



Politique & Procédures RH

Document interne partagé par tous les acteurs des Ressources Humaines et entériné par la Direction Générale de Synchrone, la Politique Ressources Humaines Synchrone précise les engagements, mesures et indicateurs de performance de la société en termes de recrutement, d'intégration, de fidélisation, de parcours carrière et de dialogue au sein de la société.



Politique insertion & Plan d'actions

La politique d'insertion professionnelle de Synchrone est le fruit du partenariat en co-traitance avec des entreprises d'insertion. Elle détaille les principes clés, la gouvernance et les procédures mises en œuvre par Synchrone et ses partenaires pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.



Politique Hygiène, Santé et Environnement

La Politique HSE fixe les engagements et grands axes de Synchrone en matière de Santé et sécurité des personnes, de conditions de travail et d'environnement, ainsi que les objectifs d'amélioration dans ces domaines. Elle précise l'organisation mise en place au sein de Synchrone afin de répondre à ces enjeux, et les dispositifs de communication déployés.



Politique de sécurité du SI / PSSI

Pierre angulaire de l'activité de Synchrone, la sécurité de son SI est prise très au sérieux. Elle est régie par cette politique, mise en place par le RSSI.



Politique Achats durables et numériques responsables

Cette Politique entérine les engagements, objectifs et indicateurs de performance de la société en termes d'achats durables et d'achats numériques responsables. Elle précise la procédure d'intégration des considérations sociales, environnementales et éthiques au cœur des achats de Synchrone, elle-même accompagnée par des fournisseurs partageant ses valeurs et avec lesquels elle encourage des pratiques commerciales durables.

LES CHARTES



Charte RSE

Pierre angulaire de notre Politique RSE, cette charte formalise les engagements environnementaux, sociaux et éthiques de Synchrone. Déclinés chaque année au cœur de notre plan d'action, ils font l'objet d'un reporting rigoureux, communiqué dans notre Rapport Développement Durable annuel.



Charte éthique

La Charte éthique confirme et entérine la vision portée par Synchrone d'une éthique partagée par tous. Tout à la fois engagements collectifs et exigences individuelles, les principes de la Charte éthique de Synchrone sont appliqués par tous et à tous les niveaux de responsabilité dans l'entreprise.



Charte Éthique et Achats Responsables | Fournisseurs et Prestataires

Dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif, cette Charte engage les fournisseurs et prestataires de Synchrone sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables : respect des droits de l'homme et du travail, diversité et l'inclusion, lutte contre la fraude et la corruption, lutte contre le changement climatique et adoption d'une démarche numérique responsable.



Charte de Sécurité informatique

La présente charte définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et des ressources extérieures via les outils de communication de la société Synchrone et/ou ceux mis à disposition par la société cliente. Elle a également pour objet de sensibiliser aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes de confidentialité et d'intégrité des informations traitées.



Code de conduite Éthique des Affaires en matière de lutte contre la corruption

Le code de conduite anticorruption se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption et s'attache à lutter contre toutes les formes de corruption. Le Code s'applique à tous les collaborateurs de Synchrone. Chaque collaborateur se doit d'adopter un comportement exemplaire au sein de chaque entreprise et ne rien faire qui soit contraire aux règles comportementales définies dans ce Code.



Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle

Cette charte définit les modalités de mise en place d'un système d'alerte professionnelle (ou procédure d'alerte/signalement interne) afin de protéger les salariés et de se conformer aux dispositions issues de la Loi « Sapin II » n°2016-1691 du 9 décembre 2016 précisée par un décret n°2017-564 du 19 avril 2017, imposant aux entreprises d'au moins 50 salariés de mettre en place une procédure de recueil de signalements.

Engagements externes

Au cœur de sa politique RSE, Synchrone s'associe aux organismes et initiatives de renommée publique sur les enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques.

Elle est ainsi signataire de plusieurs chartes porteuses de ses engagements :

Charte de la Diversité – signataire depuis 2009

Synchrone s'engage dans une démarche volontariste pour agir en faveur de la diversité et dépasser le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.



Pacte mondial des Nations Unies – signataire depuis 2012

Synchrone adhère aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à communiquer annuellement la progression de sa politique et indicateurs RSE.



Charte de la parentalité en entreprise – signataire depuis 2013

Synchrone témoigne de sa volonté de proposer des actions concrètes pour soutenir les salariés-parents afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle.



Manifeste Planet Tech'Care – signataire depuis 2023

Au cœur de cette initiative pilotée par Numeum, Synchrone s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses usages numériques et à sensibiliser ses parties prenantes.



Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables – signataire depuis 2023

Synchrone affirme son engagement de pratiques responsables et éthiques vis-à-vis de ses fournisseurs.

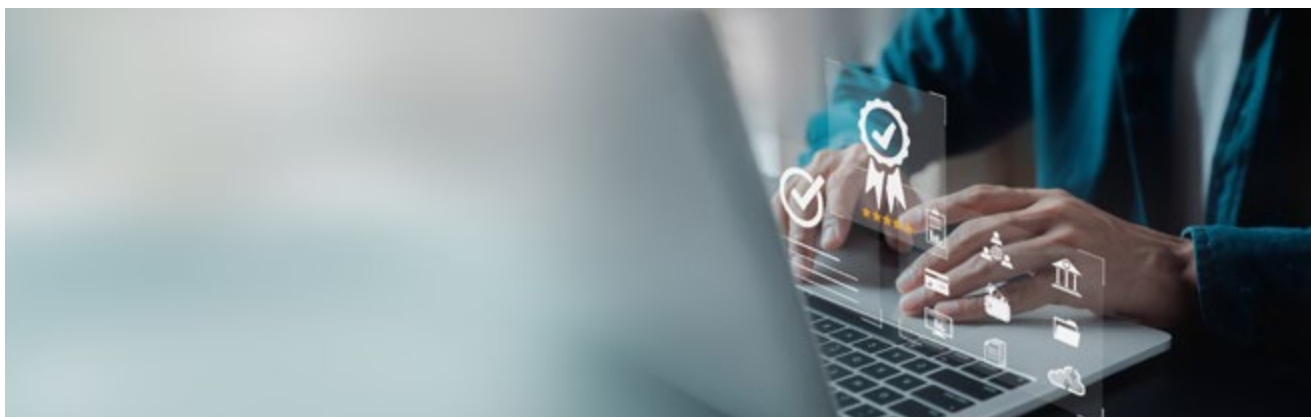


Charte Numérique responsable – signataire depuis 2023

Synchrone s'engage pour rentrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » de son organisation.



Reconnaisances : EcoVadis, Provigis, ISO 27001 et 9001



ISO 27001 et 9001

Délivrée par *Bureau Veritas*, Synchrone obtient en 2015 la certification QUALITE ISO 9001 sur ses activités de prestations à engagement de résultats (avant-vente, recrutement, formation et communication), puis en 2017 la certification SECURITE ISO 27001 pour la maîtrise de la Sécurité de son SI et des informations Clients qu'elle traite dans le cadre de son activité.



EcoVadis

Engagée en parallèle en termes de RSE, Synchrone a vu ses actions et résultats récompensés par l'organisme de notation RSE *EcoVadis*. En effet, la société titulaire de la médaille silver depuis 2021, décroche la **médaille GOLD en septembre 2023** et se positionne dans le top 3 % des entreprises du secteur de l'IT à atteindre ce niveau de performance, en obtenant un **score de 72/100**.



Provigis

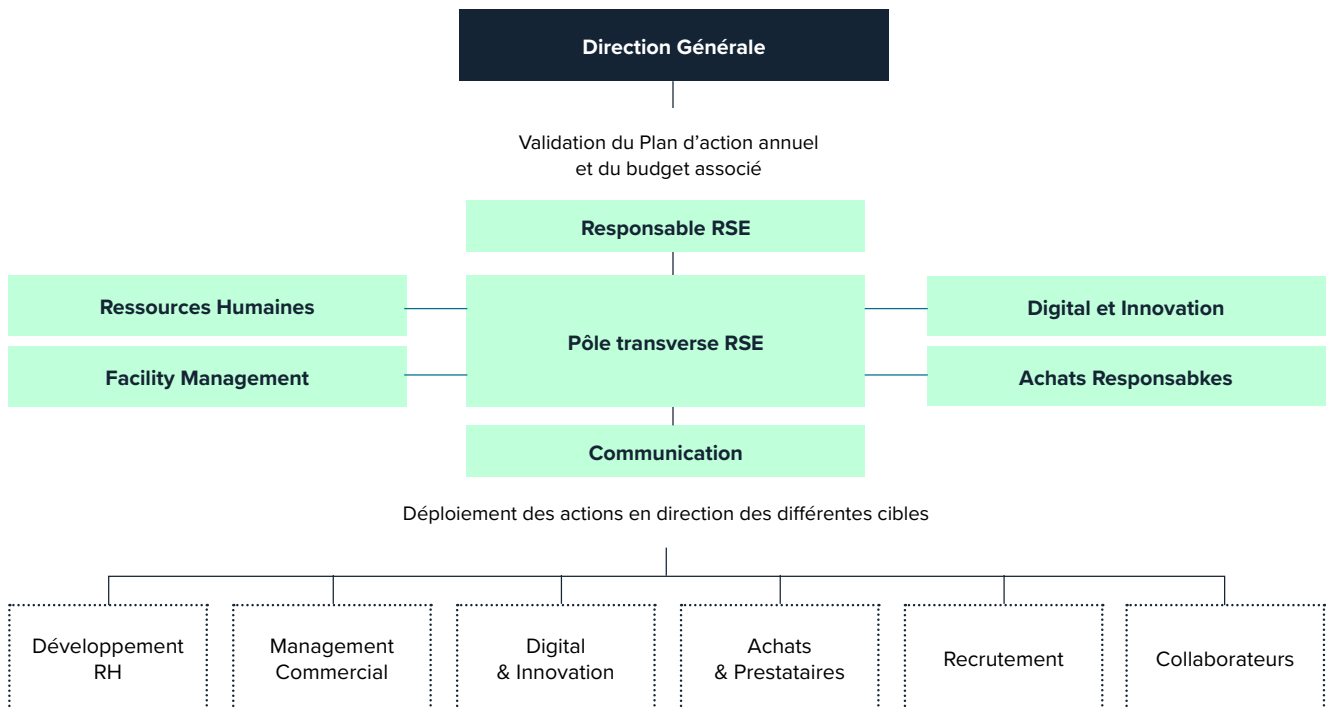
Engagée en tant que fournisseur responsable auprès de ses clients, Synchrone détient la **Certification Gold « Tiers responsable »** décernée par *Provigis*, tiers de collecte probatoire de renom. Elle atteste de l'attention portée par Synchrone à la **conformité légale et RSE** de la documentation partagée à ses clients et de son engagement en tant qu'Acheteur responsable auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants.



Gouvernance RSE

Portée par une ambition d'amélioration et de performance continues, Synchrone formalise en 2022 une nouvelle gouvernance RSE et renforce sa politique sur deux enjeux prioritaires : une stratégie Bas-Carbone et une démarche Numérique Responsable.

Organisation du Pôle transverse RSE de Synchrone :



MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

- › Audit des attentes et des besoins de l'entreprise (internes et externes)
- › Analyse de l'existant au sein de l'entreprise
- › Benchmark des solutions et des initiatives prises dans notre secteur d'activité
- › Proposition d'un plan d'actions
- › Validation et budgétisation auprès de la Direction
- › Déploiement des actions en direction des différentes cibles
- › Analyse des résultats obtenus et reporting

COMMUNICATION

Le pôle transverse RSE communique activement sur les actions mises en place au sein de la société ainsi que sur leurs résultats :

- › Communication interne : newsletter, portail collaborateur, conférences, etc.
- › Communication externe : site Internet, communiqués clients, réseaux sociaux, plateformes d'évaluation, etc.
- › Synchrone publie à ce titre un Rapport de Développement Durable annuel, disponible notamment sur son site Internet

A close-up photograph of several blades of grass covered in dew. The background is a bright, hazy yellow, suggesting a sunrise or sunset. The dew droplets are in sharp focus, reflecting the light. A dark blue rectangular box is overlaid on the bottom left of the image, containing the text 'Social & Sociétal' in white serif font.

Social
& Sociétal

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX DE SYNCHRONE

Cadre de référence

Les engagements sociaux et sociétaux de Synchrone, ainsi que l'ensemble de son corpus documentaire en la matière, s'inscrivent dans le cadre de référentiels phares, listés ci-dessous, permettant d'assurer des réponses concrètes aux enjeux et objectifs partagés par ses parties prenantes et plus largement par les acteurs sociétaux, économiques et politiques actuels.

Le Pacte mondial des Nations Unies



En 2023, Synchrone a renouvelé son engagement envers les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (initiative mondiale de durabilité) tout en répondant à la nouvelle exigence de communication et de transparence au travers de la CoP (Communication of Progress) de ses démarches et résultats 2022.

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

La publication annuelle de la Communication sur le Progrès (CoP) permet à Synchrone de communiquer sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Dix Principes et la contribution à l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable.

La nouvelle CoP standardisée, applicable à toutes les entreprises dès 2023, permet aux entreprises participantes de construire une crédibilité de marque, d'améliorer continuellement leurs performances et de comparer les progrès par rapport à leurs pairs, grâce à un accès à l'une des plus grandes sources au niveau mondial de données harmonisées, cohérentes et comparables sur la durabilité des entreprises.

En publiant sa CoP, Synchrone souhaite instaurer la confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes, en démontrant les progrès réalisés en matière de développement durable. Ses objectifs :

- Construire une crédibilité et un engagement fort de Synchrone en faveur des Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'atteinte des 17 ODD
- Mesurer et démontrer aux parties prenantes les progrès réalisés par rapport aux Dix principes et aux ODD, de manière cohérente et harmonisée entre les entreprises
- Améliorer continuellement ses performances en identifiant les points d'amélioration, en accédant à des conseils et en fixant des objectifs de durabilité.
- Comparer ses progrès par rapport à ses pairs en ayant accès à l'une des plus grandes sources actuelles de données gratuites, publiques et comparables sur la durabilité des entreprises.



Pour rappel, qu'est-ce le Pacte Mondial des Nations Unies ?

Avec le large soutien de plus de 190 pays participants, le Pacte Mondial est l'autorité universelle et le point de référence au cœur d'un mouvement croissant de durabilité des entreprises. Il s'agit en effet de « la plus vaste initiative mondiale de durabilité et de RSE des entreprises dans une démarche totalement volontaire ».

Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, le Pacte mondial des Nations Unies (ou United Nations Global Compact) est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur Dix principes, qui découlent des textes fondamentaux des Nations Unies, dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

L'ambition du Pacte mondial est de développer l'impact mondial des entreprises, en respectant ces Dix principes et en atteignant les 17 Objectifs de développement durable (ODD), par le biais d'entreprises et d'écosystèmes responsables, qui favorisent le changement. Le Conseil d'administration du Pacte mondial est présidé par le Secrétaire général des Nations Unies.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Synchrone aligne par ailleurs ses stratégies aux engagements et obligations de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective
- Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants
- Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Milieu de travail sûr et salubre

Les Objectifs de développement durable (ODD)

Synchrone a enfin construit sa Politique RH & Sociale et sa feuille de route 2022 – 2024 sur le pilier social et sociétal de sa stratégie RSE sur 5 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015.



Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Les engagements sociaux et sociétaux de Synchrone

Au cœur de sa stratégie d'entreprise, Synchrone propose deux axes d'engagements RSE relatifs aux enjeux sociaux et sociétaux. Le plan d'action social et sociétal 2022 – 2024 s'y adosse naturellement.

Nos axes d'engagements RSE | Responsabilité sociétale

DIVERSITÉ ET EGALITÉ DES CHANCES

- Recrutement responsable
- Diversité culturelle et sociale
- Égalité hommes-femmes
- Insertion et handicap

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Bien-être, santé et sécurité au travail
- Esprit de cohésion
- Équilibre vie privée / vie professionnelle
- Développement des compétences
- Dialogue social

Synchrone s'associe par ailleurs aux organismes et initiatives de renommée publique sur les enjeux sociétaux qui impactent directement et indirectement son activité. Elle est ainsi signataire de plusieurs chartes porteuses de ses engagements.

Engagements externes



CHARTRE DE LA DIVERSITÉ

Signataire depuis 2009 | Synchrone s'engage dans une démarche volontariste pour agir en faveur de la diversité et dépasser le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.



CHARTRE DE LA PARENTALITÉ EN ENTREPRISE

Signataire depuis 2013 | Synchrone témoigne de sa volonté de proposer des actions concrètes pour soutenir les salariés-parents afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Documents structurants

Les engagements sociaux et sociétaux de Synchrone guident au quotidien l'organisation, les processus et actions menées par la Direction des Ressources Humaines de Synchrone (23 collaborateurs) et ses correspondants au sein des autres directions de l'entreprise (Communication, Business Développement et Digital Office notamment).

A ce titre, Synchrone est dotée d'une Politique RH formalisée par un document interne partagé par tous les acteurs des Ressources Humaines et entériné par la Direction Générale de Synchrone.

Politique RH Interne

La Politique RH de Synchrone est définie, menée, contrôlée et suivie dans ses résultats par la Directrice des Ressources Humaines. Avec pour objectif de poser une vision claire, des process formalisés et rationalisés ainsi qu'une définition précise des rôles de chacun au service de l'efficacité de l'organisation RH, elle s'appuie sur 4 grands principes :

- **La proximité** avec les collaborateurs de l'UES Synchrone au travers de points réguliers et d'une disponibilité accrue
- **L'agilité** au service de la satisfaction des collaborateurs, de la croissance et du rayonnement de l'entreprise
- **L'attractivité** des talents au travers d'une politique sociale étoffée et d'une vie d'entreprise favorisant la cohésion
- **La fidélisation** grâce au suivi RH, programmes & engagements QVCT et développement des compétences des collaborateurs

Les axes de la Politique RH de Synchrone sont :

- Développer nos recrutements
- Sécuriser nos embauches
- Structurer un parcours carrière attractif et de proximité
- Favoriser un dialogue constructif et pérenne
- Développer le sentiment d'appartenance, la qualité de vie et les conditions de travail

La Politique RH de Synchrone s'applique à l'ensemble des salariés de l'UES Synchrone. Elle est ainsi déployée auprès de 100 % des salariés de la société Synchrone et des sociétés Synchrone Recrutement, Synchrone Consulting et Gincko Lab.

La Politique RH de Synchrone est suivie par des indicateurs clés annuels (intégrés dans la BDESE de l'entreprise), mensuels et hebdomadaires - en fonction des nécessités de suivi (intermissions, formation, mobilité, entrées/sorties, absentéisme, budget salarial, répartition des embauches de consultants par BU...).

Documents à destination des salariés

Les engagements sociaux et sociétaux, ainsi que les dispositifs de Synchrone en la matière sont diffusés au sein de plusieurs documents à disposition des salariés de l'entreprise.



Livret d'accueil



Charte Consultant



Règlement intérieur



Charte RSE



Charte Ethique



*Code de conduite
Ethique des Affaires*



*Charte relative à la procédure
de lanceur d'alerte*



Charte Sécurité



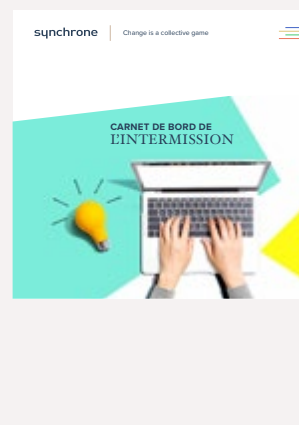
Guide HSE



Guide de la parentalité



Livret handicap



*Carnet de bord du consultant
en intermission*

Par ailleurs, l'ensemble des **Accords d'entreprise** sont aussi à la disposition des salariés sur le portail collaborateur *MySynchrone*.

Les femmes et les hommes de Synchrone



L'effectif au 31/12/2023

Effectif salarié :
1325

Moyenne d'âge :
38 ans

Taux de cadres :
90,26 %

RÉPARTITION DE L'UES

Nombre de salariés par entité



Synchrone
1 301 salarié.es

Synchrone Recrutement
9 salarié.es

Gincko Lab
13 salarié.es

Synchrone Consulting
2 salarié.es

L'EFFECTIF SALARIÉ RÉPARTI SUR LES 3 TYPES DE POPULATIONS

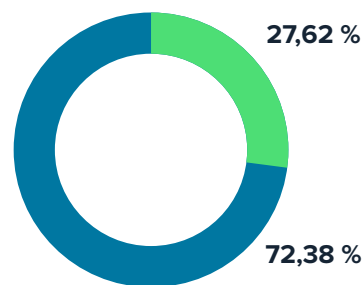


Consulting Team
1 157 salarié.es

Business Team
79 salarié.es

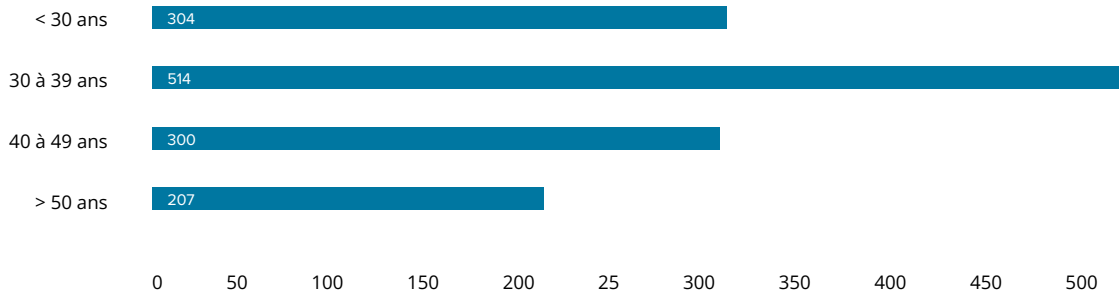
Corporate Team
89 salarié.es

LA RÉPARTITION PAR GENRE

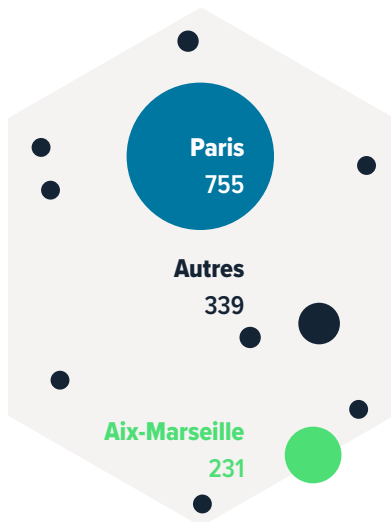


Hommes **Femmes**

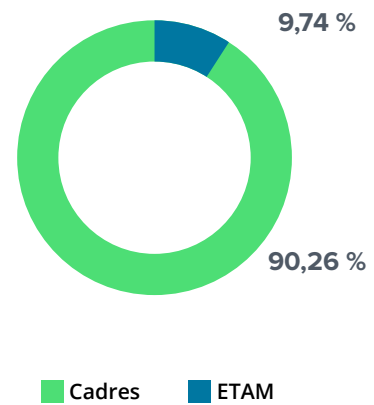
LA RÉPARTITION PAR ÂGE



LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



LA RÉPARTITION CADRES / ETAM



LA RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT



DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Synchrone s'attache à respecter et valoriser la diversité de parcours, de genre, de cultures et d'origines (notamment) au sein de son organisation, de ses process et dans ses échanges avec ses parties prenantes.



Envisagée comme une richesse, la diversité est pour Synchrone synonyme de performance. Son engagement s'illustre dans le développement d'une culture de diversité et d'intégration, de promotion de l'égalité des chances, de respect de l'autre et de ses différences.

Recrutement responsable



De par la nature de son activité, Synchrone recrute chaque année 400 à 500 collaborateurs. Elle porte donc une attention particulière au respect et à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances au sein de ses process de recrutement et dans sa communication auprès des candidats à l'embauche.

85 % des recruteurs formés à la non-discrimination à l'embauche en fin d'année

1 méthodologie de rédaction des offres d'emploi

1 proposition de collaboration uniformisée

Non-discrimination à l'embauche

FORMATION DES SALARIÉS RECRUTEURS

Dans le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle, et pour répondre à l'obligation légale de formation quinquennale sur le sujet, Synchrone a déployé en 2023 un plan de formation sur le principe de non-discrimination à l'embauche auprès de l'ensemble des salariés menant des missions de recrutement.

Ainsi, l'ensemble des Chargés de recrutement et des Business Managers présents dans l'effectif Synchrone au cours de l'année 2023 ont été invités à réaliser le parcours e-learning « *Garantie de la neutralité du processus de recrutement interne* » proposé par Callimedia.

Accessible en ligne, cette formation comprend un quizz de validation des acquis et vise les objectifs suivants :

- Décrire le cadre légal relatif à la non-discrimination en matière de recrutement et les notions rattachées
- Identifier les situations et les comportements à risque dans son processus de recrutement, notamment les biais décisionnels et s'en prémunir
- Identifier et mettre en œuvre des solutions pour prévenir ces risques dans les différentes étapes du processus de recrutement
- Citer les critères de discrimination définis par la loi
- Distinguer les différentes formes de discrimination
- Énoncer les conditions indissociables pour identifier une discrimination

Au total, sur 2023, 100 collaborateurs recruteurs ont été conviés à la formation.

DÉPLOIEMENT D'UNE MÉTHODOLOGIE DE RÉDACTION DES OFFRES D'EMPLOI

Synchrone a déployé en mai 2023 sa Méthodologie de rédaction des offres d'emploi, envoyée par e-mail à l'ensemble du personnel susceptible de rédiger des offres d'emploi (équipe recrutement, business team et responsables de services corporate).

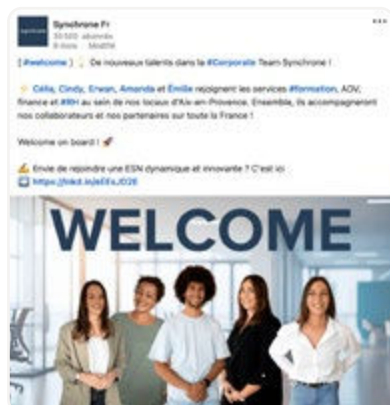
L'objectif de ce document : **permettre à tout rédacteur d'offre d'emploi de pouvoir appréhender au mieux leur rédaction pour intégrer les mentions obligatoires et celles à proscrire, dans le respect de la législation mais aussi des engagements de Synchrone en termes de neutralité, de non-discrimination et d'égalité des chances.**



Page de garde du document et page 3/7 traitant du respect du principe de non-discrimination.

COMMUNICATION DE RECRUTEMENT ÉGALITAIRE


La marque employeur de Synchrone intègre un **pilier diversité** qui se traduit dans les faits par une communication externe, notamment sur les réseaux sociaux, de la diversité au sein des effectifs.




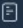
Synchrone s'applique de plus à respecter la **neutralité de genre** dans la rédaction de ses offres d'emploi. Par ailleurs, depuis le mois de mai 2023, toutes les annonces de la société affichait systématiquement la mention diversité et inclusion suivante : « **Synchrone recrute et reconnaît tous les talents !** »

Consulting

Expert Téléphonie (H/F)


Clermont-Ferrand


Licence, DU, CSIA
(+3)


Salaré

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre Synchrone, c'est faire partie d'une société qui privilégie la collaboration et le bien-être de ses salariés. C'est évoluer au sein d'un modèle à taille humaine, participer à des projets concrets et être soudés par un état d'esprit commun. **Synchrone recrute et reconnaît tous les talents !**

📁 Carrière et accompagnement RH

Synchrone s'engage auprès de tous ses consultants sur un management de proximité et un suivi RH tout au long de leur carrière. On-boarding, animation sur site, moments de convivialité, points de suivi régulier (...), notre organisation intègre de plus un programme ambitieux de développement des compétences par le biais des meilleurs organismes de formation, de workshops et de communautés d'expertises.

🚀 Programme Inpulse 2

Un programme participatif pour être acteur du développement de Synchrone, c'est ce que propose Inpulse 2. Il invite les consultants à apporter leur valeur ajoutée et leur sensibilité lors de réponses à appel d'offre, formations, process de recrutement, rédaction de supports marketing (...), ou encore pour être référent sur site, coopter les talents de leur réseau ou être apporteur d'affaires. Un système de primes est mis en place pour la participation à ces projets.

🏆 United Heroes x Synchrone



Au sein de programme sport & bien-être, les collaborateurs sont invités à rejoindre leur équipe pour relever des challenges sportifs, bien-être et solidaires au fil de l'année. Grâce à l'application United Heroes, chacun s'investit à son rythme et bénéficie d'une plateforme de cours live et replay, de conseils bien-être et training, de défis hebdomadaires et de récompenses individuelles et collectives.

Travailler chez Synchrone ? Une expérience professionnelle singulière, au coeur de la tech.

← Une réflexion est menée en fin d'année pour proposer un message plus clair et précis sur la politique de diversité et d'inclusion de Synchrone. La phrase « **ESN engagée, inclusive et handi-accueillante, Synchrone recrute et reconnaît tous les talents !** » est entérinée pour intégration au S1 2024 sur l'ensemble des offres d'emploi de la société.

Dans un objectif de de transparence, Synchrone a validé fin 2023 l'intégration de son processus de recrutement dans 100 % de ses offres d'emploi.

Notre process de recrutement :

-  **Echange téléphonique** | Préqualification et définition de vos attentes
-  **Entretien RH** | Echange sur votre parcours et votre projet professionnel, présentation du groupe et de ses valeurs
-  **Entretien Manager** | Validation des compétences, présentation des missions et contextes clients
-  **Entretien Ambassadeur** | Partage d'expériences, questions opérationnelles et techniques
-  **Entretien Directeur de Département** | Finalisation des échanges avant l'envoi de la proposition de collaboration

Propositions de collaboration uniformisées

Synchrone a procédé au dernier trimestre 2023 à la création et à la diffusion de propositions de collaboration uniformisées à destination des candidats en fin de parcours d'embauche.

Le Template de proposition de collaboration a été diffusé à l'ensemble des salariés en charge du recrutement de collaborateurs au mois de novembre 2023. Entré en vigueur dès lors, il entérine la volonté de Synchrone d'un recrutement et d'une intégration égalitaire de tous les talents au sein de l'entreprise.

En complément de la rémunération annuelle brute fixe proposée à chaque candidat, ce document standardisé met en avant :

Le Pack Social

Composé de primes et avantages, il complète de manière égalitaire la rémunération de tous les salariés de l'entreprise. Il comprend notamment :

- Une prime de participation aux bénéfices
- Une prime de vacances
- Les tickets restaurants
- Les indemnités de télétravail et la prise en charge de l'équipement
- La prise en charge de l'abonnement aux transports en commun
- La prise en charge de 50 % de la cotisation de base de la mutuelle groupe

Les Bonus

Il s'agit de primes liées à l'investissement du collaborateur et des avantages contribuant à leur équilibre vie pro / vie perso, accessibles pour tous les salariés. Il s'agit notamment de :

- Primes de cooptation
- Primes d'apport d'affaires
- Accès au Télétravail
- 36 jours par an de CP et JRS
- 3 jours « enfant malade » dont 2 rémunérés par an
- Adhésion au Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif
- Prise en charge de la mobilité géographique

L'expérience Synchrone

- Présentation de la vie d'entreprise au sein de Synchrone
- Programme Sport & Bien-être
- Événements
- Formation
- Suivi RH de proximité
- Engagements RSE

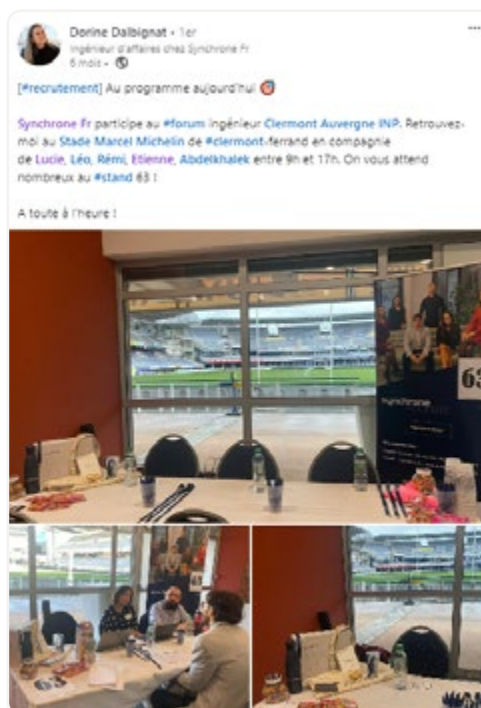
Former et intégrer les jeunes talents

Synchrone a poursuivi sa politique de recrutement de jeunes diplômés et de recours à l'alternance en 2023.

RELATIONS ÉCOLE ET RECRUTEMENT DE JEUNES DIPLÔMÉS

Engagée dans l'intégration des jeunes dans le monde du travail, Synchrone a mené en 2023 des actions auprès des écoles d'ingénieur et de commerce, notamment dans le cadre de participation à des forums étudiants en région.

Elle a ainsi notamment participé au Forum Ingénieur Clermont Auvergne INP au mois de Novembre. Ce jobdating permettait aux étudiants et aux jeunes diplômés des 3 écoles de Clermont Auvergne INP, en recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un premier emploi de rencontrer les recruteurs des entreprises.



Parallèlement, Synchrone a poursuivi ses travaux au profit de La Plateforme, école marseillaise membre du programme Grande Ecole Numérique qui propose des parcours numériques ouverts à tous les talents, sans conditions de ressources et de diplômes, et sans frais de scolarité.

Engagée avec l'école depuis 2022, Synchrone, au travers de sa filiale Gincko Lab, a œuvré en 2023 à la conception et à la réalisation d'une plateforme scolaire virtuelle.

L'objectif pour 2023 : **accompagner cette école « inclusive, différente, experte »** dans la première phase de conception de son établissement virtuel (MVP), en traduisant les besoins de son activité afin d'offrir aux Utilisateurs (étudiants et équipe pédagogique) un parcours virtuel au plus proche de l'IRL, en recréant notamment les interactions sociales, avec l'intégration d'une solution de Visio-conférence.

Synchrone a ainsi œuvré au cadrage du besoin, à la rédaction du cahier des charges fonctionnel et technique et des scénarios et parcours utilisateur ainsi qu'à la conception graphique de l'école virtuelle. Les premières phases de développement se sont par ailleurs révélées concluantes et seront poursuivies en 2024.

POURSUITE DE LA POLITIQUE DE RECOURS À L'ALTERNANCE ET AUX STAGIAIRES

Afin de permettre aux jeunes talents d'acquérir les compétences « terrain » nécessaires à leur entrée dans le monde du travail, Synchrone a poursuivi sa politique de recours à l'alternance et aux stagiaires.

Elle a particulièrement affiché son engagement pour « L'alternance pour les futurs talents du digital » en participant à l'exposition « ENGAGEMENT » du Top 20 – club fédérant les grandes entreprises de la métropole Aix-Marseille Provence - visible aux arrivées internationales de l'Aéroport Marseille Provence.



FORMATION DES JEUNES DIPLÔMÉS DE LA BUSINESS TEAM

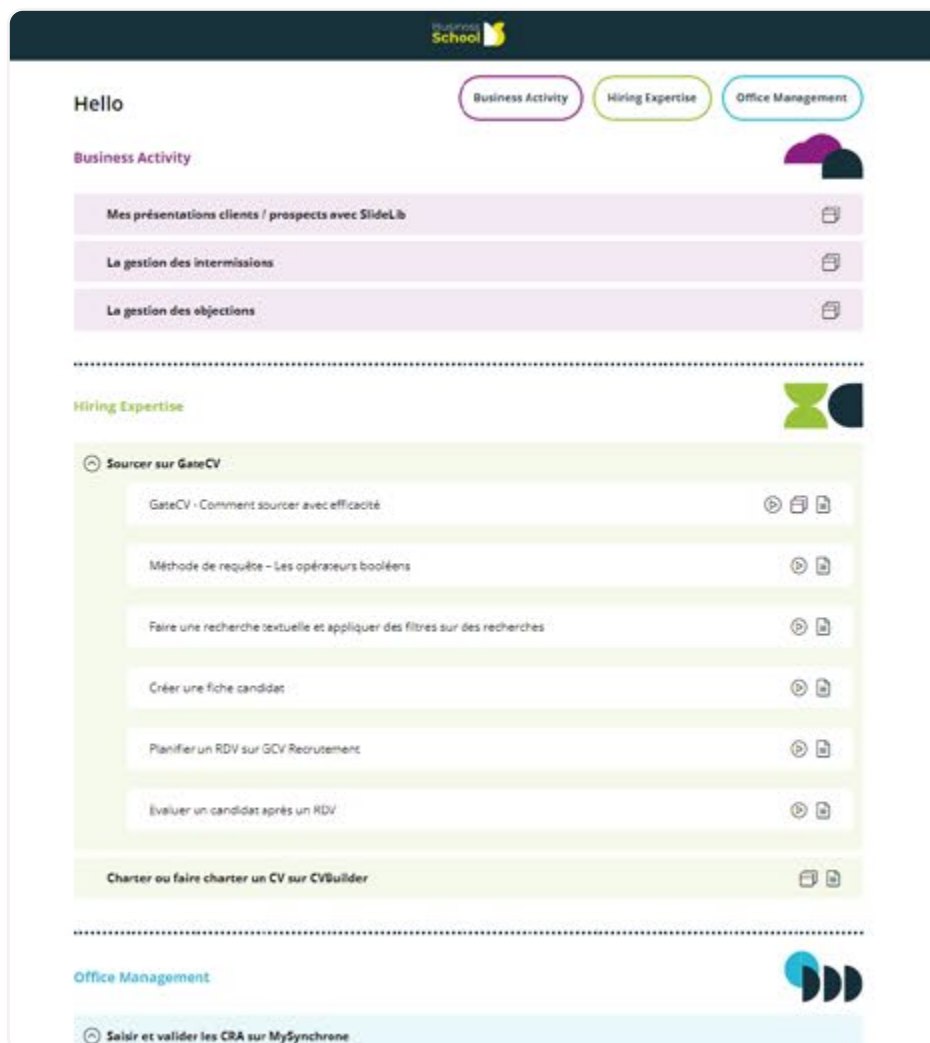


Dotée d'une importante force commerciale – environ 80 salariés, 47 % des effectifs de sa structure interne – Synchrone recrute chaque année une vingtaine de nouveaux Business Managers, pour la plupart récemment diplômés d'écoles de commerce.

Synchrone propose à ces jeunes recrues un parcours complet de formation au travers de sa Business School, pour appréhender sereinement leur première expérience professionnelle et leur donner les moyens d'une intégration réussie dans le monde du travail.

Il est axé sur les 3 grands piliers du métier de Business Developer en ESN – **commerce**, **recrutement** et **management** - et comprend des sessions présentielles sur 2 jours avec les référents métiers ainsi que des tutoriels vidéo et documentations disponibles sur une interface dédiée au sein de l'Intranet de la société.





Extrait de l'interface Business School

En 2023, 26 nouvelles recrues – 100 % des Business Developer ayant intégré la société – ont bénéficié du parcours de formation de la Business School de Synchrone.

Synchrone s'est engagée à optimiser davantage son programme Business School en 2024 en intégrant, en complément du programme dédié aux nouvelles recrues Business Developer et Ingénieur d'affaires :

- un parcours adapté aux collaborateurs intégrant des fonctions business de Manager, Manager Senior et Responsable de Département
- un programme dédié aux collaborateurs Synchrone bénéficiant d'une promotion vers les postes de Manager, Manager Senior et Responsable de Département

Par ailleurs, les programmes seront revus pour adjoindre aux parcours initiaux des plans de formation continue sur-mesure pour chaque apprenant, afin de leur permettre de développer leurs acquis à leur rythme et en fonction des connaissances et compétences déjà embarquées.

Les travaux de refonte du programme (identification des thématiques et des formateurs internes, création des contenus et supports de formation, organisation des sessions...) seront menés au 1^{er} semestre 2024, pour une mise en œuvre de cette « nouvelle formule » de la Business School à la rentrée de septembre 2024.

Diversité culturelle et sociale

Gage de richesse culturelle, 45 nationalités sont représentées au sein de l'UES Synchrone.

45 NATIONALITÉS...

Albanaise • Algérienne • Allemande • Arménienne • Belge • Béninoise • Brésilienne • Britanique • Burkinabe • Camerounaise • Canadienne • Centrafricaine • Chinoise • Colombienne • Congolaise • Djiboutienne • Espagnole • Française • Gabonaise • Georgienne • Guinéenne • Haitienne • Indienne • Italienne • Ivoirienne • Libanaise • Macédonienne • Malgache • Malienne • Marocaine • Mauricienne • Mauritanienne • Nigérienne • Portugaise • Roumaine • Russe • Sénégalaise • Serbe • Suisse • Syrienne • Tchadienne • Tunisienne • Ukrainienne • Vietnamiennne • Yémenite

Égalité hommes-femmes

Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : **94/100**

5 domaines couverts par le nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

28 % de femmes dans les effectifs



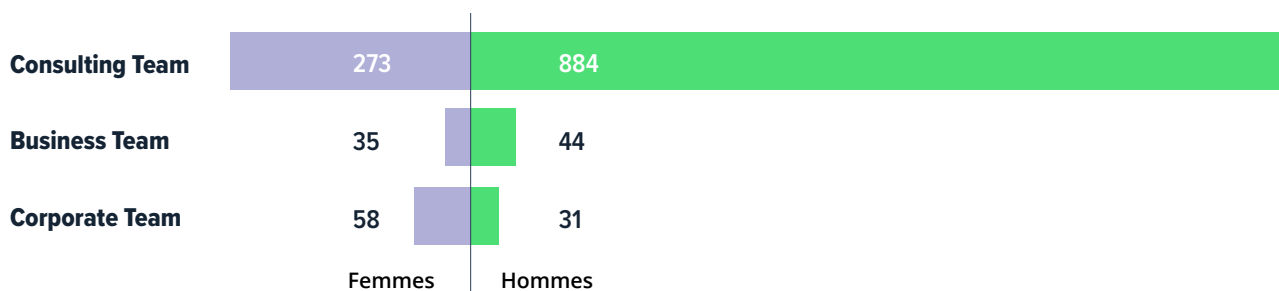
Représentation des femmes chez Synchrone

EN QUELQUES CHIFFRES

RÉPARTITION PAR GENRE

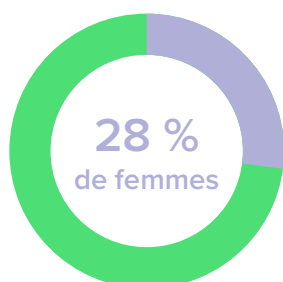
366 femmes | 959 hommes

RÉPARTITION PAR TYPE DE POPULATION

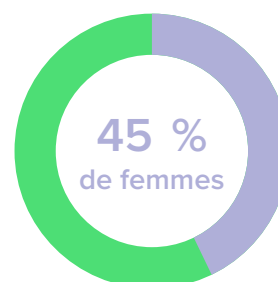


PROPORTION PARMIS LES POSTES À RESPONSABILITÉ

Postes à responsabilité dans l'organisation :



Postes de Direction :



MISE EN AVANT DE NOS TALENTS FÉMININS

Synchrone met depuis toujours en avant les talents féminins au sein de ses supports de communication internes et externes (notamment sur les réseaux sociaux). Elle a poursuivi cette action en 2023.

Présentation de collaboratrices inspirantes dans l'InsideSynchrone

Au sein de la newsletter interne de l'entreprise, envoyée par e-mail à l'ensemble des salariés, Synchrone consacre sa rubrique « *Expert Team* » à la présentation du parcours et du métier de collaborateurs inspirants.

En 2023, sur les 6 newsletters parues, **4 comportaient une rubrique « *Expert Team* » valorisant le portrait de collaboratrices, membres de la Corporate comme de la Consulting Team.**



Audrey, Karine et Camille, IT Business Partners au sein du Lab

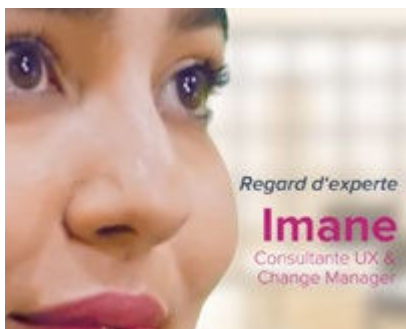
Chez Synchrone, le digital se conjugue au féminin ! La preuve par l'exemple avec Audrey, Karine et Camille, notre trio de Business Partners qui met ses compétences IT et agiles au service de la performance de nos outils internes.

Regard d'expertes sur LinkedIn

Sur les réseaux sociaux et notamment LinkedIn, Synchrone a poursuivi la mise en avant de ses salariées auprès de son réseau (34 K abonnés) au travers d'actualités concernant la formation et la certification de consultantes, l'accueil de nouvelles collaboratrices, la mise en œuvre des programmes entreprise, etc.

Cette action a été renforcée par une série d'interviews « *Women In Tech* », mettant en lumière des talents féminins de l'IT afin de lutter contre les stéréotypes de genre et d'inspirer les générations futures.

Diffusée au dernière trimestre 2023, la série « *Women In Tech* » propose 3 entretiens approfondis avec des consultantes, permettant de valoriser leurs parcours professionnels, les défis surmontés et les réussites.



03/10/2023 | Imane
Experte UX & Change Management



09/11/2023 | Dara
Innovation Leader



28/11/2023 | Océane
Program Adoption #Manager

Egalité professionnelle

Dans un secteur majoritairement préempté par les hommes, Synchrone déploie, depuis plusieurs années, une politique visant à assurer une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.

PLAN D'ACTIONS CORRECTIF SUR L'ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

Dépassant ses objectifs en matière de réduction des écarts de rémunération en faveur des femmes, Synchrone a enregistré en 2022 un écart de + **1,35 % en faveur des femmes**.

Elle a obtenu de fait la note de **73/100** dans le cadre de son index égalité professionnelle, nécessitant la prise de mesures de corrections pour les indicateurs dont la note maximale n'a pas été atteinte.

Les mesures de corrections suivantes, inscrites au sein de l'accord portant sur l'égalité professionnelle, en vigueur le 1^{er} août 2023, ont été mises en œuvre :

Indicateur 1 • Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes par tranche d'âge et par catégories de postes équivalents

Mise en place des comités de carrières pour l'ensemble des collaborateurs, permettant de garantir la bonne application de la politique de rémunération, ayant pour objectif de diminuer, voire supprimer les écarts de rémunération existants et d'assurer une équité de traitement salarial entre les femmes et les hommes à compétences, niveaux d'expérience et de formation similaires.

Assurer l'égal accès des femmes et des hommes à la formation et aux domaines de formation en vue de garantir leur employabilité et leur maintien dans l'emploi conformément au plan de développement des compétences défini annuellement.

Indicateur 2 • Les écarts des taux d'augmentation individuelle de salaire entre les hommes et les femmes (hors promotions)

L'UES SYNCHRONE aspire à ce que le pourcentage d'hommes augmentés puisse être au moins égal au pourcentage de femmes augmentées au regard du nombre de femmes et d'hommes présents dans les effectifs au cours de chaque année civile.

Indicateur 3 • Les écarts des taux de promotion entre les hommes et les femmes

Mise en place de la cartographie des métiers pour permettre d'établir un état des lieux des domaines d'expertises de l'entreprise. Représentation visuelle de l'ensemble des familles de métiers présentes dans la structure, cet état des lieux permet de représenter les évolutions de carrières envisageables pour le/la salarié(e) (notamment verticales).

C'est ainsi un élément essentiel au suivi de l'évolution de carrières des collaborateurs notamment par la détention d'une classification correspondant aux métiers Synchrone. A ce titre, la périodicité des comités de carrières assure un suivi régulier visant à réduire les écarts de promotion entre les femmes et les hommes.

Indicateur 5 • Nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations

En cas de disponibilité d'un poste à hautes responsabilités, l'UES SYNCHRONE promouvra le poste auprès des femmes en interne avant d'ouvrir le poste en externe.

Sur le moyen/long terme, il est prévu qu'en cas de départ de l'un des postes à hautes responsabilités, la Direction étudie les profils femmes et hommes équivalents et privilégie en priorité, à compétences égales, des candidatures féminines internes afin de promouvoir la parité dans les équipes.

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Synchrone a calculé son index annuel, basé sur l'effectif de la société du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et sur 5 indicateurs chiffrés :

<p>Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes par tranche d'âge et par catégories de postes équivalents :</p> <p>+ 0,68 % en faveur des femmes</p>	39 points obtenus sur 40
<p>Ecart des taux d'augmentation individuelle de salaire entre les hommes et les femmes (hors promotions) :</p> <p>+ 0,18 % en faveur des femmes</p>	20 points obtenus sur 20
<p>Ecart des taux de promotion entre les hommes et les femmes :</p> <p>+ 1,37 % en faveur des femmes</p>	15 points obtenus sur 15
<p>Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation l'année suivant leur retour de congé maternité / d'adoption :</p> <p>100 %</p>	15 points obtenus sur 15
<p>Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations :</p> <p>2 femmes</p>	5 points obtenus sur 10

Le score final de l'Index 2023 de l'UES Synchrone s'établit à 94/100.

Il était de 73 points en 2022 et 79 points en 2021.

Les efforts poursuivis depuis des années se concrétisent enfin et Synchrone confirme sa démarche d'égalité entre les femmes et les hommes. Les équipes RH de Synchrone restent vigilantes à l'évolution de ces indicateurs dans le cadre de leur suivi mensuel.

ACCORD RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Soucieux d'améliorer les conditions de travail et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la Direction et les Partenaires sociaux ont signé le 10 juillet 2023 un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet accord porte sur 5 domaines :

- l'embauche
- la rémunération effective
- la promotion
- l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle
- la représentation des femmes et des hommes dans les plus hautes rémunérations

Cet accord poursuit les engagements pris dans l'accord de 2019, avec des améliorations notables :

- Souplesse horaire pour la rentrée scolaire jusqu'à la 6e (jusqu'à la terminale pour les parents d'enfant(s) en situation de handicap)
- Mise en place d'une commission égalité professionnelle paritaire
- Rachat de trimestres retraite pour les salariés n'ayant pu bénéficier d'une carrière complète (sous conditions)
- Création d'un guide de la parentalité
- Sensibilisation de nos métiers auprès des lycéens, lycéennes et se diriger vers les métiers du numérique.

PARUTION D'UN GUIDE DE LA PARENTALITÉ



Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 10 juillet 2023, Synchrone a rédigé en octobre 2023 et diffusé au mois de décembre 2023 un Guide de la Parentalité à l'attention de ses collaborateurs.

Diffusé par e-mail à l'ensemble des salariés le 10 novembre 2023, et disponible en téléchargement sur l'intranet MySynchrone, ce guide a pour but d'accompagner l'ensemble des salarié(e)s parents ou futurs parents dans la conciliation de leur vie professionnelle et personnelle.

Il propose un recueil des informations pratiques pour chaque étape, telles que les démarches à réaliser, le cadre légal des absences et différents congés, les aides de l'état, mais également les dispositifs et avantages existants au sein de Synchrone.

Insertion et inclusion

1 Politique d'insertion professionnelle déployée

5 temps forts de sensibilisation proposés aux salariés

1 projet d'accord handicap

Engagée dans une démarche d'insertion professionnelle et d'inclusion des publics éloignés de l'emploi, Synchrone a poursuivi en 2023 la structuration de ses politiques en la matière.



Politique d'insertion professionnelle

Synchrone a déployé en 2023 sa politique d'insertion professionnelle, fruit du partenariat en co-traitance avec des entreprises d'insertion et EA (entreprise adaptée).

OBJECTIFS

Conscients des défis auxquels sont confrontées les personnes en difficulté sur le marché du travail, Synchrone a décidé de mettre en place une approche collaborative pour favoriser leur insertion professionnelle. La société croit fermement que chaque personne mérite une chance équitable de s'épanouir professionnellement, et que la diversité et l'inclusion sont des atouts majeurs pour le développement économique et social.

Cette politique d'insertion orientée sur la co-traitance vise à combiner ses ressources, son expertise et son réseau d'entreprises partenaires pour maximiser l'impact de ses actions. Synchrone et ses partenaires s'engagent à mettre en place des mesures concrètes qui favorisent l'accès à l'emploi pour les personnes en difficulté et permettent l'intégration au sein des prestations de Synchrone des profils de personnes en insertion proposés par ses partenaires.

Avec ses partenaires, Synchrone souhaite ainsi s'orienter sur 2 axes majeurs : instaurer une approche inclusive et collaborative, en encourageant l'échange de bonnes pratiques, la coordination des actions et la mise en commun des ressources nécessaires à la réussite de nos initiatives communes. Les partenaires en co-traitance mettent en commun leurs ressources pour promouvoir l'embauche des personnes en difficulté.

GOVERNANCE



La gouvernance a été un facteur clé pour initier la démarche et entériner la politique, maintenir un engagement régulier auprès des équipes, et traiter les freins et délivrer un service adossé à cette initiative (préqualification, points clés des profils...).

Parallèlement, il fallait démontrer par l'expérience les gains associés : une force de recrutement additionnelle, une augmentation du vivier de ressources disponibles, une fidélité accrue des équipes (Rex, sensibilisation etc..).

Au sein de Synchrone

La Responsable Clients Stratégiques est nommée référent « national » de la politique et pilote du suivi des heures d'insertion. Elle pilote les activités liées aux ressources humaines, aux affaires sociales et aux finances.

- Ressources humaines, car l'enjeu de l'insertion est avant tout humain,
- Social, car l'insertion est régie par des éléments juridiques qu'il est impératif de respecter,
- Financier, car le suivi des heures d'insertion doit être rigoureux et industrialisé sur la base de règles comptables.

La Direction des Opérations est en charge :

- des relations avec les partenaires et est garante du respect et de la mise à jour des procédures établies au sein de la politique,
- de la sensibilisation et de la communication auprès de la Business Team des profils en insertion disponibles,
- de l'identification de projets pertinents, favorisant l'encadrement, l'accompagnement sur la montée de compétence des consultants et le travail en équipe.

Le Responsable Recrutement est désigné référent RH / Recrutement afin de qualifier et de tracer le nombre de candidats rencontrés et d'accompagner la force commerciale dans la construction d'un argumentaire client pour promouvoir la démarche et les profils en insertion.

Chez les partenaires

Chaque partenaire a nommé un référent au sein de son organisation, qui, grâce à une connaissance approfondie du marché et des besoins de Synchrone, est à même de proposer un listing hebdomadaire cohérent de profils disponibles.

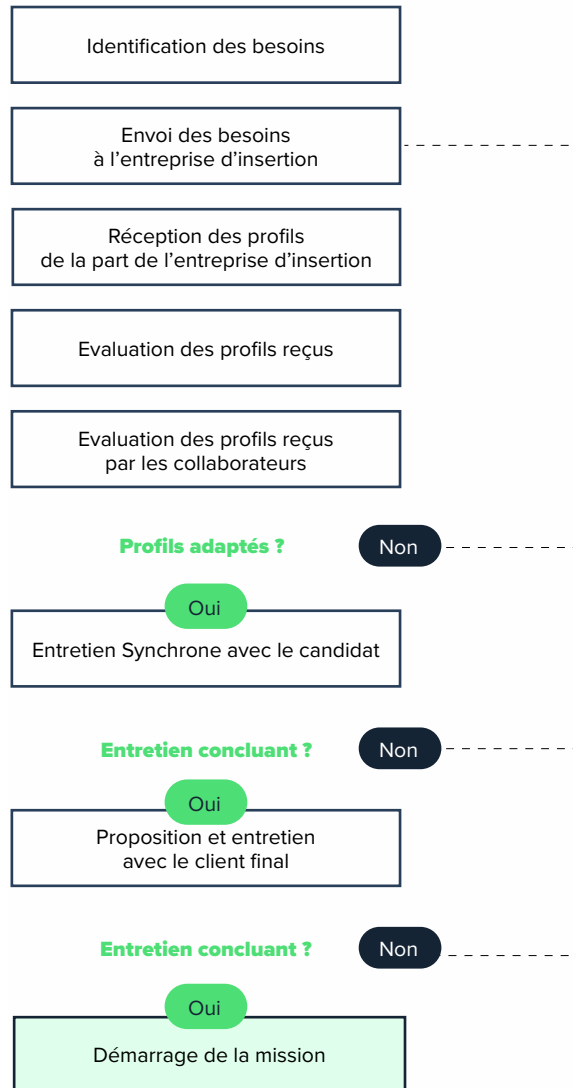
Ces référents sont en contact direct avec la Direction des Opérations et garants du bon déroulé des procédures inscrites au sein de la politique pour le compte de leurs organisations.

Les acteurs organisent par ailleurs ensemble régulièrement des ateliers et des rencontres pour sensibiliser les collaborateurs et favoriser cette relation de co-traitance. Les collaborateurs Synchrone ayant ainsi l'occasion d'échanger avec ces entreprises sur différents points.

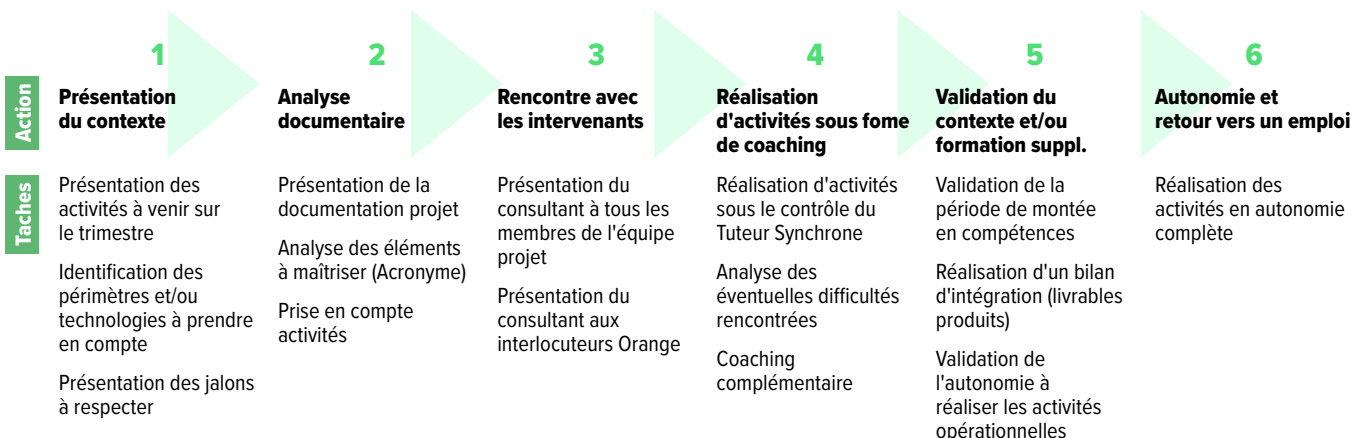
PROCÉDURES

La politique d’insertion de Synchrone comprend deux procédures clés, qui garantissent le succès final de la prestation délivrée, pour Synchrone, son client et l’intervenant en insertion.

Procédure de sourcing



Procédure d’intégration



Indicateurs de performance

Au sein de la politique, les indicateurs de suivi et performance annuels suivants ont été mis en place :

- Nombre de CV reçus
- Nombre d'entretiens réalisés
- Nombre de push clients
- Nombre d'entretiens clients
- Nombre de démarrages
- Nombre d'heures d'insertion effectives

Résultats

En 2023, Synchrone a pu mettre en place 3 prestations en insertion, dans le cadre de sa politique d'insertion et de son partenariat avec DSI, au cœur d'un centre de service externalisé.

Le centre de services Synchrone gère le support informatique de proximité et assure un pilotage centralisé pour le compte de e.SNCF Solutions / DSNU (Direction des Services Numériques Utilisateurs) / ESTI (Etablissement de Services Télécoms et Informatique) avec un système d'astreinte 24/7.

Valeur ajoutée pour le client :

- Assister et accompagner les clients aux nouveaux outils informatiques (O365)
- Être garant du bon fonctionnement des installations et maintien du bon niveau de sécurisation des postes



Notre CDS garantit une disponibilité constante, une prise en charge rapide et efficace des demandes, une résolution des problèmes avec professionnalisme et une communication transparente avec les utilisateurs.

Mohamad, Delivery Manager



Démarche d'insertion et d'inclusion des personnes en situation de handicap

Synchrone mène une démarche volontariste d'insertion et d'inclusion des personnes en situation de handicap.

En 2023, elle a renforcé ses actions d'inclusion auprès des populations internes à l'entreprise (refonte du Livret Handicap, nomination d'un nouveau référent, formations à l'accessibilité numérique), ainsi que ses actions d'insertion en favorisant le recours aux entreprises adaptées notamment sur les aspects liés à la legacy de son parc informatique et à la logistique.

REFONTE DU LIVRET HANDICAP



Dans le cadre de sa politique handicap, Synchrone a refondu en 2023 son Livret Handicap, pierre angulaire de son engagement sur le sujet et des actions concrètes qui sont menées en interne pour répondre aux besoins concrets de ses salariés.

Cette refonte majeure a permis de réaliser des mises à jour et d'introduire de nouveaux assets en la matière au sein de Synchrone :

- Incarnation du sujet par notre DRH
- Mise à jour des chiffres sur le handicap
- Mise en avant de notre politique insertion/inclusion avec des partenaires
- Mise en avant de notre programme de sensibilisation au handicap et les actions concrètes menées en 2023
- Mise en avant du process pour se déclarer auprès de la MDPH
- Mise en lumière de Sophie VALLA en tant que référente Handicap
- Mise à jour des accompagnements proposés

FOCUS sur les accompagnements proposés

- Accompagnement dans la démarche administrative d'obtention de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- Aménagement du poste de travail sur mesure après tests et validation du collaborateur, en termes d'ergonomie, d'interfaces informatiques, etc.
- Aménagement du rythme de travail pour gérer une fatigabilité accrue et permettre un suivi médical optimal
- Proposition de missions en adéquation avec les contraintes posées par le handicap du consultant.
- Suivi renforcé de la Médecine du Travail
- Des entretiens spécifiques avec la Référente Handicap sont par ailleurs proposés tout au long de la carrière du collaborateur en situation de handicap

Cette nouvelle version du Livret Handicap est remise aux nouveaux collaborateurs lors de leur parcours d'intégration au sein de la société, elle est par ailleurs disponible à tous moments pour tous les salariés sur le portail MySynchrone.

NOMINATION D'UNE NOUVELLE RÉFÉRENTE HANDICAP

Une nouvelle Référente Handicap de l'UES Synchrone a été nommée en la personne de Sophie VALLA, et une communication précisant son rôle et ses coordonnées a été envoyée à l'ensemble des salariés le 23/05/2023.

La Référente Handicap Synchrone est chargée de répondre aux questions des salariés, mais également de les accompagner dans leur démarche d'obtention de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et d'aménager leurs postes de travail si le besoin s'en fait ressentir.

Elle agit dans le respect le plus total de la confidentialité dans le cadre de ses échanges avec les salariés. Notamment, la procédure d'accompagnement à l'obtention d'une RQTH peut se faire en garantissant l'anonymat du collaborateur demandeur.

synchrone

Bonjour à tous,

Nous vous informons de la désignation de **Sophie VALLA** comme **Référente Handicap** de l'UES Synchrone.

La Référente Handicap est chargée de répondre aux questions des salariés, mais également de les accompagner dans leur démarche d'obtention de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et d'aménager leurs poste de travail si le besoin s'en fait ressentir.

La Référente Handicap agit dans le respect le plus total de la confidentialité dans le cadre de ses échanges avec les salariés. Notamment, la procédure d'accompagnement à l'obtention d'une RQTH peut se faire en garantissant l'anonymat du collaborateur demandeur.

Pour quelles raisons déclarer son handicap ?

Déclarer son handicap, qu'il soit visible ou non, permet d'accéder à un certain nombre d'aides directes proposées par l'Agefiph (aménagement de véhicule ou aide au transport par exemple) et par Synchrone (adaptation du poste de travail, prise en compte du handicap dans la proposition de nouvelles missions...).

Au-delà de ces dispositifs, être connu et reconnu en tant que collaborateur en situation de handicap permet d'anticiper d'éventuelles difficultés. Grâce à un suivi managérial adapté et à l'écoute de l'équipe des Ressources Humaines, la carrière d'un travailleur handicapé au sein de Synchrone est envisagée, au même titre que celle des autres salariés, de manière sereine et sur le long terme.

Enfin, dans le cadre de son engagement RSE, Synchrone tient à briser les tabous qui peuvent encore exister sur le handicap en entreprise, et invite en ce sens ses salariés en situation de handicap à participer à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

Sophie VALLA, par ailleurs Référente santé, sécurité & conditions de travail au sein de l'UES Synchrone, est joignable par e-mail (valla@synchrone.fr) et par téléphone (06.03.44.28.20), n'hésitez pas à la contacter pour toute information en rapport avec la thématique du Handicap.

Bruce COGITORE, Directeur Général Adjoint

FORMATION À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Synchrone a déployé auprès des consultants intervenant sur des projets de conceptions web ou applications numériques, une formation pour disposer des connaissances fondamentales sur l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap.

A fin 2023, **74 consultants étaient formés** et avaient acquis les compétences clés développées dans cette formation :

- 1. Comprendre les enjeux et intérêts de l'accessibilité numérique
- 2. Connaître les aides techniques de navigation par type de handicap
- 3. Être capable d'intégrer l'accessibilité dans un projet web

FOCUS sur le programme de la formation

I Module 1 : Introduction à l'accessibilité numérique

- Définition de l'accessibilité numérique
- Enjeux et intérêts de l'accessibilité pour tous
- Tendances et prise en compte de l'accessibilité dans le secteur public et privé
- Présentation du cadre réglementaire en France et à l'étranger

I Module 2 : Vision utilisateur de l'accessibilité et démonstrations

- Sensibilisation aux différents types de handicaps, présentation des difficultés de navigation et de consultation rencontrées par les personnes handicapées
- Présentation et démonstrations d'aides techniques de navigation par type de handicap, des fonctions et outils de personnalisation de l'affichage
- Démonstration du fonctionnement d'un lecteur d'écran (synthèse vocale / plage braille)

I Module 3 : L'accessibilité dans la gestion d'un projet Web

- Présentation des référentiels d'accessibilité (WCAG 2.1, RGAA)
- Présentation des actions à mener à chaque étape de conception d'un projet web

I Questions / réponses et discussions autour des projets des participants

- Travaux pratiques : mise en situation réelle afin de garantir l'acquisition d'un vrai savoir-faire sur tous les points abordés et questions posées par le formateur tout au long de la formation

RECOURS AUX AE / ESAT / ESUS

Synchrone a poursuivi en 2023 son engagement envers les entreprises adaptées.

Elle a notamment perpétué sa politique de collecte systématique des D3E par une entreprise solidaire et a lancé un appel d'offres dédié à plusieurs prestataires identifiés (actuels et nouveaux).

C'est une ESUS (Entreprise Solidaire à Utilité Sociale) qui a remporté l'appel d'offres et a procédé à l'enlèvement de près d'une tonne de matériels informatiques pour être recyclés ou reconditionnés. Cette entreprise rassemble plusieurs structures sociales : un ESAT, plusieurs entreprises adaptées (EA), une entreprise d'insertion (EI) et un chantier d'insertion (ACI). Près de 80 % de leurs employés sont en situation de handicap ou en parcours d'insertion professionnelle.

A titre d'exemple, elle a parallèlement, confié les opérations de maintenance de ses objets publicitaires responsables à une ESAT, via son prestataire AFFECTIVE, lui-même certifié ECOVADIS PLATINIUM.

Sensibilisation des collaborateurs



Au cœur de sa politique de diversité et d'inclusion, Synchrone sensibilise chaque année l'ensemble de ses salariés au handicap en entreprise. Elle vise en ce sens deux objectifs : briser les tabous sur le handicap en entreprise - souvent invisible - et encourager les salariés à se rapprocher des services RH afin de bénéficier de l'accompagnement et des aides auxquelles ils auraient droit.

SENSIBILISATION SUR LA NON-DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE

L'ensemble des Chargés de recrutement et des Business Managers présents dans l'effectif Synchrone au cours de l'année 2023 ont été invités à réaliser le parcours e-learning « Garantie de la neutralité du processus de recrutement interne » proposé par Callimedia, abordant notamment le sujet de la neutralité face aux personnes en situation de handicap.

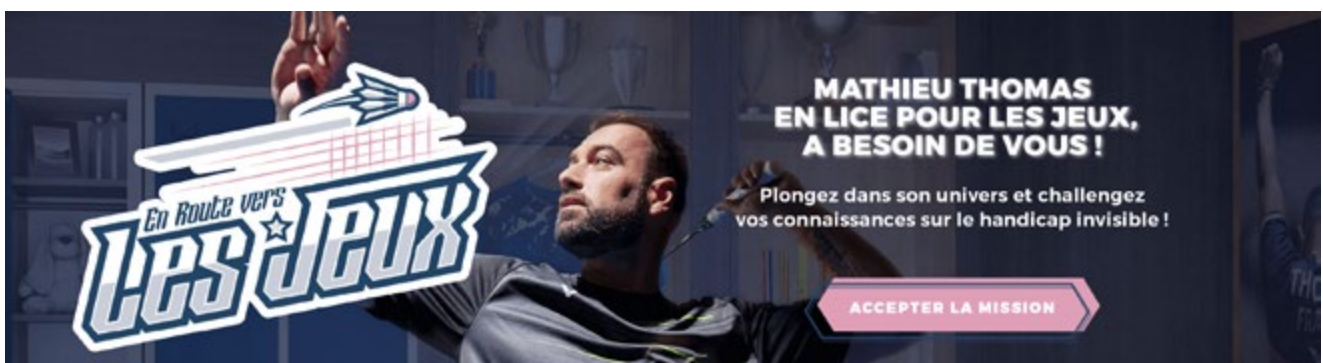
Au 31 décembre 2023, sur 88 salariés en poste sur des missions de recrutement au sein de la société, 75 ont complété et validé leur parcours relatif à la non-discrimination à l'embauche, 13 sont en cours de réalisation. Le taux de recruteurs formés en 2023 était donc de 85 %.

En complément de ces formations, et dans le cadre de l'enrichissement de la base documentaire de sa Business School, Synchrone a créé une fiche dédiée intitulée « La non-discrimination à l'embauche ». Présentée lors de l'onboarding des nouveaux salariés susceptibles d'intervenir sur le recrutement, elle est par ailleurs disponible à tout moment par l'ensemble des salariés de la Corporate et de la Business Team dans un dossier partagé.

Cette fiche reprend les essentiels en termes de définition de la discrimination et de législation, et rappelle les 25 critères de discrimination interdits par la loi, dont le handicap. Elle propose par ailleurs un listing de « Do & Don't » pour accompagner les salariés sur des cas concrets et renforcer leur compréhension des principes à respecter.

SERIOUS GAME EN ROUTE VERS LES JEUX

Lors de la SEEPH 2023, Synchrone a proposé à l'ensemble de ses salariés de participer à un Serious Game baptisé « En route vers les Jeux ». Ce dernier a été mis en place par la société Goods to know, avec laquelle Synchrone travaille depuis plusieurs années.



Les participants, invités par email, ont pu aider Mathieu Thomas, n°1 français de parabadminton, à rassembler les 10 objets à emporter impérativement dans sa valise pour les Jeux Paralympiques.

Chaque objet les a conduits vers une question sensibilisante sur la thématique du handicap ou une courte vidéo afin de faire connaissance avec l'athlète.

Synchrone a par ailleurs proposé en clôture de l'opération un livret récapitulatif des différentes typologies de handicap abordées tout au long du jeu, à l'ensemble des salariés de l'UES.

PARTICIPATION AUX H-GAMES



Dans le cadre de son programme sport & bien-être en entreprise *United Heroes X Synchrone*, Synchrone a participé du 27 mars au 15 avril aux H-Games, grande compétition inter-entreprises en faveur du handisport.

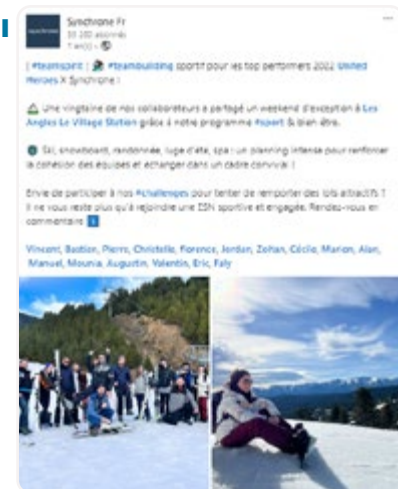
Au travers des animations proposées tout au long de la compétition (une semaine d'échauffement avec les athlètes de l'équipe de France, 2 semaines de challenge collectif pour tenter de dépasser la FFH et des portraits d'athlètes) les participants ont pu porter un regard nouveau, plus inclusif, sur le handicap.

En fin d'opération, Synchrone a réalisé un don à la Fédération Française de Handisport, afin de participer au financement de matériel pour les athlètes en situation de handicap.

Au total, 327 salariés de l'UES Synchrone ont pris part aux H-Games

INTERVENTIONS DE CÉCILE HERNANDEZ

Depuis 2017, Synchrone soutient Cécile HERNANDEZ, championne olympique de parasnowboard. Exemple de résilience et d'engagement, elle accompagne régulièrement Synchrone lors d'événements et de rencontres pour apporter un autre regard sur le handicap, la tolérance et l'ouverture.



Team building sport & handicap

Dans le cadre de son programme sport & bien-être *United Heroes X Synchrone*, Synchrone a félicité les top performers de la saison 2022 en leur proposant un week-end aux sports d'hiver au mois de mars 2023, en présence de Cécile HERNANDEZ, championne olympique de parasnowboard.

La vingtaine de collaborateurs présents a pu bénéficier de moments de partage sportif et d'échanges avec l'athlète sur son parcours et son handicap : un moment d'exception pour les sportifs les plus engagés de Synchrone.



Rencontre au siège social

Pour sa dernière saison en tant que marraine sportive de l'entreprise, la championne olympique de parasnowboard est intervenue au sein de son siège social, le 4 avril 2023.

Pendant près de deux heures, Cécile HERNANDEZ a pu témoigner de son parcours, du handicap invisible qu'elle porte, puis répondre aux nombreuses questions de la soixantaine de collaborateurs présents.

Projet d'accord handicap

Dans le cadre de la négociation et de la signature de son accord QVCT, Synchrone a souhaité impulser une accélération de la politique inclusive et engager en 2023 les négociations d'un accord handicap qui débutera en 2024 pour mise en application en 2025.

La Direction des Ressources Humaines et la Référente Handicap ont pris attache en 2023 auprès de l'AGEFIPH afin de lancer un diagnostic Handicap qui débutera en février 2024.

Les résultats de ce diagnostic permettront d'aiguiller les partenaires sociaux (Direction et Organisations syndicales représentatives) dans la négociation d'un accord Handicap agréé.

Des objectifs et un calendrier ont été actés en ce sens :

5 OBJECTIFS CIBLÉS :

- 1 – Déterminer la pertinence d'un accord agréé ou d'une convention avec l'Agefiph
- 2 – Disposer d'un plan d'actions pour déployer la politique handicap dans l'entreprise
- 3 – Formaliser les rôles de chacun dans le groupe projet, impliquer le service communication et le management de proximité et organiser la passation de la référence
- 4 – Sensibiliser le collectif afin de favoriser la déclaration volontaire des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOETH) et afin de casser les préjugés sur la thématique
- 5 – Professionnaliser le management

MÉTHODOLOGIE :

I – Recueil des données / Février-Mars 2024

- Recueil de données quantitatives
- Rendez-Vous in situ pour le recueil des données complémentaires (focus handicap et focus RH)
- Entretiens avec les salariés

Livrable :
trame d'entretien, fichier Excel

II – Analyse / Mars à mai 2024

- Analyse des données recueillies
- Point d'étape avec l'entreprise et l'Agefiph
- Co-Construction du Plan d'actions avec l'entreprise
- Rédaction de la synthèse du diagnostic
- Détermination des préconisations identifiées en lien avec la demande initiale

Livrable :
trame de restitution

III – Restitution / Juin 2024

- Rendez-vous in situ pour la présentation du diagnostic et du plan d'actions avec l'Agefiph

Livrable :
rapport final et plan d'actions

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Synchrone s'attache à proposer une qualité de vie et des conditions de travail optimales, sécurisantes et épanouissantes, au sein de son organisation, pour tous les salariés de l'UES et sur toute la France. Elle déploie pour cela un ensemble de leviers managériaux, sociaux, administratifs, RH ou encore de communication, dont les actions emblématiques sont partagées au sein de ce rapport.



Bien-être, santé et sécurité au travail

382 salariés engagés dans le programme Sport & Bien-être

9 accords d'entreprise entrés en vigueur en 2023

1 nouveau baromètre mensuel de satisfaction de la collaboration managériale

Programme sport & bien-être

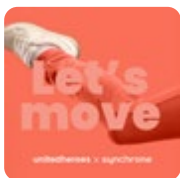
Synchrone a poursuivi en 2023 son programme Sport, Bien-être et Cohésion en entreprise : United Heroes x Synchrone, lancé en janvier 2022.

Sa vocation ? Inciter l'ensemble des salariés à bouger, prendre soin d'eux au quotidien et les mobiliser sur des challenges Synchrone tout au long de l'année.

Synchrone a adossé son programme à l'application mobile United Heroes proposée par la société Sport Heroes. Sur cette application, toutes les activités physiques des collaborateurs sont prises en compte. Du running au yoga, en passant par la natation, le jardinage, le cyclisme ou encore la marche, chaque action rapporte des points santé aux participants et à leurs équipes. Par ailleurs, l'application propose de nombreux services tels qu'une plateforme de cours en replay, des défis hebdomadaires à relever seul ou en équipe, des conseils bien-être, sport et nutrition, des ateliers et webinars, etc.

Les salariés de l'UES sont conviés lors de leur arrivée chez Synchrone à intégrer l'équipe de leur agence d'appartenance, au travers d'une communication dans le Livret d'accueil et d'un e-mail de rappel envoyé à J+7 de leur intégration.

Sur l'année 2023, le programme comportait 4 temps forts, challenges à la fois collectifs et individuels, sur des thèmes chers à Synchrone : la cohésion, le dépassement de soi, le bien-être en entreprise et la solidarité.



Let's Move

Du 1^{er} au 15/02/2023

L'année a été lancée par un challenge spécifiquement conçu pour inciter les salariés à bouger, quelle que soit leur niveau de sportivité. Une cinquantaine de lots ont été remportés par nos collaborateurs aux quatre coins de la France.



H-Games

Du 27/03 au 15/04/2023

Nos collaborateurs ont été invités à participer à cette grande compétition inter-entreprise en faveur du handisport. Challenge collectif, course virtuelle, challenges battle avec des athlètes médaillés de l'Equipe de France Handisport, Quizz handisport... plusieurs de nos collaborateurs ont par ailleurs été récompensés pour leur performance par l'obtention de places aux championnats du monde paralympiques.



Be Cool

Du 12 au 25/06/2023

Au mois de juin, les participants ont programé l'accent sur le bien-être avec un challenge orienté sur les sports doux, la méditation et les activités de partage (randonnée, jardinage, éco-actions...). Engagée dans une démarche de QVT forte, Synchrone a récompensé les performances de 30 salariés ayant atteint un minimum de 200 points.



Octobre Rose

Du 1^{er} au 31/10/2023

Comme chaque année, Octobre a rimé avec solidarité. Synchrone s'est mobilisée auprès de Rose Up, association engagée pour la lutte contre le cancer du sein et a proposé à ses collaborateurs de bouger pour la cause. Dans le cadre de notre challenge, une soixantaine de collaborateurs a participé à des courses solidaires et 30 lots ont été remis aux salariés impliqués dans le challenge virtuel lancé au travers de l'application United Heroes.

A fin 2023, 29 % des salariés étaient inscrits au programme (+25 % en un an).

Indicateurs santé & environnement

SANTÉ

Les salariés de Synchrone qui utilisent l'application sont au-dessus des recommandations de l'OMS en termes de temps d'activité (150 minutes / semaine) et de nombre de pas quotidiens (6 000 pas / jour) en moyenne en 2023.

ENVIRONNEMENT

L'application United Heroes permet à ses utilisateurs de suivre la quantité de CO₂ évitée en utilisant la marche ou le cyclisme pour se déplacer, comparativement à un déplacement véhiculé.

Cette fonctionnalité appelée « Bilan CO₂ » est disponible pour tous les participants au programme.

INTERFACE UTILISATEUR BILAN CO₂



Selon les données enregistrées par United Heroes, **la quantité de CO₂ évitée par mois est ainsi en moyenne de 158,85 kg / collaborateur.**

Au total, entre mars et décembre 2023 (données non disponibles pour janvier et février), les collaborateurs de Synchrone utilisateurs de l'application ont ainsi évité l'émission de 22 600 kg de CO₂.

Prévention des risques psychosociaux

Synchrone s'attache à la prévention des risques psychosociaux par le biais d'actions de sensibilisation, de formation et de dispositions favorisant le bien-être des salariés, inscrites dans le cadre de l'accord relatif à la qualité de vie et des conditions de travail au sein de l'UES Synchrone.

Synchrone est ainsi engagée dans une démarche de prévention collective assurant l'identification, l'évaluation et le traitement des situations pouvant présenter des risques psychosociaux. Cette démarche est reprise au sein des DUERP, du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail et font l'objet d'un Rapport annuel en lien avec le CSE et la CSSCT.

DÉMARCHE DE PREVENTION COLLECTIVE

Formation

Formation des managers

La formation des managers aux enjeux de la QVCT intègre une partie dédiée spécifiquement à la prévention des RPS et comprend :

- la définition des RPS au travail : stress, épuisement professionnel, violences au travail ;
- l'identification des facteurs de risque ;
- les conséquences sur la santé des salariés de l'exposition aux risques psychosociaux ;
- l'importance de la QVCT dans la performance de l'entreprise ;
- le cadre juridique applicable ;
- les acteurs de la prévention dans l'entreprise ;
- la détection des signaux de mal-être chez ses salariés ;
- l'accompagnement des salariés en situation de mal être au travail.

Formation des membres du service des ressources humaines et représentants du personnel

Des sessions spécifiques de formation sont assurées au profit des membres du service des ressources humaines et des représentants du personnel en collaboration avec les services de santé au travail de la société.

Accompagnement

Le document unique est mis à jour :

- Au moins chaque année ;
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

Dispositifs à la disposition des salariés

Les salariés de l'UES Synchrone, peuvent contacter, en cas de difficulté :

- La ligne managériale
- Le service des ressources humaines
- Les représentants des salariés, ces derniers pouvant alerter l'employeur
- Le service de santé au travail (médecin, infirmier.ère)
- L'assistant.e sociale
- La cellule d'écoute et de soutien psychologique.

En cas de situation avérée de souffrance au travail, une réunion est organisée dans les meilleurs délais avec les acteurs localement impliqués (service de santé au travail, assistance sociale) pour analyser la situation et élaborer un plan d'action ciblé.

Accompagnement des salariés en cas de survenance d'un évènement traumatique au sein de l'entreprise

En cas de survenance d'un événement traumatique au sein de l'entreprise (décès, accident grave, agression...) un dispositif d'accompagnement spécifique est mis en œuvre afin d'accompagner les salariés victimes et leur famille, ou les salariés qui sont intervenus pendant l'événement, qui ont découvert la victime, qui étaient à proximité de l'accident, ainsi que les collègues du salarié victime.

Après information et intervention du médecin du travail, un soutien psychologique est mis en place dans les 48h suivant l'événement avec l'aide du service d'assistante sociale et, le cas échéant, un organisme extérieur afin de permettre aux collègues du salarié accidenté de s'exprimer individuellement ou collectivement.

Selon le contexte et les besoins exprimés par ces derniers, un accompagnement, pourra en complément et dans la durée leur être proposée par le Médecin du travail et/ou l'assistant.e sociale.

Par ailleurs un CSE/CSSCT extraordinaire sera organisé afin d'informer immédiatement les représentants du personnel de la situation et leur permettre d'exercer leurs prérogatives.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, VIOLENCES AU TRAVAIL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Mesures pour prévenir ce type de situations et procédures à suivre :

- Mise à jour des règlements intérieurs afin de prendre en compte les dispositions légales relatives aux harcèlements moral et sexuel, aux violences au travail et aux agissements sexistes ;
- Affichage des textes du code pénal sur le harcèlement moral et sexuel et la violence au travail dans l'ensemble des sites ;
- Définition des procédures à suivre si un cas survient et rappel des sanctions applicables aux auteurs de harcèlement ou de violence (voir le Règlement Intérieur) ;
- Formation des managers sur les situations constitutives de harcèlement, de violence au travail, d'agissements sexistes, sur leur détection et sur les sanctions applicables ;
- Organisation de réunions de sensibilisation des salariés afin de rappeler les définitions de ces notions, la protection et les moyens à leur disposition ;
- Etablissement d'une plaquette explicative sur le harcèlement à destination de tous les salariés ;
- Intégration des risques liés au harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes dans le plan de prévention.

En complément, un ensemble de dispositions sont mises en œuvre au sein de l'entreprise pour contribuer au bien-être des salariés et prévenir de la survenue de risques psychosociaux. Ces dispositions sont nombreuses, on peut citer notamment :

- Suivi de la charge de travail
- Soutien des salariés aidants
- Aménagement des locaux et postes de travail
- Promotion de la pratique sportive
- Inclusion et lutte contre les stéréotypes
- Bon usage des outils numériques et droit à la déconnexion
- Dispositifs de régulation en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congés et de la vie personnelle et familiale
- Disposition sur la réduction des horaires pendant la grossesse
- Mise en place des montres DATI en cas de d'isolement
- Edition du Guide de la Parentalité
- Enquête télétravail
- Baromètre QVCT
- Refonte du processus d'accompagnement des déplacements à l'étranger
- Mise en place d'une procédure d'alerte professionnelle

Dispositif d'écoute



Depuis juillet 2020, Synchrone propose à l'ensemble des collaborateurs de l'UES un dispositif d'écoute Qualisocial, cabinet spécialiste de la santé au travail.

Il s'agit d'une ligne d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique accessible 24h/24 et 7j/7 par le biais du 0 800 947 352.

Des psychologues sont ainsi à l'écoute des collaborateurs pour leur apporter soutien et conseils en tout anonymat, confidentialité et gratuité, quelle que soit la difficulté rencontrée.

Ce service, baptisé CARE, a fait l'objet de plusieurs communications e-mail en 2022. Par ailleurs, le numéro d'appel est précisé sur le portail collaborateurs MySynchrone, accessible 24h/24 et 7j/7.

Kit Social

Le Kit Social a été mis en place à partir de 2022, afin **de former et/ou sensibiliser les acteurs internes (Business, Corporate) sur de nombreuses thématiques relatives au droit du travail.**

Tout en rappelant le cadre légal et conventionnel qui nous régit, le Kit Social permet surtout de fixer son application au sein de SYNCHRONE, afin **d'obtenir des pratiques harmonisées.**

Des sessions de formations sont organisées afin de former et/ou sensibiliser les Managers sur des sujets majeurs tels que :

- la non discrimination à l'embauche,
- la période d'essai,
- les congés,
- le harcèlement moral et sexuel et les agissements sexistes
- les entretiens annuels et entretiens professionnels
- etc.

Les supports de formations sont par la suite mis à disposition sur un espace SharePoint « *Documentations Managers* » créé par le service Relations individuelles et collectives afin qu'ils aient un accès permanent à une base documentaire RH évolutive et spécifique à Synchrone.

ZOOM sur les documentations créées

Thématique « Embauche »

- Fiche méthode sur le principe de non-discrimination
- Méthodologie de rédaction des offres d'emploi
- Support de formation sur la période d'essai ainsi que le formulaire de suivi de mission

Thématique « Vie du contrat »

- Support de formation sur les congés
- Formulaires relatifs au don de jours
- Support de formation sur le harcèlement / flyer de l'organisme de santé au travail sur le harcèlement sexuel & les agissements sexistes
- Guide de la parentalité
- FAQ télétravail présentant les grandes règles du télétravail par fonction (Business, consulting et corporate)
- Support de formation sur l'accord temps de travail

Thématique « Ressources Humaines »

- Guide administratif RH
- Carnet de bord de l'intermission
- Pièces du contrat de travail / fiche de renseignement
- Process déplacement à l'étranger
- Process GTA (Gestion des Temps et Activités)
- Nouveau process en cas de proposition de collaboration
- Suivi de mission
- Trames d'entretiens : annuel, professionnel, bilantiel et suivi du Forfait Jours

Lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement

RÉDACTION ET DIFFUSION D'UNE CHARTE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE D'ALERTE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'UES SYNCHRONE

Synchrone a entériné le 15 mai 2023, après approbation à l'unanimité des membres du CSE, sa Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle au sein de l'UES Synchrone, diffusée sur le portail collaborateurs MySynchrone et sur son Site Web (accès à la Charte).

Elle entérine la mise en place d'un dispositif d'alerte permettant de signaler en toute sécurité et confidentialité des informations portant sur tout crime, délit, menace, préjudice ou violation d'un engagement international de la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement.

A ce titre, cette charte propose notamment une **procédure d'alerte concrète et formelle des agissements sexistes et du harcèlement ou de tout type de manquement aux engagements de l'entreprise en termes d'égalité des chances**. Les dispositions de cette charte sont applicables à l'ensemble des salariés de l'UES Synchrone, en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, à temps plein comme à temps partiel. Elle s'applique également aux stagiaires, aux travailleurs mis à disposition de l'entreprise par une entreprise de travail temporaire ou par des tiers et aux salariés d'entreprises extérieures intervenant dans les locaux de l'entreprise.

FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT, LA VIOLENCE AU TRAVAIL, LES AGISSEMENTS SEXISTES, LEUR DÉTECTION ET LES SANCTIONS APPLICABLES

Dans le cadre de l'accord collectif relatif à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail (QVCT) au sein de l'UES Synchrone signé le 3 février 2023, Synchrone s'est engagée à mettre en œuvre un ensemble de mesures, dont une formation des managers pour prévenir les situations de harcèlement, de violences au travail et les agissements sexistes ainsi que les procédures à suivre.

Cette formation a été conçue et dispensée par le service Relations individuelles et collectives en fin d'année 2023 pour les managers (intégralité de la Business Team et Responsables de la Corporate Team) et les services HRBP, ADP, Recrutement.

L'objectif ? **Former ces populations aux situations constitutives de harcèlement (moral et sexuel), de violence au travail, d'agissements sexistes ainsi que sur leur détection et les sanctions applicables, mais également partager sur les bonnes pratiques à adopter.**

Le programme de la formation

I Le harcèlement moral

- La définition du harcèlement moral et ses composantes
- Le harcèlement managérial une déclinaison du harcèlement moral
- Les exemples de faits pouvant être qualifiés de harcèlement moral
- Quiz – Vrai ou Faux ?

I Le harcèlement sexuel

- La définition des deux types de harcèlement sexuel
- Les propos ou comportements à connotation sexuelle non désirés et répétés
- Le harcèlement sexuel assimilé
- Les exemples de harcèlement sexuel assimilé
- La distinction avec l'agissement sexiste et l'agression sexuelle
- Les bonnes pratiques au travail
- Quiz – Vrai ou Faux ?

I Procédure et sanctions encourues

- Procédure
- Sanctions encourues pour l'auteur des faits de harcèlement

Hygiène, santé et sécurité



POLITIQUE HSE, GUIDE ET DUERP

Synchrone a déployé au 1^{er} trimestre 2023 sa Politique Hygiène Santé et Environnement, recueil des engagements de la société en la matière et formalisation de l'organisation et de la communication mises en place à ce titre. Elle a dans le même temps mis en circulation son Guide HSE à destination de l'ensemble des salariés de l'UES Synchrone.

Les travaux, finalisés au 1^{er} trimestre 2023, viennent formaliser les engagements et grands axes de Synchrone en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que les objectifs d'amélioration dans ces domaines.

La Politique HSE traite donc des trois axes suivants :

Santé et sécurité des personnes

- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Prévenir les accidents
- Porter secours rapidement

Sécuriser les accès

- Conditions de travail
- Locaux et hygiène
- Qualité de vie au travail

Environnement

- Stratégie Bas-Carbone
- Numérique responsable

La Politique comme le Guide HSE font ainsi référence aux actions et mesures mises en oeuvre dans le cadre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de Synchrone, décliné pour chaque site de l'entreprise, qui recense tous les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés.

Cette évaluation comporte un **inventaire des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise** ou de l'établissement. Elle couvre de façon exhaustive tous les risques envisageables dans le cadre professionnel, qu'ils apparaissent en **situation normale, transitoire ou dégradée de fonctionnement**.

Ce document d'inventaire et de hiérarchisation des risques professionnels guide le programme de prévention annuel de l'entreprise, établi par Synchrone. Il est mis à jour, conformément au code du travail, chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement importante, modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et lorsqu'une information qui nécessite une réévaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Ainsi les DUERP réalisés et régulièrement mis à jour par Synchrone couvrent 100 % des salariés de l'UES travaillant au sein des locaux de la société.

PLANS DE PRÉVENTION

Les plans de prévention signés entre Synchrone et le client visent à assurer la sécurité et la prévention des risques lors de notre intervention sur le site du client. Il servent à définir les mesures à prendre pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que la protection des biens et de l'environnement.

Voici quelques objectifs et bénéfices d'un plan de prévention signé :

- Sécurité de nos collaborateurs
- Respect de la législation et des normes
- Meilleure gestion des risques
- Préservation des biens et de l'environnement

En résumé, un plan de prévention signé entre les 2 parties (le client et Synchrone) permet d'établir un cadre clair pour la sécurité et la prévention des risques lors de nos interventions sur le site du client. Il contribue à assurer la santé et la sécurité des travailleurs, à respecter la législation, à gérer les risques, à faciliter la communication et à préserver les biens et l'environnement.

MISE EN PLACE DES MONTRES DATI



Dans le cadre de l'accord QVCT signé en février 2023, Synchrone a mis dans ses agences un système de montres DATI (communément appelé PTI). L'objectif est de renforcer la sécurité de l'ensemble des salariés en cas de travail isolé.

Ces montres ont été mises en place le 14 décembre 2023 dans les agences d'Aix-en-Provence, Lyon, Clermont-Ferrand, Lille et Paris.

À la fois fiables, réactives et simples d'utilisation, ces montres sont directement reliées par satellite à un système de télésurveillance. Elles sont destinées aux salariés travaillant au sein des agences mentionnées ci-dessus qui devraient travailler hors de portée de vue ou de voix d'autres collaborateurs, par exemple en étant seul au bureau. Dans ce cas, il leur est demandé de porter cette montre afin d'assurer leur propre sécurité.

Ce système permettra d'alerter les secours en cas de besoin. Si le collaborateur est dans l'incapacité de pouvoir le faire, les secours seront alertés automatiquement.

La mise en place de ces équipements ainsi que leur mode d'emploi ont été communiqués par e-mail à l'ensemble des salariés occupant des postes sur les agences cibles, le 14 décembre 2023.

ACCORDS CONTRIBUTANT AU BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

Au sein de Synchrone, trois accords d'entreprise récents contribuent notamment au bien-être des salariés de l'UES :

- L'accord relatif au télétravail, signé le 16 mai 2022 entre la direction et les partenaires sociaux de Synchrone et entré en application dès le 1^{er} juin 2022.
- L'accord relatif au temps de travail, dont la signature est intervenue le 28 novembre 2022, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.
- L'accord relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, signé le 3 février 2023, reflétant la volonté de Synchrone d'accélérer ses engagements RSE, d'apporter des avancées sociales majeures et des solutions concrètes à ses collaborateurs.

Equilibre vie privée / vie professionnelle

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LE TÉLÉTRAVAIL 2023

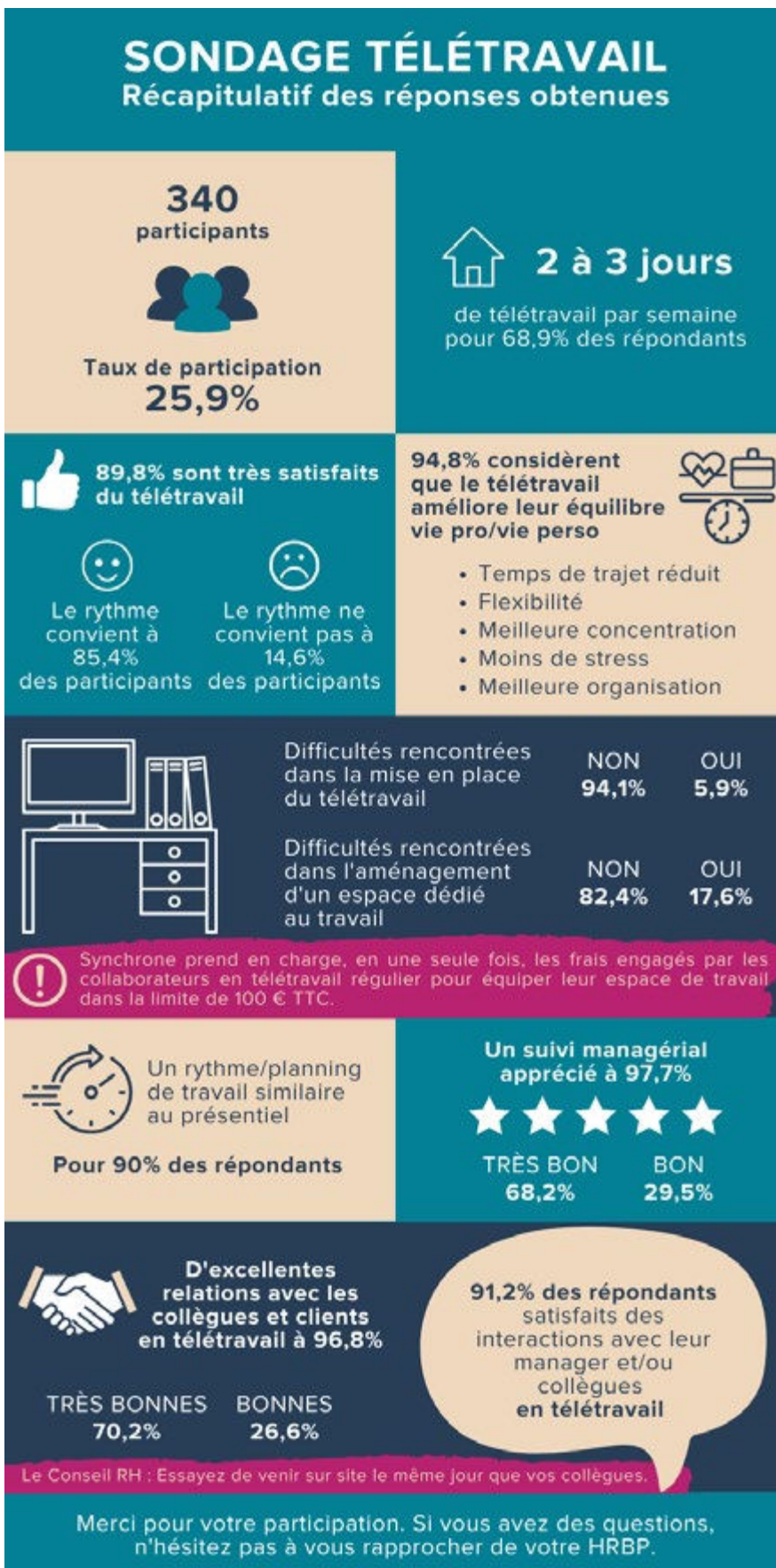
En mai 2023, Synchrone a lancé une grande enquête de satisfaction sur ces nouvelles conditions de travail.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la QVCT au sein de Synchrone, l'ensemble des salariés de l'UES a été consulté et a reçu un questionnaire de satisfaction par e-mail. En parallèle, un second questionnaire a été proposé aux populations managériales afin de connaître leur ressenti sur la mise en œuvre du télétravail en tant que Manager.



Quelques indicateurs de satisfaction des collaborateurs issus du questionnaire envoyé à 100 % des salariés de l'UES :

- Au total 89,8 % des salariés répondants (exclusion des « sans réponse ») sont très satisfaits du télétravail (note 4 et 5).
- Au total 94,8 % des répondants (exclusion des « sans réponse ») considèrent que le télétravail améliore leur équilibre vie professionnelle/vie personnelle :
 - Moins de trajet (gain de temps, moins de fatigue liée au trajet)
 - Flexibilité
 - Meilleure concentration
 - Moins de stress
 - Meilleure organisation professionnelle et personnelle (vie de famille, plus de productivité)
 - Etc.
- Au total 97,7 % des répondants (exclusion des « sans réponse ») considèrent que le suivi de leur manager est « Très bon » (68,2 %) ou « Bon » (29,5 %).
- En outre, 96,8 % des répondants (exclusion des « sans réponse ») considèrent que leurs relations avec leurs collègues ou clients en télétravail sont « Très bonnes » (70,2 %) ou « Bonnes » (26,6 %).



SONDAGE TÉLÉTRAVAIL MANAGERS

Récapitulatif des réponses obtenues

36
participants



Taux de participation
69,2%

73,5%

des répondants ont l'ensemble de leurs collaborateurs qui effectuent du télétravail

42,4%

considèrent qu'il est plus difficile de manager à distance qu'en présentiel

90,9%

ont reçu assez d'informations sur la politique télétravail de Synchrone

13,8%

ont déjà été dans l'impossibilité de contacter un collaborateur qui était en télétravail.

Un guide à l'attention des managers a été diffusé.

Si vous êtes dans l'impossibilité de contacter régulièrement un collaborateur en télétravail, n'hésitez pas à en faire part à votre HRBP.



73,3% imposent le présentiel à leurs collaborateurs pour certaines réunions

→ éviter l'isolement de certains collaborateurs et permettre une cohésion d'équipe

Il est important de faire des réunions d'équipe en présentiel une fois par semaine afin d'éviter tout sentiment d'isolement.

35,7% ont déjà du faire revenir des collaborateurs au bureau un jour de télétravail

(Nécessité de service, d'obligation de participer à des réunions ou formation en présentiel)

17,9% ont du faire face à un sentiment d'isolement



de la part d'un ou plusieurs collaborateurs

Conseil d'un manager : « Je lui ai proposé de revenir sur site. Nous avons échangé sur le sujet et trouvé différents moyens pour éviter ce sentiment et je me suis mis pour impératif de l'appeler chaque jour de télétravail. »

67,9%

considèrent que leurs collaborateurs bénéficiant du télétravail sont plus épanouis

89,3%

considèrent que leurs collaborateurs travaillent de la même manière voire plus lorsqu'ils sont en télétravail

Effets positifs du télétravail

- Equilibre vie pro/vie perso (moins de trajets)
- Flexibilité
- Efficacité/productivité
- Sérénité, épanouissement
- Relation de confiance



Points de vigilance du télétravail

- Communication moins fluide qu'en présentiel
- Distraction des collaborateurs par certaines tâches personnelles
- Isolement : veiller à ce que le lien social soit maintenu
- Démotivation

Conseils des managers

« Pour lutter contre l'isolement, maintenir un contact quotidien et rester disponible à tout moment. »
« L'autonomie du collaborateur doit être suffisante. Garder un rythme de télétravail qui concilie ses avantages avec la nécessité de se voir régulièrement pour maintenir la cohésion d'équipe et le sentiment d'appartenance. »

FAQ TÉLÉTRAVAIL



Les Managers ont par ailleurs été dotés, dans la même temporalité, d'une FAQ Télétravail, afin de leur permettre d'appréhender au mieux son application opérationnelle.

SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Le suivi de la charge de travail est effectué par les Managers au travers des différents entretiens qui ponctuent la carrière des salariés, qu'il s'agisse de l'entretien annuel, de l'entretien professionnel ou encore, concernant les cadres, de **l'entretien biannuel de suivi de la charge de travail/du forfait jours**.

Ces entretiens sont formalisés via des trames, accompagnées de guides d'entretiens de suivi de la charge de travail et d'entretiens professionnels mis à disposition des collaborateurs en charge de ces entretiens.

La charge de travail du collaborateur est systématiquement évoquée lors de ces entretiens, et des mesures correctives sont prises le cas échéant.

Focus sur le suivi de la charge de travail des salariés cadres

Afin de garantir le droit à la santé, à la sécurité, au repos et à l'articulation entre vie professionnelle et vie privée au cadre concerné, un suivi régulier de son organisation de travail, de sa charge de travail et des amplitudes de ses journées de travail est organisé. Cette amplitude et cette charge de travail doivent lui permettre de concilier vie professionnelle et vie privée. Le cadre concerné tiendra informé son responsable hiérarchique des événements ou éléments qui accroissent de façon inhabituelle ou anormale sa charge de travail.

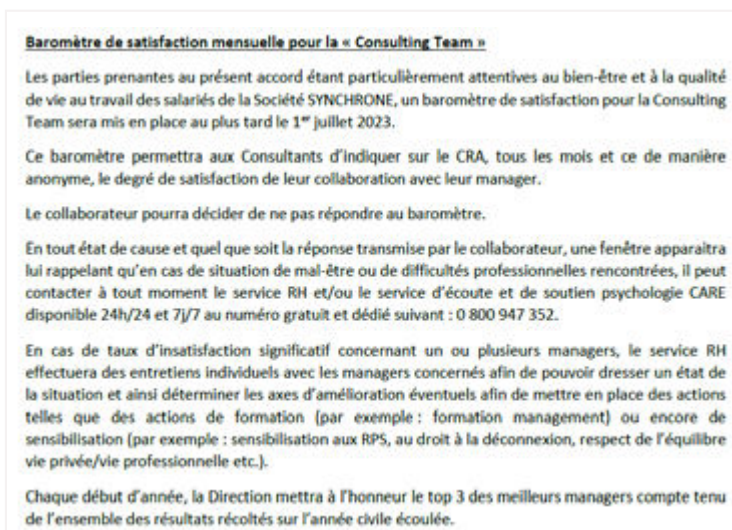
Chaque année, deux entretiens sont organisés entre le salarié ayant conclu une convention de forfait en jours sur l'année et son responsable hiérarchique alors que la convention collective n'en prévoit qu'un seul. Ces entretiens portent sur les modalités d'organisation du travail du salarié concerné, sa rémunération, la durée des trajets professionnels, l'amplitude des journées de travail, l'état des jours de repos supplémentaires à la date de l'entretien et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

L'un des deux entretiens individuels se déroule à la suite de l'entretien annuel et /ou professionnel. L'autre entretien devra, dans la mesure du possible, se tenir 6 mois plus tard. Les supports de suivi des collaborateurs dont notamment les supports d'entretien annuel, entretien professionnel, entretien bi-annuel pour les modalités en *Forfait Jours* ont été revus afin de permettre un meilleur accompagnement des salariés.

BAROMÈTRE MENSUEL DE SATISFACTION DE LA COLLABORATION MANAGÉRIALE

Un baromètre mensuel de satisfaction de la collaboration managériale a été mis en place au mois de septembre 2023, pour l'ensemble des salariés consultants de l'UES Synchrone.

Il découle d'un engagement pris dans l'accord collectif relatif à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail (QVCT).



Extrait de l'accord relatif à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail

Développé en interne et intégré dans le portail collaborateur MySynchrone, le baromètre mensuel de satisfaction de la collaboration managériale apparaît sous forme de pop-up à partir du 25 du mois, lorsque les consultants se connectent pour renseigner leur CRA (saisie mensuelle obligatoire) de leur temps d'activités.

Il permet à l'ensemble des consultants d'indiquer sur leur CRA, **tous les mois et ce de manière anonyme, le degré de satisfaction de leur collaboration avec leur manager** en choisissant l'emoji qui leur correspond le mieux : « insatisfait », « satisfait », « neutre » ou « ne souhaite pas répondre ».



En tout état de cause et quel que soit la réponse transmise par le collaborateur, une fenêtre apparaît rappelant qu'en cas de situation de mal-être ou de difficultés professionnelles rencontrées, il peut contacter à tout moment le Service RH ou le service d'écoute. En cas de taux d'insatisfaction significatif concernant un ou plusieurs managers, le Service RH sera amené à effectuer des entretiens individuels avec les managers concernés, afin de dresser un état de la situation et de déterminer les axes d'amélioration éventuels.

Chaque mois, le Service RH qui monitorise les résultats du baromètre recueille les avis relatifs aux managers. Une note moyenne est attribuée à chaque relation managériale selon le barème suivant :

Insatisfait = 1 / Neutre = 2 / Satisfait = 3

Sur la période de septembre à décembre 2023, la note moyenne globale de satisfaction de la relation managériale est de 2,76 / 3, révélant un taux de satisfaction élevé des consultants.

FORMATIONS DES ACTEURS INTERNES SUR LES CONGÉS ET LES ÉVOLUTIONS DE DÉCLARATION DES ACTIVITÉS DANS MYSYNCHRONE

Dans le cadre du Kit Social dont l'objectif est de former et/ou sensibiliser les acteurs internes (Business, Corporate) sur de nombreuses thématiques relatives au droit du travail, Synchrone a mis en œuvre deux formations clés sur la gestion des congés et la déclaration via l'outil MySynchrone des activités, notamment des astreintes et heures complémentaires.

Ces deux formations ont été déployées à destination des managers des équipes Business et Corporate, ainsi que des services HRBP, ADP et Recrutement.



Formation relative aux congés

Déployée et dispensée par le service Relations Individuelles & Collectives avec la participation de la Responsable RH France, cette formation a eu lieu au mois de septembre, sur 4 créneaux distincts d'une heure.

Son objectif : familiariser les managers et les services HRBP, ADP, Recrutement avec les différents types de congés (congés payés, JRS, congés pour événements familiaux etc.), les modalités de pose associées (délai de prévenance, période obligatoire de congés payés, justificatifs à fournir etc.) et la réglementation en la matière.

Les sessions de formation étaient interactives et réalisées via l'outil Teams permettant aux salariés formés de poser des questions. Le support a été envoyé par mail à la suite des 4 sessions de formation à l'ensemble des participants, puis mis à leur disposition dans l'espace Sharepoint «Documentations Managers».

Formation relative aux évolutions de déclaration des activités dans MySynchrone

Déployée et dispensée par la Responsable HR France avec la participation de la Responsable Administration des ventes, cette formation a eu lieu au mois de septembre, sur 3 créneaux distincts d'une heure.

Son objectif : former chaque manager (intégralité de la Business Team et Responsables de la Corporate Team) et les services HRBP, ADP et Paie aux évolutions de MySynchrone et à la gestion du temps et des activités, les informer de la mise en place du baromètre de satisfaction managériale.

A cette formation s'ajoutent les dispositifs suivants pour accompagner les managers en cas de difficultés et les salariés afin de répondre à leurs questions et les aider dans leur saisie :

- Groupe Teams Synchrone All > My Synchrone Faq
- Hotlines mensuelles pour les collaborateurs

Les sessions de formation étaient interactives et réalisées via l'outil Teams permettant aux salariés formés de poser des questions. Le support a été envoyé par mail à la suite des 3 sessions de formation puis mis à leur disposition dans l'espace Sharepoint « Documentations Managers ».

Esprit de cohésion & Management participatif

246 nouveaux salariés

accueillis par la Direction
(dispositif MatchUP)

338 consultants

ambassadeurs

1 nouveau support de

communication interne dédié
aux actus RH

Synchrone s'attache à développer au sein de l'UES et au plus près de ses collaborateurs un esprit de cohésion, de co-construction et de partage des savoirs et de l'expertise.

Agile, elle entend promouvoir et accroître les démarches de management participatif, à différents niveaux de sa hiérarchie.



Intégration des nouveaux salariés

En 2023, Synchrone a enrichi son dispositif d'on-boarding des salariés au sein de l'UES Synchrone.

En complément des actions déjà en place, elle a sensibilisé les managers à l'accueil des nouveaux salariés et les a formés à la gestion de la période d'essai.

Elle a de plus mise en œuvre, sous l'impulsion de la Direction Générale, un nouveau dispositif d'accueil baptisé MatchUP.

SENSIBILISATION ET FORMATION DES MANAGERS

Sensibilisation à l'accueil des nouveaux consultants

L'ensemble des managers de la Business Team a été sensibilisé à l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs et à la méthodologie à adopter pour réussir l'on-boarding des nouveaux talents par les équipes RH.

Cette sensibilisation a été réalisée par le biais de sessions en présentiel en novembre 2023, avec une « Fiche méthode », recueil de bonnes pratiques et de procédures à suivre, qui ont ensuite été mises à disposition dans l'espace Sharepoint « Documentations Managers ».

Les thèmes abordés lors de cette sensibilisation et repris dans la fiche « De la remise de l'offre d'embauche à l'onboarding du consultant » :

- le contractualisation avec le candidat
- la remise du contrat de travail
- la préparation de l'arrivée du salarié consultant
- l'onboarding

Formation à la gestion de la période d'essai

Synchrone a également sensibilisé l'ensemble des managers de l'UES à la gestion de la période d'essai, par le biais de quatre sessions de formation dispensées par les équipes Relations Individuelles et Collectives en mai et juin 2023.

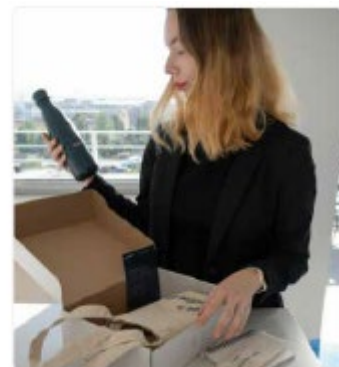
Les sessions de formation étaient interactives et réalisées via l'outil Teams permettant aux salariés formés de poser des questions. Le support a été envoyé par mail à la suite des 4 sessions de formation à l'ensemble des participants, puis mis à leur disposition dans l'espace Sharepoint « *Documentations Managers* ».

Un nouveau formulaire de suivi de mission, à remplir notamment lors de l'entretien de fin/renouvellement de période d'essai a de plus été déployé et transmis suite à ces sessions de formation à l'ensemble des managers.

WELCOME BOX ET DOCUMENTATIONS

Une **Welcome Box** est remise à chaque nouveau collaborateur lors de la signature de son contrat de travail en présentiel avec son futur Manager.

Symbole d'une relation qui débute entre le nouveau salarié, Synchrone et son Manager, ce kit était constitué de plusieurs objets marqués du logo de la société : un tote-bag, une gourde, un carnet, un cube de plantation et un mot de la Direction Générale.



Parallèlement, le Manager remet de plus au nouvel embauché l'ensemble des documents d'embauche lors de ce rendez-vous de signature de contrat.

Ces documents d'embauche comprennent notamment le règlement intérieur, la charte du consultant, la charte informatique, le code de conduite Ethique des Affaires, les garanties mutuelle/prévoyance, un mémo RGPD, etc.

Lors de sa prise de fonction, le salarié reçoit sur sa messagerie professionnelle un e-mail de bienvenue lui présentant notamment les applicatifs Synchrone et les outils de suivi administratif, ainsi que les informations nécessaires sur le CSE.



A cet e-mail sont joints plusieurs documents dont le livret d'accueil, qui présente l'ensemble des informations et contacts utiles, process et programmes d'entreprise. Le nouvel arrivant est par ailleurs accueilli, le jour de sa prise de poste, par son Manager au sein de l'agence qu'il intègre ou sur le site client qui l'accueille dans le cadre de sa mission.

Un e-mail spécifique est par ailleurs envoyé automatiquement à J+7 de l'arrivée du nouveau collaborateur, pour lui donner ses codes d'accès au programme United Heroes ainsi que les informations utiles sur le programme sport et bien-être de l'entreprise.

DISPOSITIF MATCHUP



Synchrone a lancé en 2023 un nouveau format d'on-boarding pour toutes les recrues de l'UES Synchrone. Baptisé « *MatchUp* » et d'une durée de 30 minutes, cette initiative a pour objectif d'accueillir les salariés ayant rejoint les effectifs le mois précédent et de leur donner les informations essentielles à leur bonne intégration au sein de Synchrone.

Animé conjointement par le Président, le Directeur Général Administration et Finance, la Responsable des HRBP France et la Responsable Communication, ce rendez-vous mensuel déployé

le 14 avril 2023, aborde les thèmes suivants : présentation de Synchrone et de ses objectifs, essentiels RH (interlocuteurs, démarches, outils, *Inpulse2*, temps forts année 1) et essentiels Communication (importance de la boîte e-mail, page *LinkedIn*, participation à la visibilité Synchrone, *United Heroes*).

En 2023, 7 sessions de Match Up ont été proposées aux nouveaux collaborateurs, entre avril et décembre.

Enquête de satisfaction Match'Up

Afin de mesurer la pertinence du dispositif, une enquête de satisfaction a été menée auprès des 246 salariés ayant participé à l'un des rendez-vous *MatchUp*.

Les résultats :

- 96 % des répondants ont trouvé MatchUp intéressant ou très intéressant
- 97 % des répondants recommanderaient MatchUp à un nouveau salarié
- 61 % des répondants qualifieraient le dispositif d'innovant

Quelques commentaires issus de l'enquête :

"Merci beaucoup pour cette présentation, précise ; concise ; sans en faire trop" • "Merci pour cet accueil « vivant » qui complète bien les différents livrets reçus par mail." • "Toutes les interventions étaient intéressantes." • "Discours rodé ; slides clairs ; ton enthousiaste ; une vie à côté du pro pour la cohésion d'équipe : sobre" • "Très enthousiasmant d'être accueilli par les DG & DGA" • "Vraiment très plaisant de rencontrer tout le monde, un peu frustrant d'être « mute » bien qu'il soit délicat de faire autrement."

Les sessions *MatchUp* sont reconduites en 2024, suite à l'étude des réponses apportées aux questions, des optimisations seront effectuées sur le contenu proposé aux nouveaux collaborateurs.

Programme Inpulse2

INPULSE² by synchrone

A destination de l'ensemble des consultants salariés de l'entreprise, le programme Inpulse2, lancé fin 2021, leur propose tout d'abord de prendre part au développement de Synchrone au travers des rôles d'ambassadeurs en termes de recrutement, de cohésion, et de commerce.

Inpulse2 implique ensuite les consultants au coeur de projets structurants menés de concert avec les métiers corporate de Synchrone dans les domaines de l'avant-vente et des opérations, de la formation ou encore du marketing et de la communication. Dans une logique de juste rétribution des efforts fournis pour la croissance de leur société, **l'ensemble des projets menés ouvrent droit à des primes exceptionnelles.**

Le programme, qui avait déjà connu un beau succès en 2022, enregistre une forte adhésion de la part de nos collaborateurs en 2023.

En effet, 338 consultants ont participé à un ou plusieurs projets INPULSE 2 tout au long de l'année, soit plus d'un collaborateur sur quatre de la consulting team.

Avec des participants rattachés aux agences de Paris, Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Aix-en-Provence et Sophia-Antipolis, le programme a rayonné et performé en 2023 sur toute la France.

L'une des forces du programme réside dans la possibilité de « cumuler » les projets au sein d'une même thématique ou en variant les types de contribution. Par exemple, contribuer au recrutement des meilleurs talents à plusieurs reprises dans l'année grâce au rôle de référent technique, et en parallèle animer une formation à destination de la #teamsynchrone : c'est possible !

Au total, **le nombre de missions et projets** menés dans le cadre d'INPULSE 2 culmine à **544 en 2023.**

Parmi les projets les plus plébiscités par les consultants Synchrone, on peut citer le rôle de référent technique pour accompagner les process de recrutement, ainsi que celui d'apporteur d'affaires pour identifier les potentiels business chez nos clients.

La cooptation et l'animation de formations et de MOOC font aussi partie des missions les plus menées en 2023.

INPULSE²
Votre nouvelle expérience Synchrone

inpulse2.synchrone.fr →

Devenez acteur du développement de Synchrone

COOPTEZ des talents de votre réseau

- Email à cooptation@synchrone.fr
- Prime jusqu'à 1000 €
- Contactez votre Manager

DEVELOPPEZ l'identifiant de nouvelles affaires

- Contactez votre Manager

DEVEZ REFERENT SUR SITE au sein du consulting network

- Contactez votre Manager

CONTRIBUEZ aux projets de Synchrone

- Avant-ventes & Opérations
- RAC et Références clients | Enquêtes qualité
- Optimisation de supports | Partenariats
- Audits de conformité
- Recrutement & Formation
- Entretiens de recrutement
- Animation de formations | Workshops
- MOOC | Sensibilisation sécurité
- Communication & Marketing
- Ebooks | Articles d'expertise
- Programme d'affiliés
- Etudes clients/marché

Prime selon projet

Inscrivez-vous sur <https://inpulse2.synchrone.fr>

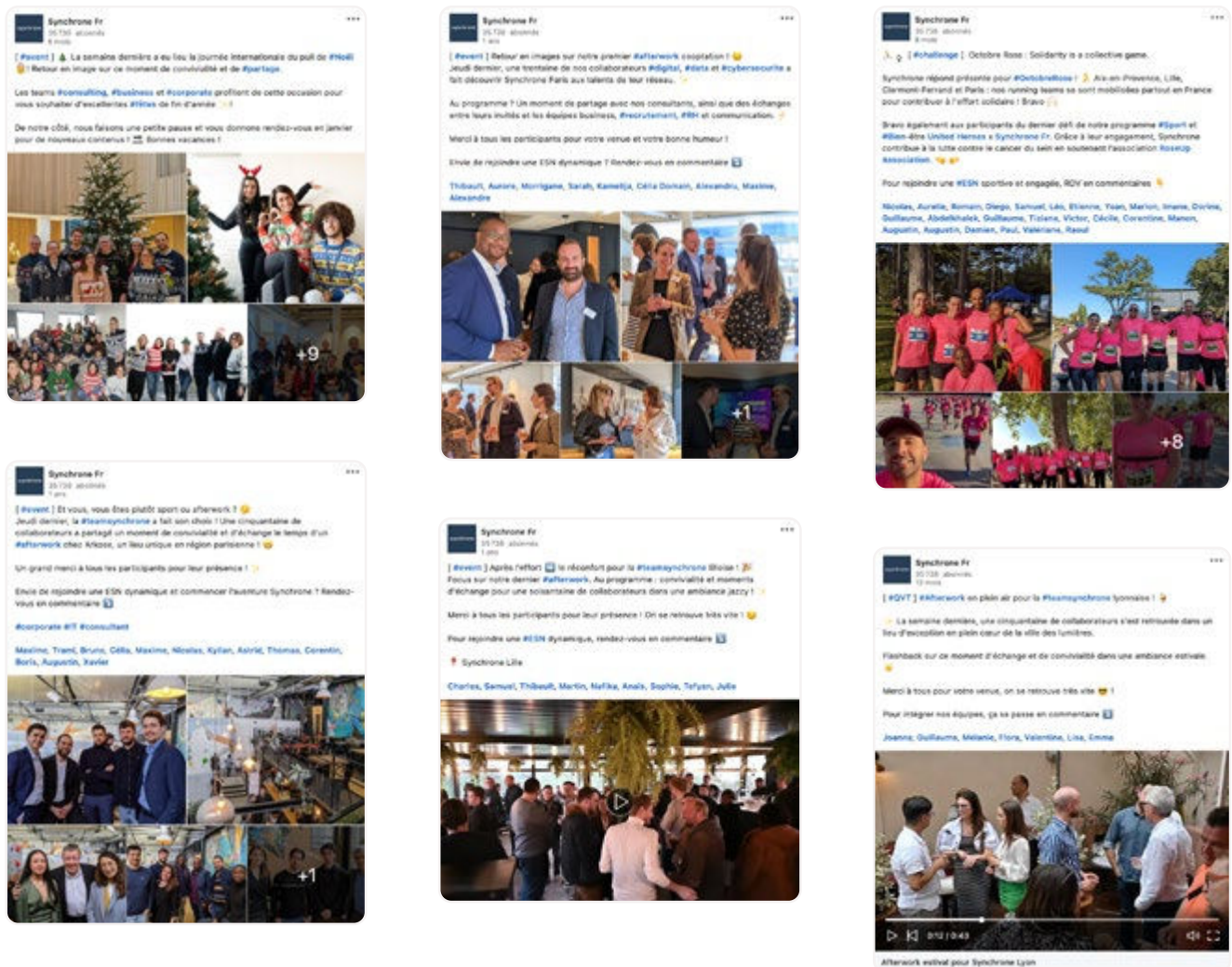
Pour toute question, contactez votre Manager ou l'équipe INPULSE 2 par e-mail : inpulse2@synchrone.fr

Rencontres et événements

Tout au long de l'année 2023, les salariés de l'UES Synchrone ont été invités à des rencontres et à des événements autour de nos valeurs de partage, d'échange, mais aussi de sportivité et de solidarité.

Paris, Aix, Lyon, Clermont-Ferrand, Nantes, Rennes, Lille : des afterworks, petits-déjeuners et déjeuners ont eu lieu sur toute la France afin de faire bénéficier l'ensemble des collaborateurs d'un moment de convivialité avec leur Manager et les consultants de leurs équipes.

De même, les équipes corporate ont bénéficié d'événements dédiés, notamment au sein de leurs agences.



Temps d'échanges entre la Direction Générale et les Teams Corporate et Business

La Direction Générale a poursuivi la tenue de quatre meeting participatifs avec les fonctions managériales Business et Corporate pour partager les informations clés, mais aussi partager les retours d'expérience terrain et les bonnes pratiques pour fédérer et avancer collectivement dans les trajectoires et objectifs définis.

- Le Kickoff Business se tient chaque lundi matin et réunit tous les Responsables de Business Units et les Business Managers ainsi que les membres de la Direction (Générale, RH, Opérations), afin d'échanger sur le bilan de la semaine précédente et les messages clés à partager pour lancer la semaine.
- Le Management Committee se tient chaque fin de semaine et réunit tous les Responsables de Business Units ainsi que les membres de la Direction (Générale, RH et Opérations), instance dédiée aux enjeux Business, Clients et Recrutement.

- Le Corporate Team Meeting se tient chaque trimestre et réunit tous les membres de la Direction et les Responsables des fonctions Corporate (RH, Finance, Administration des Ventes, IT, Communication et Opérations), instance dédiée aux enjeux de performance des fonctions Supports.
- Le Transformation Meeting se tient de manière bi mensuelle entre la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction de la Transformation et de la Performance, instance dédiée aux enjeux de conduite du changement et de pilotage de la performance globale de l'entreprise.

Animation et co-construction avec la Business Team

CHALLENGES DE PERFORMANCE ET COHÉSION

Synchrone anime sa Business Team grâce à des challenges de performance récurrents, créateurs de cohésion entre les différentes Business Units et leurs membres. Conçus sur des thèmes d'actualité, ces challenges visent à encourager le dépassement des objectifs commerciaux, en individuel et par équipe.

Un podium par équipe est communiqué en fin de challenge, les lots mis en jeu sont aussi pensés pour favoriser la cohésion, puisqu'il s'agit d'activités collectives : team-building, dîner, déjeuner.

En 2023, trois challenges ont été proposés aux équipes :

- Janvier / Mars : boost de début d'année – **WELCOME 2023**
- Mai / Juillet : recrutement et nouveaux business / clients – **MOVIES AWARDS**
- Octobre / Novembre : remplacement de nos consultants en intermission – **WORLD CUP**



Co-construction : kick off Business Team



Dans un esprit de co-construction, les équipes Business et Recrutement de toute la France ont été conviées à un kick-off de rentrée dans les locaux parisiens de Synchrone les 30 et 31 août 2023.

Au programme pour les 83 participants à ces journées de réflexion autour des enjeux de croissance de la société, 4 workshops par équipe qui ont donné lieu à des restitutions intégrées dans la stratégie de l'entreprise sur les thèmes suivants :

- Management
- Recrutement
- Vente
- Travailler ensemble

Outils et dispositifs de communication interne

MESSAGERIE PROFESSIONNELLE

La messagerie professionnelle des salariés est le canal de communication prioritaire utilisé par l'ensemble des services de la société pour proposer de l'information aux salariés de l'UES.

A ce titre, en 2023, une quarantaine de communications e-mails officielles a été envoyée à l'ensemble des salariés de l'UES (hors relances, campagnes de mailings relatives aux programmes d'entreprise et événements régionaux).

Exemple de communications e-mails de la Direction envoyée à l'ensemble des salariés de l'UES :



PORTAIL COLLABORATEURS MYSYNCHRONE

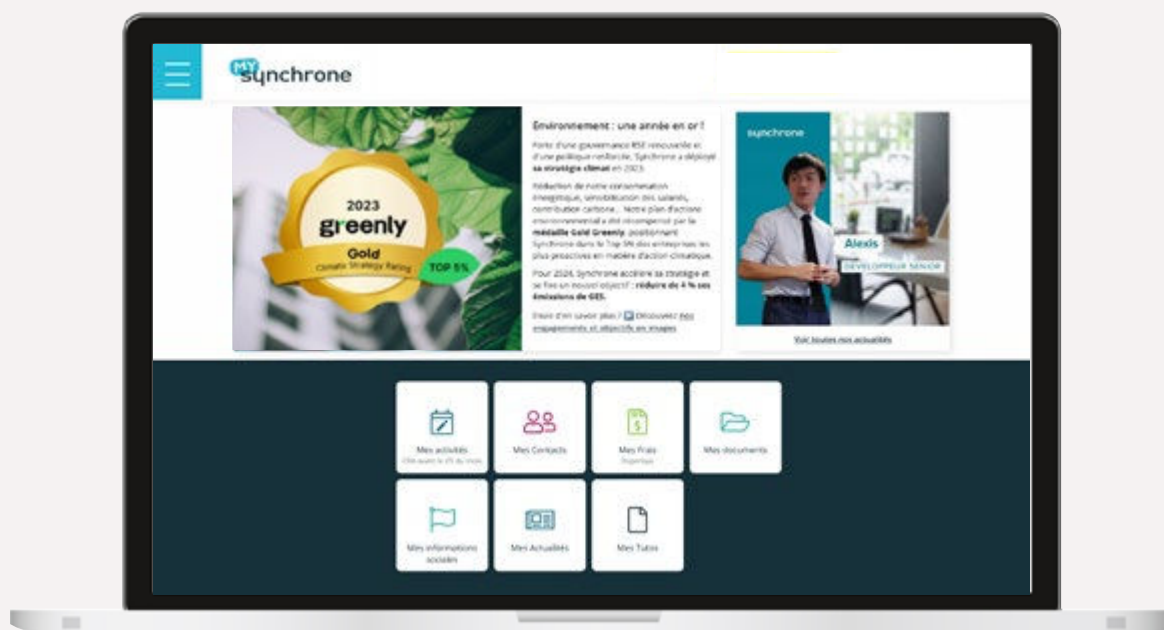


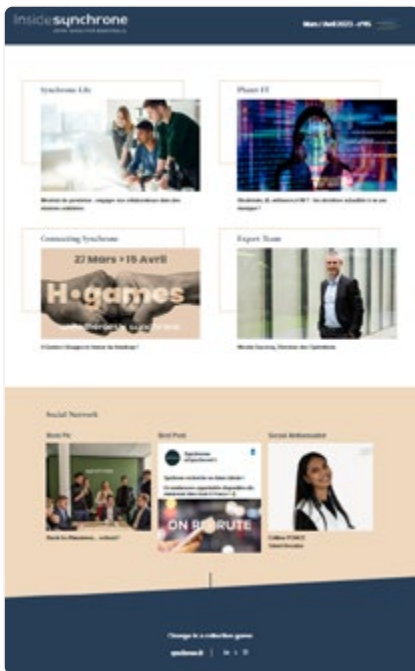
Le portail collaborateur MySynchrone, accessible pour l'ensemble des salariés de l'UES, est conçu autour de 3 grands piliers :

- gestion des absences et de l'activité,
- coordonnées des contacts dédiés,
- mise à disposition des documents utiles (dont informations sociales)

Ce portail dispose d'un espace privilégié de communication interne. Situé sur la page d'accueil, il jouit d'une visibilité optimale afin d'offrir aux salariés un accès immédiat à la communication interne essentielle du mois en cours.

Cet espace de communication interne a été alimenté par 10 nouvelles communications en 2023.



NEWSLETTER INSIDE SYNCHRONE

Bimestrielle, la newsletter interne *InsideSynchron* présente l'actualité de la société, des expertises et des programmes de l'entreprise. Elle présente de plus lors de chaque édition le portrait d'un talent Synchron, ainsi qu'une section dédiée à l'actualité des réseaux sociaux de Synchron.

SYNCHRO RH : UN NOUVEAU SUPPORT DE COMMUNICATION DÉDIÉE AUX ACTUALITÉS RH

En complément des dispositifs déjà en vigueur, Synchron a lancé en 2023 un nouveau support de communication à destination des salariés de l'UES, la lettre d'information SynchroRH, dont la 1^{re} édition a été diffusée par e-mail le 2 mai 2023.

Dédié aux **actualités des Ressources Humaines**, ce support de communication quadrimestriel est conçu pour apporter à ses lecteurs toute la visibilité nécessaire sur les différents **projets RH et accords** en cours ou à venir au sein de la société, c'est également un **recueil d'informations utiles et pratiques** pour la carrière et le quotidien des salariés au sein de Synchron.

En 2023, trois éditions de la SynchroRH ont été diffusées. Les sujets traités au fil de l'année : nouveaux accords d'entreprise, portraits des différents pôles RH Synchron, informations pratiques sur les congés, mobilité géographique, entretiens RH, parentalité, dispositifs de formation, etc.



Envoyées par e-mails à l'ensemble des salariés de l'UES Synchron par le biais d'un mail spécifique, ces documents sont par ailleurs disponibles à tout moment dès leur parution dans l'espace documentaire du portail *MySynchron*.

Dialogue social

21 représentants
du personnel

26 réunions
de négociation

9 accords
signés en 2023



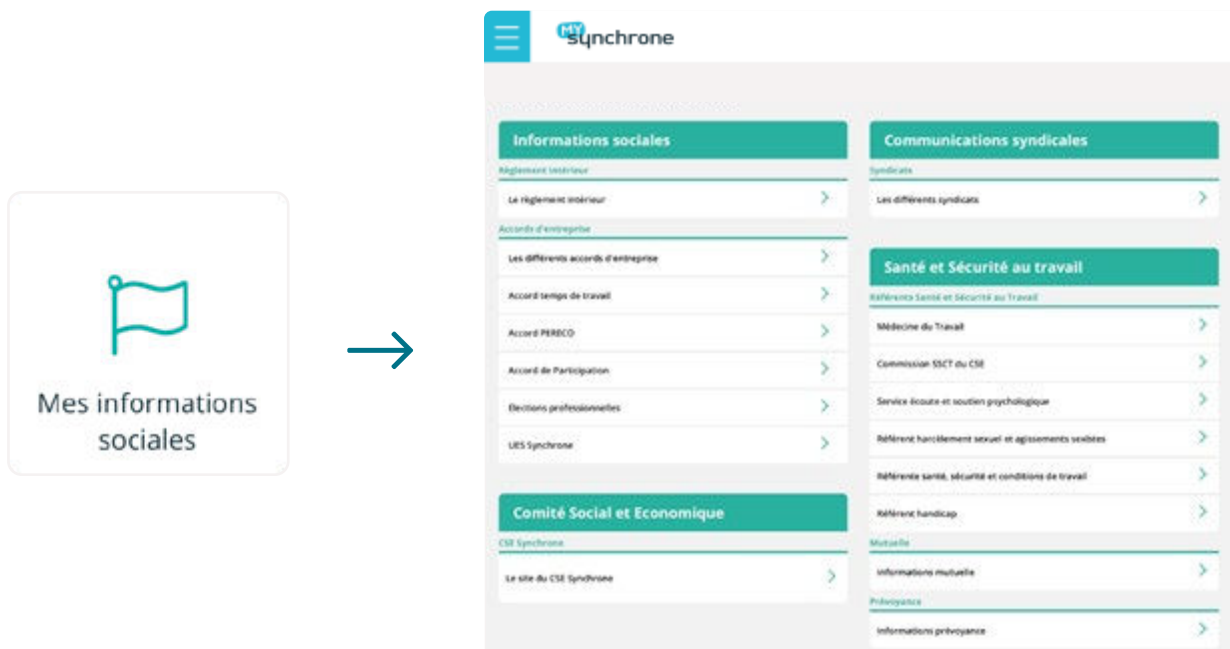
Structuration du dialogue social

Le Comité Social et Economique (CSE), présidé par la Directrice des Ressources Humaines de Synchrone et composé de **21** représentants du personnel élus (et 6 suppléants), représente **100 %** des salariés de l'UES Synchrone.

Au sein du CSE, on compte en 2023 (avant l'élection de fin d'année) :

- 6 délégués syndicaux (2 FO ; 2 CFTC et 2 SPECIS-UNSA)
- 2 représentants syndicaux (1 CFTC et 1 FO)
- 1 représentant de section syndicale (CFE-CGC)

En termes de communication, Synchrone a favorisé l'accès pour les collaborateurs au Site Web du CSE via un lien présent dans la section « Mes informations sociales » du portail collaborateur MySynchrone.



Par ailleurs, l'ensemble des syndicats présents au CSE dispose d'un espace sur ce même portail afin de diffuser leur documentation à destination des salariés.

Maintien d'un dialogue constructif

Au bénéfice des salariés de l'UES Synchrone, la Direction et les représentants du personnel élus ont maintenu un rythme soutenu qui s'est traduit par la tenue de 26 réunions sur l'année.

Élections professionnelles

Synchrone a organisé l'élection des membres de la délégation du personnel au CSE de l'UES Synchrone qui a eu lieu du lundi 20 novembre au mardi 12 décembre 2023.

36 sièges étaient à pourvoir : 18 titulaires et 18 suppléants, répartis dans 3 collèges.

Collège	Nombre de sièges	
	Titulaires	Suppléants
Employés 1er collège	1	1
Techniciens et agents de maîtrise 2ème collège	2	2
Cadres 3ème collège	15	15
Total	18	18

Afin de favoriser le taux de participation au sein de l'UES Synchrone, le vote a été proposé par voie électronique. Le vote électronique permet de faciliter l'expression du vote de chacun des salariés tout en étant respectueux de l'impact environnemental. Les scrutins ont été ouverts sur plusieurs jours et chacun a pu voter, de manière sécurisée, à partir de tout ordinateur connecté à Internet. L'utilisation de smartphones ou de tablettes était également possible. Plusieurs communications ont été envoyées aux salariés de l'UES Synchrone afin de les mobiliser lors des différentes étapes des élections.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Les élections professionnelles sont un moment important dans la vie d'une entreprise.

Elles vous permettent d'élire pour 4 ans vos représentants au sein du Comité Social et Economique (CSE), qui aura pour mission d'assurer l'expression collective des salariés et de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions de la Direction.

La représentativité des organisations syndicales résultera directement de vos votes, et rendra possible la désignation des délégués syndicaux qui seront chargés de négocier des accords structurants avec la Direction (exemple d'accords négociés : télétravail, temps de travail, égalité professionnelle, PERECO, QVCT, etc.).

Conformément à l'accord signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, ces élections se dérouleront par vote électronique.

• Pourront candidater à ces élections : les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté à la date des élections (prévue fin novembre 2023)

• Pourront voter : les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date des élections (prévue fin novembre 2023).

Les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise et/ou au niveau de la branche ont été conviées pour discuter des modalités de ces élections.

Des communications spécifiques seront diffusées dès septembre 2023 pour vous tenir informé de chaque étape. Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter : social@synchrone.fr

Les taux de participation aux élections professionnelles ont été les suivants :**1^{er} tour :**

- Collège Techniciens et Agents de maitrise :
39,65 %
- Collège Cadre :
32,20 %

2nd tour :

- Collège Techniciens et Agents de maitrise :
62,06 %
- Collège Cadre :
37,14 %

Suite aux élections professionnelles, l'ensemble des sièges des collèges Techniciens et Agents de maitrise et Cadres ont été pourvus, toutefois, le siège du collège Employés est resté vacant par carence de candidat au 2nd tour.

En relai de la communication e-mail envoyée le 12 décembre 2023 annonçant les résultats des élections, un article rappelant les missions du CSE a été diffusé au sein de la SynchroRH Q3 2023 parue le 09/01/2024.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles ont eu lieu sur cette fin d'année 2023 et nous vous remercions pour votre participation active.

Votre engagement a permis l'élection de vos représentants au sein du Comité Social et Économique (CSE), pour une durée de 4 ans.

Dans les semaines à venir, les instances du CSE seront mises en place pour exercer pleinement leurs prérogatives. Pour rappel, le CSE est une instance représentative du personnel qui regroupe élus et représentants de la Direction. Il a pour mission de traiter les questions relatives à la vie quotidienne au travail et de donner un avis sur les projets importants, la politique sociale, les orientations stratégiques et la situation économique et financière de l'entreprise. C'est un lieu d'échange et de concertation, ensemble, nous construisons un environnement de travail épanouissant et équitable pour tous.

Une commission spécifique sera mise en place et dédiée aux questions relatives aux conditions de travail, et à la santé et sécurité des collaborateurs (CSSCT). Le CSE dispose d'un budget Activités Sociales et Culturelles (ASC) en vue de vous proposer des avantages pour améliorer votre bien-être, augmenter votre pouvoir d'achat et à favoriser l'accès à la culture.

Les accords d'entreprise au sein de l'UES Synchrone

À fin 2023, Synchrone était dotée de 14 accords structurants et 8 avenants en vigueur.

I Structuration du dialogue social

- Accord relatif à la reconnaissance d'une UES Synchrone et à la mise en place du CSE au sein de cette UES • 23 juillet 2019
- Avenant à l'accord relatif à l'élargissement de l'UES aux sociétés Synchrone Groupe et Synchrone Groupe II • 9 mai 2023
- Accord relatif à la communication syndicale au sein de l'UES Synchrone • 23 novembre 2021
- Accord sur l'adoption du vote électronique au sein de l'UES • 9 juin 2023
- Protocole d'accord préélectoral (PAP) Election des membres de la délégation du personnel du CSE de l'UES Synchrone • 2 octobre 2023

I Conditions de travail

- Accord relatif à l'arrêt de l'utilisation des contrats de chantier au sein de l'UES Synchrone • 23 juillet 2021
- Avenant à l'accord relatif à l'arrêt de l'utilisation des contrats de chantier au sein de l'UES Synchrone • 12 février 2024
- Accord relatif au télétravail au sein de l'UES Synchrone • 16 mai 2022
- Avenant à l'accord relatif au télétravail au sein de l'UES Synchrone • 31 mai 2024
- Accord relatif au temps de travail au sein de l'UES Synchrone • 28 novembre 2022
- Accord relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail au sein de l'UES Synchrone • 3 février 2023

I Gestion de carrière

- Accord collectif d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES Synchrone • 10 juillet 2023
- Accord collectif relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des métiers (GEPPMM) au sein de l'UES Synchrone • 10 juillet 2023

I Epargne salariale

- Accord de participation de l'UES Synchrone • 28 décembre 2020
- Avenant à l'accord de participation • 2 mars 2023
- Plan d'épargne d'entreprise du personnel de la Société Synchrone Technologies • 8 juin 2007
- Avenant n°1 au plan d'épargne d'entreprise • 23 novembre 2009
- Avenant n°2 au plan d'épargne d'entreprise • 23 novembre 2009
- Avenant n°3 au plan d'épargne d'entreprise • 15 avril 2021
- Avenant n°4 au plan d'épargne groupe du Groupe Synchrone • 28 juin 2022
- Accord relatif à la mise en place d'un Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif (PERECO) au sein de l'UES Synchrone • 2 mars 2023
- Accord relatif à la mise en place de la prime de partage de valeur au sein de l'UES Synchrone • 3 février 2023

Formation des managers de l'UES aux aspects sociaux

Des sessions de formations sur différentes thématiques RH et sociales ont été déployées en 2023 (gestion de la période d'essai, tenue des entretiens RH, ...), suite à la construction du KIT SOCIAL, auprès des Managers de la Business Team et de la Corporate Team, visant à leur faire assimiler les règles juridiques et sociales applicables chez Synchrone.

En particulier, la Business Team et la Consulting Team ont bénéficié d'une formation sur l'accord temps de travail. Déployée et dispensée par la Responsable HRBP France avec la participation du Service Relations Sociales dans le cadre du KIT SOCIAL, cette formation a eu lieu au mois de janvier 2023, sur 3 créneaux distincts d'une heure.

Son objectif : informer chaque manager sur les principaux apports de l'accord d'entreprise, les modalités de temps de travail (35h, 38h30 et forfait jours) entérinées et leurs spécificités, ainsi que sur les différentes avancées présentes dans l'accord : avancement du seuil de congés ancienneté, évolution du dispositif jours enfant malade, nouveau dispositif de don de jours, harmonisation du paiement des astreintes, etc.

Les sessions de formation étaient interactives et réalisées via l'outil Teams permettant aux salariés formés de poser des questions. Le support été envoyé par mail à la suite des 3 sessions de formation puis mis à leur disposition dans l'espace Sharepoint « Documentations Managers ».

La communication auprès des salariés de l'UES

L'ensemble des accords d'entreprise signés en 2023 ont fait l'objet de communications auprès des salariés de l'UES, sur l'ensemble des canaux privilégiés pour les informations corporate de l'entreprise.

synchrone

Chères Toutes, Chers Tous,

Nous avons le plaisir de vous informer de la signature, avec le syndicat majoritaire CFTC, de l'accord relatif à la mise en place d'un **Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif (PERECO)**, qui entre en vigueur à compter du mois de mars 2023.

Cet accord résulte d'un des engagements pris par la Direction dans le cadre de la négociation de l'accord relatif au temps de travail.

A compter de ce jour, tout collaborateur, bénéficiant d'au moins 3 mois d'ancienneté, a la possibilité de se constituer une épargne en vue de la retraite.

Ce dispositif est facultatif ; l'adhésion au Plan s'effectue lors du premier versement.

L'alimentation du PERECO peut s'effectuer de trois manières :

- Soit par transfert des sommes issues d'une autre dispositif d'épargne retraite, notamment par le transfert des sommes issues d'un PERECO d'une autre entreprise pour le collaborateur nouvellement embauché ;
- Soit par des versement issus de l'épargne salariale : lors du versement de la participation, le collaborateur aura la possibilité de demander le versement immédiat, le versement sur le PERECO, sur le PEE (plan épargne entreprise), ou les deux ; En l'absence de choix du collaborateur, le montant de la participation sera versé à proportion égale sur le PERECO et le PEE ;
- Soit par des versements volontaires. Sont compris dans ces versements volontaires, la possibilité de placer :
 - En mars de chaque année : 3 jours de JRS acquis au titre de l'année précédente ;
 - En mai de chaque année : 3 jours de CP acquis au titre de l'année précédente ;

Les frais récurrents liés à la tenue de compte sont pris en charge par Synchrone exclusivement pour les salariés présents.

Deux communications sont effectuées, chaque année, au mois de mars pour le versement des JRS et au mois de mai pour le versement des jours de CP.

Au titre de la mise en place de l'accord et de manière exceptionnelle pour l'année 2023, tout placement d'au moins 1 jour de CP ou d'au moins 1 JRS, sera complété par un abondement employeur, correspondant à la somme de 1 jour.

La Direction a, comme pour le PEE, choisi la BNP pour la gestion des supports de placement du PERECO.

Vous pourrez donc retrouver vos deux plans à la même adresse, via votre compte PERSONEO :

<https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/>

Afin de vous familiariser avec ce nouveau dispositif, nous vous invitons à consulter en complément de cette note, la présentation du plan épargne retraite (fichier en pièce-jointe).

La Direction de Synchrone est très heureuse de pouvoir apporter de nouveaux droits, et d'encourager financièrement la constitution d'une épargne salariale en vue de la retraite, à l'ensemble des collaborateurs des sociétés de l'UES Synchrone.

Bien sincèrement,

Violaine COZETTE, Directrice des Ressources Humaines

CARRIÈRE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Synchrone s'attache à déployer un parcours de carrière structuré permettant à l'ensemble des salariés de l'UES, au travers de différents dispositifs RH, de se projeter sereinement sur leur poste et leurs éventuelles évolutions chez Synchrone, tout en améliorant leur employabilité sur le long terme.

Au premier semestre 2023, les équipes RH se sont attachées à la formalisation d'une politique RH interne, document confidentiel à l'usage exclusif des parties prenantes de la carrière des salariés.

Ce document, finalisé en juin 2023, a pour objectif d'entériner les principes, pratiques et processus liés aux différents aspects de la carrière au sein de Synchrone, de la phase de recrutement jusqu'à la sortie des effectifs de la société.

Diffusé aux équipes RH, il doit être connu, respecté et appliqué par tous au sein de la fonction.

Accord structurant et cadre de référence

1 accord GEPPMM
signé

1 cartographie des métiers
déployée

1 cartographie des compétences
de la Consulting Team
en cours de réalisation

Accord GEPPMM

Suite aux négociations ayant eu lieu au 1^{er} semestre, l'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers (GEPPMM) a été signé le 10 juillet 2023.

Il s'agit pour Synchrone notamment de développer la mobilité interne au sein de l'entreprise, qu'elle soit fonctionnelle ou géographique, tout en accompagnant la sécurisation des parcours professionnels.

Cet accord consacre les différents entretiens de suivi et d'évaluation ainsi que les comités carrières d'ores et déjà mis en place depuis début 2023. Ces comités se basent notamment sur la cartographie des métiers, qui constitue une représentation visuelle de l'ensemble des familles de métiers présentes dans la structure. Elle permet de représenter les évolutions de carrières envisageables pour le salarié.

Et enfin, une politique à l'égard des salariés seniors est également mise en place ainsi qu'un plan de développement des compétences.

Cartographie des métiers

Une cartographie des métiers de la Consulting Team, de la Corporate Team & Business Team a été entérinée en 2023 par l'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers (GEPPMM), afin de disposer d'un état des lieux des domaines d'expertises de l'entreprise et d'une représentation visuelle de l'ensemble des familles de métiers présentes dans la structure.

Cette représentation prend en compte plusieurs grandes catégories de compétences, puis intègre des sous-catégories afin d'être la plus représentative des forces qui composent l'entreprise.

La cartographie des compétences permet de représenter les évolutions de carrières envisageables pour le salarié. Ces évolutions pourront être verticales mais aussi horizontales c'est-à-dire entre différentes catégories de métiers. Pour cela, il sera nécessaire d'identifier les compétences-clés communes acquises entre les deux métiers et celles restant à acquérir.

En fonction des opportunités et selon sa performance et son potentiel, le collaborateur pourra alors évoluer vers d'autres métiers du référentiel. Ainsi, ce cadre d'évolution commun et harmonisé au sein de Synchrone offre de meilleures perspectives de carrière aux collaborateurs, en clarifiant les mouvements verticaux et horizontaux possibles.

Pour répondre aux évolutions technologiques et stratégiques régulières dans notre secteur d'activité, cette cartographie des compétences pourra être régulièrement réexaminée afin d'y intégrer tous les ajustements conjoncturels nécessaires.

La cartographie des métiers est découpée dans le respect des trois grandes familles métiers Synchrone :

- Consulting Team
- Business Team
- Corporate Team

Ces trois grandes familles métiers Synchrone sont composées de quatre niveaux de maturité :



Ces niveaux de maturité correspondent à un niveau de savoir-faire et d'autonomie reconnus. Aussi, les niveaux de maturité ne s'apprécient pas uniquement au regard du nombre d'années d'expérience du salarié.

En effet, ils résultent de son niveau d'expertise mais aussi de son degré d'intervention au sein des projets dont il a la responsabilité dans le cadre de ses missions, et enfin, de son niveau d'engagement et de rayonnement en interne.

Les équipes RH se sont attelées dès le dernier trimestre 2023 à la réalisation de la cartographie des compétences de la Consulting Team, comprenant, en complément de la cartographie globale, des fiches descriptives pour chaque métier.

Il ne s'agit pas de fiches de fonction ni de descriptifs de poste mais d'une présentation générique de chaque métier.

Les objectifs :

- Mieux maîtriser les attendus de chaque métier
- Expliciter les missions générales associées
- Apporter de la visibilité sur toutes les perspectives de progression possibles

Le travail de conception de cette cartographie et de ses fiches-métiers détaillées sera poursuivi en 2024, en collaboration avec certains membres de la Consulting Team, afin de proposer un document complet à l'ensemble des consultants de l'UES Synchrone au mois de juin 2024.

Gestion de carrière

1 équipe HRBP

mise en place

Des comités carrières

mensuels et des entretiens RH optimisés

1 Carnet de bord dédié

pour accompagner les consultants dans la période d'intermission

Mise en place de l'équipe HRBP (Human Resources Business Partners)

En janvier 2023, Synchrone a recruté une Responsable des HRBP France et a entamé la transformation de son service « Gestion de carrière » en « HRBP », notamment par le biais de la montée en compétences des salariés du service et par le recrutement de nouveaux talents.

Ainsi, fin mars 2023, l'équipe HRBP est complète, formée et structurée pour accompagner chaque salarié tout au long de sa carrière. Son rôle est de veiller au bien-être du salarié, à son épanouissement professionnel et de l'accompagner en conséquence dans son évolution de carrière notamment via le suivi des différents entretiens RH réalisés et des comités carrières organisés. C'est, plus globalement, l'interlocuteur privilégié pour toute question RH.

Déploiement des Comités Carrières



Déployés en 2023, les comités carrières ont été consacrés par l'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers (GEPPMM) signé le 10 juillet 2023.

Rassemblant les Managers et les services RH (notamment HRBP et Formation), ces instances mensuelles sont garantes de l'équité de traitement salarial, et permettent de détecter les talents et de les fidéliser.

Au-delà d'un simple exercice salarial, les collaborateurs sont désormais cartographiés, des actions de formation et des évolutions professionnelles sont envisagées et examinées, avec un point sur la réalisation lors des entretiens RH réalisés.

Le comité carrières permet au management d'apporter un meilleur accompagnement de carrière à chacun de ses collaborateurs, et cela, en adoptant une approche plus complète. Ce dernier s'inscrit dans une projection de carrière globale.

Le comité carrières permet de mettre en adéquation les postes de la société et les demandes des collaborateurs, d'homogénéiser les process d'évaluation et d'évolution de carrière, de garantir la politique de rémunération, de piloter le budget annuel d'augmentation de la masse salariale, de valider les décisions liées à l'évolution des statuts, fonctions, positions et coefficients et enfin de garantir la cohérence des besoins de formation qualifiés par les responsables hiérarchiques et les collaborateurs lors des entretiens annuels et d'en décider la réalisation.

Ce comité est une instance privilégiée entre le management et le service des ressources humaines.

En effet, le comité carrières permet d'étudier en détails les entretiens annuels réalisés, et dans certains cas également, les entretiens professionnels - en fonction de la périodicité - des collaborateurs.

Ce moment de partage permet de dresser un bilan de la période écoulée, d'échanger sur les perspectives de progression pour l'année à venir et d'acter les éventuelles évolutions en termes de rémunération, statut, coefficient, position et formation pour chaque salarié concerné.

Le comité de carrières est établi pour chaque catégorie de population (Consulting Team, Business Team, Corporate Team) et la périodicité de ces réunions est adaptée à chacune d'elle. Pour la Consulting Team, le comité de carrières se réunit mensuellement et passe en revue les consultants dont le mois anniversaire du contrat de travail est échu.

Les entretiens phares du suivi de carrière

En 2023, le suivi de carrière des salariés de l'UES a été effectué conjointement par le Manager et le HRBP dédié.

Ainsi, différents entretiens ont ponctué la carrière des salariés, qu'il s'agisse de l'entretien annuel, de l'entretien professionnel ou encore, concernant les cadres, de l'entretien biannuel de suivi de la charge de travail/du forfait jours. Ces moments privilégiés d'échanges et de feed-back sont formalisés via des trames standardisées.

- **L'entretien annuel** : il constitue un moment privilégié permettant d'examiner et de reconnaître les réalisations de l'année, les moyens et ressources mis à disposition et d'identifier les objectifs de l'année à venir ainsi que les moyens et ressources à mettre en oeuvre. Il fait l'objet de la rédaction d'un document de synthèse écrit dont un exemplaire est remis au salarié.
- **L'entretien professionnel** : mené tous les deux ans (ainsi qu'à la suite d'une absence de longue durée), vise à accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi.
- **Suivi de la charge de travail** : chaque année, deux entretiens sont organisés entre le salarié ayant conclu une convention de forfait en jours sur l'année et son responsable hiérarchique. Ces entretiens portent sur les modalités d'organisation du travail du salarié concerné, sa rémunération, la durée des trajets professionnels, l'amplitude des journées de travail, l'état des jours de repos supplémentaires à la date de l'entretien et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Optimisation des entretiens RH

Des ateliers de sensibilisation des Business Managers et des Managers de la Corporate Team à la réalisation des entretiens RH ont été animés par la Responsable des HRBP France en février 2023, sur 3 créneaux distincts d'une heure en visioconférence.

L'objectif était de former les N+1 concernés sur l'intérêt/l'objectif de ces entretiens, leurs enjeux, leur préparation, leur déroulement, leur périodicité et les écueils à éviter, ceci dans une logique d'amélioration continue afin d'opérer un meilleur suivi des collaborateurs et des taux de réalisation des différents entretiens RH.

Les thématiques abordées :

- L'entretien annuel
- L'entretien professionnel
- Les enjeux
- La préparation
- Le déroulement
- La restitution des comités carrières
- L'entretien bi-annuel de suivi du forfait-jours

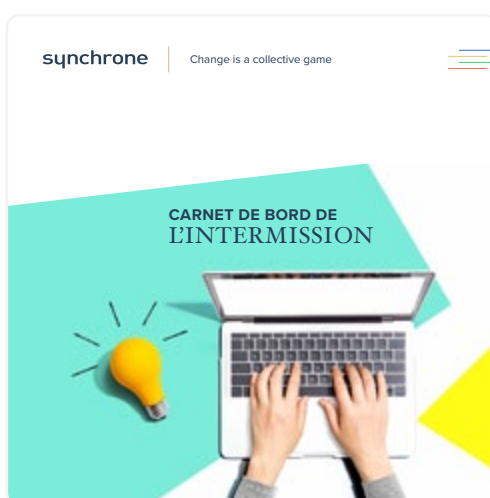
Le support de sensibilisation a été par la suite envoyé à l'ensemble des Managers invités aux sessions annuelles.

Gestion de l'intermission

Synchrone porte une attention particulière à la gestion des périodes d'intermission de ses consultants, grâce à un plan d'accompagnement spécifique des salariés articulé autour de 3 dispositifs :

- Anticiper le plus en amont possible cette période, pour permettre un retour en mission quasi immédiat sans période d'intermission
- Assurer la continuité d'activité du collaborateur durant cette période : formation, coaching, projets internes, transmissions de connaissances/compétences etc.
- Intégrer un projet de mécénat solidaire, nouveau dispositif mis en place en décembre 2022

CARNET DE BORD DE L'INTERMISSION



Soucieuse de l'accompagnement de ses collaborateurs qui connaissent une période sans prestation chez le client, appelée période d'intermission, Synchrone a réalisé en 2023 un carnet de bord pour :

- mieux les accompagner durant cette période
- leur apporter tout le cadre nécessaire au bon déroulement de celle-ci
- leur présenter l'ensemble des activités et projets annexes qui leur sont proposés de mener pendant cette période

En effet, l'intermission est considérée au sein de Synchrone comme un moment privilégié, une opportunité de mieux connaître la société, d'être véritablement partie prenante de son développement et d'y construire un réseau interne : rencontres et échanges avec d'autres consultants, connaissance des équipes commerciales mais aussi RH.

En tout état de cause, un bilan de mission avec le Manager sur la mission qui a pris fin est réalisé. Il permet au collaborateur de mieux se projeter sur les futures opportunités et de mieux organiser le contenu de sa période d'intermission. Le carnet de bord lui est ensuite remis pour disposer de tous les éléments clés afin d'envisager sereinement cette période.

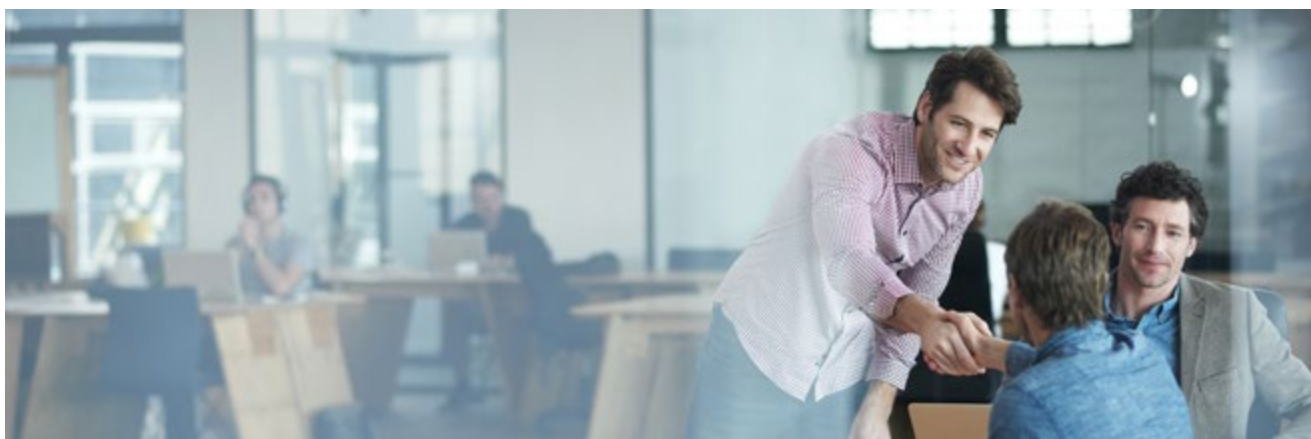
Exemples de formations et ateliers proposés

- Sécurité
- Numérique Responsable
- MOOC sur les domaines Si & Réseaux, Cloud, Data, Développement web, Gestion de projet etc.
- Coaching pour bien réussir sa soutenance pour un projet Client
- ...

Diffusé au mois de juillet 2023 à l'ensemble des membres de la Business Team, ce carnet de bord fait partie d'un « kit » comprenant l'ensemble des supports nécessaires à la réaliser des missions détaillées dans le carnet de bord.

La Business Team a été sensibilisée lors des Kick off hebdomadaires, ainsi que par mail, sur la nécessité de faire parvenir le carnet de bord à l'ensemble des salariés arrivant en intermission. Un reminder leur est envoyé par e-mail chaque mois, afin de s'assurer de la pérennité du dispositif dans le temps.

Le carnet de bord est mis à disposition des Managers sur un espace SharePoint « Documentations Managers » créé par le service Relations individuelles et collectives afin qu'ils y aient un accès permanent.



FORMATION DES BUSINESS MANAGERS À LA GESTION DE L'INTERMISSION

Suite à des ateliers de travail entre les Responsables de Département de la Business Team et les équipes HRBP, une fiche « La gestion des intermissions » a été réalisée, proposant une méthode harmonisée et des bonnes pratiques à adopter pour gérer de manière optimale la période d'intermission des consultants.

Cette fiche a servi de support pour les Responsables de Département de la Business Team, qui ont formé l'ensemble des Business Managers de Synchrone au mois d'octobre 2023, lors de trois sessions distinctes d'une heure.

ÉVÉNEMENTS « À LA RENCONTRE DE NOS COMPÉTENCES »

Au mois de novembre 2023, l'équipe HRBP a impulsé un nouveau temps de rencontre entre les collaborateurs en situation d'intermission ou en passe de finir leur mission et la Business Team, baptisé « À la rencontre de nos compétences ».

Événements parisiens

Cet événement a pris la forme d'un afterwork en présentiel dans les locaux de Synchrone à Paris, réunissant les consultants (en intermission ou en fin de mission), les Business Managers et les équipes RH.

« À la rencontre de nos compétences » avait pour objectif de permettre un retour rapide des collaborateurs en mission, et de favoriser l'anticipation pour les collaborateurs en fin de mission, afin d'identifier des opportunités chez nos clients en accord avec leurs souhaits de carrière.

Trois événements ont eu lieu sur la fin d'année 2023 à Paris, dans le Loft de l'agence.

Événement à distance pour les Régions

Un événement similaire a eu lieu, en visio Teams, pour réunir les consultants (en intermission ou en fin de mission), les Business Managers et les équipes RH rattachés aux sites de province de Synchrone (Aix-en-Provence, Lyon/ Clermont-Ferrand, Lille et Nantes).

FOCUS SUR LE MÉCÉNAT SOLIDAIRE

Entériné par l'accord QVCT et déployé depuis le 15 décembre 2022, le programme de mécénat de prestation de Synchrone propose à certains de ses collaborateurs en intermission une nouvelle opportunité : mettre leurs compétences au service d'organismes d'intérêt général dans le cadre de missions solidaires.

Au cœur de leur carrière et de leur expérience salariée, le mécénat solidaire consiste pour nos talents à proposer leurs compétences à des organismes d'intérêt général, dans le cadre de missions solidaires.

Handicap International, Emmaüs, Femmes & numérique, Aviation sans frontière, Union pour l'enfance (...) : au total, nos collaborateurs sont intervenus auprès de **9 fondations en 2023**. Ils y ont mené des projets alignés avec leurs compétences, comparables en termes d'exigence et de complexité à ceux qui sont réalisés auprès des clients de Synchrone. Ces missions étant bien entendu non facturées par Synchrone.

Principalement dédié aux collaborateurs en disponibilité, ce dispositif a de nombreuses vertus pour nos collaborateurs, qui d'ailleurs le plébiscitent. Le mécénat de prestations permet notamment de :

- Gagner en compétences au sein d'environnements nouveaux
- Donner plus de sens à son activité en la mettant à disposition de projets d'utilité sociale
- Améliorer l'estime de soi en s'engageant dans des actions concrètes
- Répondre à certains dysfonctionnements du marché du travail

Pour Synchrone, l'objectif de ce mécénat est de permettre à nos collaborateurs après une période d'inactivité ou bien en réorientation professionnelle de renouer avec leur carrière et de leur donner un sens nouveau, afin qu'ils puissent maintenir et réactiver leurs compétences.

Basée sur le volontariat, la réalisation d'une mission solidaire s'inscrit pour le collaborateur Synchrone dans son parcours carrière. Il bénéficie à ce titre d'un suivi de projet réalisé par une collaboratrice dédiée, tout en conservant sa relation de proximité avec son Manager, en anticipation d'une prochaine mission « client ».

Témoignage de Florine, Consultante Digital Senior



Salariée Synchrone depuis novembre 2017, Florine a intégré en 2023 le programme de mécénat de prestation dans le cadre du projet de refonte du Site Web de l'Institut de psychoéducation, au bénéfice de l'Union pour l'Enfance.

« Lorsque l'on m'a proposé cette opportunité, j'ai tout d'abord été très intéressée par le secteur concerné, la formation. J'avais très envie d'une première mission de RSE, et j'ai beaucoup aimé mener ce beau projet, pour une belle association.

Ma mission ? Refondre le site Web existant pour proposer un nouveau design responsive, une meilleure UX notamment en termes d'accessibilité, ainsi qu'une optimisation SEO. J'ai donc reconstruit le site sur Wordpress : enrichissement de contenu, recherche iconographique, fluidité de navigation, performance d'affichage, etc.

Ce projet a été très enrichissant sur plusieurs aspects. Déjà, il m'a permis d'updater mes compétences sur Wordpress, que je n'avais pas utilisé depuis longtemps. Ensuite, j'ai bénéficié d'une grande autonomie, au sein d'une équipe à taille humaine qui m'a fait confiance.

Enfin, ça a été une expérience nouvelle en termes d'environnement, par rapport à mes précédentes missions dans le secteur du luxe ! »

Développement des compétences

Budget alloué :
1,5 % de la masse salariale

Nombre d'heures
de formation : **8 383**

Taux de satisfaction
des formations : **100 %**

Au cœur d'un secteur en constante évolution, la formation des salariés est une préoccupation majeure chez Synchrone. Le développement des compétences y est considéré comme une force pour la société en termes de fidélisation et de performance, et comme un atout carrière majeur pour ses collaborateurs et leur évolution.



Politique de formation

La politique de formation de l'UES Synchrone est indéniablement une pierre angulaire des ressources humaines qui a plusieurs objectifs :

- Accompagner le recrutement des ressources,
- Accompagner une prise de fonction ou une évolution vers une expertise,
- Anticiper l'évolution des métiers en adaptant les compétences,
- Développer et maintenir l'employabilité, etc.

C'est dans cette dynamique que l'UES Synchrone décline sa politique formation sur cinq axes en 2023 :

1

Poursuite des formations techniques

- Renforcer l'orientation des salariés vers des formations sur des technologies de pointe et aux outils techniques (éditeurs) dans le domaine de l'Infra/Cloud,
- Focus particulier en Data Expertise et Cyber Sécurité

2

Poursuite des formations fonctionnelles

- Renforcer l'orientation des salariés vers des formations fonctionnelles (souvent certifiantes) dans le domaine Digital Expérience/ Management de projet (méthodologies Prince2 et Agiles)
- Soutenir les compétences réglementaires (bancaire...)

3

Développement de formations transversales

- L'internationalisation des projets chez nos clients nous impose de faire progresser nos consultants dans la maîtrise d'une langue étrangère, en l'occurrence l'anglais
- Développer les softs skills : leadership, management, communication

4

Poursuite du dispositif de formations pour les salariés qui ont eu peu accès à la formation

- Rendre acteur de sa carrière le salarié qui n'a pas été formé depuis un certain temps : principe de co-engagement
- Engager des formations encadrées dans un catalogue des formations digitales 2023 qui s'inscrivent dans les orientations 1, 2 et 3

5

Internalisation des formations

- Engagement d'un processus d'internalisation des formations (sur les trois prochaines années) pour proposer des programmes adaptés, sur des sujets récurrents, garantir une fréquence accrue des sessions et ainsi former un maximum de ressources

Business School

- Conception et animation de parcours de formation complets adaptés à chaque niveau au sein de la Business Team.

Synchrone University

- Identifier des Sachants/Experts ayant des prédispositions à prendre des missions de formateurs
- Former de nos formateurs, notamment à l'animation et la réalisation de supports de cours
- Créer et déployer un parcours de formation en interne, notamment sur les méthodes Agiles
- Etudier les démarches pour aller vers un agrément 2024-2025 « Organisme de Formation » afin de dispenser des formations en externe (simulation/ préconisations)

Dispositifs et partenaires

Pour répondre à un plan de développement des compétences ambitieux sur tous ses domaines d'expertise et fonctions corporate et business, Synchrone intègre dans sa stratégie un ensemble de dispositifs :

- Formation intra-entreprise
- Formation inter-entreprise
- Action collective
- MOOC
- E-learning
- Coaching
- CPF
- Formation sur-mesure
- Habilitations
- Conférence / Événement
- Synchrone University
- Business School
- Bilan de compétences
- Transition professionnelle

Grâce à une utilisation ciblée de ses dispositifs pour leurs avantages et caractéristiques respectives, Synchrone est en mesure de proposer une offre de formation adéquate pour ses salariés.

Pour délivrer cette offre, Synchrone travaille avec des organismes de renom, avec lesquels elle cultive des partenariats de proximité, permettant de proposer à ses collaborateurs un catalogue de formations variées et de qualité, en parfaite adéquation avec les besoins de ses salariés et de ses clients.

Offre de formation Synchrone

Cyber Sécurité



CyberSécurité opérationnelle
Gouvernance, risque et conformité
Sécurité des réseaux
CyberSécurité
Gouvernance

Data et IA



Big Data
Décisionnel / BI
IA et Machine learning
Métiers, rôle et responsabilités

InfraCloud



Cloud
Développement Web & Mobile
Innovation
ITSM - gestion des services informatiques
Métiers Web Digital
Outils collaboratifs
Poste de travail
Réseaux/Télécoms
SGBD/BDD
Software ERP/CRM/SIRH/Applicatifs/GED
Éditique
Systèmes et Serveurs/Virtualisation
Testing et automatisation

Digital



Management du système d'information
Méthodologies de gestion de projet
Normes qualité ISO

Finance



Banking Services
Market Solutions
Risk et Regulatory

Transverse

Carrière
Compétences Métiers
Développement personnel
Environnement (RSE)
Langues
Management
Vente
Recrutement
Habilitation électrique et Circulation voies
Santé et Sécurité des personnes

Top 10 des organismes de formation partenaires :

- Orsys
- Skills4all (formation digitales certifiantes)
- Global Knowledge
- Hub Formation
- M2i
- Cegos et IB Cegos
- YesnYou (anglais)
- Bonjourworld (anglais)
- Temis (habilitations)
- BVS (santé et sécurité au travail)

Bilan du plan de développement des compétences 2023

En 2023, Synchrone a formé 1245 collaborateurs sur 1636 jours, soit un total de 13 923 heures de formation, grâce aux trois grands types de formations proposées :

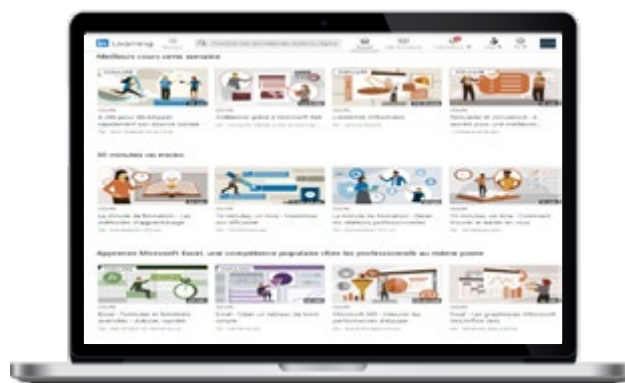
- Formations externes : 487 salariés formés
- E-learning : 333 salariés formés
- Synchrone University : 425 salariés formés

On note un recours plus important aux plateformes de E-learning ainsi qu'une forte hausse des workshops proposés par la Synchrone University.

Le nombre de salariés formés par le biais de la formation externe est en nette augmentation par rapport à 2022 (+ 57 %).

FOCUS SUR LE E-LEARNING

Le recours plus important aux plateformes de E-learning a permis de former de nombreux collaborateurs, que ce soit sur des expertises technologiques ou des thématiques plus transverses. Synchrone utilise plusieurs plateformes, dont le Top 3 précisé ci-dessous : LinkedIn Learning, ENI et Plurasight

LinkedIn Learning

L'accès à cette plateforme e-learning permet d'accéder à l'ensemble du catalogue de formation comptabilisant plus de 2 100 cours en français dispensés par des experts.

Le catalogue enrichi chaque semaine et propose des formats de micro-learning adaptés à l'activité de Synchrone et une offre très large.

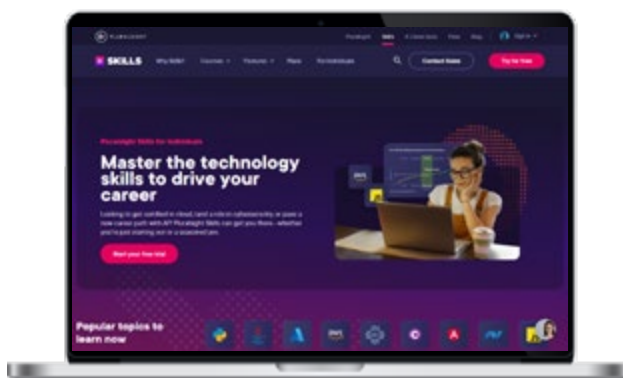
ENI



La Bibliothèque Numérique ENI permet d'accéder à 1 000 livres, 350 vidéos et 60 formations e-learning dans le domaine de l'IT exclusivement.

Les domaines d'expertise couverts : Systèmes et réseaux, Cloud Computing, Data, Sécurité, Développement d'applications, Développement Web, Méthodes Agiles.

Pluralsight



Cette plateforme en ligne de formation qui offre un accès illimité à des milliers de cours vidéo dans les domaines de la technologie principalement.

Pluralsight propose des cours vidéo dispensés par des experts du secteur sur des sujets tels que le développement logiciel, la sécurité l'analyse des données, le cloud, les réseaux, ...

FOCUS SUR LES WORKSHOPS SYNCHRONE UNIVERSITY

Format majeur de la Synchrone University, entité de formation interne à Synchrone proposant des sessions dispensées par ses salariés et pour ses salariés, le Workshop a été utilisé à 12 reprises en 2023, au format présentiel et distanciel.

Au total, 20 sessions ont eu lieu et ont permis de former 425 salariés.



Les Workshops présentiels proposés :

- Initiation à la gestion de projet
2h / 15 participants
- Initiation à la conduite du changement
1h30 / 15 participants
- Découverte Finance de marché
2h / 17 participants
- Définition métiers IT Synchrone
2h / 22 participants
- Initiation aux environnements IT
1h30 / 11 participants
- Présentation de Mécénat de prestation
1h / 10 participants
- Formation Période d'essai
1h / 79 participants sur 3 sessions
- Formation Congés
1h / 76 participants sur 4 sessions
- Formation sur le harcèlement et la violence au travail
1h / 93 participants sur 4 sessions

Les Workshops distanciels proposés :

- L'Intelligence Artificielle – comment dialoguer avec une IA
1h30 / 35 participants
- Référentiel IT - La CMDB : qu'est-ce que c'est ?
1h30 / 29 participants
- Agile - Du Discovery au Delivery
1h30 / 23 participants

The background of the entire page is a close-up photograph of water. It features a complex pattern of light and dark blue-green ripples, creating a textured, organic appearance. In the center-left area, there are several concentric circular ripples, suggesting a point of disturbance in the water. The overall color palette is dominated by various shades of blue and green, with bright highlights where the light reflects off the water's surface.

Environnemental

ENGAGEMENTS ET DOCUMENTS STRUCTURANTS

Les engagements environnementaux de Synchrone, ainsi que l'ensemble de son corpus documentaire en la matière, s'inscrivent dans le cadre de référentiels phares, listés ci-dessous, permettant d'assurer des réponses concrètes aux enjeux et objectifs partagés par ses parties prenantes et plus largement par les acteurs sociétaux, économiques et politiques actuels.

Référentiels internationaux et nationaux

Le Pacte mondial des Nations Unies



Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2012, Synchrone s'attache à respecter et à communiquer sur son engagement relatif aux 10 principes de cette initiative globale, qui réunit plus de 9 500 entreprises dans plus de 160 pays.

En matière de responsabilité environnementale, Synchrone respecte et promeut les principes du Pacte mondial qui y sont relatifs aux droits de l'homme et du travail :

Principe 7

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8

Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les Objectifs de développement durable (ODD)

Synchrone a construit sa feuille de route 2022 – 2024 sur le pilier environnemental de sa stratégie RSE dans la lignée de 4 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015.



La production et la consommation responsable



La protection de la faune et de la flore aquatiques



La lutte contre le changement climatique



La protection de la faune et de la flore terrestres

Le Manifeste Planet Tech'Care



En janvier 2023, Synchrone devient signataire du Manifeste *Planet Tech'Care*.

Elle adhère aux engagements de cette initiative pilotée par Numeum rassemblant les acteurs d'un numérique responsable, convaincus que le numérique représente des opportunités majeures d'innovation au service de la transition écologique.

Engagement 1 :

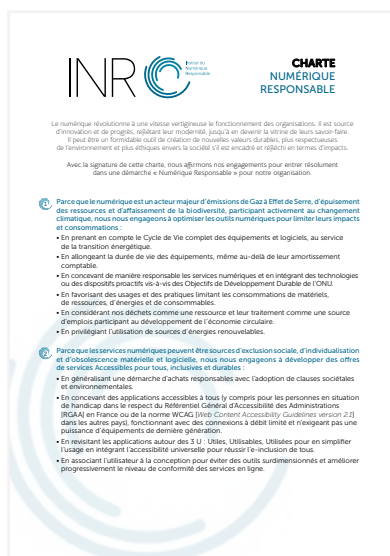
Reconnaitre l'impact et la mobilisation nécessaire des acteurs du numérique dans les enjeux environnementaux : signature du manifeste & communication sur ces enjeux.

Engagement 2 :

Se mobiliser concrètement :

- Réaliser un Bilan Carbone
- Mener des actions de réduction de GES
- Prolonger la durée de vie de nos actifs IT
- Sensibiliser nos collaborateurs
- Partager nos démarches auprès de la communauté

La Charte Numérique Responsable



Synchrone est devenue signataire de la Charte Numérique Responsable, document de référence de l'INR, en juin 2023. Elle affirme ainsi publiquement ses engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » pour son organisation.

Elle s'engage ainsi notamment sur le pilier environnemental de la Charte Numérique Responsable :

ENVIRONNEMENT | S'engager à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommation

Axes d'engagements environnementaux

Au cœur de sa stratégie d'entreprise, Synchrone propose deux axes d'engagements RSE relatifs aux enjeux environnementaux. Le plan d'action environnemental 2022 – 2024 ainsi que les KPIs proposés dans ce rapport s'y adossent naturellement.



Nos axes d'engagements RSE | Environnement

STRATÉGIE CLIMAT

- Économies d'énergie
- Gestion des déchets
- Compensation carbone
- Sensibilisation des parties prenantes

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

- Eco-conception
- Green IT
- Inclusion et e-accessibilité
- Eco-gestes numériques
- Sécurité et protection des données

Documents structurants

Les engagements environnementaux de Synchrone guident au quotidien l'organisation, les processus et actions menées par l'ensemble des parties prenantes telles que le Service Facility Management, les Achats ou encore le Service Infrastructure Informatique.

A ce titre, Synchrone est dotée d'une Stratégie Climat formalisée ainsi que d'un Système de gestion des déchets, partagés à l'ensemble des parties prenantes.

Documents à destination des salariés

Les engagements environnementaux de Synchrone, ainsi que les dispositifs de Synchrone en la matière sont notamment diffusés au sein de plusieurs documents à disposition des salariés de l'entreprise.



Charte RSE



Memo Eco-gestes numériques



Affiche Green Lunch



Guide collaborateurs Hygiène Santé et Environnement



Guide d'éco-responsabilité

BILAN CARBONE

Depuis 2021, Synchrone réalise chaque année un Bilan Carbone® avec Greenly, selon une méthodologie standardisée par l'ADEME, afin d'identifier ses postes d'émissions de CO₂ majeurs sur les scopes 1, 2 et 3, et de formaliser une stratégie Climat dotée d'un plan d'actions concret.

Synchrone a ainsi réalisé son *Bilan Carbone® 2023* avec *Greenly*, afin de pouvoir comparer et mesurer les principaux axes d'amélioration de son impact environnemental.



Un Bilan à l'échelle du Groupe

Le Bilan Carbone 2023 de Synchrone a été réalisé cette année **à l'échelle du Groupe**, comprenant l'ensemble de nos agences et de nos prestations partout en France, contre un périmètre un peu plus restreint les deux années précédentes aux activités de notre siège social d'Aix-en-Provence et de sa région, ainsi que celles de la région Île-de-France.

Un Bilan complet et précis

Le Bilan Carbone 2023 couvre, comme les années précédentes, les 3 scopes d'émissions de notre société. Ils intègrent la totalité des émissions directes et indirectes liées à l'activité de Synchrone, reflétant un souhait d'exhaustivité et de transparence dans notre démarche.

Scope 1

Emissions directes

Émissions de GES générées directement par l'organisation et ses activités.

Scope 2

Emissions indirectes liées aux consommations énergétiques

Émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de valeur de l'organisation.

Scope 3

Autres émissions indirectes

Ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval de la chaîne de valeur de l'organisation.

Par ailleurs, dans un souci de transparence et de précision, Synchrone s’est attachée à fournir un maximum de données physiques pour affiner les calculs : enquête collaborateurs sur leurs modes de déplacement domicile – lieu de travail, leurs habitudes alimentaires - consommation en litres de sa flotte automobile, distance parcourue sur les trajets en voiture, train et même avion, etc.

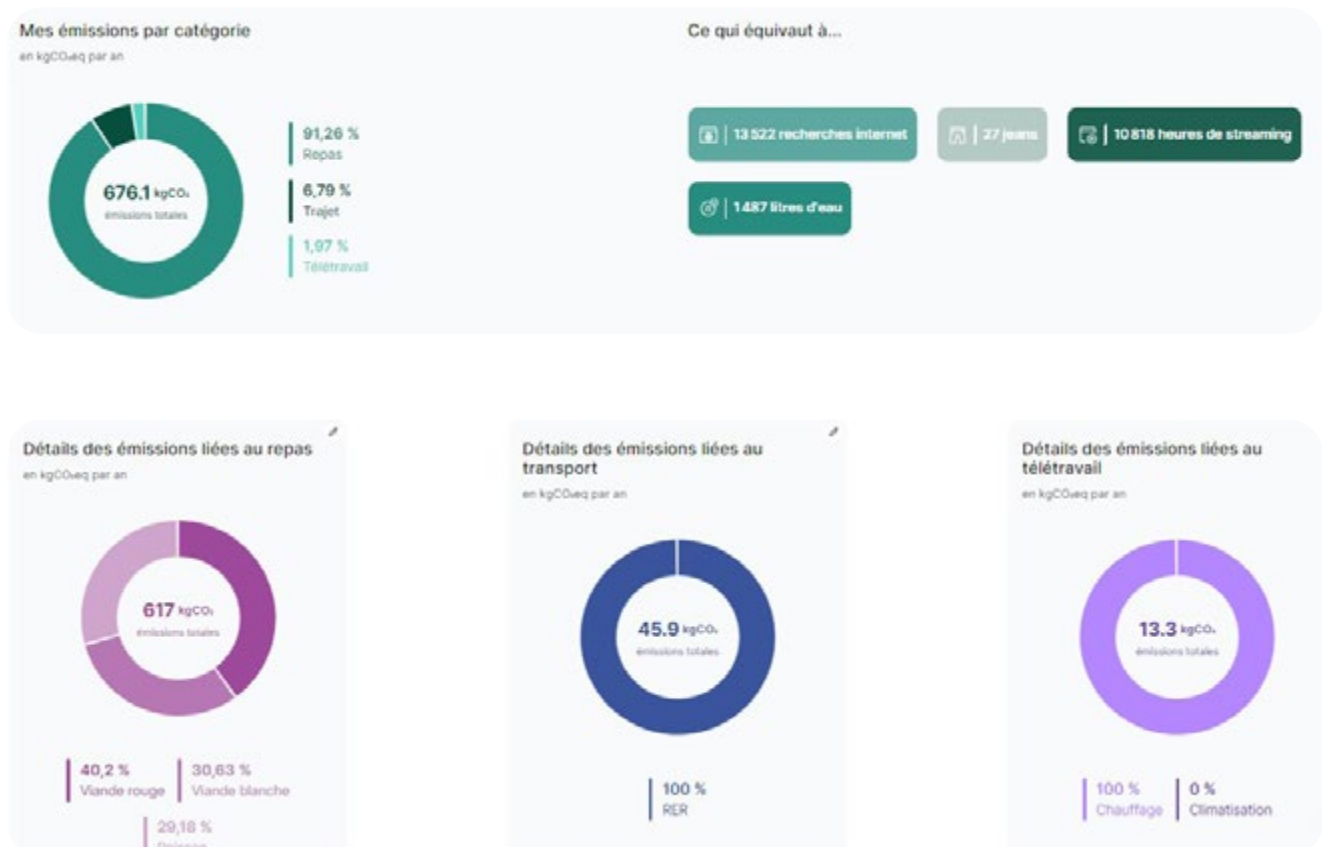
Une implication forte des collaborateurs

Dans le cadre du calcul global du Bilan Carbone Synchrone a interrogé ses collaborateurs par rapport à leur propre empreinte professionnelle, dans le cadre d’une enquête conçue par *Greenly* et diffusée à 100 % des salariés de l’UES Synchrone.

42 % d’entre eux ont répondu à l’enquête.

Ils ont été par la même occasion sensibilisés à leur propre empreinte carbone professionnelle via :

- les résultats en tCo₂
- leur équivalence en notions plus parlante (nombre d’heures de streaming, litres d’eau, ...)
- la répartition de leur impact par postes d’émission
- le détail de leur impact au sein des postes d’émission



Résultats du Bilan 2023 et analyse de progression

Une diminution des GES de 9 %

Le Bilan Carbone 2023 de Synchrone affiche 1,7 kt de CO₂e émis, ce qui représente 1,6 tonne de CO₂ émis par collaborateur.



Ce troisième Bilan Carbone marque une étape importante pour Synchrone et sa démarche RSE. En effet, pour la première fois, le bilan révèle une diminution de son empreinte carbone.

Avec une baisse de 9 % de ses émissions en 2023, Synchrone dépasse l'objectif fixé par sa trajectoire de réduction : -4 % de GES par an.

Avec seulement 1,6 tonne de CO₂ émis par collaborateur, l'empreinte carbone de Synchrone par salarié est par ailleurs 3 fois moins importante que la moyenne du secteur s'établissant à 4.8 tCO₂e/collaborateur.

Résultat du Bilan d'émissions (calcul certifié par l'ADEME) :

	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Total
Emissions en tCO ₂ e	124	6 tCO ₂ e	1 609 tCO ₂ e	1 739 tCO₂e
Emissions en kg/collaborateur	111	5	1441	1.6 t/collaborateur

Benchmark secteur :

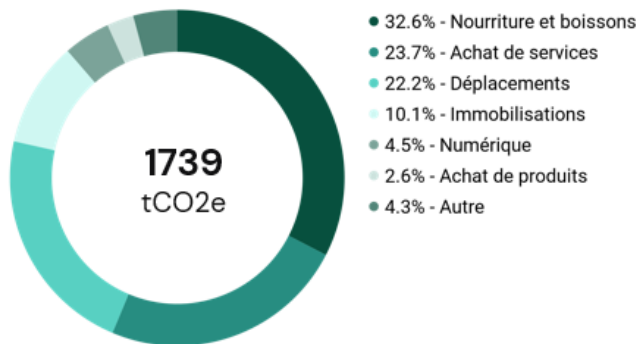
Agence de création digitale & ESN

4.8 tCO₂e/collaborateur

Scope 1, 2 & 3

Résultats par activité

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS TOTALES PAR ACTIVITÉS



Les 3 postes les plus émissifs de GES concentrent 78,5 % de l’empreinte carbone de Synchrone en 2023.

Il s’agit des 3 postes déjà identifiés l’année passée comme les plus émissifs :

- Nourriture et boissons
- Achat de services
- Déplacements

EVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR POSTE

	Synchrone tCO2e		Par collaborateur tCO2e/collaborateur	
Nourriture et boissons	567	+21%	0.5	+4%
Achat de services	413	-32%	0.4	-41%
Déplacements	386	-13%	0.3	-25%
Immobilisations	176	-19%	0.2	-30%
Numérique	79	+8%	< 0.1	-7%
Achat de produits	45	+59%	< 0.1	+36%
Autres*	74	-13%	< 0.1	-25%

L’évolution de nos effectifs et l’élargissement du Bilan Carbone au niveau Groupe nous amène, pour une analyse pertinente de l’évolution des émissions par poste, à considérer prioritairement l’évolution des émissions par collaborateur.

A ce titre, on constate que 60 % des postes les plus émissifs sont en baisse.

Les émissions sont donc plus que maîtrisées avec un axe fort sur le poste Numérique qui présente chez Synchrone un impact très faible -2.6 % des émissions – grâce à une gestion optimale et à l’implantation d’une démarche numérique responsable. Les émissions GES liées au numérique, ramenées au nombre de collaborateurs, sont inférieures à 0,1 tCO2e.

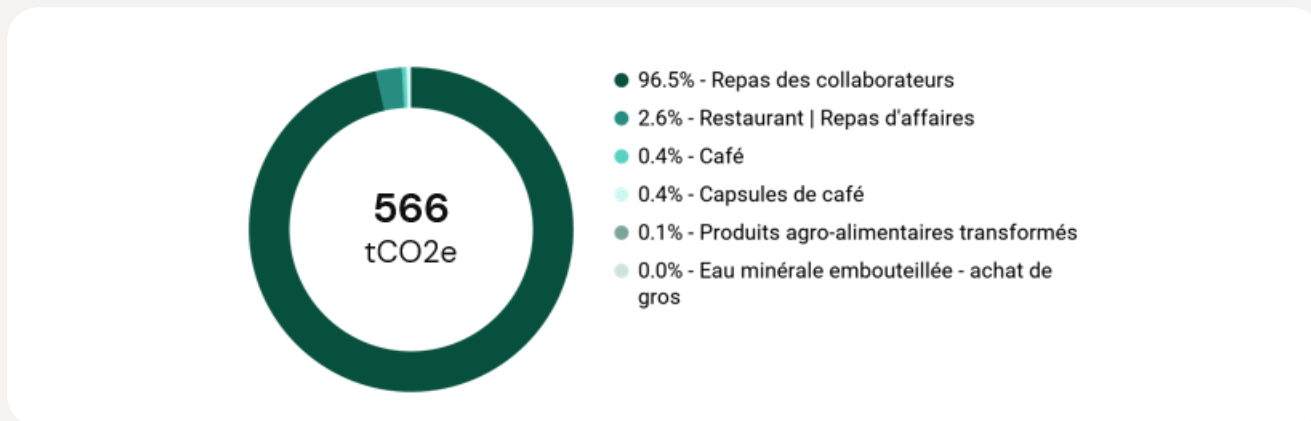
Concernant les 2 postes en hausse en tCO2e/collaborateurs :

- légère augmentation du poste « Nourriture et boissons » en tCO2e/collaborateur, engendrée par une évaluation plus précise grâce au questionnaire collaborateur.
- augmentation plus nette sur le poste « Achat de produits », mais sans impact majeur puisqu’il représente seulement 2,6 % des GES totaux.

Focus sur les 3 postes les plus émissifs

NOURRITURE ET BOISSONS

= 32,6 % des émissions

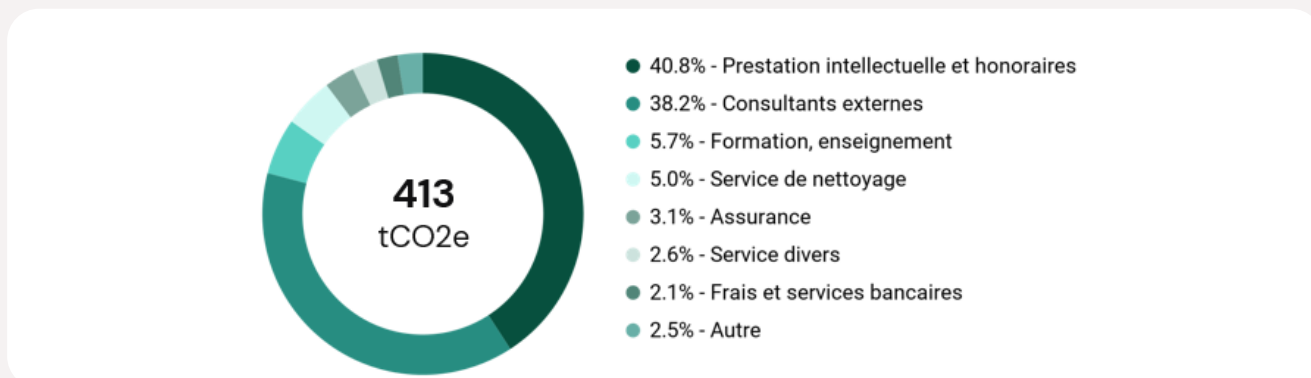


Détail des émissions du poste (% de tCO₂)

Ce poste est en augmentation de 4 % (en tCO₂e / collaborateur) du fait de l'augmentation du nombre de collaborateurs mais aussi d'une évaluation plus précise grâce au taux de réponse plus élevé des collaborateurs à l'enquête menée par Greenly.

ACHAT DE SERVICES

= 23,7 % des émissions

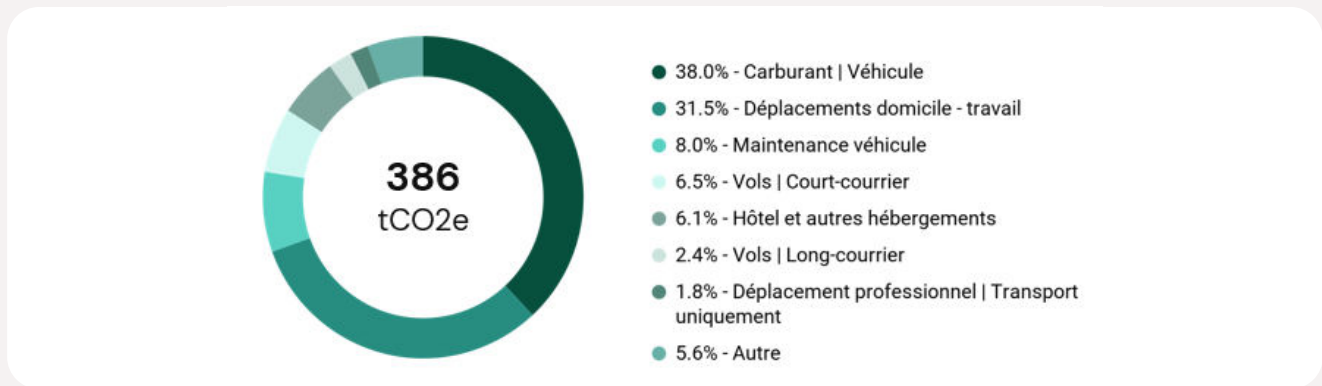


Détail des émissions du poste (% de tCO₂)

Ce poste est en baisse de 41 % (en tCO₂e / collaborateur) par rapport à l'année précédente en lien avec les actions de sensibilisation auprès des prestataires et fournisseurs de Synchrone ainsi que le déploiement de sa démarche d'achats responsables.

DÉPLACEMENTS

= 22,2 % des émissions



Détail des émissions du poste (% de tCo2)

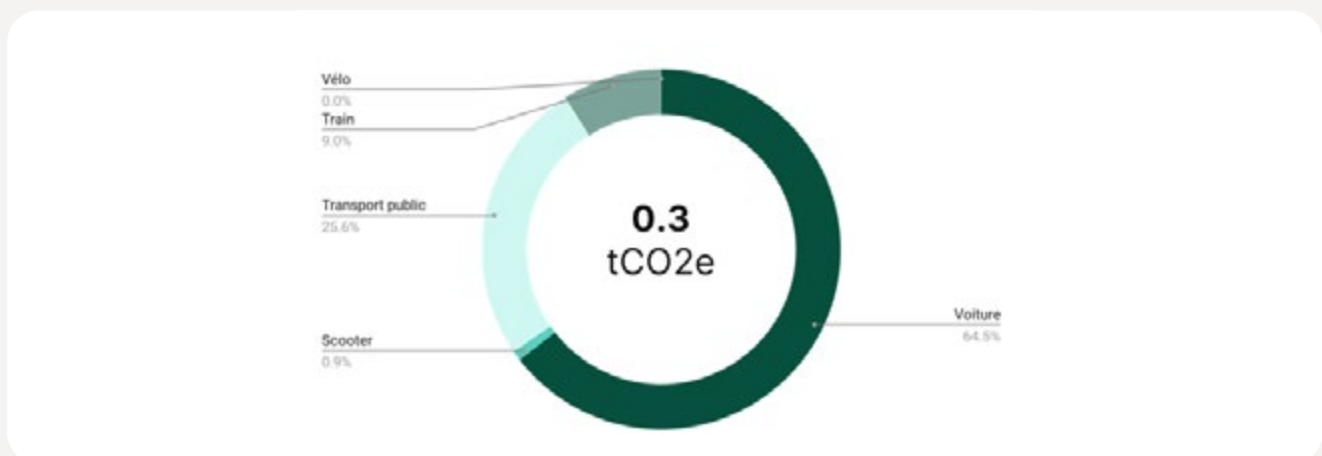
Ce poste est en baisse de 25 % (en tCO2e / collaborateur) par rapport à l'année précédente.

Une analyse plus précise mais aussi plus transparente a permis d'affiner les résultats au plus juste cette année sur ce poste.

Tout d'abord, grâce à l'enquête menée directement auprès de nos salariés et son taux de réponse élevé. Ainsi, la mesure de l'empreinte carbone réelle des déplacements de nos collaborateurs a pu être calculée sans appliquer une moyenne nationale par défaut.

A ce titre, les émissions des trajets domicile-lieu de travail s'avèrent inférieures à la moyenne nationale : 0.3 tCO2e chez Synchrone contre 0.7 tCO2e/ employé en moyenne en France.

Dans la même lignée, la mesure de l'empreinte carbone de la consommation de carburant tout comme des trajets aériens a pu être réalisée cette année sur des données d'activités précises, en litres consommés ou en distance kilométriques parcourues, contrairement aux années précédentes où l'analyse se basait sur les dépenses monétaires en euros pour calculer l'équivalence d'impact.



Détail des émissions liées au trajet domicile - lieu de travail (% de tCo2 / collaborateur)

Certificat et publication officielle

Synchrone s’est vue remettre le certificat de son Bilan GS 2023 par Greenly, attestant de la réalisation et des résultats de son Bilan Carbone.



Synchrone a par ailleurs procédé à la publication officielle sur le site de l'ADEME sur l'ensemble des éléments de transparence et de projections attendus :

- **Déclaration détaillée des émissions**
 - Détail des émissions directes
 - Emissions indirectes liées à l'énergie
 - Emissions liées à tous les types de déplacements
 - Emissions des achats de produits et services
 - Autres émissions indirectes
- **Plan de transition**
 - Objectifs d'émissions directes et indirectes
 - Objectifs à horizon 2030 et 2050
 - Actions et moyens mis en œuvre
- **Méthodologie utilisée**
 - Méthodologie officielle et agréée Bilan Carbone®; ISO 14064-1 ; PRG 100



STRATÉGIE CLIMAT

Portée par une ambition d'amélioration et de performance continues, Synchrone acte en 2022 une nouvelle gouvernance RSE et renforce sa politique sur ses enjeux prioritaires, et notamment la réduction de son empreinte carbone. Synchrone formalise ainsi son engagement par une Stratégie Climat visant à réduire les émissions directes et indirectes de CO₂ de son activité.

La Stratégie Climat de Synchrone déployée dès le second semestre 2022 se décline en plans d'actions inscrits au cœur d'une trajectoire de réduction dont l'objectif (dépassé en 2023) est la baisse de 4 % par an minimum de GES, dans une logique d'alignement aux Accords de Paris.

Concrètement, plusieurs plans d'actions ont été menés en 2023 sur des postes clés tels que la consommation d'énergie, l'achat de produits et services, les déplacements, les déchets ou encore l'alimentation.

Piliers, feuille de route et objectifs

Afin de renforcer ses engagements en matière de responsabilité environnementale et réduire son empreinte carbone, Synchrone a défini sa feuille de route autour de 6 piliers :

<p>1</p> <p>Diminuer notre consommation énergétique avec une meilleure gestion de l'énergie, actions de réduction, sensibilisation et éco gestes...</p>	<p>2</p> <p>Engager nos fournisseurs grâce à une évaluation en cours de leur empreinte carbone et leur stratégie Climat.</p>	<p>3</p> <p>Engager nos collaborateurs notamment à l'aide de quizz interactifs de sensibilisation et d'événements thématiques : effet de serre, énergie-climat...</p>
<p>4</p> <p>Adopter une démarche Green IT et se labeliser Numérique Responsable en tant qu'acteur du Numérique en 2025.</p>	<p>5</p> <p>Construire des partenariats à impact positif (prestataires, fournisseurs, partenaires, organismes) pour conjuguer nos efforts et favoriser l'économie circulaire.</p>	<p>6</p> <p>Réaliser des projets concrets de réduction / séquestration de GES dès à présent !</p>

Dès les conclusions de son Bilan Carbone complet, Synchrone s'est ainsi attelée au déploiement du plan d'actions de sa stratégie Bas-Carbone, afin d'agir en priorité sur les 3 postes les plus émissifs de son Bilan : l'achat de services, l'alimentation de ses collaborateurs et les déplacements professionnels.

Parmi les projets phares engagés en 2022 et poursuivis en 2023 :

- Sensibilisation des salariés autour de Quizz et d'événements thématiques
- Evaluation des fournisseurs sur leur Stratégie Climat et leur empreinte carbone
- Renforcement de la politique de mobilité durable de l'entreprise
- Sélection de projets de réduction / séquestration de GES
- Démarches *Green IT* et Numérique Responsable

Trajectoire de réduction

+81 % de déchets recyclés ou valorisés

1 projet de transition de flotte automobile

160 tonnes de CO2 compensées en 2023



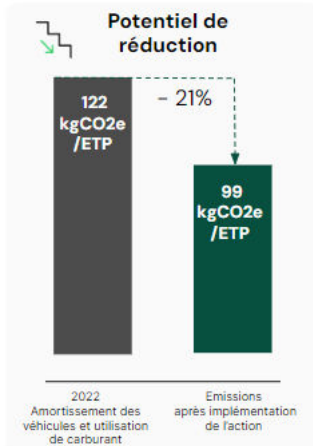
Synchrone a formalisé et déployé en 2023 une trajectoire de réduction de GES sur 6 axes clés, avec un objectif de réduction de 4 % par an minimum pour s'aligner sur les Accords de Paris (limiter l'augmentation de la température à 2°C) les principes et premiers résultats sont présentés ici (excepté les axes relatifs la politique d'achats IT, traités dans la partie Numérique Responsable) : consommation d'énergie, achat de produits et services, déplacements, alimentation, déchets et bâtiments.

Au sein de cette trajectoire, Synchrone a choisi de monitorer plus précisément 5 plans d'actions concrets, en partenariat *Greenly*.

1	Réduire l'intensité carbone du parc automobile	Scope 1
2	Réduire la consommation énergétique du siège social	Scope 2
3	Privilégier les fournisseurs responsables	Scope 3
4	Repenser la politique d'achats IT	Scope 3
5	Rationaliser l'utilisation de papier	Scope 3

Pour chaque plan d'actions, un potentiel de réduction, des métriques de suivi et hypothèses ont été posés.

Repenser le parc automobile



1.96% du total des émissions

Métrique de suivi

Taux de réduction du facteur d'émission moyen de la flotte de véhicules

Valeur initiale: 0%; Valeur finale: 30%

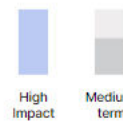
Description de l'action

Pour arriver à réduire les émissions de la flotte de véhicule, il sera nécessaire d'augmenter la part de véhicules électriques et hybrides de votre flotte. Bien que la fabrication d'un véhicule électrique génère plus d'émissions qu'un véhicule thermique, à long terme, les émissions de CO2 provenant de la combustion de carburant des voitures thermiques sont nettement plus importantes que celles résultant de la production d'électricité pour les voitures électriques (particulièrement dans un pays où le mix électrique est peu carboné, comme en France).

Remarque

Pour les véhicules hybrides, la propulsion électrique a tendance à être sous-utilisée. Pour maximiser l'impact de ce plan d'action, le choix d'un véhicule hybride face à un véhicule électrique devrait pouvoir être justifié par le fait que l'autonomie d'une voiture électrique n'est pas suffisante pour réaliser les déplacements quotidiens de l'utilisateur. Dans le cas où une motorisation hybride est nécessaire, vous pouvez former les usagers concernés à maximiser l'utilisation de la propulsion électrique.

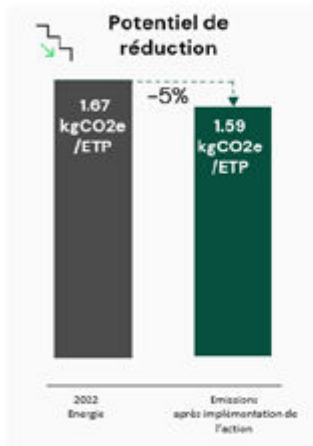
Scope 1



Hypothèses

- Moyenne des émissions de la flotte de véhicule actuelle: 226gCO2e/km
- Moyenne des émissions de la flotte de véhicules cible: 150gCO2e/km (pour 2027)
- Emission maximale par véhicule (excepté les véhicules utilitaires): 160gCO2e/km (pour 2027)
- Tous les facteurs d'émission des véhicules sont extrapolés de cette feuille de données.

Réduire la consommation énergétique du siège social



0.01% du total des émissions

Métrique de suivi

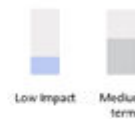
Taux de réduction de la consommation d'électricité (kWh)

Valeur initiale: 0%; Valeur finale: 10%

Description de l'action

Baisser le chauffage de 1°C permet d'économiser 7% sur sa facture énergétique globale pendant les périodes de chauffe.

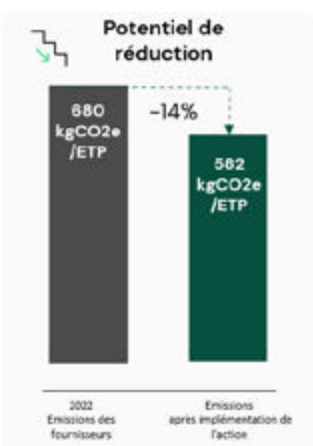
Scope 2



Hypothèses

- Température actuelle en période de chauffe: 22°C.
- Température cible en période de chauffe: 20°C.
- Part de la consommation électrique totale du siège social attribuée au chauffage: 50%.

Privilégier les fournisseurs responsables



7.27% du total des émissions

Métrique de suivi

Taux de réduction des émissions des fournisseurs

Valeur initiale: 0%; Valeur finale: 7%

Description de l'action

Les émissions de vos fournisseurs sont à l'origine de la majorité de vos émissions. Ce plan d'action consiste à questionner vos fournisseurs sur leurs stratégies de réduction afin de pouvoir les intégrer à la vôtre.

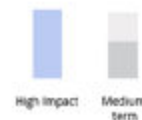
Questions aux fournisseurs

- Avez-vous réalisé un bilan carbone? Avez-vous mis en place un ou plusieurs objectifs de réduction quantifiée?
- Avez-vous mis en place des outils ou des approches pour sensibiliser l'ensemble de vos employés aux questions liées au changement climatique?
- Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter l'utilisation de l'avion et de la voiture individuelle pour les déplacements professionnels?
- Quelle part du matériel informatique que vous achetez est reconditionnée?
- Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter la consommation de viande lors des repas en entreprise?

Quantifications associées:

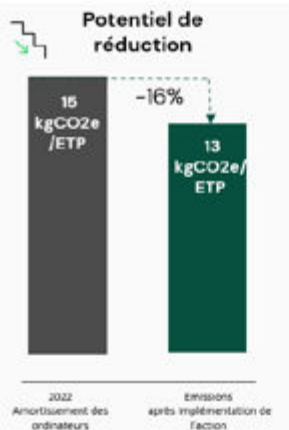
- Réduction des émissions directement quantifiées par les fournisseurs
- Réduction des émissions liées au transport
- Réduction des émissions liées à l'achat de matériel IT
- Réduction des émissions liées à la consommation de viande

Scope 3



Repenser la politique d'achats IT

Allonger la durée de vie des ordinateurs



0.2% du total des émissions

Métrique de suivi

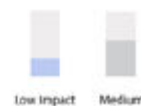
Taux d'augmentation de la durée de vie moyenne des ordinateurs

Valeur initiale: 0%; Valeur finale: 30%

Description de l'action

Environ 50 % des émissions générées par les ordinateurs proviennent de leur fabrication et de leur fin de vie. Il est possible de réduire ces émissions en prolongant leur durée de vie. Par ailleurs, l'achat d'ordinateurs reconditionnés constitue une autre solution efficace pour réduire les émissions de ce poste.

Scope 3



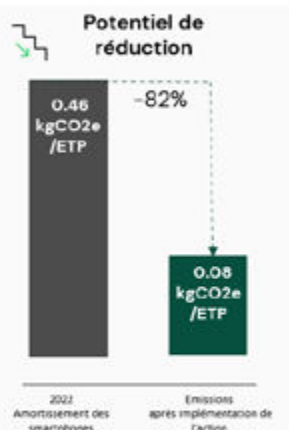
Low Impact Medium term

Hypothèses

- 1 Durée de vie initiale des ordinateurs: 4,5 ans.
- 2 Durée de vie finale des ordinateurs: 6 ans.
- 3 Ce plan d'action concerne les ordinateurs mobiles, de bureau, et les écrans.

Repenser la politique d'achats IT

Acheter des mobiles reconditionnés



0.03% du total des émissions

Métrique de suivi

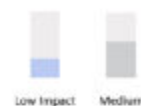
Part de mobiles achetés reconditionnés

Valeur initiale: 0%; Valeur finale: 50%

Description de l'action

Choisir des équipements reconditionnés permet de prolonger leur durée de vie, évitant ainsi la consommation de ressources nécessaires à la production de nouveaux équipements. Un téléphone reconditionné émet jusqu'à 97% moins d'équivalent CO2 qu'un smartphone neuf par année d'utilisation.

Scope 3

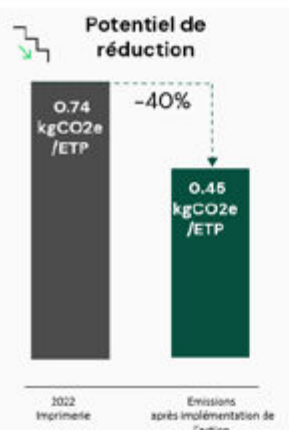


Low Impact Medium term

Hypothèses

- 1 Part de smartphones achetés reconditionnés actuellement: 0%
- 2 Part de smartphones achetés reconditionnés cible: 90%

Rationaliser l'utilisation de papier



0.02% du total des émissions

Métrique de suivi

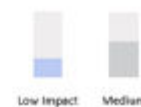
Taux de réduction du nombre d'impressions

Valeur initiale: 0%; Valeur finale: 40%

Description de l'action

Rationaliser l'utilisation de papier permet de réduire la consommation de matières premières et le transport lié à l'utilisation de matériel d'impression. Si l'impact reste marginal sur le total de vos émissions, ce plan d'action permet de réduire de manière significative vos émissions liées aux impressions et peut aussi améliorer l'efficacité et l'organisation en entreprise.

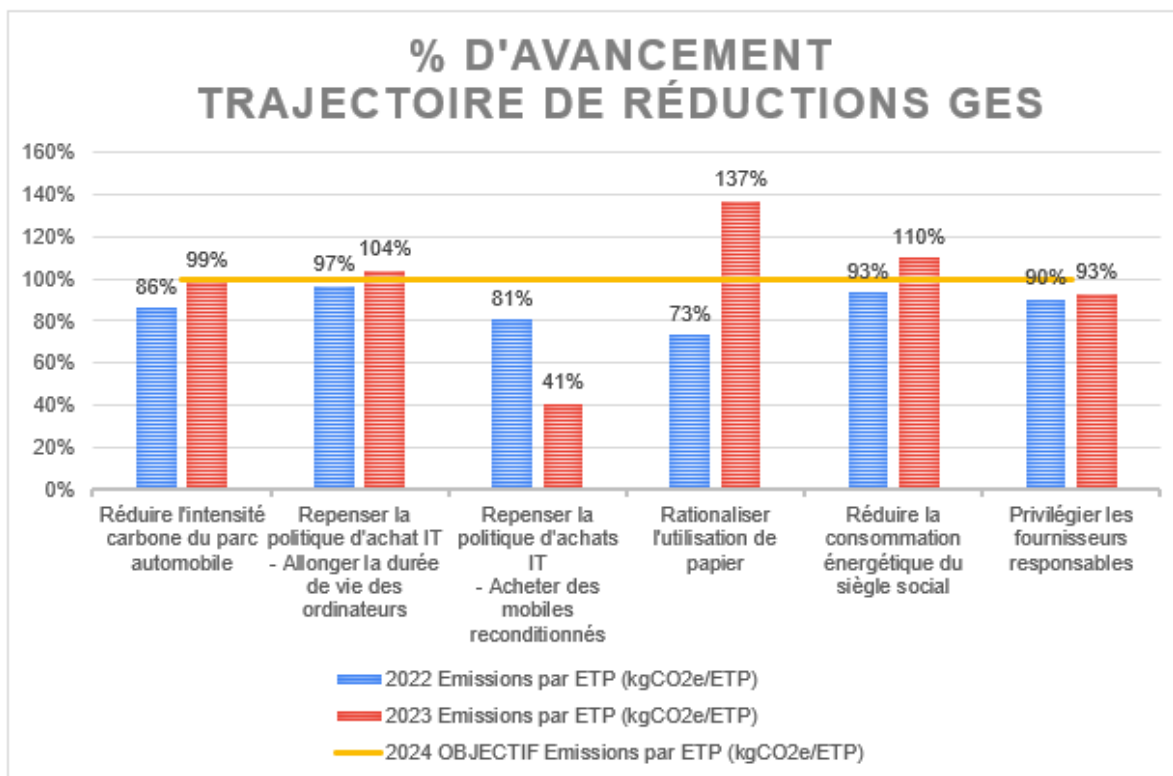
Scope 3



Low Impact Medium term

Hypothèses

- 1 La quantité d'imprimantes possédées et utilisées reste la même. Seule la quantité d'impressions sera impactée par ce plan d'action.



Ainsi, la trajectoire de réduction de GES ciblée a pour objectif d'atteindre une baisse totale en valeur absolue de 181,58 tCO_{2e} d'ici 2027 répartis comme suit :

- Du Scope 1 en valeur absolue : - 65,42 tCO_{2e} soit - 36,3 %
- Du Scope 2 en valeur absolue : - 6,33 tCO_{2e} soit - 531,9 %
- Du Scope 3 en valeur absolue : - 122,49 tCO_{2e} soit - 100 %

Cette trajectoire présente aussi un objectif de réduction en valeur d'intensité de 26,42 kCO_{2e} / collaborateur d'ici 2027.

Réduire la consommation d'énergie

La consommation d'énergie au sein des agences Synchrone est constamment challengée et optimisée.

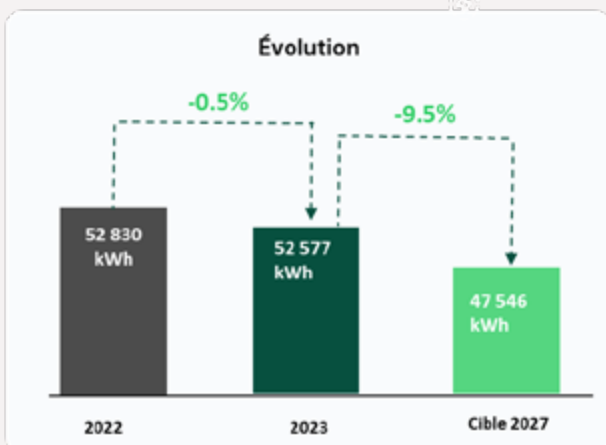
Afin de réduire sa consommation d'électricité, Synchrone déploie un plan d'actions concret sur plusieurs postes :

- **Diminuer de 1 degré la température du chauffage** pour réduire de 7 % la consommation d'énergie : process rédigé et communiqué à tous les collaborateurs du siège social en décembre 2022
- **Installer des filtres anti UV** sur les fenêtres pour diminuer le recours à l'utilisation de la climatisation (5 mois dans l'année) -> installation effective depuis avril 2023
- **Choisir des prestataires/fournisseurs d'énergie sur des critères de réduction d'impact carbone** (faible consommation ou respectueuse de l'environnement)
- **Sensibiliser les collaborateurs à l'impact de leur consommation d'énergie** au bureau et à leur domicile en télétravail
- **Sensibiliser les collaborateurs à l'impact des émissions de GES dans leur usage digital** au bureau et en télétravail, par la mise en place de campagnes de sensibilisation et d'une fiche mémo d'éco-gestes numériques (Cf. *Sensibilisation des parties prenantes*)

Consommation énergétique du siège social : premiers résultats de la trajectoire cible Greenly

Dans le cadre du plan d'actions sur la réduction de la consommation énergétique du siège social, Synchrone a identifié avec *Greenly* un potentiel de réduction de 10 % de la consommation d'électricité et de 5 % des émissions, à horizon 2027.

L'action mise en œuvre consiste à baisser le chauffage de 1°C pendant les périodes de chauffe, et a déjà porté ses fruits en 2023 : on enregistre une baisse de 0,5 % de la consommation d'électricité. Un effort plus important devra tout de même être réalisé sur les années à venir pour atteindre l'objectif cible.



Analyse :

La consommation d'électricité du siège social a diminuée en 2023.
Cette baisse doit atteindre - 1960 kWh par an pour atteindre l'objectif en 2027.

Métrique de suivi

Taux de réduction de la consommation d'électricité:
| Valeur initiale : 0 %
| Valeur finale : 10 %

Résultats du plan d'actions | 2023

Diminuer l'impact des achats de produits et services

Afin de diminuer l'impact des achats de services (1^{er} poste d'émissions de CO₂ de la société), Synchrone s'est engagée à évaluer l'empreinte carbone et la Stratégie Climat de ses fournisseurs, mais aussi à sensibiliser l'ensemble de ses consultants prestataires aux enjeux environnementaux.

A ce titre, Synchrone a formalisé en 2022 une Politique Achats durables et numériques responsables reprenant six engagements dont celui de « Lutter contre le changement climatique ».

L'ambition pour l'ensemble de achats Synchrone est d'atténuer avec ses fournisseurs l'impact défavorable des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et se fixer pour objectif de se mobiliser dès à présent dans une stratégie efficiente de réduction pour atteindre d'ici 2030 la neutralité carbone.

Plusieurs outils ont été déployés dès 2022 pour évaluer avant la fin d'année le niveau d'engagement des fournisseurs de l'entreprise et leur empreinte carbone :

- Un Questionnaire de maturité environnementale, élaboré par *Greenly*, permettant d'évaluer mais aussi de les sensibiliser à leurs émissions de gaz à effet de serre
- Un Questionnaire RSE global personnalisé par le Pôle RSE de Synchrone comprenant notamment un volet environnemental

Questionnaire *Greenly* :

- 1 / Avez-vous réalisé un Bilan Carbone ? Avez-vous mis en place un ou plusieurs objectifs de réduction quantifiée ?
- 2 / Avez-vous mis en place des outils ou des approches pour sensibiliser l'ensemble de vos employés aux questions liées au changement climatique ?
- 3 / Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter l'utilisation de l'avion et de la voiture individuelle pour les déplacements professionnels ?
- 4 / Quelle part du matériel informatique que vous achetez est reconditionnée ?
- 5 / Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter la consommation de viande lors des repas en entreprise ?

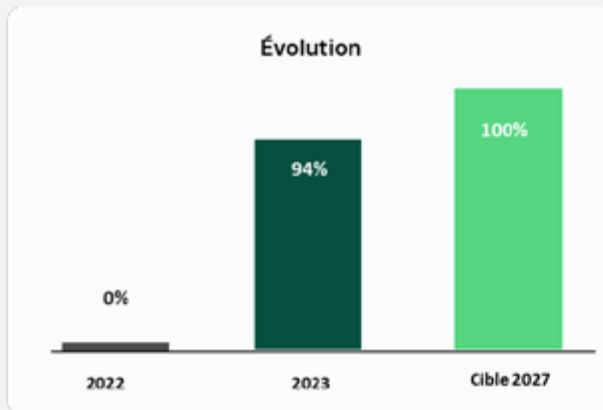
Par ailleurs, un plan de sensibilisations à destination des consultants prestataires de Synchrone a été entériné et déployé dès décembre 2022 et sur S1 2023 (Cf. *Sensibilisation des parties prenantes*).

Enfin, Synchrone a formalisé, au sein de sa Politique Achats durables et numériques responsables une procédure intégrant des critères environnementaux pour le choix de ses nouveaux fournisseurs (ou fournisseur connu pour un nouveau besoin).

Privilégier les fournisseurs responsables : premiers résultats de la trajectoire cible Greenly

Dans le cadre du plan d'actions sur la réduction de l'impact des fournisseurs, Synchrone a identifié avec Greenly un potentiel de réduction de 14 % des émissions des fournisseurs, à horizon 2027.

L'action mise en œuvre consiste à questionner les fournisseurs de Synchrone sur leurs stratégies de réduction afin de pouvoir les intégrer à la stratégie de Synchrone. L'indicateur déterminé par Greenly pour le suivi de ce plan d'actions est le taux d'engagement des fournisseurs, qui est passé en un an de 0 % à 94 %.



Analyse :

Engager vos fournisseurs en les questionnant sur leurs stratégies de réduction permet de les intégrer à votre stratégie. Le taux d'engagement des fournisseurs représente la proportion de vos fournisseurs que vous avez contactés dans le but d'obtenir des informations sur la réalisation de leur bilan carbone et leur stratégie climat.

Métrique de suivi

Taux de fournisseurs engagés :
I Valeur initiale : 0 %
I Valeur finale : 100 %

Résultats du plan d'actions | 2023

Réduire nos émissions liées aux déplacements

Afin de diminuer l'impact des émissions de GES liées aux déplacements (3^e poste d'émissions de CO₂ de la société), Synchrone a mené en 2023 une politique de mobilité durable avec différentes actions en faveur des transports en commun, du co-voiturage et notamment d'une flotte automobile moins émissive.

Transports en commun

Au cœur de sa Politique Mobilité, Synchrone favorise l'utilisation des transports en commun par la prise en charge de 50% des frais d'abonnement de ses collaborateurs.

Cette prise en charge peut aller jusqu'à 100% dès lors que le temps de trajet du salarié est supérieur à 1h30 et que son lieu de travail est à plus de 50 km de son domicile.

Co-voiturage

Synchrone s'est engagée à mener une politique pro-active en faveur du co-voiturage, et à lancé à ce titre en 2023 une enquête auprès des collaborateurs rattachés au siège social de la société (plus de 300 salariés et peu de transports en commun). L'analyse des résultats va permettre la mise en œuvre d'actions facilitatrices pour les salariés volontaires, notamment en termes de mise en relation.

Projet pilote de mobilité durable

Synchrone a lancé un projet pilote de mobilité durable local en régions à destination des collaborateurs rattachés à l'agence de Lille (une centaine de collaborateurs), pour déploiement sur l'ensemble de ses implantations en régions dans un second temps.

Flotte automobile moins émissive

À modèle équivalent, un véhicule électrique émet en moyenne 2 à 3 fois moins de gaz à effets de serre que son équivalent thermique en France (intensité carbone du mix électrique), et ce, en tenant compte de toute sa durée de vie.

Face à ce constat, Synchrone a mené une étude de transition avec le partenaire Greenly, afin de repenser son parc automobile et d'initier une transition vers une flotte plus responsable, composée notamment de véhicules électriques et hybrides.

Ainsi, la **Car Policy de Synchrone a complètement été repensée en 2023 dans un objectif de réduction significative de son impact écologique** via 3 axes clés :

- Rationalisation du nombre de véhicules
- Rationalisation des catégories de véhicules proposés
- Transition vers une flotte durable et responsable à faible impact de GES (depuis le processus de fabrication jusqu'à l'usage quotidien du véhicule)

Synchrone a ainsi pris une décision forte : **engager dès janvier 2024 une transition de sa flotte automobile vers une flotte durable et responsable full électrique d'ici fin 2027.**

Composition du Catalogue 2023

Pas de prise en compte des contraintes écologiques

- 4 catégories de personnels
- 12 véhicules proposés différents (3 en moyenne proposés par catégorie)
- 3 tailles de véhicules : citadine, Berline et SUV
- 2 types de motorisation : thermique et hybride (mais principalement à usage thermique)

Choix du Catalogue 2024 en comité de validation

Vers une flotte durable et responsable

- 2 catégories de personnels
- 2 véhicules proposés
- 2 tailles de véhicule : citadine et SUV
- 1 types de motorisation : électrique

Evolution du catalogue Flotte Automobile de Synchrone

Pour mettre en œuvre et accompagner les collaborateurs dans cette transition, Synchrone a ainsi pris les décisions suivantes :

- Projet d'installation de bornes double de recharge, pouvant recharger simultanément 4 VE sur le site du siège social
- Equipement des conducteurs de Carte Total Electrique, réseau de plus de 75 000 bornes en France et 265 000 en Europe
- Location place de parking avec recharge, si nécessaire

Par ailleurs, une étude est en cours sur un autre mode d'accompagnement plus personnalisé pour le collaborateur, qui pourrait comprendre l'installation d'une borne au domicile de salariés, une enveloppe de défraiement des recharges, etc.

Au 1^{er} semestre 2024, Synchrone a débuté sa transition :

- Mise en service de 5 véhicules électriques avec une moyenne de 150 gCO₂eq/km contre une moyenne tous véhicules et motorisations confondues de 226 gCO₂eq/km l'an dernier
- Restitution de 2 véhicules 100 % thermique

À fin 2025, Synchrone a pour objectif de disposer d'une flotte automobile composée à 50 % de véhicules électriques, ce qui abaisserait l'émission moyenne de sa flotte à 170 gCO₂eq/km (contre 198 gCO₂eq/km en 2023). Cet objectif est porté à 100% de véhicules électrique pour fin 2027, pour une émission moyenne de sa flotte de 150 gCO₂eq/km.

Evolution de l'émission moyenne de la flotte automobile de Synchrone

2022 :	226 gCO ₂ eq/km *
2023 :	198 gCO ₂ eq/km
Objectif 2025 :	170 gCO ₂ eq/km
Objectif 2027 :	150 gCO ₂ eq/km
Objectif 2030 :	120 gCO ₂ eq/km

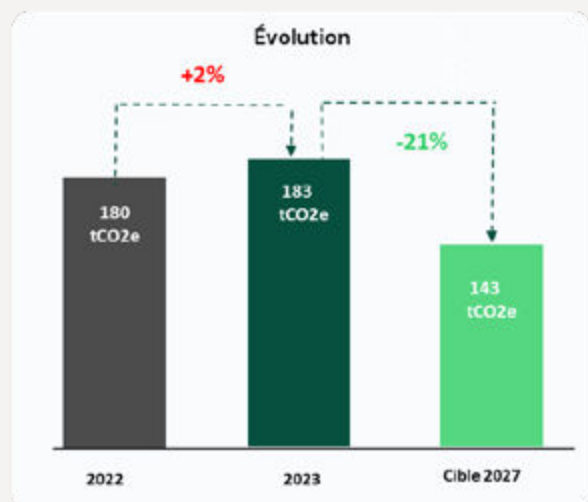
Enfin, en parallèle, Synchrone a intégré dans sa Politique de Mobilité une **majoration de 20 % des indemnités kilométriques pour tous les collaborateurs qui utilisent un véhicule électrique** dans le cadre des dispositifs d'accompagnement auxquels ils sont éligibles.

* Synchrone prend en compte la méthode de calcul certifié ADEME concernant les émissions moyennes automobiles, et non les données fournies par les constructeurs. La méthode choisie par Synchrone permet de prendre en compte l'impact carbone de la fabrication du véhicule (non intégrée par les constructeurs), et ainsi de disposer d'une analyse complète et réelle de l'impact carbone de sa flotte automobile, et de communiquer en toute transparence sur cette empreinte écologique.

Réduire l'intensité du parc automobile : 1^{ers} résultats de la trajectoire cible Greenly

Dans le cadre du plan d'actions sur la réduction de l'intensité du parc automobile, Synchrone a identifié avec Greenly un potentiel de réduction de 21 % de l'amortissement des véhicules et de l'utilisation de carburant à horizon 2027. Particulièrement, un objectif de réduction de 30 % du taux du facteur d'émission moyen de la flotte de véhicules a été défini pour 2027.

L'action mise en œuvre pour réduire les émissions de la flotte de véhicule consiste à augmenter la part de véhicules électriques et hybrides de votre flotte. En 2023, malgré une baisse des émissions liées aux immobilisations des véhicules, les émissions globales ont augmenté de 2 % du fait d'une augmentation des émissions liées à la consommation de carburant.



Analyse :

Entre 2022 et 2023, les émissions liées aux immobilisations des véhicules ont diminué de -24%, mais ont été compensées par une augmentation des émissions liées à la consommation de carburant de +11%.

Métrique de suivi

Taux de réduction des émissions moyennes de la flotte de véhicules
 | Valeur initiale : 0 %
 | Valeur finale : 40 %

Priorité au train

Synchrone favorise très largement dans sa politique de mobilité, les déplacements en train au détriment des déplacements en avion, dont l'impact carbone est bien plus élevé (il ne représente que 4 % des modes de transport utilisés).

Sensibilisation des collaborateurs

Synchrone s'est engagée à sensibiliser ses salariés à l'impact des émissions de GES dans leur déplacement quotidien, et a proposé en ce sens un Quiz ludique dédié sur le sujet au 1^{er} semestre 2023.

Par ailleurs, Synchrone s'est engagée à poursuivre la sensibilisation des conducteurs de sa flotte professionnelle à l'écoconduite. En ce sens, deux MOOC de sensibilisation leur sont proposés chaque trimestre sur ce thème.

Enfin, Synchrone s'est engagée à multiplier les actions de sensibilisation à l'entretien des véhicules de fonction pour éviter les émissions à l'usure des consommables et maintenir la durabilité des véhicules en détectant plus rapidement les pannes éventuelles.

Sensibiliser à l'impact de l'alimentation

Afin de diminuer l'impact de l'alimentation de ses collaborateurs sur l'environnement (2^e poste d'émissions de CO₂ de la société), Synchrone a déployé en mars 2023 une action de sensibilisation pour ses collaborateurs :

- Quiz ludique proposé par *Greenly* sur l'alimentation
- Atelier participatif *Green Lunch* proposé en phygital (mixte présentiel et distanciel pour accueillir le plus grand nombre)
- Affichage « *Green Lunch* » dans les espaces de restauration des agences

L'objectif de cette action consiste à sensibiliser les salariés sur l'impact de l'alimentation sur l'environnement et à les encourager à adopter un mode d'alimentation plus durable, dans la limite du possible, en leur donnant toutes les bonnes pratiques d'un « repas vert » aussi bien dans le contenu que sur le contenant.

On notera d'ailleurs que Synchrone a stoppé dès 2022 l'achat et la mise à disposition de gobelets dans les salles de pause, ainsi que l'achat de lait en capsule, opération baptisée « *O gobelet en agence* ».

Collecter, trier et valoriser nos déchets

SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS

Synchrone a formalisé son Système de gestion de déchets, avec pour objectif la constitution d'un document de référence interne, diffusé à l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer d'une maîtrise parfaite des différents flux de déchets et de leur traitement.

En ce sens, le Pôle RSE a identifié les parties prenantes puis cartographié les déchets et recensé les méthodes existantes de tri et valorisation des différents types de déchets, au sein des sites Synchrone.

Le taux de couverture du Système de gestion de déchets existant en 2023 par site Synchrone est :

- **Aix-en-Provence** : applicable à 100 %
- **Paris** : applicable à 80 %
- **Lyon** : applicable à 100 % (partenaire EA de valorisation des déchets *TRiBü*)
- **Nantes** : applicable à 100 % (partenaire EA de valorisation des déchets *Elise*)
- **Lille, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Sophia-Antipolis** : non applicable à 100 % (gestion des déchets par les centres de co-working) mais différentes mesures locales sont en place et en cours d'optimisation.

Extraits du Système de gestion des déchets

Cartographie des déchets au sein de Synchrone

Papier/Carton	Plastique	Métal	Déchet alimentaire	Déchet dangereux	D3E
-imprimés papiers -Presse, magazines -Articles de papeterie -Enveloppes -Emballages en carton (Fournitures, colis, sacs repas) - Gobelet café	-Bouteille - - - - -	-Canettes vides - - - - -	-Déchets organique - Feuilles, arbustes pelouses - - -	Piles -Ampoule -produit d'entretien	-PC fixe/PC portable -Ecran -Souris -Casque -Disques dur / Clés USB -Téléphone fixe/ téléphone mobile - Serveurs

*déchet recyclé

Exemples de flux de déchets

- Schéma de la gestion des déchets plastiques/cartons/métaux triés et recyclés



- Schéma de la gestion des déchets végétaux triés et recyclés



- Schéma de la gestion des déchets D3E triés et recyclés



Document évolutif, le Système de gestion des déchets permet d'identifier les leviers d'optimisation et d'amélioration continue en termes de réduction et de valorisation des déchets.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Au cœur de sa Stratégie Climat, Synchrone poursuit la réduction de ses déchets, et notamment la réduction des déchets non valorisables au sein de ses agences.

A ce titre, un enjeu fort se situe dans les différents usages des collaborateurs en salle de pause (restauration et consommation de café) et dans leurs bureaux, pour lesquels Synchrone a mis en place depuis 2021 différents systèmes de tri et actions fortes :

- Suppression des poubelles individuelles afin de contraindre les collaborateurs à se diriger vers les différents systèmes de tri et donc de recyclage optimisé des déchets.
- Installation en salle de pause et à l'accueil de poubelles dédiées au recyclage du carton/plastique/métal et d'autres pour les déchets non recyclés, accompagnées d'une signalétique et d'une sensibilisation dédiée.
- Remplacement des fontaines à eau équipées de barils en plastique par des fontaines directement branchées aux systèmes d'arrivée d'eau.

En termes de réduction des déchets, le plan d'actions 2023 de Synchrone est ainsi constitué :

- Lancer une opération « *O gobelet* » au sein du siège social, au profit de tasses et mugs que chaque collaborateur devra utiliser pour le thé ou le café et à déposer ensuite dans le lave-vaisselle par souci d'économie de l'eau.
- Renforcer et systématiser davantage le tri du papier, en supprimant une imprimante placée dans un endroit stratégique d'accès et de visibilité, au profit de la mise en place d'un conteneur de recyclage papier avec une affiche de sensibilisation à l'intérêt de ce recyclage.
- Mettre en place des cendriers *Cy-Clope* afin de revaloriser le recyclage des mégots au sein de son siège social
- Achats d'équipements responsables annexes (papier toilette, essuie-mains, sacs poubelles valorisés et bio dégradables, ...)
- Anticiper la législation sur le tri alimentaire du 1^{er} janvier 2024 en déployant un tri dédié des biodéchets à la source. Seront concernés l'ensemble des déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café, pain rassis...) et de table (restes de repas) qui seront à trier dans un « bio-seau » qui pourra être collecté par des camions bennes dédiés aux biodéchets.
- Sensibiliser les salariés aux enjeux des déchets via un Quizz inclus dans notre programme de sensibilisation environnementale 2023, des communications régulières du Service Facility Management et un nouvel affichage au sein des lieux de convivialité de ses agences.



VALORISATION DES DÉCHETS

Synchrone est engagée dans la valorisation de ses déchets depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne le papier, les ordures ménagères (tri sélectif), les déchets végétaux, les déchets d'équipements électriques et électronique (D3E) et le matériel de bureau.

Elle a renforcé ses actions en 2023 sur les agences de Paris, Lyon et sur le siège social d'Aix-en-Provence, et a intégré un nouveau process de valorisation relatif aux mégots de cigarette au sein de son siège social.

Ordures ménagères et cartons

La collecte et la valorisation des ordures ménagères est gérée, au sein du siège social, par la société ORTEC.



Les ordures ménagères sont enfouies mais les centres d'enfouissement possèdent un système qui récupère le biogaz des Ordures ménagères, en vue d'en utiliser son énergie, soit une part de valorisation énergétique.

Les cartons eux sont valorisés directement en matière (code de valorisation R3). En effet ils sont mis en balle pour optimiser le transport, puis broyés en vue d'être reconstitués en carton d'une valeur inférieure.

En 2023, 8707 kgs de déchets ont été recyclés ou valorisés.

Collecte et valorisation du papier

Synchrone a poursuivi la collecte des papiers au sein du siège social de la société, selon le procédé breveté mis en place par la société BEAVER et qui s'inscrit dans une démarche ISO 9002 et 14001.

Suite à l'enlèvement du papier dans les locaux de Synchrone, la société *Beaver* broie directement la matière dans un camion, puis l'achemine à l'entreprise Wepa Greenfield située en région parisienne.

Acteur majeur du recyclage en France, Wepa Greenfield transforme, dans le cadre d'un processus respectueux de l'environnement, les papiers usagés des bureaux en une pâte à papier recyclée premium utilisée pour la fabrication de nouveaux papiers blancs de qualité.

Synchrone a déplacé début 2023 un collecteur de papier situé au sein d'un open space afin de l'implanter dans un lieu de passage stratégique, en amont de la salle de pause du siège social. L'objectif étant de favoriser la visibilité du collecteur et ainsi d'inciter les salariés à l'utiliser, par exemple en prenant l'habitude d'y déposer leurs papiers en se rendant en salle de pause.

Afin de renforcer l'impact de cette implantation, un affichage de sensibilisation a été créé et apposé au-dessus du collecteur :



VOTRE COLLECTE DE PAPIERS AVEC BEAVER

Ce conteneur est à votre disposition pour récolter tous les papiers à jeter

- Les feuilles de vos impressions
- Cahiers à spirale
- Blocs notes, Post it
- Journaux
- Magazines
- Papier photo
- Papier calque
- Enveloppes - dont celles en kraft
- Sacs en papier de vos commandes de déjeuner
- Prospectus publicitaires
- Papiers de bureaux
- Boîte à chaussures
- Suremballage de yaourt
- Boîtes de céréales, de gâteaux
- ...

BON À SAVOIR

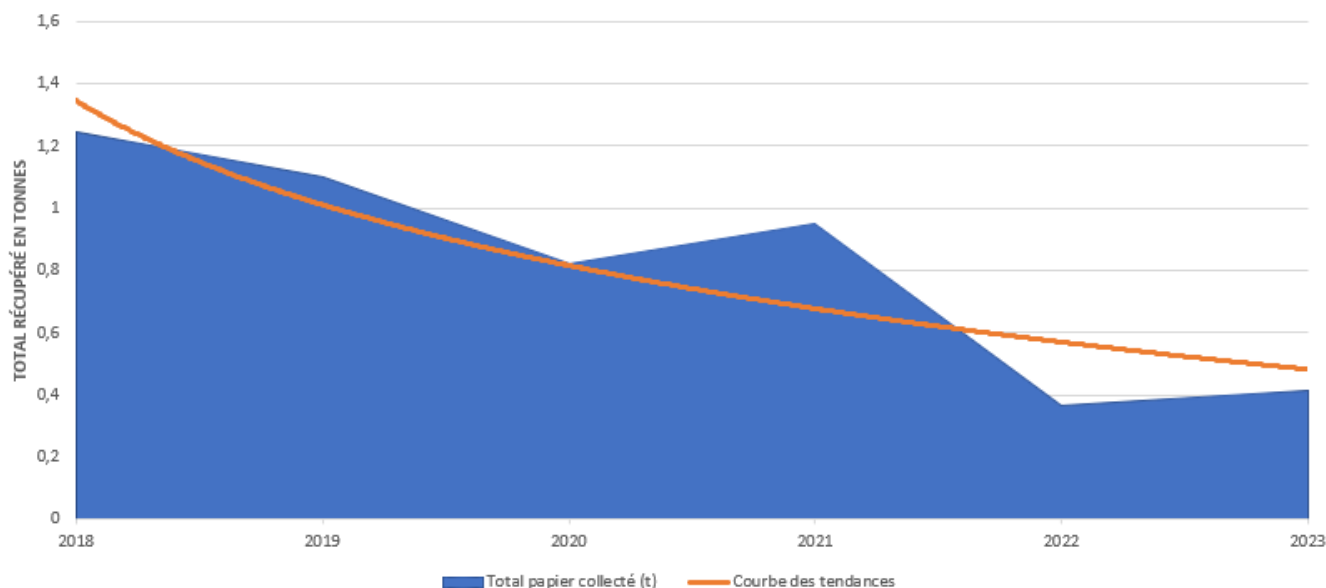
- Le papier est entièrement recyclable au moins 5 fois
- Un quart des impressions sont jetées dans les 5 minutes suivant l'impression
- Un papier sali par des aliments sera considéré comme un déchet alimentaire et ne doit donc pas être entreposé dans le Beaver
- **3 conteneurs sont à votre disposition dans l'enceinte des bureaux :**
 - Entrée salle de pause (2^e étage)
 - Bureau comptable (1^{er} étage)
 - Bureau paye (1^{er} étage)

Les musées préservent notre passé ; le recyclage préserve notre avenir.

synchrone

Au total, en 2023, 414 kg de papier a été collecté au sein de Synchrone et valorisé selon ce procédé.

Malgré une légère hausse de la quantité de papier récupéré sur l'année, on note une stabilisation de l'évolution des quantités collectées, allant de pair avec la forte sensibilisation réalisée en 2022 et 2023 et la stabilisation des conditions de travail intégrant depuis 2022 un télétravail régulier.



Evolution du papier collecté par année | siège social

Don d'équipements de bureau



Dans le cadre de sa politique environnementale et de sa gestion des déchets, Synchrone privilégie le don d'équipements de bureau pour donner une seconde vie aux objets achetés et utilisés, favorisant ainsi le principe de l'économie circulaire mais également solidaire à destination des établissements, associations qui en ont besoin.

En 2022, suite au déménagement des bureaux du CSE situé Paris 9^e vers l'agence principale de Paris 2^e, 4 tables, 14 sièges, 1 armoire, 1 destructeur de papier et 3 poubelles ont été donnés gracieusement à MANUFATURA en Pologne.

En 2023, dans le cadre de la politique renforcée de collecte et de tri des déchets, toutes les poubelles individuelles des bureaux du siège social ont été supprimées pour optimiser les 2 points principaux de collecte et de tri des déchets. Ainsi ce sont 55 poubelles de bureau et 20 gros classeurs administratifs qui ont été donnés à l'établissement scolaire Sainte Catherine à proximité du siège social à Aix-en-Provence.

Collecte et valorisation des D3E

Synchrone, qui applique la collecte et valorisation de ses D3E depuis toujours, a renforcé sa démarche en 2023 en lançant un appel d'offre, conformément à sa Politique achats durables et numériques responsables, afin de collecter et valoriser un stock important de matériel (ordinateurs, téléphones, smartphones, disques durs, moniteurs...) et autres D3E (Câbles, chargeurs, claviers, souris...) mis au rebut depuis 20 ans au sein du siège social et non valorisé.

Après avoir inventorié et classé le matériel concerné, **Synchrone a ainsi mis en concurrence 4 prestataires de recyclage et reconditionnement, selon les critères de sélection suivants (notamment critères RSE) :**

- Respect du Cahier des charges
- Qualité de la réponse
- Proximité du prestataire (développement du territoire local)
- Respect du délai
- Pérennité de la société
- % du reconditionnement
- Filière de revalorisation
- Politique d'égalité des chances
- Engagements RSE
- Certification effacement de données (conforme ISO 27001)

Le choix de Synchrone pour cette opération s'est portée sur le prestataire ECODAIR, spécialisé dans le reconditionnement de matériel informatique professionnel et la création d'emplois solidaires pour des personnes en situation de handicap ou d'insertion.

Entreprise sociale d'utilité solidaire (ESUS), ECODAIR rassemble plusieurs structures sociales - un ESAT, plusieurs entreprises adaptées, une entreprise d'insertion et un chantier d'insertion – et compte au sein de son effectif 80 % de personnes en situation de handicap ou en parcours d'insertion professionnelle.

Suite à l'enlèvement par ECODAIR au mois de mars 2023, le matériel a été acheminé au centre de tri et de valorisation du prestataire, à Marseille. Ce dernier a fourni à Synchrone, suite au traitement du matériel :

- Bordereau de collecte
- Certificat Trackdéchets (obligation légale de traçabilité des déchets dangereux)
- Certificat des disques durs broyés
- Rapport Blancco (effacement sécurisé et certifié de données en conformité avec le RGPD et les recommandations de l'ANSSI)

Au total, 982 KG de matériel (338 pièces) a été traité par ECODAIR :

- 54 % a été reconditionné ou réemployé
- 46 % a été recyclé

Cette opération représente ainsi 10 372 kg de CO2 équivalent évité.



LE MONDE EST RÉPARABLE

Le monde s'use et s'abîme, mais nous avons le pouvoir de le réparer. Nous sommes une **association de loi 1901** et avons reçu l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Nous accueillons, formons et insérons des **personnes en situation de fragilité**. Nous œuvrons pour un mode de production **circulaire** qui transforme le monde en mieux.

🌱 Nous traitons plus de 40 000 équipements informatiques par an pour leur donner la meilleure deuxième vie possible grâce au **reconditionné**.

👉 80% d'entre nous sommes en **situation de handicap** ou en **parcours d'insertion professionnelle**.

✅ Nous sommes une **association de Loi 1901 à but non lucratif**. Nous rassemblons différentes modalités d'accueil et d'insertion, qui correspondent à une grande diversité de profils et de situations : ESAT, Entreprise Adaptée, Entreprise d'Insertion, Atelier Chantier d'Insertion.

Extrait du site du partenaire <https://www.ecodair.com/>



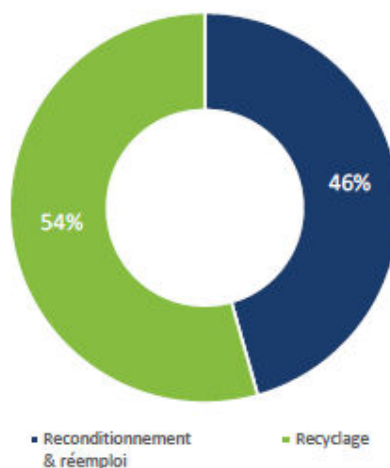
ATTESTATION D'IMPACT SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL

Depuis 2004, Ecodair reconditionne le matériel informatique de ses partenaires en proposant une activité professionnelle durable à des personnes en situation de handicap et d'insertion.

Le matériel que vous nous avez confié en 2023: 982KG

- 338** matériels, dont
- 43** ordinateurs fixes
- 30** ordinateurs portables
- 30** Ecrans
- 48** Téléphones portables
- 22** Switch serveur
- 25** Clients légers
- 39** Disques durs
- 92** Téléphones IP
- 9** Divers

... et ce qu'il est devenu chez nous



Grâce à votre engagement auprès d'Ecodair pour un numérique durable et solidaire :

- 15** jours travaillés pour une personne en situation de handicap ou d'insertion
- 10 372** kg de CO2 équivalent évités, soit l'équivalent de...
- 21** allers Paris - New-York en avion.
- 30** tonnes de matières premières non extraites, dont...
 - 9** tonnes de minerais de cuivre
 - 8** tonnes de minerais d'or.

MERCI !

Déchets végétaux

Les déchets végétaux liés à l'élagage et l'entretien des espaces verts du siège social de Synchrone sont collectés par la société SMDA, en charge de l'entretien de ces espaces.



SMDA assure la revalorisation de ces déchets, notamment par le biais du compostage et de la production de chaleur.

Collecte et valorisation des mégots de cigarette

En mai 2023, Synchrone a installé deux cendriers Cy-Clope au sein des deux espaces fumeurs du siège social. Ces dispositifs permettent la collecte des mégots, leur traitement en circuit court puis leur valorisation à 100 %.

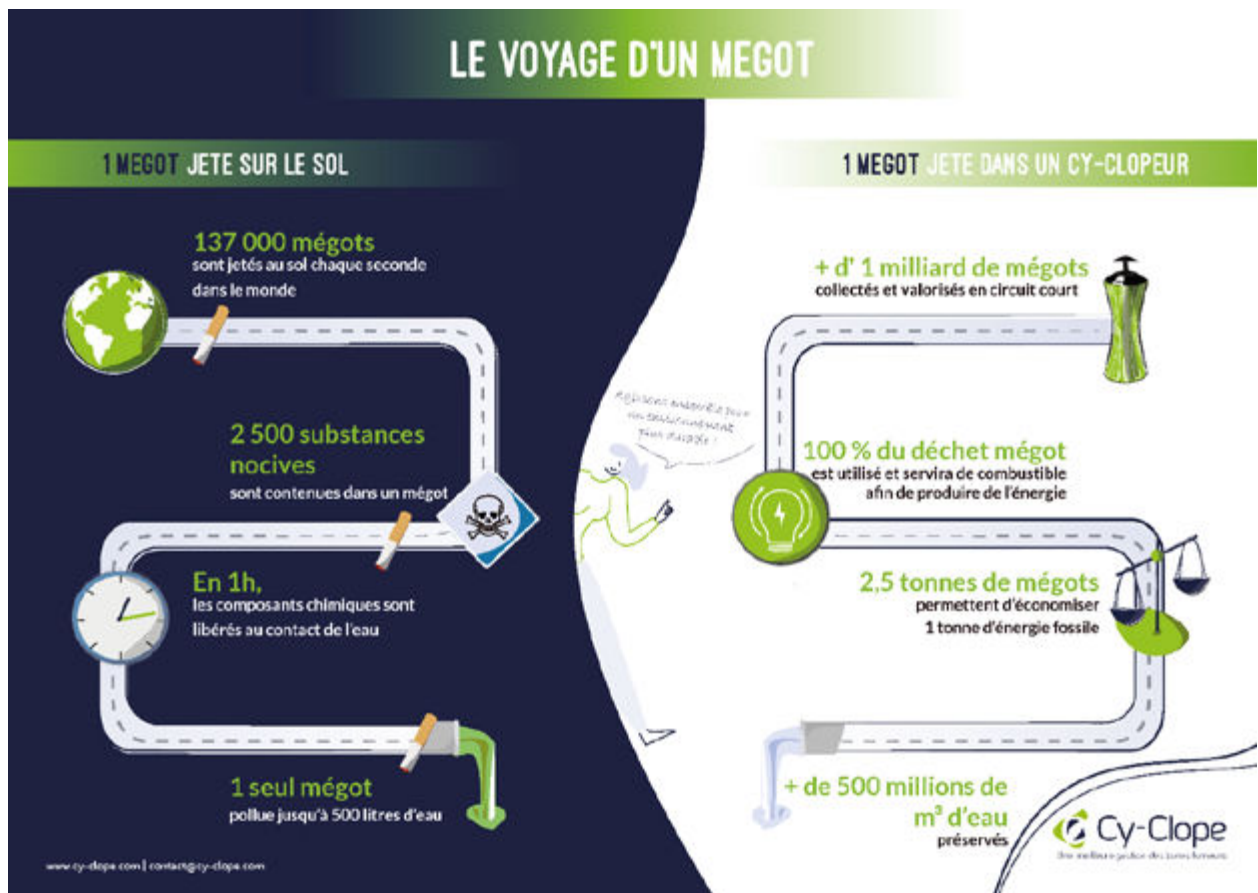
100 % du déchet mégot est utilisé et servira de combustible afin de produire de l'énergie, et ainsi éviter le recours à des matières premières. Dans les faits, 2,5 tonnes de mégots permettent d'économiser 1 tonne d'énergie fossile.



Communication e-mail envoyée à l'ensemble des salariés du siège social

En 2023, sur les huit mois de présence des cy-clopeurs :

- 1,15 kg de mégots de cigarette ont été collectés
- 0,5 kg d'économie d'énergie fossile
- 1,7 kWh d'énergie produite grâce à la valorisation



FOCUS : OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE NOTRE AGENCE DE LYON

Dans une optique d'amélioration continue, Synchrone s'est attelée à l'optimisation de la gestion des déchets au sein de son agence de Lyon.

Située au sein de la Tour Pardieu, l'agence Synchrone dépend de la gestion des déchets organisée dans le bâtiment et gérée par l'entreprise adaptée *Tribü*, selon le dispositif suivant :

Dispositif Déchets recyclables		
Tour Part Dieu & Hôtel		
Type de roll	Rolls de 1800L	Collecte des rolls dans les locaux déchets Tous les déchets sont pesés à chaque collecte Fréquence de collecte sera ajustée en fonction de la montée en charge du site
Nombre de rolls	6 & 2	
Fréquence de collecte	1 fois par semaine	
Dispositif Ordures Ménagères / DIB		
Tour Part Dieu & Hôtel		
Type de bac	Bacs de 770L	Collecte mutualisée Bureaux et Hôtel Fréquence de collecte sera ajustée en fonction de la montée en charge du site
Nombre de bac	6 + 2	
Fréquence de collecte	3 fois par semaine	
Traitement		
Déchets recyclables : 100% recyclage en France DIB : Valorisation énergétique		
Prestations		
Communication Sensibilisation	Accompagnement suivi	Matériels de stockage
Collecte sur site	Recyclage en France	Certificat de recyclage Reporting mensuel

**DIB : Déchet Industriel Banal (déchets non dangereux issus de l'activité des entreprises, comme le papier, le carton, le plastique ou le bois).*

Synchrone s’est mobilisée pour faciliter et optimiser la collecte et le tri des ordures par le prestataire grâce à la mise en place d’une gestion des déchets et d’une sensibilisation accrue au sein de son agence, tout en ouvrant un dialogue constructif avec le prestataire.

Les actions réalisées en ce sens :

- Mise à disposition des salariés de l’agence de 2 types de sacs, transparent pour les déchets recyclables et noir pour les DIB
- Sensibilisation de la société de nettoyage intervenant dans l’agence à bien fermer les sacs et à bien les disposer dans les contenants afin de participer à cet effort collectif en tant que locataire



Tri des dosettes de café Nespresso collectées dans des sacs dédiés, puis amenés directement par la responsable d’agence à la boutique Nespresso. Celles-ci sont ensuite acheminées au centre de traitement de Veolia, dans les Hauts-de-France. Après séparation, le marc de café est valorisé en compost, tandis que l’aluminium sera redirigé vers sa filière de recyclage pour servir à la création de nouveaux objets comme des vélos par exemple.

- Sensibilisation des salariés sur le pliage des cartons lors des livraison, afin que ceux-ci soient correctement mis au rebut dans les rolls dédiés aux déchets recyclables.
- Présence d’un destructeur de papier avec un sac transparent qui une fois plein doit être mis dans l’espace prévu dans le local déchets



Accompagnement des salariés dans le tri des déchets grâce à la mise en place d’un nouvel affichage



Focus sur la performance environnementale de nos locaux

SIÈGE AIX-EN-PROVENCE



Performance du bâtiment

Synchrone a investi dans la construction du bâtiment de son siège social en 2013 à Aix-en-Provence.

Ce bâtiment a été conçu avec des normes RSE et répond aux normes environnementales via l'obtention du label HPE (Haute performance énergétique), ainsi que du label BBC (Bâtiment basse consommation) délivré le 26 juin 2014.

De nombreuses actions ont été menées au fil des années afin d'optimiser la performance énergétique du bâtiment et de limiter ses émissions de CO₂. Notamment :

- Eclairage automatique au sein des parties communes, mise en place d'un éclairage fonctionnel en fonction des saisons sur le parking.
- Installation d'un chauffage central au dépend d'installations individuelles à des fins de régulation de consommation énergétique au sein du bâtiment.
- Baisse le chauffage à 17° tous les soir dans un objectif de réduction de consommation, tout en sachant que le chauffage est éteint complètement le week-end.
- Installation des stores sur l'ensemble du bâtiment permettant ainsi d'assurer une protection solaire tout en limitant le besoin de climatisation.
- Pose de filtres anti UV dans les bureaux les plus consommateurs de climatisation.
- Affiliation au canal de Provence et installation de chasses d'eau à double commande dans l'ensemble des sanitaires.



Synchrone a par ailleurs poursuivi son soutien à l'initiative *Synchrone Co*, impulsée en septembre 2021 par le Service Facility Management et visant à créer un groupe de travail sur l'intégration de pratiques éco-responsables au sein du siège social.

Une dizaine de collaboratrices ont œuvré tout au long de l'année à déployer une démarche environnementale et des gestes responsables sur le lieu de travail.

AGENCE PRINCIPALE PARIS



En janvier 2020, Synchrone a établi son agence parisienne au 115, rue Réaumur, au 5^e étage de l'immeuble Paris Bourse. Le choix de cette adresse a été guidé par plusieurs critères tels que la localisation, la superficie disponible et la performance environnementale du bâtiment.

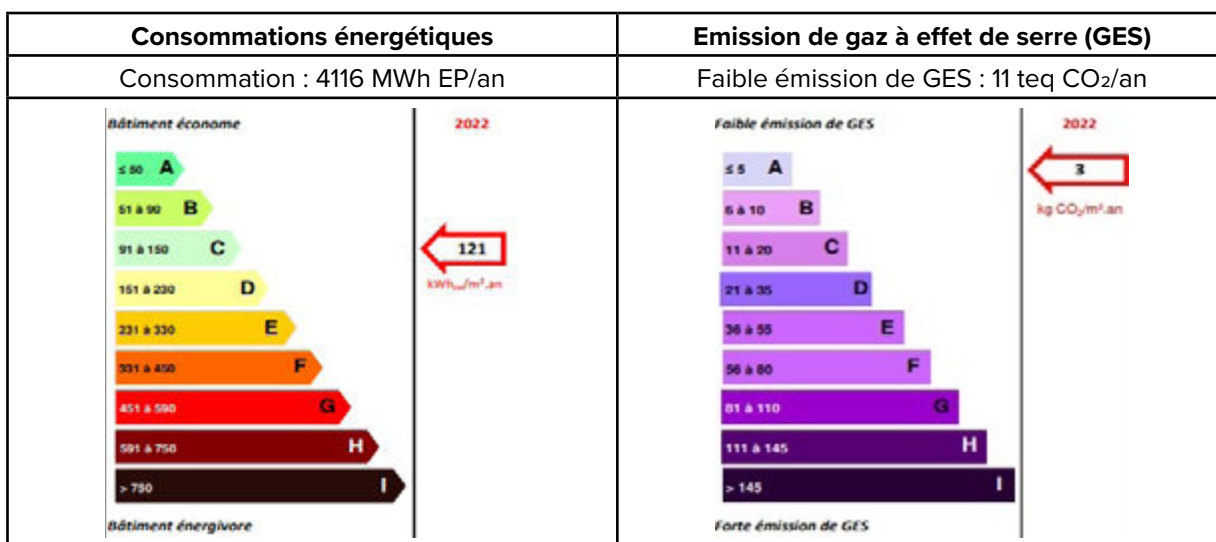
Certifié « Haute Qualité Environnementale » par l'organisme *Certivea*, Paris Bourse présente un profil de performance environnementale « excellent ».



Certifié « Haute Qualité Environnementale » par l'organisme *Certivea*, Paris Bourse présente un profil de performance environnementale « excellent » notamment de par sa faible émission de gaz à effet de serre et sa gestion économe.

Les indicateurs environnementaux de l'immeuble mettent en lumière :

- une faible consommation énergétique : Classe C
- une très faible émission de GES : Classe A



Indicateurs environnementaux de l'immeuble Paris Bourse - année civile 2022

Des mesures concrètes sont en ce sens déployées sur 14 axes environnementaux clés :

- **Axe 1 :** Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- **Axe 2 :** Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- **Axe 3 :** Chantier à faible impact environnemental
- **Axe 4 :** Gestion de l'énergie
- **Axe 5 :** Gestion de l'eau
- **Axe 6 :** Gestion des déchets d'activités
- **Axe 7 :** Maintenance, pérennité des performances environnementales
- **Axe 8 :** Confort Hygrothermique
- **Axe 9 :** Confort acoustique
- **Axe 10 :** Confort visuel
- **Axe 11 :** Confort olfactif
- **Axe 12 :** Qualité sanitaire des espaces
- **Axe 13 :** Qualité sanitaire de l'air
- **Axe 14 :** Qualité sanitaire de l'eau

Au sein des locaux Synchrone, on note notamment les mesures suivantes pour limiter l'impact environnemental de l'activité :

- Installation de luminaires LED participant à la baisse de consommation d'énergie
- Choix de mobilier en bois de fabrication française
- Arrêt du chauffage et de la lumière de 20h à 6h en semaine et tout le week-end



Enfin, une ruche a été installée sur le toit de l'agence via la société **CityBzz**. Cette initiative vise à favoriser la biodiversité en ville et à sensibiliser de façon ludique les collaborateurs à l'importance de l'abeille pour la vie humaine.

Depuis 2018, les ruches de CityBzz sont installées sur le toit de notre agence de Paris Bourse. Actuellement trois colonies sont en activités. Elles produisent environ soixante kilogrammes de miel chaque année. En 2022, la production a été de soixante-cinq kilogrammes de miel (médaille de Bronze au concours international du salon Apimondia, en faisant ainsi le troisième miel mondial parmi cent-cinquante-six miels venus du monde entier).

L'établissement de Paris Bourse est un soutien précieux pour la mise en œuvre de plusieurs de leurs actions, en mettant des locaux à la disposition de CityBzz et en leur permettant de solliciter parmi les entreprises locataires, des personnes volontaires pour participer à leur recherche.

Les projets de CityBzz :

- Etude du bourdonnement des abeilles, en partenariat avec l'AFA (Association Francophone d'Apithérapie) afin de prouver les effets favorables du bourdonnement des abeilles sur le cerveau humain.
- Sondage national au sujet des abeilles et de la biodiversité en partenariat avec le CREDOC
- Projet de transformation d'une école en rucher, inspiré du biomimétisme, où tous les membres de la communauté jouent un rôle utile à l'ensemble pour développer une société solide et solidaire.

Communication & Sensibilisation des parties prenantes

1 programme de 6 Quizz mensuels de sensibilisation

2 sensibilisations événementielles

9 communications sur les réseaux sociaux

Communication et sensibilisation des salariés

COMMUNIQUER LES ACTIONS ET RÉSULTATS EN INTERNE

Synchrone est engagée dans une communication transparente des actions et résultats de ses engagements environnementaux auprès de ses salariés.



En ce sens, en 2023, elle a partagé avec ses collaborateurs les résultats de son Bilan Carbone 2022 ainsi que le résultat de son Score Climat et ses nouveaux engagements au travers de sa newsletter interne, en amont de la communication publique réalisée sur son site Web et au travers des réseaux sociaux.

Synchrone a par ailleurs communiqué auprès de ses salariés sur l'obtention de la médaille Gold Greenly au mois de décembre 2023, par le biais d'une mise en valeur de l'information sur la page d'accueil de son portail collaborateur MySynchrone.



Environnement : une année en or !

Forte d'une gouvernance RSE renouvelée et d'une politique renforcée, Synchrone a déployé sa stratégie climat en 2023.

Réduction de notre consommation énergétique, sensibilisation des salariés, contribution carbone... Notre plan d'actions environnemental a été récompensé par la médaille Gold Greenly, positionnant Synchrone dans le Top 5% des entreprises les plus proactives en matière d'action climatique.

Pour 2024, Synchrone accélère sa stratégie et se fixe un nouvel objectif : **réduire de 4 % ses émissions de GES.**

Envie d'en savoir plus ? Découvrez nos engagements et objectifs en images

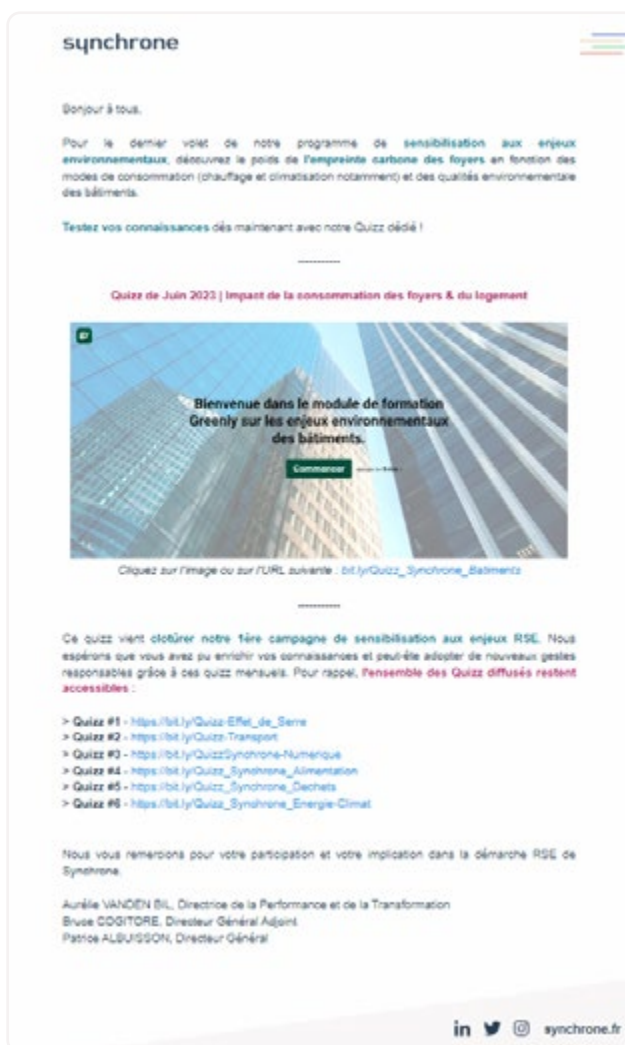
SENSIBILISER LES SALARIÉS

Synchrone s’est attachée à poursuivre en 2023 les actions de sensibilisation initiées en 2022 sur les thèmes majeurs de l’environnement.

Programme de sensibilisation aux enjeux environnementaux

En 2022, Synchrone a conçu son premier plan de sensibilisation mensuel à destination de tous les collaborateurs de l’UES Synchrone sur l’ensemble du territoire.

Grâce aux modules de son partenaire *Greenly*, ce programme a pris la forme de Quizz ludiques envoyés par e-mail chaque mois, selon un planning défini :



- 12 / 2022 Effet de Serre
- 01 / 2023 Déplacements & Mobilité
- 02 / 2023 Numérique Responsable
- 03 / 2023 Alimentation & filière Agroalimentaire
- 04 / 2023 Déchets
- 05 / 2023 Enjeux Energie Climat
- 06 / 2023 Consommation des foyers & du logement

Afin de sensibiliser un maximum de salariés en prenant en compte le turn over existant au sein de Synchrone, cette campagne de sensibilisation a de nouveau été programmée sur fin 2023 / S1 2024.

Le 1^{er} quizz du programme a ainsi été diffusé aux salariés le 14 novembre 2023, et a été suivi du 2nd quizz envoyé le 12 décembre 2023.

A noter, une charte graphique dédiée aux communications RSE a été mise en place dans le même temps, afin de permettre aux salariés de clairement identifier la thématique traitée dans l'ensemble des communications sur le sujet.



Bonjour à tous,

Au cœur de sa démarche RSE, **Synchrone souhaite associer l'ensemble de ses collaborateurs à ses engagements, actions et résultats** en faveur d'un développement plus durable.

Synchrone, l'environnement & vous

Nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous pourrions contribuer à **préserver notre environnement** et notre héritage pour les générations futures.

En ce sens, nous vous proposons **un nouveau programme ludique de sensibilisation** jusqu'au printemps prochain, pour devenir acteur d'une démarche environnementale engagée et collective dans votre quotidien.

Impact positif : place à votre 1er Quizz !

Nous vous proposons de prendre part à l'action dès aujourd'hui avec le **1er Quizz de votre programme** en explorant l'impact de nos habitudes individuelles et des conseils simples pour en réduire l'impact écologique.

[Je réalise le Quizz](#)

Le lien direct : <https://bit.ly/QuizzSynchrone-ImpactPositif>

Synchrone & l'environnement

ESN éco-responsable et reconnue pour sa performance environnementale, Synchrone est détentrice de la **Médaille Gold EcoVadis** et d'un **Score Climat B** attribué en 2023 par Greenly.

Au cœur de sa Stratégie Climat, notre société s'est engagée dans la mesure annuelle de son empreinte carbone ainsi qu'à la **réduction de ses émissions de gaz à effet de serre**, de l'ordre de 4 % par an.

Nous vous proposons de prendre part à l'action dès aujourd'hui avec le 1er Quizz de votre programme en explorant l'impact de nos habitudes individuelles et des conseils simples pour en réduire l'impact écologique.

Quizz #1 | Impact positif : chaque geste compte !



Transport, consommation d'énergie, alimentation, gaspillage et déchets, achats vestimentaires, contact avec la nature... **Rien que du concret** pour adopter simplement de nouveaux gestes plus responsables au quotidien.

[Je réalise le Quizz](#)

Le lien direct : <https://bit.ly/QuizzSynchrone-ImpactPositif>

Bon Quizz et rendez-vous le mois prochain !

Aurélie VANDEN BILL, Directrice de la Performance et de la Transformation
En charge de la Stratégie RSE Synchrone




Ensemble, relevons le défi d'un numérique plus responsable avec quelques gestes simples au quotidien !

Sensibilisation à l'éco-conduite

Synchrone a poursuivi en 2023 la sensibilisation des conducteurs de sa flotte professionnelle à l'éco-conduite, en s'appuyant sur les ressources pédagogiques proposées par Ayvens, leader mondial de la mobilité durable.

Elle a ainsi déployé une campagne de communication e-mail mensuelle, proposant chaque mois un des six MOOC de sensibilisation proposés par Ayvens et identifiés comme pertinents par rapports aux usages et conducteurs au sein de Synchrone.

Ainsi, les conducteurs de la flotte automobile ont été sensibilisés aux thématiques suivantes (2 invitations annuelles pour chaque thème) :

- Vitesse et distance d'arrêt : attention danger !
- Je vérifie la pression des pneus
- Les dangers du trajet domicile-travail !
- Vitesse et anticipation : êtes-vous sûr de tout voir ?
- Je prépare mes déplacements
- Éco-conduite et économies



Ayvens - "Éco-conduite et économies"

Sensibilisations événementielles

I GREEN LUNCH

GREEN LUNCH
Mieux manger au bureau, pour soi... et pour la planète !
Comprendre notre empreinte carbone alimentaire
Prendre conscience de notre pouvoir d'action

Je prépare mon lunch à la maison, je privilégie les aliments :

- Locaux
- Bio
- De saison
- Non transformés

Je commande mon lunch à l'extérieur :

- J'emporte plutôt que de me faire livrer
- Je commande sans couverts ni de sac
- Je prends mon totebag

Certains food-trucks proposent d'emporter votre repas dans votre propre contenant, j'essayerai !

Je limite au maximum ma consommation de viande !

Après le repas, je répartis correctement mes déchets dans chaque poubelle de tri

Pour aller plus loin dans votre démarche d'alimentation responsable

Cuisinez des produits non transformés, achetés en vrac	Buvez l'eau du robinet	Bannissez le gaspillage	Mangez végétal, autant que possible
Vous limitez les emballages et évitez les produits additifs nocifs	Elle peut être bue quotidiennement, sans modération et sans risque Et surtout sans déchets !	Congelez vos restes Demandez des doggy bags Faites des compotes ou des confitures avec les fruits abîmés	C'est bon pour la planète et pour votre santé !

Zoom sur les solutions ANTI-GASPI

Afin de sensibiliser ses collaborateurs à l'impact environnemental de leur alimentation, et de leur proposer des gestes simples pour réduire l'empreinte carbone de leurs repas, Synchrone a proposé le jeudi 23 mars 2023 un atelier phygital « GREEN LUNCH » qui a réuni de nombreux participants.

Un affichage dédié à de plus été mis en place au sein des espaces de restauration.

I COLLECTE DE JOUETS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, Synchrone a organisé une grande collecte de jouets auprès de ses salariés du siège social, au profit de la boutique solidaire « Remise en Jeux ».

L'objectif : sensibiliser et mobiliser les collaborateurs en faveur de l'économie circulaire, tout en soutenant une association d'utilité sociale agréée par l'Etat intégrant un atelier d'insertion.

Au total, une dizaine de sac cabas emplies de jouets ont été confiés à Remise en Jeux mi-décembre.



Fonctionnalité « Bilan CO₂ » de l'app United Heroes



Le programme Sport, Bien-être et Cohésion de l'entreprise, United Heroes x Synchrone, repose sur l'application mobile United Heroes proposée par la société Sport Heroes.

L'ensemble des salariés de l'UES Synchrone inscrits au programme (350 collaborateurs en moyenne sur l'année 2023) ont accès à l'ensemble des fonctionnalités de l'application mobile United Heroes, dont un compteur de compensation de CO₂e baptisé « Bilan CO₂ ».

Cette fonctionnalité permet aux utilisateurs de suivre la quantité de CO₂ évitée en utilisant la marche ou le cyclisme pour se déplacer, comparativement à un déplacement véhiculé.

A noter, selon les données enregistrées par United Heroes, la quantité de CO₂ évitée par mois est ainsi en moyenne de 158,85 kg / collaborateur.

Communication et sensibilisation des parties prenantes externes

COMMUNIQUER LES ACTIONS ET RÉSULTATS EN EXTERNE

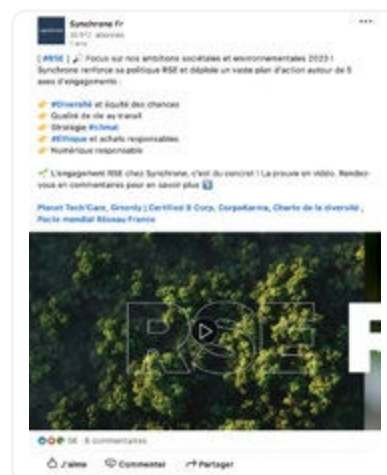
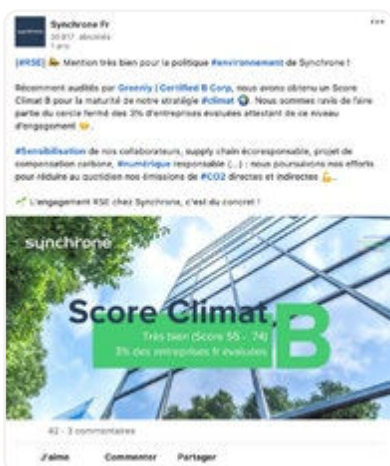
A destination de ses parties prenantes externes (clients, fournisseurs, prestataires, ...), Synchrone est tout aussi engagée dans une démarche de communication transparente.

Renforcement de la communication sur les réseaux sociaux

Synchrone a renforcé en 2023 sa communication sur ses engagements, actions et résultats en matière de RSE et notamment de politique environnementale sur les pages officielles de ses réseaux sociaux.

Les thèmes abordés au fil des mois :

- Janvier : Signature du Manifeste Planet Tech'Care
- Avril : Focus sur nos ambitions sociétales et environnementales 2023
- Mai : Score Climat B pour la maturité de notre stratégie #climat
- Juin : 5 gestes simples pour un numérique plus responsable
- Juillet : Résultats du Bilan Carbone 2022
- Juillet : 4 notions clés pour comprendre le Green IT
- Septembre : Obtention de la médaille Gold EcoVadis
- Octobre : Projet de compensation carbone Topaiyo REDD +
- Décembre : Axes d'engagements clés pour la préservation de l'environnement



Poursuite de la communication sur le Site Web Synchrone

Synchrone a par ailleurs communiqué les résultats de son Bilan Carbone sur son Site Web, par le biais d'un encart au sein de la page dédiée au RSE et d'un communiqué de presse.



Elle a par ailleurs mis à jour l'ensemble des indicateurs proposés sur la page RSE de son Site Web, et ajouté une section dédiée aux documents structurants, dans la lignée de son engagement de transparence en termes de communication RSE.

A noter, Synchrone se tient à la disposition de ses clients, partenaires, fournisseurs, pour leur fournir sur simple demande l'ensemble de ses documentations RSE, y compris sa Stratégie Climat et ses Bilans Carbone.

Sensibilisation des consultants prestataires

Fin 2022, Synchrone conçoit son premier programme de sensibilisation à destination de 100 % des consultants prestataires, sur les enjeux écologiques et climatiques majeurs. L'idée étant de de pouvoir, ensemble, contribuer à la réduction de l'empreinte carbone, chacun pouvant apporter sa pierre à l'édifice.

Conçu avec Greenly, ce programme prend la forme de Quizz ludiques envoyés mensuellement par e-mail à l'ensemble des prestataires de Synchrone. Suite à un premier envoi au mois de décembre 2022, le programme s'est déroulé sur le 1^{er} semestre 2023.

Les thèmes abordés sont :

- 12/2022 : Effet de serre
- 01/2023 : Déplacements & Mobilité
- 02/2023 : Numérique Responsable
- 03/2023 : Alimentation & filière Agroalimentaire
- 04/2023 : Déchets
- 05/2023 : Enjeux Energie Climat
- 06/2023 : Consommation des foyers & du logement

Compensation carbone

10 % des émissions de CO₂ compensées

Un partenariat avec Chacun son Café :
817 kg éq/CO₂ évités et **505,98 tonnes** de CO₂ séquestrées

Compenser 10 % des émissions de CO₂ via le projet **TOPAIYO REED+**

Synchrone s’est engagée en 2023 dans un projet certifié et sélectionné par des experts climats indépendants afin de compenser 10 % de ses émissions de CO₂, soit 160 tonnes. Elle s’est ainsi engagée dans le projet *Topaiyo REDD+*.



Le projet se concentre sur les forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée. La Papouasie-Nouvelle-Guinée possède en effet certaines des dernières forêts vierges au monde, et ces forêts sont vitales pour l'écosystème du pays et constituent un gouffre pour le carbone mondial. Chaque année, la région perd environ 1,4 % de ses forêts entraînant des conséquences fortes en termes de perte de biodiversité mondiale.

La préservation de ces forêts tropicales est essentielle non seulement pour les avantages en carbone et en biodiversité inhérents aux projets de cette nature, mais aussi pour le bien-être et la prospérité des habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le projet est situé dans les zones boisées de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Bretagne orientale.

Le projet a évolué en fonction des apports et des besoins exprimés par les personnes vivant dans la région. Ce qui a commencé comme une exploitation forestière traditionnelle a été reconnu comme une opportunité avec un énorme potentiel de séquestration du carbone et s’est transformé en un projet de protection des forêts qui apportera des avantages économiques substantiels aux habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L’expansion du bois industriel est une tendance historique en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et une menace spécifiquement pour la zone du projet, comme observé dans les plans précédents d’exploitation commerciale dans toute la région. Le projet prévoit de générer la majorité de ses réductions d’émissions en évitant les opérations initiales de bois industriel prévues, et maintiendra l’intégrité de sa forêt grâce à des patrouilles forestières, des inventaires et une gestion durable.



Contribuer à la reforestation avec Chacun son Café

Synchrone est engagée depuis 2016, pour les besoins de son agence parisienne, dans un partenariat de référence avec Chacun son Café, qui reverse 1 centime par tasse de café bue à un programme à mission.

Chacun son Café, fournisseur local - situé à Paris - et labellisé *B Corp*, est contributeur du programme de reforestation Let's catch carbon, et a lancé début 2023 un projet de développement de germoirs et pépinières à Noun, dans la région Ouest du Cameroun.

Synchrone s'est ainsi naturellement associée début 2023 à ce projet contribuant à la transformation des modèles agricoles en coopération avec les communautés locales. A fin 2023, les germoirs ont été installés, permettant la plantation de 105,41 hectares en système d'agroforesterie de café.

Grâce aux cafés consommés par ses collaborateurs, Synchrone a permis la plantation de 159 caféiers, 32 arbres fruitiers et 71 arbres tropicaux. Elle a de plus rendu possible l'accompagnement 2 fermes de plus de 2 hectares dans leur transition vers l'agroforesterie.



En termes de GES, Synchrone a ainsi sur l'année 2023 :

- Evité 49 kg de déchets (par rapport à une solution de café en capsule) et 817 kg $\text{éq}/\text{CO}_2$
- Séquestré 505,98 tonnes de CO_2 sur les 0,67 hectares concernés

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Synchrone est engagée depuis 2022 dans une démarche numérique responsable, identifiant cet enjeu comme prioritaire au regard de son activité et de l'impact du numérique sur l'environnement.

Elle dispose d'une gouvernance, d'une stratégie et d'une feuille de route pour mener à bien la projet Numérique Responsable au sein de son organisation.

Engagements et feuille de route

Adhésion à la Charte Numérique Responsable



Synchrone est devenue signataire de la Charte *Numérique Responsable* en juin 2023, affirmant ainsi publiquement ses engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » pour son organisation.

Afin de mesurer le niveau de maturité Numérique Responsable de la société, la Responsable RSE et le Responsable Infrastructure de Synchrone, pilotes du projet NR Synchrone, ont lancé un autodiagnostic proposé par l'agence @Lucie dans la démarche de labellisation de la société.

La note obtenue pour cet autodiagnostic est de 235/300 sur les items suivants :

- Stratégie et gouvernance NR
- Soutien à la stratégie NR
- Cycle de vie des services numériques
- Etendre sa démarche NR
- Produits et services des ESN

Synchrone s'est alors engagée dans une démarche de labellisation NR à horizon 2025, et a conçu sa stratégie au premier semestre. Synchrone a ainsi formalisé son engagement numérique responsable et conçu une stratégie dont les trois axes majeurs sont :

Eco-conception	Green IT	Eco-gestes numériques
Synchrone met en place un plan annuel de formation à destination des concepteurs/développeurs, chefs de produit digital (...) de son effectif, afin de leur donner les compétences nécessaires pour une conception plus responsable des applicatifs et solutions digitales sur lesquelles ils interviennent pour Synchrone et pour ses clients.	Synchrone applique une politique d'achat et de gestion responsable de son parc IT et de ses dispositifs de stockage, en veillant notamment à sélectionner des produits disposant de la norme ENERGY STAR et de labels attestant de la prise en compte environnementale. La fin de vie du matériel est par ailleurs gérée dans un souci de réemploi lorsque cela est possible (don associatif...) ou de valorisation.	Synchrone s'engage à sensibiliser annuellement ses collaborateurs sur les éco-gestes numériques à appliquer dans le cadre de leurs fonctions, et s'ils le souhaitent au sein de leurs activités privées.

Feuille de route 2022–2025

Une feuille de route 2022 – 2025 a été mise en place pour le déploiement d'actions concrètes sur trois axes majeurs du label Numérique Responsable :

Stratégie et gouvernance NR

Soutien à la stratégie NR

Cycle de vie des services numériques

STRATÉGIE ET GOUVERNANCE NR

Les actions majeures inscrites à la feuille de route sont :

- Formation et certification NR des pilotes du projet NR 2022
- Adhésion au Manifeste *Planet Tech'Care* 2023
- Signature de la Charte NR 2023
- Labellisation Numérique Responsable 2025

CYCLE DE VIE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Dans une logique de réduction et de compensation de carbone, Synchrone a notamment inscrit au cœur de sa feuille de route l'intégration et le respect dans son processus d'achats IT des points clés du label Numérique Responsable :

- **Favoriser la sobriété et l'allongement de la durée de vie dès la phase d'achat**
Nos achats de produits numériques sont réalisés sur des critères de durabilité des équipements avec des indices de réparabilité et prestation de maintenance et assistance en cas de panne, qui nous permettent d'allonger la durée de vie de tous nos équipements au maximum même au-delà de leur amortissement comptable.
- **Adopter une gestion responsable des logiciels, applications et services distants**
Nous achetons seulement le nécessaire et optimisons l'utilisation des licences ou applications.
- **Adopter une gestion responsable des infrastructures**
Nos achats sur la partie Infrastructure sont systématiquement orientés vers de l'externalisation sur des datacenters à empreinte carbone faible avec des Fournisseurs de cloud français, qui assurent un hébergement des données en France, où le mix électrique est 10x inférieur à la moyenne mondiale.
Nous réduisons la taille de nos datacenters en favorisant la réutilisation et la mutualisation de nos actifs.
Nous privilégions les achats de logiciels en SAAS afin de réduire au maximum l'empreinte de nos datacenters.
- **Soutenir l'écosystème local qui œuvre pour le NR**
Nous travaillons quand cela est possible avec des acteurs locaux afin de créer une dynamique autour du numérique responsable. Nous leur demandons des engagements pour garantir l'impact de nos actions.

De plus, Synchrone intègre des clauses sociales et environnementales dans ses appels d'offres et contrats en lien avec des services numériques. Elle choisit des matériels labellisés, certifiés ou disposant d'un critère de performance reconnu. Elle communique régulièrement avec ses fournisseurs afin de les impliquer dans cette démarche.

SOUTIEN À LA STRATÉGIE NR

Les actions majeures inscrites à la feuille de route sont :

- **Sensibilisation globale sous forme de Quizz et mémo éco gestes numériques pour tous les salariés (business, corporate et consulting teams) et prestataires de Synchrone**
Février 2023
- **Formation spécifique des consultants via le MOOC proposé l'INR**
20 % en 2023 • 100 % à horizon 2025
- **Formation à l'accessibilité numérique (dont RGAA) via le MOOC de notre partenaire Univlearn**
10 % en 2023 • 100 % des collaborateurs sur les métiers de la conception digitale à horizon 2025

Plan d'actions et réduction de GES

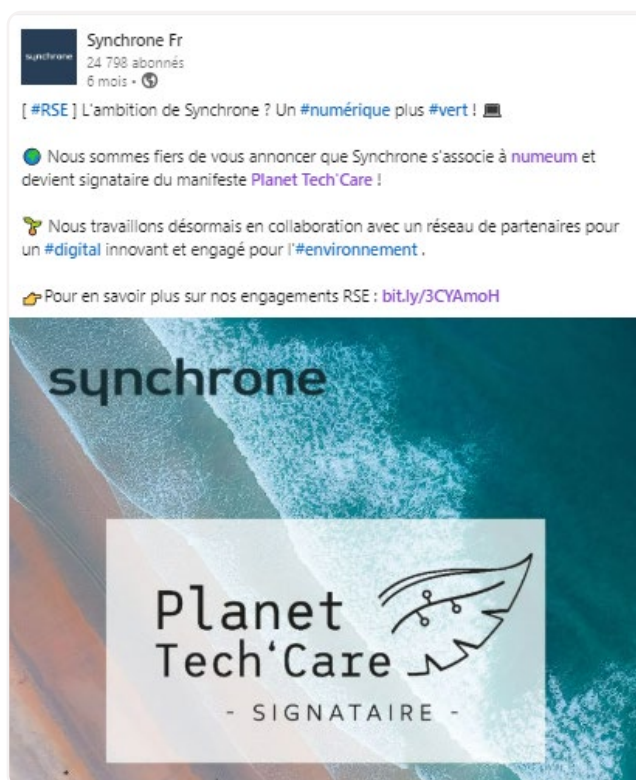
34 120 kWh d'économie d'énergie réalisée grâce à l'optimisation de l'infrastructure informatique

1,12 tonne d'équipements IT recyclés ou valorisés

14 651 Kg de CO₂e en moins en 2023 grâce au développement de la signature électronique

A l'instar de notre stratégie climat et de nos ambitions en matière de transition écologique en tant qu'acteur du numérique, Synchrone s'est engagée en devenant signataire du Manifeste *Planet Tech'Care* en janvier 2023.

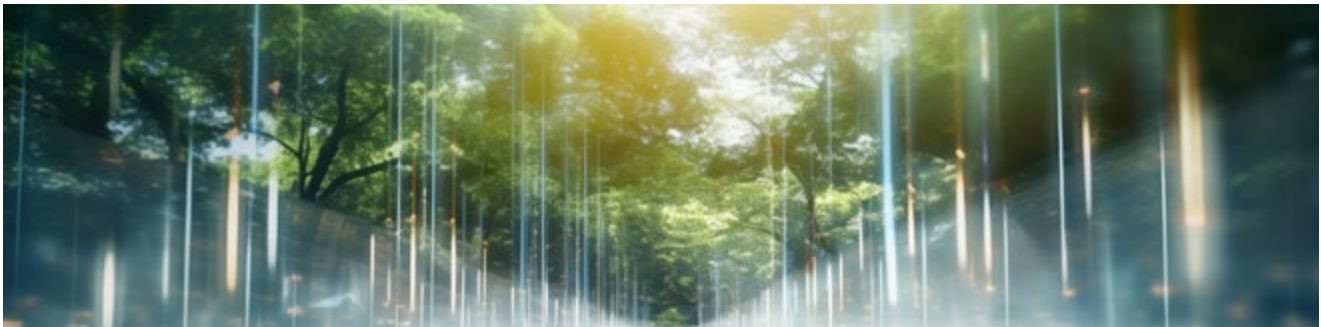
Pilotée par le Numeum (syndicat et organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France), cette initiative rassemble les acteurs d'un numérique responsable, convaincus que le numérique représente des opportunités majeures d'innovation au service de la transition écologique.



Les engagements pris en ce sens :

- **Engagement 1** | Reconnaître l'impact et la mobilisation nécessaire des acteurs du numérique dans les enjeux environnementaux :
signature du manifeste & communication sur ces enjeux.
- **Engagement 2** | Se mobiliser concrètement :
 - Réaliser un Bilan Carbone
 - Mener des actions de réduction de GES
 - Prolonger la durée de vie de nos actifs IT
 - Sensibiliser nos collaborateurs
 - Partager nos démarches auprès de la communauté

Une infrastructure verte et un parc informatique responsable



Les achats sur la partie Infrastructure sont systématiquement orientés vers de l'externalisation sur des datacenters à empreinte carbone faible avec des Fournisseurs de cloud français, qui assurent un hébergement des données en France, où le mix électrique est 10 fois inférieur à la moyenne mondiale.

Synchrone réduit la taille de ses datacenters en favorisant la réutilisation et la mutualisation de ses actifs, elle privilégie les achats de logiciels en SAAS afin de réduire au maximum l'empreinte de ses datacenters.

A ce titre, l'infrastructure de Synchrone est composée de 8 serveurs physiques et 70 serveurs virtuels certifiés ISO 27200.

Synchrone veille par ailleurs à optimiser le cycle de vie de ses services numériques au sein de son parc informatique et téléphonique.

ECONOMIES D'ÉNERGIE DES OS

A titre d'exemple, la politique d'économie d'énergie du système d'exploitation est en pleine expansion avec notamment l'achat d'écrans 22 pouces au lieu d'écrans 24 pouces, ainsi qu'une configuration initiale de ces derniers sur le mode économie d'énergie.

MATÉRIEL ÉCO-LABELLISÉ

Synchrone privilégie lors des phases d'achats IT les équipements disposant d'écolabels. Elle a renforcé cette action en 2023 afin de progresser nettement sur la part d'écrans et ordinateurs portables en service disposant d'un ou plusieurs labels suivants : REACH, TCO, ENERGY STAR, EPEAT.

Ainsi à fin 2023, 54 % des écrans (+ 32 pts / 2022) et 47 % des laptops (+ 20 pts / 2022) sont éco-labellés.

Synchrone a renforcé cet axe en 2023, notamment en intégrant des critères d'éco labellisation au sein des appels d'offres concernant l'achat de nouveau matériel.

VALORISATION, ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE

Impliquée dans l'économie circulaire et solidaire, Synchrone gère de manière durable la fin de vie de son matériel IT. Forte d'un processus interne ancrée dans les usages de la société, elle **confie systématiquement les équipements dont elle n'a plus l'usage à des entreprises adaptés en vue d'une valorisation**. Elle a notamment choisi le prestataire *ECODAIR* en 2023, entreprise sociale d'utilité solidaire, pour la valorisation d'un stock important de matériel IT non utilisé.

En 2023, ECODAIR a procédé au reconditionnement, réemploi ou recyclage de 982 kg de matériel IT (338 pièces : ordinateurs, téléphones, smartphones, disques durs, moniteurs...)

Digitalisation de la documentation

Afin de minimiser l'impact environnemental de l'ensemble de ses communications, Synchrone optimise depuis plusieurs années leur conception et leur diffusion, afin réduire au maximum leur impression et envoi par courrier postal ou numérique. Elle favorise en ce sens leur mise à disposition via les outils et espaces digitalisés de l'entreprise, et leur signature par voie électronique via *DocuSign*.

En 2023, Synchrone a poursuivi cette démarche et produit l'ensemble de ses communications au format digital, prévues pour une lecture sur écran. Elle a par ailleurs œuvré à la réduction des impressions et à l'augmentation des signatures de documents par voie électronique.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DUE AUX IMPRESSIONS

Le parc d'impression de Synchrone est équipé d'imprimantes à libération par badge. Par la fonction « Impression sécurisée à la demande », les impressions inutiles sont éradiquées tout en garantissant la confidentialité des informations qu'elles contiennent. Chaque tâche d'impression est bloquée jusqu'à l'authentification par badge de son propriétaire sur le panneau de commande du système d'impression. Par ailleurs, l'ensemble des imprimantes a été paramétré dans une optique écologique :

- Mise en veille automatique des appareils
- Mode « éco-scan »
- Impressions recto/verso et noir & blanc par défaut
- Regroupement des impressions et des copies
- Mode « suppression des pages blanches »

A noter, en 2022, Synchrone avait opéré le retrait d'une imprimante au sein de siège social, pour limiter encore le nombre d'impressions « de confort » et non indispensables, permettant ainsi de réduire le nombre d'impressions et de réaliser une économie d'énergie.

La systématisation de la signature électronique des documents a par ailleurs permis une réduction mécanique et significative des impressions. *Voir graphique illustratif page suivante.*

SYSTÉMATISATION DE LA SIGNATURE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En 2022, Synchrone a poursuivi sa politique de signature par voie électronique pour l'ensemble des documents émanant de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les avenants à destination des collaborateurs de la société.

Ainsi, en 2023, le volume des signatures électroniques est de 6 216, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à 2022

Depuis sa mise en place en 2021, la signature électronique opérée via DocuSign a permis une réduction d'émissions de CO2 de 14651 Kg chez Synchrone à fin 2023.

DÉPLOIEMENT DU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans la lignée de ses actions en matière de réduction de consommation de papiers et d'impressions, Synchrone a signé le 9 juin 2023 un accord sur la mise en place du vote électronique pour ses élections professionnelles de fin d'année, par le biais de la solution proposée par Neovote, leader du vote électronique.

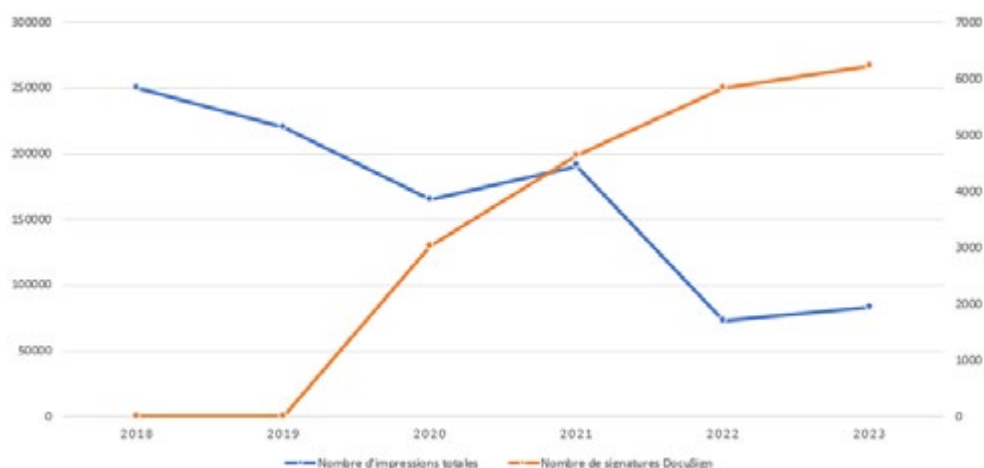
Synchrone a ainsi fait le choix d'un vote respectueux de l'environnement et de la confidentialité, fiable et sécurisé :

- Zéro impression de bulletin de vote
- Zéro enveloppe utilisée
- Zéro déchets papiers
- Pas de mise en place de bureau de vote et d'urne
- Mobilisation humaine réduite pour le dépouillement, réalisé automatiquement

Les élections professionnelles de Synchrone ont généré 2,4 fois moins de GES que si elles avaient été réalisées par vote papier.

D'après l'étude Empreinte carbone de l'élection des sociétaires 2021 co-réalisée par Kercia

Les démarches conjointes de digitalisation de la documentation et de signature électronique ont permis de maintenir le volume d'impressions en 2023 comme le montre le graphique ci-dessous :

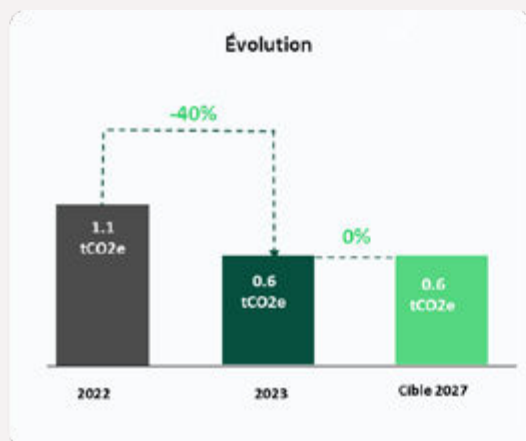


Rationaliser l'utilisation du papier / Premiers résultats de la trajectoire cible Greenly

Dans le cadre du plan d'actions sur la rationalisation de l'utilisation du papier, Synchrone a identifié avec Greenly un potentiel de réduction de 40 % des émissions dues à l'impression, à horizon 2027.

En rationalisant l'utilisation de papier, Synchrone vise à réduire la consommation de matières premières et le transport lié à l'utilisation de matériel d'impression. L'indicateur déterminé par Greenly pour le suivi de ce plan d'actions est le taux de réduction du nombre d'impressions.

A fin 2023, Synchrone avait atteint l'objectif de réduction de 40 % des émissions dues aux impressions. L'objectif sera désormais de maintenir ce niveau bas d'utilisation du papier.



Analyse :

Les dépenses liées aux impressions ont significativement baissé en 2023 par rapport à 2022, impliquant une baisse de 40% des émissions associées.

Métrique de suivi

Taux de réduction du nombre d'impressions :
 | Valeur initiale : 0 %
 | Valeur finale : 40 %

Favoriser la sobriété et l'allongement de la durée de vie des la phase d'achat

En 2023, Synchrone a intégré au cœur de sa Politique d'Achat durables et numérique responsable son engagement en faveur de la sobriété et de l'allongement de la durée de vie de ses produits et services IT dès la phase d'achat.

Elle s'est ainsi donné deux ambitions, transformées en actions en 2023 :

- Choisir des fournisseurs pour qui le numérique responsable est une priorité.
- Exiger des (eco)labels, des indices de réparabilité ou des pratiques RSE qui s'inscrivent dans une politique environnementale et sociale responsable.

PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES ORDINATEURS



Environ 50 % des émissions générées par les ordinateurs proviennent de leur fabrication et de leur fin de vie. Il est possible de réduire ces émissions en prolongeant leur durée de vie.

Face à ce constat, Synchrone a intégré en 2023 dans sa politique Achats IT des critères de durabilité des équipements avec des indices de réparabilité plus performants et des contrats de maintenance plus importants pour assurer la longévité de notre matériel.

Synchrone a diffusé en avril 2023 un appel d'offre afin de sélectionner un fournisseur qui garantisse une mise à disposition pérenne de PC Portables en gamme pro en termes de prix et de garanties de durabilité.

Les critères demandés :

- Durée de garantie casse et panne > 5 ans
- Indice de réparabilité > 7
- Certifications ISO
- Eco label EPEAT Gold 5 (évaluation de l'effet d'un produit informatique sur l'environnement)
- Eco label TCO (certification internationale de durabilité des équipements informatiques)
- Eco label ENERGY STAR (appareil respectueux de l'environnement en termes de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂)
- Politique environnementale
- Poids < 2 kg

Après étude des propositions de 3 fournisseurs, Synchrone a fait l'acquisition auprès de Dell - devenu fournisseur de référence pour l'achat de postes informatiques - d'une soixantaine de matériels sur un parc de 367 postes (16 %), visant à améliorer la durée d'immobilisations et diminuer l'impact de l'empreinte carbone sur le matériel IT.

Pour le parc déjà acheté en service, une étude systématique de la réparabilité pour remise en fonctionnement est réalisée avant de considérer le matériel comme rebus. Soit en récupérant des pièces sur des matériel déjà en notre possession et en panne, soit en faisant appel au constructeur avec un suivi précis sur un fichier collaboratif de suivi des réparations (9 réparations sur 12 PC en panne ou cassé) et photo preuve des travaux.

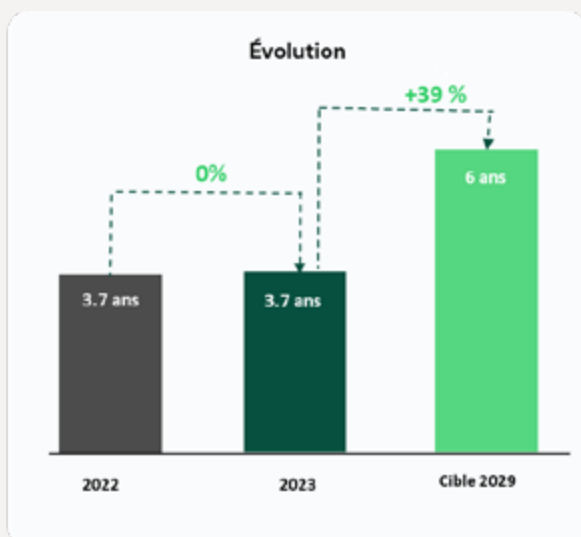
A fin 2023, la durée de vie moyenne des PC est restée stable (3,7 ans) mais elle a augmenté de 18,9 % pour les écrans (4,4 ans) et de 20,8 % pour les smartphones (3,14 ans). Par ailleurs, la moyenne des indices de réparabilité des laptops a augmenté de 45,5 % (6,4), celle des smartphones de 18,5 % (6,4).

Allonger la durée de vie des ordinateurs : premiers résultats de la trajectoire cible Greenly

Dans le cadre du plan d'actions Repenser la politique d'achats IT, la première action a porté sur l'allongement de la durée de vie des ordinateurs, Synchrone ayant identifié avec Greenly un potentiel de réduction de 16% des émissions du parc d'ordinateurs de la société.

Cette action concerne les ordinateurs mobiles, de bureau, et les écrans. L'indicateur déterminé par Greenly pour le suivi de ce plan d'actions est le taux d'augmentation de la durée de vie moyenne des ordinateurs.

A fin 2023, Synchrone avait atteint l'objectif de réduction de 40 % des émissions dues aux impressions. L'objectif sera désormais de maintenir ce niveau bas d'utilisation du papier.



Analyse :

Entre 2022 et 2023, la durée de vie moyenne des ordinateurs fixes, portables et écrans (année actuelle - année acquisition), est restée identique.

Métrique de suivi

Taux d'augmentation de la durée de vie moyenne des ordinateurs
 | Valeur initiale : 0 % (4,5 ans)
 | Valeur finale : 30 % (6 ans)

Résultats de l'action | 2023

RENOUVELER LA FLOTTE DE TÉLÉPHONIE MOBILE VERS DU RECONDITIONNÉ



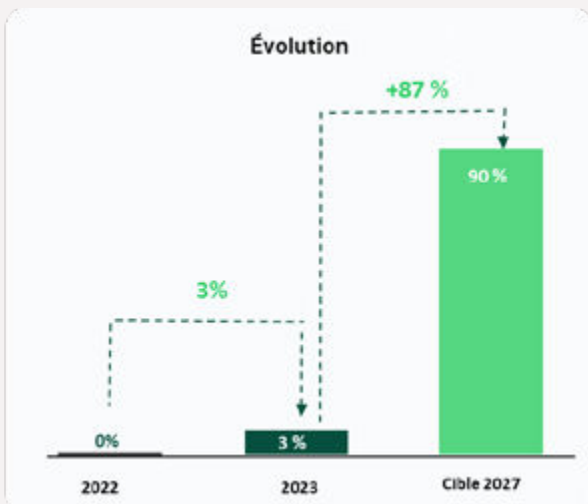
Choisir des équipements reconditionnés permet de prolonger leur durée de vie, évitant ainsi la consommation de ressources nécessaires à la production de nouveaux équipements. Un téléphone reconditionné émet jusqu'à 97 % moins d'équivalent CO₂ qu'un smartphone neuf par année d'utilisation.

En 2023, Synchrone a intégré 2 smartphones reconditionnés dans son parc de téléphonie mobile en guise de tests d'usage (POC) pour valider un déploiement plus global en 2024.

Acheter des mobiles reconditionnés : premiers résultats de la trajectoire cible **Greenly**

Dans le cadre du plan d'actions Repenser la politique d'achats IT, seconde action a porté sur l'achat de mobiles reconditionnés, Synchrone ayant identifié avec Greenly un potentiel de réduction de 82 % des émissions dues à l'amortissement des smartphones.

L'indicateur suivi dans le cadre de cette action est la part de mobiles achetés reconditionnés, avec une cible à 90 % à horizon 2027.



Analyse :

En 2023, 2 smartphones reconditionnés ont été intégrés.

Métrique de suivi

Part de mobiles achetés reconditionnés

| Valeur initiale : 0 %

| Valeur finale : 90 %

Résultats de l'action | 2023

Sensibilisation et formation des parties prenantes

2 pilotes projet certifiés
Numérique Responsable

100 % des salariés de l'UES
sensibilisés aux éco-gestes
numériques à horizon 2023

74 consultants sensibilisés
à l'accessibilité numérique

Formation des pilotes de la stratégie NR

Afin de mettre en œuvre un pilotage pertinent et optimal de sa stratégie Numérique Responsable, et dans un objectif de labellisation à horizon 2025, Synchrone a formé la Responsable RSE et le Responsable Infrastructure de Synchrone au Numérique Responsable.

Ils ont ainsi suivi en Octobre 2022 le MOOC Numérique Responsable proposé par INR (Institut du Numérique Responsable) et obtenu le Certificat de connaissance NR.

Ce dernier atteste de la maîtrise des connaissances fondamentales de l'approche Numérique Responsable dans cinq domaines clés couvrant l'ensemble du cycle de vie, des impacts, législations, enjeux, solutions et méthodologies de mise en œuvre :

- **D1** : Connaître les impacts des TIC et la législation associée
- **D2** : Maîtriser le cycle de vie et les leviers du numérique responsable (enjeux et constats globaux)
- **D3** : Identifier les enjeux spécifiques à chaque grand domaine du numérique
- **D4** : Connaître les solutions pour réduire les impacts de l'informatique
- **D5** : Connaître des méthodologies de travail pour la mise en place du numérique responsable





Formation NR à destination des salariés

Dès 2023, Synchrone a déployé sa formation Numérique Responsable auprès de ses salariés dans l'objectif de les former aux enjeux et bonnes pratiques du Numérique Responsable.

FORMATION AU NR

Plusieurs formats de sensibilisation au Numérique Responsable ont été proposés aux collaborateurs tout au long de l'année. Une sensibilisation via le MOOC du prestigieux Institut du Numérique Responsable qui grâce à un format relativement court de formation (30 min) permet une première approche du Numérique Responsable.

Un format beaucoup plus long et approfondi a été ensuite déployé auprès de Consultants dont la mission est directement liée à des enjeux NR. Ce format de 4h30, composée de 14 modules permet de saisir l'ensemble des enjeux environnementaux, éthique et d'inclusion et d'acquérir les connaissances essentielles pour maîtriser les fondamentaux de l'approche Numérique Responsable.

En 2023, 108 consultants ont suivi cette formation de 4h30 de l'INR et 67% se sont même certifiés à l'issue.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Synchrone a déployé en 2023 une formation NR auprès de ses Consultants intervenant sur des projets de conceptions web ou applications numériques, leur permettant de disposer des connaissances fondamentales sur l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap.

3 compétences clés sont développées dans cette formation :

- 1 / Comprendre les enjeux et intérêt de l'accessibilité numérique
- 2 / Connaître les aides techniques de navigation par type de handicap
- 3 / Être capable d'intégrer l'accessibilité dans un projet web

Cette formation est composée de 3 modules, et concrétisée par un TP permettant l'acquisition d'un vrai savoir-faire sur tous les points abordés et questions posées tout au long de la formation.

Le programme de la formation

Module 1 : Introduction à l'accessibilité numérique

- Définition de l'accessibilité numérique
- Enjeux et intérêts de l'accessibilité pour tous
- Tendances et prise en compte de l'accessibilité dans le secteur public et privé
- Présentation du cadre réglementaire en France et à l'étranger

Module 2 : Vision utilisateur de l'accessibilité et démonstrations

- Sensibilisation aux différents types de handicaps, présentation des difficultés de navigation et de consultation rencontrées par les personnes handicapées
- Présentation et démonstrations d'aides techniques de navigation par type de handicap, des fonctions et outils de personnalisation de l'affichage
- Démonstration du fonctionnement d'un lecteur d'écran (synthèse vocale / plage braille)

Module 3 : L'accessibilité dans la gestion d'un projet Web

- Présentation des référentiels d'accessibilité (WCAG 2.1, RGAA)
- Présentation des actions à mener à chaque étape de conception d'un projet web
- Questions / réponses et de discussions autour des projets des participants

En 2023, 74 consultants ont été formés à l'accessibilité numérique.

Le programme se poursuit en 2024 pour atteindre à fin d'année l'objectif cible de 150 consultants formés, intervenant sur des projets de conception et développement web/digital d'ici fin 2024.

Le Mémo Eco-gestes Numériques a été ensuite mis à disposition de l'ensemble des salariés sur le portail collaborateurs MySynchrone au mois de mars 2023.

synchrone
Eco-gestes numériques **MEMO**

Chaque année, les usages numériques d'un salarié français, c'est :

- 360 kg de CO₂e émis (soit 2 400 km en voiture)
- 3 460 kWh d'énergie primaire (soit 80 ampoules allumées 8 h/jour pendant 220 jours)

Ensemble, relevons le défi d'un numérique plus responsable avec quelques gestes simples au quotidien !

<p style="text-align: center;">@</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Supprimez les e-mails que vous ne consulterez plus et videz votre corbeille régulièrement ➤ Désinscrivez-vous des newsletters inutiles plutôt que de les supprimer à réception ➤ Évitez les conversations par e-mail, privilégiez les outils dédiés (Teams, ...) 	<p style="text-align: center;">WEB</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limitez le nombre d'onglets ouverts, fermez ceux que vous n'utilisez plus ➤ Créez des favoris dans votre navigateur ➤ Triez, classez et supprimez vos données (fichiers, dossiers) régulièrement
<p style="text-align: center;">🖨️</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Imprimez uniquement lorsque cela est utile et nécessaire ➤ Réutilisez les feuilles imprimées comme papier brouillon ➤ Collectez le papier usagé en agence, et sensibilisez-y vos collègues 	<p style="text-align: center;">📺</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Eteignez votre PC et votre écran chaque soir ➤ Débranchez vos chargeurs lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation ➤ Privilégiez les modes économie d'énergie et sombre de vos smartphones

LE SAVIEZ-VOUS ? La messagerie d'un salarié (20 e-mail /jour) pollue autant en un an que 1000 km parcourus en voiture • 25 % des impressions sont jetées dans les 5 minutes suivant l'impression • 177 tonnes de CO₂ : c'est ce qu'émet un utilisateur Youtube chaque année en visionnant des vidéos • 1 recherche sur Google consomme autant qu'une ampoule allumée pendant 1h

Le Quiz « numérique responsable »

Testez vos connaissances et appréhendez les enjeux du numérique

👉 [ICI](#)

Mes réflexes « numérique responsable »

Refuser

Réduire

Réutiliser

Recycler

Synchrone est signataire de la **Charte Numérique Responsable** et du **manifeste Planet TechCare**. Elle s'engage à mesurer et réduire les impacts environnementaux de ses pratiques numériques ; elle s'attache à mener une démarche numérique responsable, éthique, durable et inclusive.

MISE EN AVANT DU MÉMO NR ET POST DE SENSIBILISATION SUR LINKEDIN
— JUIN 2023

Le Mémo Eco-gestes Numériques a de plus été mis en avant sur la page d'accueil du portail MySynchrone, pendant la période de saisie des CRA du mois de juin 2023.

Relevez le défi d'un numérique plus responsable !

Un salarié français émet en moyenne 360 kg de CO₂ par an via son usage de numérique, l'équivalent de 2.400 km en voiture.

Engagé dans la réduction de ses émissions de CO₂, signataire de la Charte Numérique Responsable et du Manifeste Planet TechCare, Synchrone vous propose un **Mémo Eco-gestes numériques** pour ouvrir ensemble à la préservation de notre environnement.

Découvrez et adoptez **12 écopistes simples** au quotidien pour relever à nos côtés le défi d'un numérique plus responsable !

➔ [Téléchargez votre Mémo Eco-gestes numériques](#)

[Apr] | 30 secondes pour découvrir Synchrone Au-en-Piscine ! Intentional soumise dans nos bureaux situés en plein cœur de la Provence ! 🌞

[Voir toutes nos actualités](#)

Mes activités
CRA avant le 25 du mois

Mes Contacts

Mes Fichiers
Reprises

Mes documents

Mes informations
sociales

Mes Actualités

Mes Tutos

© Synchrone - 2023 - Mentions RGPD



Par ailleurs, le 5 juin 2023, Synchrone a diffusé sur sa page LinkedIn (+ de 25 000 abonnés) et l'ensemble de ses réseaux sociaux une vidéo de sensibilisation « 5 gestes au quotidien pour un numérique plus responsable ».

Sur LinkedIn, cette publication a été diffusée à 2781 reprises, pour un total de 918 visionnages complets.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION E-MAIL
— OCTOBRE 2023

Enfin, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, Synchrone a proposé une campagne e-mail de sensibilisation au numérique responsable à l'ensemble de ses salariés et consultants prestataires.

4 communications ont été envoyées, du 2 au 4 octobre, pour accompagner les salariés et prestataires de Synchrone dans leur prise de conscience et leur action en faveur d'un numérique plus responsable.

Les thèmes abordés par la campagne :

- Courrier numérique
- Usages du Web
- Impressions papier
- Appareils numériques

1^{er} mail de la campagne de sensibilisation – →
Envoyé le 2 octobre 2023



SCORE CLIMAT

Depuis 2022, Synchrone a été évaluée sur la maturité de sa stratégie climat par Greenly, leader du Bilan carbone digitalisé et expert dans l'évaluation de la performance climat des entreprises.

Greenly a en effet mis en place un système de certificats et de médailles pour reconnaître la maturité des entreprises en matière de stratégie climat, de la simple publication d'un bilan GES jusqu'à la mise en place d'une réduction effective de ses émissions.

Ces distinctions sont décernées aux entreprises répondant à des critères spécifiques d'éligibilité.



MÉDAILLE BRONZE

L'entreprise fait preuve d'une transparence exemplaire sur ses émissions, et s'engage à les réduire.

- Calcul d'un Bilan Carbone scope 1, 2 & 3 réglementaire
- Publication ADEME



MÉDAILLE ARGENT

L'entreprise a fixé une trajectoire de décarbonation, a défini des plans d'action et engage ses fournisseurs à la suivre.

- Calcul d'un Bilan Carbone avancé
- Publication ADEME



MÉDAILLE OR

L'entreprise a fixé des objectifs chiffrés pour réduire ses émissions, quantifie l'impact de ses plans d'action, forme ses employés et soutien des projets de contribution.

- Stratégie de décarbonation court terme
- Sensibilisation des employés
- Contribution climatique
- Engagement des fournisseurs



MÉDAILLE DIAMANT

L'entreprise a fait la preuve qu'elle réduit efficacement ses émissions sur plusieurs années et constitue une alternative moins carbonée dans son secteur.

- Trajectoire de décarbonation long-terme
- Politique d'achat responsable ambitieuse

Ces médailles sont attribuées en fonction du Score Climat obtenu, reconnaissance d'un engagement sincère et durable des entreprises.



Méthode de calcul

Le Score Climat Greenly a pour objectif de valoriser l’avancement des entreprises à chaque étape de leur stratégie carbone :

- réalisation et publication du Bilan GES,
- engagement des collaborateurs,
- engagement des fournisseurs,
- réduction des émissions et contribution à des projets climat.

C’est donc un outil de mesure de la maturité de la stratégie carbone de l’entreprise. Le score maximal est de 100 points, répartis de la manière suivante :

Objectifs	Valeur
Réalisation et précision du Bilan de gaz à effet de serre	40 points
Plan d’actions	36 points
Objectifs climatiques	4 points
Sensibilisation des collaborateurs	10 points
Contribution carbone	10 points

Détail du calcul par objectifs



RÉALISATION D'UN BILAN CARBONE®

40 points

Les 40 points alloués dépendent de l'avancement de l'entreprise :

- 17 points correspondent à la réalisation du BEGES ;
- 3 points sont dédiés à la transparence, dont 1,5 points pour la publication auprès d'agences de régulations (ex: l'ADEME, etc.) et 1,5 points lorsque le bilan a été communiqué par l'entreprise à son réseau et à ses clients ;
- Les 20 derniers points attribués selon la précision du Bilan GES. Cette précision peut être améliorée en ayant recours à des analyses physiques supplémentaires sur les postes d'émissions les plus importants.

PLAN D'ACTIONS DE RÉDUCTION

36 points

- 24 points peuvent ainsi alloués en comparant les actions de réductions de l'entreprise au standard de stratégie de décarbonation pour un réchauffement global de 1.5° dans le secteur.
- 12 autres points sont attribués en fonction de l'engagement des fournisseurs : en effet, pour que la réduction des émissions ait lieu sur l'intégralité de la chaîne de valeurs, Greenly encourage les entreprises à contacter toutes les entreprises avec lesquelles elles travaillent via son programme d'engagement fournisseur. Un fournisseur est considéré comme engagé lorsque son contact est fourni.



OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

4 points

À l'aide de cadres méthodologiques comme celui des SBTI « *Science Based Targets* », les points dédiés aux objectifs climatiques sont attribués proportionnellement au pourcentage de réduction annuel fixé dans les objectifs de la société.

Ils dépendent également du type de réduction concerné (émissions absolues en %tCO_{2e}, émissions par unité de chiffre d'affaires en %tCO_{2e}/€ C.A. ou par collaborateur en %tCO_{2e}/collaborateur).

Les points sont ajoutés une fois qu'ils font l'objet d'une communication publique.

SENSIBILISATION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

10 points

- 4 points si présentation du projet et des résultats du Bilan Carbone® en interne
- 4 points si partage régulier (1 fois/mois) des ressources sur le changement climatique au sein de l'entreprise.
- 2 points pour l'organisation d'ateliers et d'événements au moins une fois par an, type Fresque du Climat.

CONTRIBUTION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

10 points

La contribution à des projets de réduction / séquestration de gaz à effet de serre est un élément essentiel pour respecter les Accords de Paris.

- 2 points pour des contributions sur les scopes 1 & 2 de plus de 10%
- 8 points pour les contributions de plus de 10 % sur les émissions du scope 3.

Notation et médailles

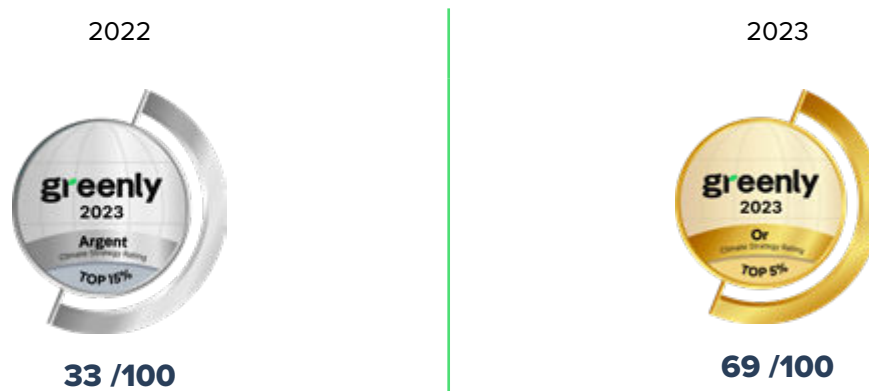
Ce score est traduit par une note, allant de E à A+, selon les paliers suivants :

Notes		Valeur
A+	Platine	76 - 100
A	Or	56 - 75
B	Argent	30 - 55
C	Bronze	6 - 30
D		0 - 5
E		Pas de transparence

Evolution du Score Climat Synchrone

Lors de la première évaluation de la maturité de sa Stratégie Climat, en 2022, Synchrone avait obtenu la note de 33/100, correspondant à une mention « Bien », détenue par 10 % des entreprises françaises évaluées.

Au mois d'avril 2023, suite à une nouvelle évaluation par Greenly, Synchrone obtient la note de 69/100, correspondant à une mention « Très bien », détenue par seulement 3 % des entreprises françaises évaluées attestant de ce niveau d'engagement.



L'amélioration du Score Climat de Synchrone, + 35 points seulement 6 mois, est le reflet de la mise œuvre sur la période de la Stratégie Climat de la société, notamment :

- Réalisation d'un Bilan Carbone complet (3 scopes) avec données physiques précises pour plusieurs postes d'émission (Flotte auto, Inventaire IT, Distances kilométriques déplacements véhicules...)
- Définition d'un plan d'actions et mesures concrètes engagées
- Définition d'une trajectoire de réduction d'émissions alignée avec les Accords de Paris et la norme internationale SBTi
- Sensibilisation des salariés au travers d'une campagne de quizz, de communications et sensibilisations
- Investissement dans un projet de compensation carbone

Le Score Climat Greenly intermédiaire de Synchrone est de B (69 points).

Ces points sont répartis de la manière suivante :

- Réalisation et précision du Bilan de gaz à effet de serre :
32 / 40
- Plan d'actions :
15 / 36
- Objectifs climatiques :
4 / 4
- Sensibilisation des collaborateurs :
8 / 10
- Contribution carbone :
10 / 10

Une nouvelle évaluation de la maturité de la Stratégie Climat de Synchrone sera réalisée par Greenly en 2024.

Score Climat 2023

Le Score Climat obtenu par Synchrone en 2023 classe la société parmi les 3 % des entreprises françaises évaluées par Greenly présentant un « très bon » niveau de maturité en termes de Stratégie Climat. Il est le reflet d'une politique environnementale concrète et d'un plan d'action ambitieux, guidés par les résultats du Bilan Carbone.



« C'est une performance singulière, Synchrone est le premier de nos clients que nous voyons atteindre si vite ce niveau de résultat », a souligné Ianis, Expert Climat Greenly en charge de l'évaluation de Synchrone.

2023



Entreprise éco-responsable

L'entreprise a fixé des objectifs chiffrés pour réduire ses émissions, quantifie l'impact de ses plans d'action, forme ses employés et soutien des projets de contribution.

- Stratégie de décarbonation court terme
- Sensibilisation des employés
- Contribution climatique
- Engagement des fournisseurs

Objectif 2024



Pionnier de la transition écologique

L'entreprise a fait la preuve qu'elle réduit efficacement ses émissions sur plusieurs années et constitue une alternative moins carbonée dans son secteur.

- Trajectoire de décarbonation long-terme
- Politique d'achat responsable ambitieuse

A close-up photograph of teal feathers with fine, parallel barbs, creating a textured, layered appearance. The lighting highlights the intricate details of the feather structure.

Ethique & Achats Responsables

ETHIQUE DES AFFAIRES

Une structuration plus forte et des mesures plus solides

1^{er} audit Ethique des affaires

8 enjeux phares de Sécurité SI

4 nouveaux objectifs de Sécurité SI

Premier audit des enjeux et risques liés à notre modèle d'affaires

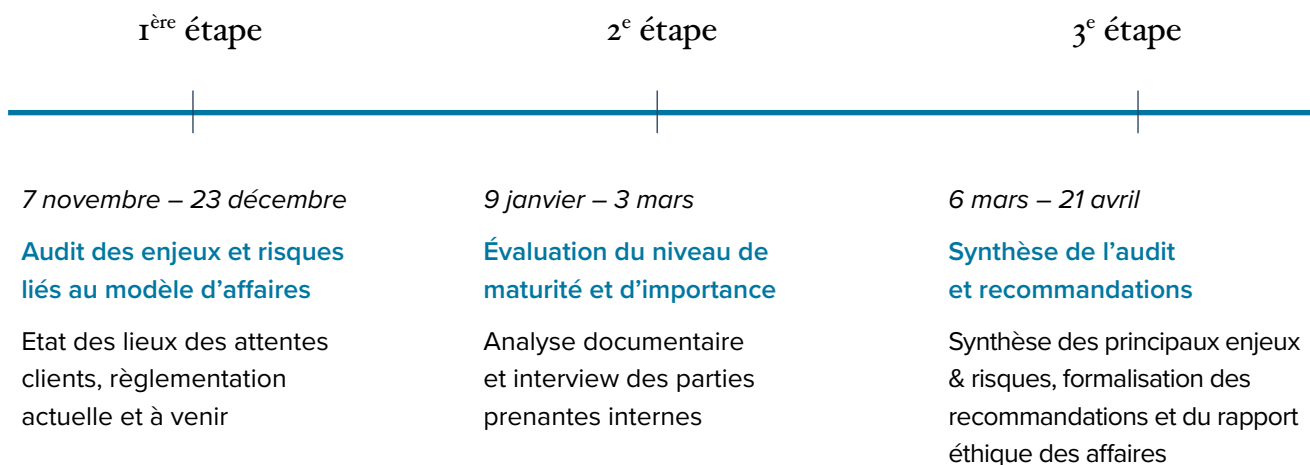
En 2022, Synchrone a identifié l'éthique des affaires comme un pilier de sa politique RSE à renforcer et sur lequel apporter une attention particulière. Afin d'améliorer sa politique et ses mesures en matière d'éthique des affaires, Synchrone a fait appel au cabinet spécialisé *CorpoKarma* pour réaliser un audit complet et des recommandations.

OBJECTIFS ET PLAN D'ACTIONS

Les objectifs de Synchrone :

- Comprendre et maîtriser les enjeux et risques (internes / externes, réglementaires) par rapport à l'éthique des affaires
- Répondre aux fortes exigences de ses parties prenantes (notamment ses Clients Grands Comptes)
- Dérouler un plan d'action (documentation, formalisation de l'existant) de manière pragmatique et adaptée à son modèle d'affaires

Synchrone et *CorpoKarma* ont donc validé à l'automne 2022 un plan d'action en trois étapes et un planning de réalisation pour 2023 :



Synchrone et *CorpoKarma* ont finalisé l'audit éthique des affaires de la société au mois d'avril 2023. Une restitution a eu lieu le 18 avril 2023, mettant en avant les forces et les axes de progression de Synchrone, ainsi que des recommandations sur les actions à mettre en place pour optimiser la politique de la société en la matière.

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'AUDIT ÉTHIQUE DES AFFAIRES DE SYNCHRONE

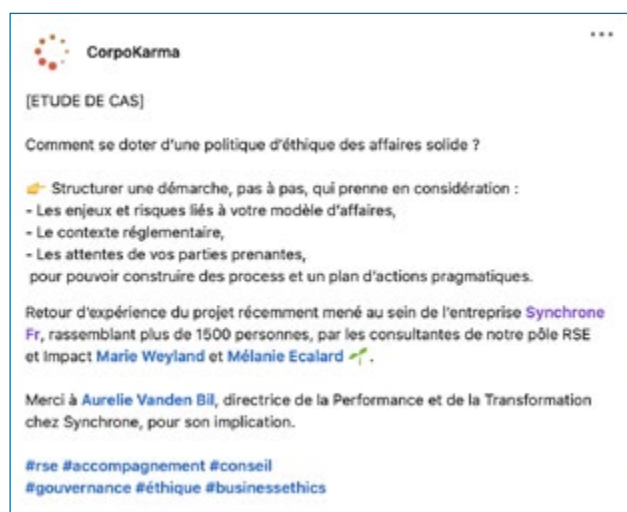
Les forces de Synchrone :

- Politique sur la corruption
- Politique sur la fraude
- Politique sur le blanchiment d'argent
- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique sur les pratiques anticoncurrentielles
- Politique sur la sécurité de l'information
- Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact)

Les axes de progression :

- Reporting RSE plus développé en matière d'éthique
- Alignement avec une norme de déclaration internationale reconnue
- Assurance externe du reporting développement durable

Un certain nombre de recommandations a par ailleurs été proposé, sur l'ensemble des piliers de l'éthique des affaires, en termes d'actions et de méthodologies. Elles seront intégrées à la feuille de route RSE de Synchrone 2023 – 2024.



← *Post LinkedIn de CorpoKarma
réalisé suite à la restitution de l'audit Synchrone*

ETUDE DE CAS - SYNCHRONE

PÔLE RSE ET IMPACT

SE DOTER D'UNE POLITIQUE D'ETHIQUE DES AFFAIRES SOLIDE

CONTEXTE CLIENT

Le client souhaitait améliorer sa politique et ses mesures en matière d'éthique des affaires. Synchrone désirait comprendre les enjeux et les risques internes, externes et réglementaires liés à ce pilier RSE tout en répondant aux exigences de ses clients.



SECTEUR

Conseil en transformation digitale



LOCALISATION

France hexagonale



TIMING

2023

APPROCHE CORPOKARMA



1^{re} étape : Audit des enjeux et risques liés au modèle d'affaires et analyse des attentes réglementaires (ADLC, AFA, RGPD...)



2^e étape : Évaluation du niveau de maturité et d'importance (analyse documentaire et entretiens avec salariés)



3^e étape : Synthèse de l'audit et recommandations



Nous avons bénéficié d'un accompagnement efficient et de qualité avec beaucoup de pédagogie.

Aurélien VANDEN BIL
- Synchrone

LIVRABLES FOURNIS

- 1 Synthèse de l'audit interne du client
- 2 Analyse des attentes légales et des attentes des parties prenantes
- 3 Analyse de l'évaluation EcoVadis actuelle du client
- 4 Guide méthodologique personnalisé de plan d'actions

BÉNÉFICES



Mise en place d'une analyse structurée et documentée (évaluation des risques, procédures et audits)



Pilotage mesuré dans une démarche d'amélioration continue (KPIs, objectifs qualitatifs et quantitatifs)



Une démarche désormais portée par la direction, incarnée par tous les salariés et communiquée en externe

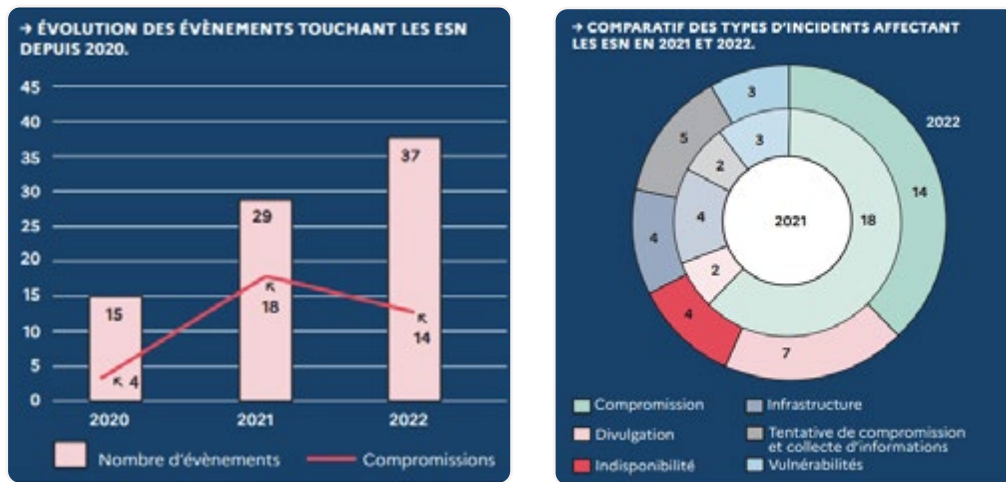


Enjeux et nouveaux objectifs en matière de Sécurité

Certifiée ISO 27001 depuis 2017, Synchrone dispose d'un système de management de la sécurité de l'information efficace et robuste. Dans une optique d'amélioration continue, et pour faire face aux enjeux grandissants en termes de cybersécurité, elle s'est donnée de nouveaux objectifs pour 2023.

CONTEXTE CYBER

Synchrone s'est attachée à réaliser une veille régulière afin de se prémunir des attaques dont elle pourrait être la cible. En effet, les attaques concernant les ESN sont en croissance, même si les compromissions voient leur nombre baisser. De plus les entreprises de taille intermédiaire, telle Synchrone, représentent 40 % des attaques.



A noter, la divulgation et les attaques visant à rendre le système inopérant augmentent contrairement aux compromissions, alors que les attaques concernant les infrastructures sont également en croissance.

ENJEUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

Face à la croissance de la menace Cyber, Synchrone doit disposer des garanties adéquates et d'un niveau d'intégration de la sécurité assurant la protection des systèmes d'information clients.

Elle doit de plus démontrer sa capacité à répondre aux exigences et apporter des garanties sur un secteur toujours plus exigeant, en particulier auprès de ses salariés, de ses clients, des candidats à l'embauche.

Enjeux, menaces et opportunités internes :

- **Répondre aux exigences qui se renforcent** : Synchrone doit se structurer, notamment par le biais des services externes, pour mieux adresser les nouveaux enjeux de sécurité. Les partenariats avec des fournisseurs créent également des opportunités de croissance économique auprès des clients.
- **Compétences en Cybersécurité** : le marché du recrutement sur les compétences Cyber se durcit. Synchrone disposant de pool de compétences en matière de sécurité peut s'appuyer sur ces compétences internes en consulting.
- **Résilience et continuité d'activité** : les activités doivent être protégées et réalisées en assurant un niveau de sécurité propice aux activités exercées par Synchrone dans un contexte de travail hybride (déplacements, Télétravail, Cloud, mobilité) et pour faire face à une crise potentielle (PRA/PCA et gestion de crise).
- **Externalisation fournisseurs** : 23 % des incidents en lien avec des rançongiciels traités par ou rapportés à l'ANSSI en 2022 par le biais des fournisseurs. La stratégie d'externalisation (clients/fournisseurs) amène aussi des opportunités d'industrialisation et d'amélioration du niveau de sécurité au travers de nos fournisseurs. Pour cette même raison, Synchrone doit renforcer sa politique achats pour mieux cadrer ses fournisseurs.

Enjeux, menaces et opportunités externes :

- **Adapter nos Offres au contexte client :** les enjeux de sécurité et besoins des clients évoluent. Synchrone déploie son Offre dédiée à la cybersécurité et veille à une évolution de celle-ci en phase avec le contexte cyber.
- **Contexte géopolitique tendu :** le conflit Russe-Ukraine détourne les menaces cyber, mais favorise le rapprochement de certaines coalitions criminelles et crée également une incertitude sur le marché.
- **Crise écologique :** en raison des diverses menaces climatiques, il convient d'investir et de comprendre le risque d'impact des mesures préventives, comme les coupures hivernales 2022/2023, ou envisager des limitations sur les ressources énergétiques, qui peuvent avoir un impact sur la sécurité.
- **Nouvelles réglementations :** arrivée des normes NIS2 et DORA pour le secteur bancaire amenant pour Synchrone de nouvelles opportunités de démontrer sa capacité à être un partenaire de référence, mais amenant des exigences de suivi et de production plus fortes sur certaines thématiques (résilience, gestion de crise, PCA/PRA).

NOMINATION D'UN NOUVEAU RSSI

Synchrone a nommé le 1^{er} juillet 2023 un nouveau RSSI. Il a depuis pour prérogatives majeures, sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, de :

- Piloter et animer la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information.
- Définir, mettre en œuvre et coordonner la bonne application des politiques et procédures associées.
- Accompagner les équipes dans la mise en œuvre des mesures appropriées pour les projets, et changements techniques ou fonctionnels.
- Mettre en œuvre les actions permettant le maintien de notre certification ISO 27001

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ POUR 2023

Forte de sa Politique en matière de Sécurité et de la restitution du dernier audit ISO 27001 de juillet 2022, Synchrone a validé 4 nouveaux objectifs pour 2023 :

OBJ01 Répondre aux exigences de sécurité clients en matière d'externalisation & hébergement

OBJ02 Augmenter nos capacités de Résilience – Infrastructures de secours, de repli, rebond

OBJ03 Faire évoluer notre conformité à la norme 27001 Version 2022

OBJ04 Renforcer nos campagnes sensibilisations auprès des utilisateurs (phishing, ingénierie sociale, sensibilisations)



Un plan d'actions sur-mesure pour lutter contre la corruption et la concurrence déloyale

Synchrone s'est dotée en 2022 d'un plan d'action pour renforcer l'ensemble de ses dispositifs en termes de lutte contre la corruption et la concurrence déloyale. Elle a notamment déployé en 2022 une première campagne de formations sur les sujets de l'éthique des affaires et de la corruption.

Nos engagements publics

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2012, Synchrone s'attache à respecter et à communiquer sur son engagement relatif aux 10 principes de cette initiative globale, qui réunit plus de 9 500 entreprises dans plus de 160 pays.

En matière de lutte contre la corruption et la concurrence déloyale, Synchrone respecte et promeut le dixième et dernier principe du Pacte mondial des Nations Unies relatif à la lutte contre la corruption.



PRINCIPE 10 | Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Adopté en 2004, il engage les participants tels que Synchrone à éviter la corruption, l'extorsion et d'autres formes de corruption, mais aussi à développer de manière proactive des politiques et des programmes concrets pour lutter contre la corruption en interne et au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises sont également mises au défi de travailler collectivement et de rejoindre la société civile, les agences des Nations Unies et les gouvernements afin d'atteindre une économie mondiale plus transparente.

La lutte contre la corruption est par ailleurs l'un des piliers de l'axe d'engagement « Ethique et Achats responsables » communiqué publiquement sur le site Web de Synchrone.

Evolution de notre code de conduite

1 code de conduite plus complet

8 règles fondamentales

3 apports majeurs sur la mise en application

Synchrone dispose depuis 2019 d'un code de bonne conduite notamment en matière de lutte contre la corruption, diffusé à l'ensemble des salariés de l'UES au sein du règlement intérieur de Synchrone et disponible en consultation sur le portail collaborateur *MySynchrone*.

Synchrone a souhaité faire évoluer ce code pour en préciser le cadre et champ d'application, étoffer certains principes et règles liés à l'éthique des affaires et apporter des précisions et dispositifs nouveaux quant à sa mise en œuvre.

Les travaux de rédaction de ce document, renommé **Code de conduite Ethique des Affaires**, ont débuté au dernier trimestre 2022 et se sont poursuivis début 2023.

UN CODE DE CONDUITE PLUS COMPLET

Synchrone a finalisé et diffusé à l'ensemble de ses collaborateurs son Code de conduite Ethique des Affaires en mai 2023.

Ce code de conduite se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption et s'attache à lutter contre toutes les formes de corruption. Conformément notamment à la loi n°2016-1691 du 9 Décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi *Sapin II*), il rappelle et/ou précise les règles fondamentales qui doivent régir le comportement professionnel de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, et notamment des collaborateurs de l'UES Synchrone.

Il souligne l'engagement de Synchrone de respecter les lois et les réglementations françaises et internationales applicables, notamment en matière de prévention et lutte contre la corruption ainsi qu'en matière de concurrence. **Il affirme les valeurs et principes d'éthique des affaires de Synchrone et condamne les actes de corruption, de trafic d'influence ou anti-concurrentiels.**

Le Code de conduite Ethique des Affaires invite en ce sens chaque collaborateur et chaque collaboratrice de l'UES Synchrone à agir en tant qu'ambassadeur de Synchrone et à se montrer exemplaire en adoptant un comportement éthique et en agissant en conformité avec les lois et les règlements. Il précise enfin leur responsabilité quand au respect de ce code par leurs partenaires commerciaux au sein de Synchrone (clients, fournisseurs, prestataires, intermédiaires).



Les règles fondamentales et déclinaisons traitées au sein du Code de conduite Ethique des Affaires :

- Règles spécifiques aux agents publics
- Cadeaux et invitations
- Dons à des organisations caritatives ou politiques
- Mécénat, sponsoring
- Paiements de facilitations
- Surveillance des tiers (fournisseurs, prestataires, clients)
- Conflits d'intérêts
- Enregistrements comptables / Contrôles internes

LA MISE EN APPLICATION DU CODE

Les collaborateurs sont tenus de prendre connaissance du Code de conduite Ethique des Affaires et de participer aux séances de formation qui sont organisées par l'entreprise afin de les sensibiliser à la lutte contre la corruption. Les nouveaux collaborateurs sont sensibilisés dès leur prise de fonction.

Ce code de conduite finalisé en 2023 propose, en termes de mise en application, un certain nombre d'apports par rapport au code de bonne conduite qu'il remplace. Notamment :

- **Signalement de pratiques non conformes au Code et protection du lanceur d'alerte** par le biais de la nouvelle procédure d'alerte professionnelle.
- **Protection des données personnelles dans le cadre de l'alerte professionnelle**, telle que décrite au sein de la « Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle ».
- **Sanctions en cas de violation du Code**, comprenant des poursuites disciplinaires à l'encontre des collaborateurs (conformément au Code du Travail français et au Règlement Intérieur de la société), ainsi que le risque de cessation des relations commerciales en cas de violation par un partenaire commercial (clients, fournisseurs, prestataires, intermédiaires).

L'ÉVOLUTION DE NOTRE CHARTE ETHIQUE

Détentrices d'une Charte éthique à destination de ses salariés depuis près de 10 ans, Synchrone en a fait évoluer le contenu en 2023 au regard de l'entrée en vigueur de deux documents structurants pour la société : le Code de conduite Ethique des Affaires et la Charte Ethique et Achats Responsables à destination des fournisseurs et prestataires.



La nouvelle version de la Charte éthique de Synchrone repose sur cinq axes clés :

- Droits de l'homme et de la diversité
- Droits du travail
- Ethique des affaires
- Relations fournisseurs & prestataires
- Environnement

Elle détaille pour chacun de ces axes de responsabilité les engagements forts de Synchrone, qui doivent être appliqués au quotidien dans les activités de chacun, à tous les niveaux de responsabilité au sein de la société.

Notamment, font écho aux dispositions entérinées au sein du Code de conduite Ethique des Affaires et de la Charte Ethique et Achats Responsables les engagements précisés dans les axes :

- Ethique des affaires

Extrait de la Charte éthique

« Synchrone fonde ses relations commerciales avec ses clients sur les principes d'honnêteté, de transparence, de professionnalisme et d'équité. Reconnue pour son intégrité dans la conduite des affaires, elle affirme ses valeurs et principes d'éthique des affaires et condamne les actes de corruption, de trafic d'influence ou anti-concurrentiels au travers de son Code de conduite Ethique des affaires. »

- Relations fournisseurs et prestataires

Extrait de la Charte éthique

« Synchrone s'engage sur des pratiques responsables et éthiques vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires. [...] Elle attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent à ses côtés sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables [...] Par le biais de la signature de sa Charte Fournisseurs et Prestataires, les fournisseurs et prestataires de Synchrone s'engagent formellement à respecter et appliquer ces principes vis-à-vis de leurs employés et à veiller à ce que leurs propres fournisseurs adhèrent à des principes équivalents. »

Enfin, cette nouvelle version de la Charte éthique associe les engagements de Synchrone à des marqueurs externes :

- Certification Gold « Tiers responsable » décernée par Provigis.
- Engagement en tant que signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables du Ministère de l'Économie et de la Finance.
- Médaille Gold EcoVadis, 70/100 en matière d'éthique des affaires (Top 2 % des ESN).

Diffusée aux nouveaux salariés à leur arrivée au sein de Synchrone, la Charte éthique est par ailleurs disponible en téléchargement sur le portail collaborateur MySynchrone.

Mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte professionnelle

1 Charte lanceur d'alerte professionnelle

5 référents nommés au sein de l'UES

1 Engagement sur la confidentialité et la protection des données

CHARTRE LANCEUR D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Synchrone a entériné le 15 mai 2023 sa Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle au sein de l'UES Synchrone, suite à une information et une consultation du CSE le 11/05/2023.

Elle entérine la mise en place d'un dispositif d'alerte permettant de signaler en toute sécurité et confidentialité des informations portant sur tout crime, délit, menace, préjudice ou violation d'un engagement international de la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement.

A ce titre, cette charte propose une procédure d'alerte concrète et formelle dans deux domaines :

- **Domaines économiques et financiers** : fraude (notamment fiscale), vol, escroquerie, abus de biens sociaux, blanchiment, délit d'initié, non-respect du code de conduite anticorruption (faits de corruption, trafic d'influence, manquement aux règles encadrant les cadeaux et invitations, pratiques anticoncurrentielles ou encore l'atteinte à la sécurité de l'information).
- **Domaines de la protection des personnes, de la santé, de la sécurité et de l'environnement** : Atteintes graves aux droits et à la protection des personnes (discrimination, harcèlement moral ou physique, travail forcé, atteinte à la liberté syndicale), atteintes graves à la protection des données personnelles (fuite de données de grande ampleur), atteintes graves à l'environnement faisant courir un risque majeur ou un préjudice grave (pollution).

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT ET RÉFÉRENTS

Le lanceur d'alerte doit effectuer son signalement uniquement par écrit à l'adresse mail suivante : **alerprofessionnelle@synchrone.fr**

5 référents ont été nommés au sein de l'UES, ils sont destinataires des e-mails envoyés à l'adresse électronique dédiée :

- La Directrice des Ressources Humaines
- Le Responsable des affaires sociales
- La Responsable HRBP
- La Référente Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- La Responsable Risque et Conformité Client

En cas de problématique liée à harcèlement sexuel ou à des agissements sexistes, l'alerte sera transmise sans délai au référent désigné par la Direction.

Les Référents s'engagent à **signer une obligation de confidentialité renforcée**. Ils assurent un traitement neutre et objectif de l'information. Ils vérifient les faits signalés et veillent à ce que les mesures d'enquête soient lancées et les mesures d'assistance mise en œuvre.

Ils s'engagent par ailleurs à ne pas utiliser les données à des fins détournées, à assurer leur confidentialité, à respecter la durée de conservation limitée des données et à procéder à la destruction ou à la restitution de tous les supports manuels ou informatisés de données à caractère personnel au terme de leur prestation.

CONFIDENTIALITÉ, TRAITEMENT ET CONSERVATION DES DONNÉES LIÉES AUX ALERTES PROFESSIONNELLES

Par ailleurs, la Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle précise la confidentialité, le traitement et la conservation des données liées aux éventuelles alertes professionnelles.

Ainsi, l'alerte est traitée de façon confidentielle afin d'éviter toute discrimination du lanceur d'alerte ou tout préjudice le concernant.

Il est interdit de rendre public les faits et l'identité des personnes et organismes sujets de l'alerte.

Les éléments qui permettraient d'identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués qu'avec son consentement sauf à l'autorité judiciaire lorsque les Référents sont dans l'obligation de dénoncer les faits au juge. Dans ce dernier cas, le lanceur d'alerte est informé de cette divulgation à l'autorité judiciaire à moins que cette information risque de compromettre la procédure judiciaire.

De même, les éléments de nature à identifier la personne mise en cause ne peuvent être divulgués qu'une fois établi le caractère fondé du signalement.

Toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données sont prises par les personnes habilitées.

Synchrone s'assure de plus que **seules les informations pertinentes et nécessaires au regard des finalités du traitement sont collectées**, dans le cadre de la collecte de données personnelles relatives aux collaborateurs impliqués dans un signalement.

Cela concerne notamment :

- L'identité, fonctions et coordonnées du lanceur d'alerte ;
- L'identité, fonctions et coordonnées des personnes faisant l'objet d'une alerte ;
- L'identité, fonctions et coordonnées des personnes intervenant dans le recueil ou dans le traitement de l'alerte ;
- Les faits signalés ;
- Les éléments recueillis dans le cadre de la vérification des faits signalés ;
- Le compte rendu des opérations de vérification ;
- Les suites données à l'alerte.

Il est précisé au sein de la Charte que toutes les personnes concernées par le traitement d'un signalement disposent de droits relatifs à leurs données (droits d'accès, de rectification, d'effacement) ainsi que de droits relatifs au traitement de leurs données (droit de limitation), sous réserve des conditions particulières prévues par la réglementation applicable. Elles peuvent exercer ces droits et adresser toute demande relative à la protection de leurs données personnelles à notre Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : **privacy@synchrone.fr**.

Enfin, les données relatives à une alerte n'entrant pas dans le champ du dispositif seront détruites sans délai.

Lorsqu'aucune suite n'est donnée à une alerte rentrant dans le champ du dispositif, les données seront détruites dans un délai de 2 mois à compter de la clôture du dossier.

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou contentieuse est engagée à l'encontre d'une personne mise en cause ou de l'auteur d'une alerte abusive, les données relatives à l'alerte peuvent être conservées sous forme d'archives intermédiaires jusqu'au terme de la procédure ou de la prescription des recours à l'encontre de la décision.

Les données peuvent être conservées plus longtemps, en archivage intermédiaire, lorsque Synchrone en a l'obligation légale.

À l'issue de ces délais, les données sont supprimées de façon sécurisée et définitive.

COMMUNICATION DE LA CHARTE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Dès sa mise en application, la Charte a été publiée sur le portail collaborateur de l'UES Synchrone afin de permettre à l'ensemble des salariés de la consulter librement. Elle fait par ailleurs l'objet d'une mention dans le livret d'accueil remis aux nouveaux arrivants et le Règlement Intérieur de l'UES SYNCHRONE rappelle l'existence du dispositif de protection du lanceur d'alerte.

En outre, la Charte est affichée dans les locaux de la société afin de permettre une accessibilité aux personnes susceptibles de l'utiliser.

A destination des parties prenantes externes, la Charte est accessible publiquement sur le site Web de Synchrone, dans la section « Nos documents RSE structurants » de la [page dédiée à la Responsabilité Sociétale et Environnementale de Synchrone](#).

Formation et sensibilisation

1 campagne de sensibilisation ciblée

Un programme en **6** items phares

75 % de collaborateurs déjà sensibilisés et certifiés

Synchrone a mis en place une campagne de sensibilisation à la sécurité anti-corruption et loi *Sapin II* à destination de tous les collaborateurs susceptibles d'avoir un lien sur le sujet ou une capacité d'action pouvant légitimer une corruption (Manager, commerce, paye, RH, Finance, etc.).

Cette campagne a fait l'objet de communications et de relances spécifiques par e-mail auprès des populations cibles, afin d'assurer un taux de formation optimal en fin d'année.

La campagne choisie était proposée par *Lawpilots*, l'un des partenaires de formation e-learning de Synchrone.

75 % des collaborateurs ciblés ont réalisé le programme et obtenu un certificat de suivi et de réussite à la formation fin 2023.

Programme de la campagne de sensibilisation à la sécurité anti-corruption et loi Sapin II



Anti-corruption et loi Sapin II

Juste un petit cadeau ou la promesse d'un poste intéressant ? La corruption est partout. Grâce à notre e-learning innovant, votre personnel apprend quelles sont les principales bases juridiques pour des relations d'affaires honnêtes et comment bien gérer les invitations et les cadeaux.

La prévention de la corruption expliquée simplement

Dans le milieu des affaires, les avantages tels que les cadeaux et les invitations servent avant tout à initier et entretenir des relations commerciales. Après tout, qui n'aime pas recevoir de cadeaux ? Malheureusement, beaucoup en profitent pour essayer de peser sur de futures décisions. Notre module d'e-learning sur la prévention de la corruption forme vos équipes en seulement 15 minutes et les prépare à des relations d'affaires fructueuses et conformes au droit. Au travers de jeux de dialogue, d'éléments interactifs, de vidéos explicatives et d'anecdotes, nous favorisons une prise de conscience des enjeux de conformité qui s'ancre au plus profond de la mémoire. Donnez à vos collaborateurs les armes pour lutter contre la corruption et protégez ainsi votre entreprise de lourdes amendes et d'un déficit d'image.

Le contenu pédagogique en bref

- Qu'est-ce que la corruption et comment gérer les avantages ?
- Comment éviter les pressions ?
- Que sont des avantages réguliers et comment les empêcher ?
- Comment faire pour refuser des avantages ?
- Comment savoir si une prestation et sa contrepartie sont appropriées ?
- Quelles sont les conséquences en cas d'accusations de corruption ?



← Exemple de certificat obtenu par un collaborateur de l'UES

Un plan d'actions sur-mesure pour sécuriser l'information et protéger les données

Plan d'actions 2023

150 actions réalisées pour atteindre les objectifs de la road map

40% d'incidents sécurité en moins par rapport à 2022

Suite à une analyse des risques approfondies, et dans le cadre du maintien et de l'amélioration continue de l'efficacité et de la robustesse de son Système de management de la Sécurité de l'Information, Synchrone a déployé en 2023 un plan d'actions complet, tant sur les aspects de sécurité de l'information, de la cybersécurité que de protection des données personnelles.

Ce plan d'actions comprenait notamment les actions phares suivantes :

- Resensibilisation des fonctions internes aux enjeux de la Sécurité IT
- Exclusion des connexions depuis l'étranger pour Office 365
- Déploiement de la double authentification (MFA) pour les fonctions critiques, et étendue en septembre sur tous les collaborateurs du siège social
- Evolution de la politique de mot de passe : plus complexe pour moins de renouvellement
- Evolution du VPN Global Protect, encore plus sécurisé pour les connexions à distance (télétravail)
- Mise en place d'une sauvegarde externalisée
- Mise en place d'une nouvelle gouvernance et d'un plan de (re)mise en conformité RGPD
- Mise en place de la revue des droits ERP/Finance, BI et utilisateurs
- Refonte du PCA/PRA – toujours en cours
- Mise en place d'une nouvelle classification des mails et documents (C3-Confidentiel, C2-Restreint...) toujours en cours

Synchrone upgrade son niveau de conformité RGPD

Réponses formulées pour **100 %** des demandes d'exercice de droit

Nomination d'un **DPO expert** et désignation auprès de la CNIL

Une feuille de route **2023** structurée et efficiente

Disposant d'un programme de conformité répondant à ses obligations en tant que Responsable de Traitement (RT) et Sous-Traitant de ses clients, Synchrone a souhaité renforcer en 2022 sa politique et sa gestion en termes de protection des données et de conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Elle s'est ainsi attachée à sélectionner un prestataire dédié afin d'assurer la fonction de DPO (Data Protection Officer). Elle a en ce sens réalisé un benchmark des prestataires identifiés pouvant répondre de manière optimale à ce besoin. Suite à cette étude approfondie, Synchrone a décidé de confier la fonction de DPO à la société de conseil spécialisée en protection des données personnelles *DPO CONSULTING*.



Créée en 2015, *DPO CONSULTING* a pour objet d'accompagner les organisations de toutes tailles et tous secteurs dans la mise en conformité de leurs traitements à la réglementation.

1^{er} DPO externe de France, elle possède plus de **600 références clients** et est présente dans **10 pays** et **60 secteurs d'activités**. Ces atouts ont guidé le choix de Synchrone, qui souhaitait confier la protection de ses données à une prestataire reconnue pour son expertise et son efficacité.

Synchrone a ainsi contracté avec *DPO CONSULTING* dans le cadre d'un « Pack Premium », dédié aux entreprises pour lesquelles la protection des données personnelles est un enjeu majeur.

***DPO CONSULTING* assiste ainsi Synchrone dans la totalité des aspects de sa conformité au RGPD, allant même au-delà des missions requises par le règlement.**

En tant que Data Protection Officer, il appartient donc à compter de fin 2022 à *DPO CONSULTING* de veiller à la conformité au RGPD de Synchrone en parfaite coordination avec la Directrice de la Transformation en interne.

Les tâches confiées à *DPO CONSULTING* :

- Tenir l'inventaire des traitements mis en œuvre par Synchrone en qualité de responsable de traitement et de sous-traitant ;
- Documenter la conformité des traitements mis en œuvre par Synchrone ;
- Informer et conseiller les équipes métiers sur la conformité des traitements en cours ;
- Informer et conseiller les équipes métiers sur la conformité des nouveaux traitements en veillant à la bonne application du principe de protection des données dès la conception et par défaut ;
- Dispenser les conseils adéquats sur les études d'impact sur la vie privée ;
- Être le point de contact et interlocuteur privilégié de l'autorité de contrôle (la CNIL) et gérer toute demande émanant de ladite autorité ;
- Être le point de contact des personnes concernées et assurer la bonne gestion des demandes d'exercice de droits, de réclamations et de requêtes formulées par des personnes concernées par les traitements mis en œuvre par Synchrone, en assurant leur transmission aux équipes métiers intéressées et en apportant conseil à ces dernières dans la réponse à fournir ;
- Vérifier régulièrement la conformité de Synchrone à ses obligations au titre du RGPD et alerter Synchrone de tout manquement ainsi constaté, en veillant à conseiller Synchrone sur les mesures à prendre pour y remédier ;
- Sensibiliser le personnel (e-learning) ;
- Effectuer une veille en matière de protection des données.

A l'issue de cette contractualisation, *DPO CONSULTING*, en relation avec la Directrice de la Transformation et de la Performance Synchrone (agissant en tant que pilote du contrat et de la planification de la conformité), a défini la feuille de route Conformité RGPD 2023.

FEUILLE DE ROUTE CONFORMITÉ RGPD 2023

Synchrone a déployé sa feuille de route 2023 conformité RGPD dès début janvier.

Désignation officielle d'un DPO auprès de la CNIL	Janvier 2023
Audit des services internes sur la protection des données (17 interviews)	Février – Mars 2023
Mise à jour du registre des Traitements du Responsable de Traitement	Mai 2023
Rédaction des Annexes RGPD traitement dans l'UE et traitement hors UE	Mai 2023
Restitution de l'audit et proposition du plan d'action	Juin 2023
Refonte et complétude du registre des Traitements en tant que Sous-Traitant	Juin 2023
Sensibilisation des collaborateurs / nouveaux collaborateurs (réalisation et réussite)	Action hebdomadaire
Procédure de gestion des données à des fins de sollicitation commerciale	Juillet 2023
Procédure Privacy by Design (point de contrôle de protection des données à vérifier) pour chaque nouveau projet	Juillet 2023
Référentiel de durée de conservation des documents RH	Octobre 2023
Consolidation d'un seul « engagement de confidentialité des DCP » de nos salariés	Novembre 2023
Analyse et arbitrage du traitement des extraits de casiers judiciaires imposés par nos Clients	Novembre 2023
Mise en place du registre des exercices de droits	Décembre 2023
Contrôle et (re)mise en conformité du site web Synchrone	Décembre 2023

FOCUS SUR 4 ACTIONS CLÉS

Désignation officielle d'un DPO auprès de la CNIL

La désignation officielle de DPO Consulting (branche Sud Est) en tant que Délégué à la Protection des Données de Synchrone a été réalisée au mois de janvier, et entérinée par la CNIL le 1^{er} février 2023.

Audit des services internes sur la protection des données

DPO Consulting a audité l'ensemble des services internes de Synchrone au cours des mois de février et mars 2023, procédant à l'interview de 17 Responsables et Opérationnels Métiers.

Ces audits ont permis à *DPO Consulting* de fournir en juin 2023 à Synchrone une restitution complète des forces et axes d'optimisation de la protection des données au sein de l'entreprise, ainsi qu'un plan d'action en conséquence.

Mise en place du registre des exercices de droit

Depuis 2018 et conformément à l'Article 17 du RGPD, Synchrone a toujours répondu aux différents exercices de droit à la suppression ou à la consultation des données qu'elle collecte dans le cas de son activité, avec un process complet et rigoureux mais sans consignes pas ses demandes dans un registre dédié.

Depuis fin 2023, Synchrone a mis en place ce registre reprenant l'antériorité des demandes d'exercices de droit formulées dans l'année et partagé entre les Métiers concernés par ces demandes (90% liées au processus recrutement), le DPO et la Coordinatrice interne.

Contrôle et (re)mise en conformité du site Web Synchrone

Dans un souci de conformité absolu, Synchrone a souhaité (re)contrôler avec son nouveau DPO la conformité du site Internet de la société qui avait été totalement repensé et refondu l'année précédente.

Avec **une politique « 0 cookie » et une volonté de transparence absolue dans le traitement des données** du processus de recrutement lié à la partie « Carrière » du site, quelques derniers ajustements ont été réalisés en fin d'année sur la Privacy du site pour se conformer parfaitement aux exigences du RGPD, se positionnant même « au-delà » des pratiques de places.

Formation et sensibilisation

82 % des salariés sensibilisés aux Essentiels de la Sécurité IT

99 % des salariés sensibilisés au RGPD

9 nouvelles « capsules » de formation thématiques

3 modules trimestriels

FORMATION DES SALARIES

Accompagnée par Terranova Security, leader dans le secteur de la sensibilisation à la sécurité et de la formation assistée par ordinateur et partenaire Microsoft, Synchrone sensibilise régulièrement ses collaborateurs au travers de formations et de modules d'informations.

A cet effet, et depuis plusieurs années, tout nouveau salarié doit obligatoirement réaliser 2 formations de base, « Les Essentiels de la sécurité » et « RGPD » sanctionnées par une évaluation des acquis regroupant les items suivants :

- Protéger les informations sensibles
- Catégories d'information
- Menaces courantes visant l'information
- Création de mots de passe robustes
- Sécurité du courriel
- Repérer une tentative d'escroquerie
- Naviguer sur le Web en toute sécurité
- Cybermenaces
- Pratiques Internet sécuritaires
- Sécurité au bureau
- Travailler en déplacement
- Principes du règlement RGPD
- Obligations et responsabilités des responsables de traitement
- Droits des personnes

A noter, en 2023 : 82 % des salariés ont été sensibilisés aux Essentiels de la Sécurité IT et 99 % au RGPD.

En 2023, Synchrone a formalisé sur une road map à 4 ans, un programme de formation ambitieux afin d'optimiser encore le niveau de connaissances et de compétences de ses collaborateurs en matière de sécurité de l'information.

Pour l'année 2023, Synchrone a renforcé son programme de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs de l'UES Synchrone, en intégrant 9 nouveaux modules trimestriels, dont 6 proposés au 1er semestre 2023 :

T1 2023 - Formations obligatoires

- BYOD
- Compromission de courriers électroniques professionnels
- Ingénierie sociale

T2 2023 - Formations obligatoires

- Sécurité physique
- Logiciels malveillants
- Usurpation d'identité

T3 2023 - Formations obligatoires

- Rançongiciel
- Hameçonnage
- Risques liés aux réseaux Wi-Fi ouverts

Concernant les populations pour lesquelles des formations spécifiques sont nécessaires, Synchrone a formalisé un programme de formation sur 3 ans basé sur :

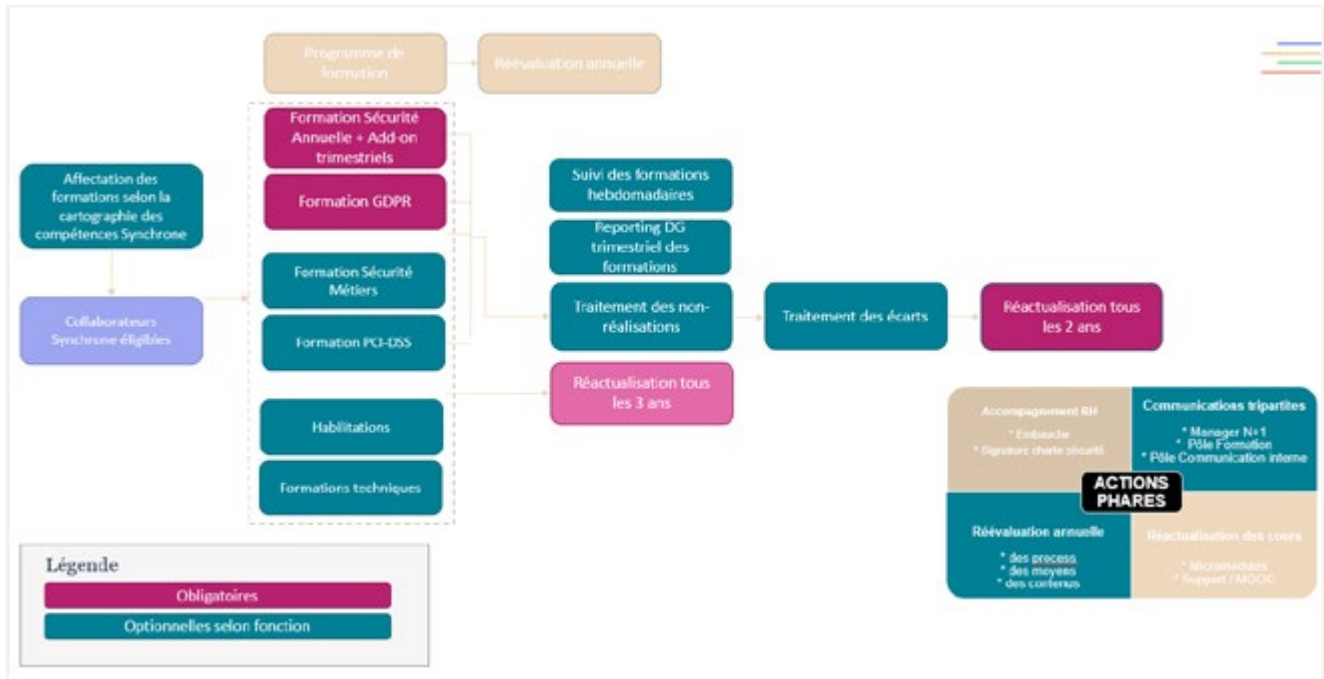
- Une identification des collaborateurs Synchrone qui doivent suivre une formation adaptée à leur Métier
- Une indication des contenus et des dispositifs
- Une formation organisée par round trimestriel

Les populations ciblées par ce dispositif spécifique :

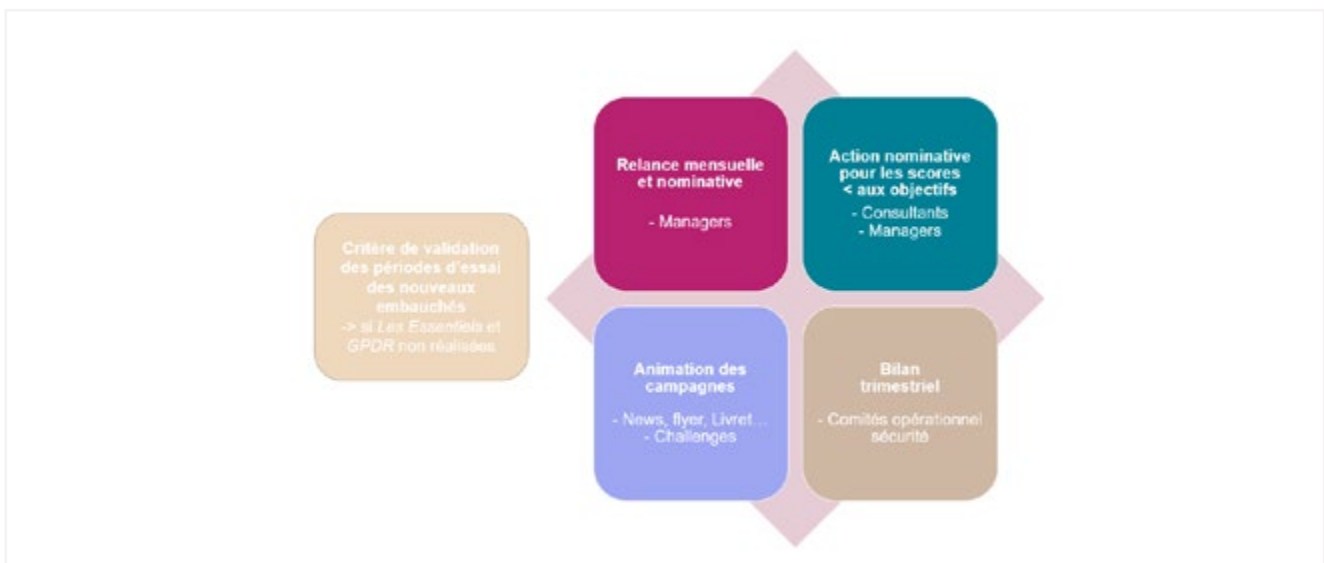
- Managers/Chefs de projet, Administrateurs, Développeurs,
- Consultants traitant des données des cartes de paiements (PCI-DSS),
- Consultants intervenant sur des missions comportant des habilitations (électrique, circulation voie, etc.),
- Consultants nécessitant une montée en compétences sur une technologie ou une méthodologie « technique » (Checkpoint, Fortinet, ISO, ITIL, etc.).

Une revue du processus de formation a ainsi été réalisée, ainsi que du process de suivi et de contrôle de la réalisation du programme de formation à la sécurité de l'information.

Processus 2023 de formation à la sécurité de l'information :



Principales mesures de suivi et contrôle 2023 du programme de formation sécurité :



SENSIBILISATION DES SALARIÉS

Synchrone a poursuivi en 2023 ses actions de sensibilisation auprès des salariés de la société, par le biais d'e-mails trimestriels et de l'affichage au sein de ses locaux, mais aussi en proposant une campagne de communication e-mail événementielle dans le cadre du Cybermoi/s.

Sensibilisation e-mail trimestrielle

Synchrone a ainsi proposé quatre e-mails de sensibilisation à ses salariés sur des thèmes clés, plus particulièrement destinés à ses consultants en mission auprès de clients de la société.

T1 | 06/03/2023 : Bonnes pratiques en matière de sécurité en mission | Quelques rappels

T2 | 15/05/2023 : Messagerie client et pièces-jointes | Usages et recommandations

T3 | 26/07/2023 : Télétravail & Déplacements | Règles essentielles à respecter

T4 | 16/11/2023 : Messagerie client et pièces-jointes | Usages et recommandations

Communication e-mail de sensibilisation sécurité | T4 2023

synchrone | Change is a collective game

Bonjour,

Comme vous le savez, la cybersécurité constitue un enjeu majeur pour la plupart de nos clients.

Nous vous rappelons que la plupart d'entre eux (notamment BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Natixis, etc.) continuent de renforcer leurs mesures de sécurité : blocage des ports USB, détection des fuites de données, suivi des transferts et impression de documents, etc.

Chez nombre d'entre eux, l'envoi de documents par e-mail (pièces-jointes) à l'extérieur du groupe n'est plus possible. Tout envoi d'e-mail y est désormais consigné, et le contenu de ces messages analysé, afin de prévenir les fuites de données.

Si pour des raisons opérationnelles légitimes, vous devez cependant **faire parvenir une pièce-jointe** en dehors du groupe (relation fournisseurs, comité de pilotage, etc.), nous vous invitons à **en référer à votre responsable client** pour connaître la bonne démarche à appliquer.

De manière générale, soyez vigilant concernant l'utilisation de votre messagerie client en appliquant les règles suivantes :

- N'envoyez **pas de pièce jointe ou de données liées à votre mission** à l'extérieur du groupe sans autorisation écrite du client.
- Soyez attentif lors du **traitement des e-mails contenant des pièces-jointes ou des liens**.
- Soyez vigilant lors de la réception d'e-mails provenant d'un expéditeur non identifié.
- Mettez à jour vos **mots de passe** régulièrement.

Merci pour votre vigilance.

Le Pôle Sécurité
pole.securite@synchrone.fr

synchroneSSI | BUREAU VERITAS Certification | La Sécurité est l'affaire de chacun.

Campagne « Cybermois »

A l'occasion du Cybermoi/s, événement coordonné par l'ANSSI consacré à la sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité et à la protection des usages numériques, Synchrone a proposé en octobre 2023 une campagne de sensibilisation en quatre e-mails, diffusés à l'ensemble des salariés :

06/10/2023 | Cybermalveillance 1/4 - Les bonnes pratiques à adopter sur vos mots de passe

13/10/2023 | Cybermalveillance 2/4 - Réagir face à un vol de données

20/10/2023 | Cybermalveillance 3/4 - Réagir face à l'hameçonnage

27/10/2023 | Cybermalveillance 4/4 - Sécuriser ses usages Pro et Perso

Cette campagne avait vocation à sensibiliser sur les risques majeurs liés aux usages numériques et à proposer des conseils et bonnes pratiques en termes de sécurité numérique.

Affichage dans les locaux

Synchrone a enfin poursuivi ses actions de prévention via l'affichage au sein de la totalité des sites de la société de son Mémo Sécurité RGPD, mis à jour en juillet 2023 suite à la nomination du nouveau RSSI Synchrone, et de sa fiche 10 Gestes sécurité à adopter au quotidien.

Renouvellement de la certification ISO 27001

Périmètre
Groupe

3 sites : Paris,
Aix-en-Provence, Lyon

4 points forts identifiés
au niveau national

PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

En juillet 2023, Synchrone a été auditée par Bureau Veritas dans l'objectif de renouveler sa certification ISO 27001, détenue sur le périmètre « Système de management de la sécurité de l'information dédié à son offre de conseil et aux activités associées : Avant-vente et delivery, commerce, communication marketing et formation ».

Cet audit a été réalisé sur les trois sites principaux de la société, couverts par le périmètre géographique de la certification :

Le planning de l'audit :

- Lundi 24/07 et mardi 25/07 à Paris
- Mercredi 26/07 à Lyon
- Jeudi 27/07 et vendredi 28/07 à Aix-en-Provence

Parmi les activités / sujets audités :

- Stratégie, objectifs de sécurité et leadership
- Gestion des risques
- Gestion des actifs, gestion des licences, de la documentation et des enregistrements
- Gestion de la continuité d'activité
- Gestion des incidents
- Sécurité des communications et des réseaux, cryptographie, contrôle d'accès
- Sécurité des opérations – exploitation
- Sécurité physique
- Sécurité dans les RH, formation, gestion des compétences
- Sécurité dans les projets de développement
- Monitoring, gestion de l'efficacité et de la performance du SMSI

POINT FORTS ET CONCLUSION D'AUDIT

Lors de la réunion de clôture de l'audit, qui a eu lieu le 28 juillet 2023, l'auditeur de Bureau Veritas a relevé les points forts suivants concernant le Système de management de la sécurité de l'information de Synchrone au niveau national :

- Une prise en compte exhaustive et efficace des exigences liées à la sécurité de l'information des clients dans les centres de services, permettant de fournir un service adapté aux enjeux SSI
- Une implication forte et la mobilisation de vecteurs multiples de sensibilisation pour obtenir un haut niveau d'implication des collaborateurs et des sous-traitants
- Une efficacité quant à la mise en conformité RGPD, tant sur les moyens utilisés, la gestion des compétences que le suivi associé, démontrant une implication forte sur la prise en compte et l'application de la protection des données personnelles
- La volonté de maîtriser la sécurité de l'information et d'avoir la capacité d'agir de manière optimale en toutes circonstances, qui est démontrée par la mise en place d'exercices de gestion de crise

En conclusion, Bureau Veritas a confirmé que le SMSI de Synchrone correspondait majoritairement aux attentes de la Norme, et qu'il existait une véritable implication de l'équipe et une réelle culture de l'amélioration continue. Un avis favorable a été rendu pour le renouvellement de la certification après validation des plans d'actions pour les non-conformités mineures relevées durant l'audit.

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT

Synchrone s'est vue délivrée un nouveau certificat ISO 27001 en date du 27 juillet 2023.

Le renouvellement de la certification porte sur l'ensemble du périmètre audité « Système de management de la sécurité de l'information dédié à son offre de conseil et aux activités associées : Avant-vente et delivery, commerce, communication marketing et formation » et sur ses trois sites principaux, Aix-en-Provence, Paris et Lyon.



Engagements de nos fournisseurs en matière d'éthique des affaires

Une place prépondérante à l'Éthique dans notre Charte Achats Responsables

1 Charte Ethique & Achats Responsables

5 engagements éthiques forts de Synchrone

Une signature requise par tous les fournisseurs en **2023**

Synchrone a œuvré la définition d'une nouvelle Charte éthique à destination de ses fournisseurs et prestataires, renommée Charte Ethique & Achats Responsables.

Cette charte est portée par une ambition d'amélioration et de performance continue de sa politique RSE et plus spécifiquement de deux prioritaires : la diminution de son empreinte environnementale et une relation fournisseurs/prestataires encore plus éthique et responsable.

Plaçant le respect des valeurs d'éthique au cœur de son processus achat et de ses relations fournisseurs, la Charte Ethique & Achats Responsables reprend, au sein des engagements de Synchrone, 5 principes forts :

- Lutte contre la corruption
- Confidentialité des données
- Cadeaux et invitations
- Conflits d'intérêts
- Droit de la concurrence

Par le biais de cette Charte, Synchrone attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent à ses côtés sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables, et notamment à lutter contre la fraude et la corruption.

LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à rester vigilants et appliquer strictement les normes d'éthique et de conformité applicables à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Plus particulièrement, ils veillent à :

- Ne pas se positionner en situation de conflit d'intérêt et en tirer profit
- Ne pas participer à des opérations de blanchiment d'argent
- Ne pas pratiquer d'acte de corruption

Enfin, la Charte Ethique & Achats Responsables met en lumière **la procédure de signalement en place au sein de Synchrone, permettant à l'ensemble de ses fournisseurs et prestataires de signaler tout soupçon de manquement aux engagements précisés dans la présente Charte**, en matière de :

- Corruption
- Pratiques anticoncurrentielles
- Conflits d'intérêts
- Pratiques financières/bancaires/comptables inappropriées
- Confidentialité
- Droits de propriété intellectuelle
- Travail des enfants/travail forcé/droits humains
- Harcèlement/discrimination
- Santé, sécurité et hygiène au travail
- Problèmes environnementaux
- Sécurité de l'information
- Protection des données à caractère personnel

Ainsi, afin de débiter ou de poursuivre une relation commerciale avec Synchrone, chaque fournisseur ou prestataire se doit de signer cette charte. Ainsi, nos fournisseurs et prestataires s'engagent notamment, en signant cette charte, à rester vigilants et appliquer strictement les normes d'éthique et de conformité applicables à l'ensemble de leurs collaborateurs.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CHARTE

Finalisée en 2022, la Charte Ethique & Achats Responsables est entrée en vigueur en 2023 pour l'ensemble des prestataires et fournisseurs Synchrone. Leur adhésion par signature sera obligatoire pour initier une relation contractuelle ou faire perdurer une relation déjà existante.

A ce titre, le document a été rendu public sur le Site Web de Synchrone, sur lequel il est téléchargeable. Par ailleurs, il a été soumis pour signature à l'ensemble des fournisseurs et prestataires de Synchrone par le biais de la solution de signature électronique DocuSign.

A la fin 2023, 60 % des fournisseurs ciblés ont déjà signé la nouvelle Charte.

Une nouvelle évaluation de nos fournisseurs sur leur niveau de conformité Loi Sapin II

1 Questionnaire
Sapin II

6 thèmes clés
d'évaluation fournisseur

Une évaluation obligatoire pour
tous les fournisseurs
en 2023

Synchrone a décidé de soumettre ses fournisseurs à une évaluation de leur niveau de conformité Loi Sapin II. Elle s'est ainsi attelée à sa diffusion au 1^{er} semestre 2023, puis en début de chaque année civile par le biais de la plateforme *Provigis*.

Le Questionnaire RSE Sapin II vise notamment à déterminer la conformité et la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Risques liés à l'activité et cartographie
- Code de Conduite et formation des collaborateurs
- Politiques et procédures de lutte anti-corruption
- Dispositif d'alertes internes
- Conformité des comptes
- Intégrité des tiers
- Cas de condamnation

Ce questionnaire est monitorité, depuis son entrée en vigueur en 2023, selon la même méthodologie que le Questionnaire RSE Synchrone.

Questions de premier rang du Questionnaire RSE Sapin II Synchrone :

- Avez-vous mis en place un recensement des risques liés à votre activité ?
- Votre organisation dispose-t-elle d'un code de conduite ?
- Votre société propose-t-elle des formations à ses employés (notamment dans les fonctions commerciales, achats, finance) sur le code de conduite et sa mise en œuvre ?
- Votre organisation dispose-t-elle d'une personne responsable de la Compliance ?
- Votre organisation dispose-t-elle de politiques écrites assorties de procédures couvrant spécifiquement la lutte anti-corruption (cadeaux, invitations, sponsoring, notes de frais...) ?
- Avez-vous mis en place un dispositif d'alertes internes ?
- Les comptes de votre société sont-ils audités ou validés par un conseil extérieur ?
- Avez-vous connaissance qu'un Agent public détienne des parts, des intérêts financiers ou occupe une fonction de direction dans votre société ?
- Procédez-vous à un contrôle de l'intégrité de vos tiers clients, fournisseurs, intermédiaires commerciaux ?
- Les tiers concernés vont-ils être en relation avec des Agents publics dans le cadre des prestations sous traitées ?
- Y a-t-il eu des cas de condamnation de la société ou de ses dirigeants dans les 3 dernières années ?

Notre conformité en tant que fournisseur

100 % de conformité sur
les documents
légaux requis

80.64 %
de scoring RSE

Médaille Tiers
Responsable **Gold**

Jusqu'alors Synchrone était détentrice de la médaille Fournisseur Responsable Silver *PROVIGIS*, qui atteste de l'attention portée par l'entreprise à la conformité légale et RSE de la documentation partagée à ses clients.

Synchrone renforce encore son niveau de conformité fournisseur et d'engagements vis-à-vis de ces clients, en décrochant au 1^{er} semestre 2023 la **Certification Gold *PROVIGIS***, par son propre engagement d'Acheteur Responsable dans le suivi de ses fournisseurs et sous-traitants.

A noter, Synchrone est en conformité totale sur l'ensemble des documents légaux requis par *Provigis*, et détient un score de 25/31, soit 80,64 % au questionnaire RSE proposé par ce tiers de collecte probatoire de renom.

Certificat **Provigis**



Nous soussignés, **Provigis SAS**, agissant en qualité de tiers de confiance, attestons par le présent certificat que :
La société **SYNCHRONE**, (SIREN : **438313843**) dont le siège social est situé **405 Avenue Gallée - 13799 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3** a obtenu la **médaille Tiers Responsable Gold** dans le cadre du programme de médailles Provigis.

La **médaille Tiers Responsable Gold** atteste que la société **SYNCHRONE** détient une documentation évaluée par Provigis conforme (Kbis, URSSAF et questionnaire standard RSE) et est engagée dans une démarche Acheteur Responsable de suivi de ses fournisseurs et sous-traitants.

Ladite documentation est valable pour l'année civile en cours, **jusqu'au 31/12/2023**.

A Paris
Signé Rémi LENTHERIC,
Directeur de Provigis SAS

La société déclare expressément que la délivrance du Certificat Provigis ne vaut nullement certification d'état.
Les documents transmis par la société sont contrôlés par PROVIGIS conformément aux dispositions contractuelles conclues avec le Client de la société, PROVIGIS n'est nullement garante de leur authenticité.

PROVIGIS - SAS au capital de 700 000 Euros - RCS Paris 431 960 251 - 4 boulevard Diderot - 75012 PARIS - www.provigis.com

ACHATS RESPONSABLES

Un engagement renforcé

Portée par une ambition d'amélioration et de performance continue, Synchrone place l'éthique et les achats responsables au cœur de sa stratégie RSE. Fin 2022, elle se dote d'une nouvelle gouvernance en la matière et rédige une Politique Achats durables et numériques responsables, inscrite au cœur de trois référentiels de renom. Elle y intègre un plan d'action concret pour 2023, associé à de nouveaux process, outils et indicateurs qui en permettront le pilotage et le succès.

Ethique et Achats responsables

- Lutte contre la corruption
- Achats responsables
- Engagement et évaluation fournisseurs
- Implication dans l'économie solidaire

Cinquième axe de sa politique, les items clés de son engagement sont la lutte contre la corruption, le déploiement et le suivi d'une politique et d'un process d'achats responsables, l'adhésion, l'engagement et l'évaluation de ses fournisseurs et enfin, l'implication dans l'économie solidaire.

Afin d'assurer le cadrage et le déploiement efficient de ces engagements, la Direction de Synchrone a intégré les fonctions Achats de l'entreprise au sein de la nouvelle gouvernance RSE, qui réunit stratégiquement différentes fonctions transverses de Synchrone.

Matérialisées concrètement dans une lettre de mission, de nouvelles prérogatives ont été données aux fonctions Achats de Synchrone, relatives à sa stratégie RSE. Ainsi, les acheteurs de la société sont amenés dès 2023 à intégrer une forte dimension RSE dans leurs processus métiers, et doivent assurer la performance RSE de leurs achats, dans une logique d'amélioration continue.

Afin de mener à bien ces nouvelles missions, les équipes Achats ainsi que le Responsable Infrastructure Synchrone (en charge des processus achats numériques) ont réalisé fin 2022 un programme de formations dédiées aux « Achats Responsables » ainsi que d'une formation spécifique aux « Achats Numériques Responsables ».

Pour structurer cette démarche, la Direction a notamment désigné un pilote, un médiateur ainsi qu'un correspondant PME. Ces fonctions ont été attribuées à la Responsable RSE, qui, de par son indépendance de la fonction achat opérationnelle, sera la plus à même de guider les échanges et de proposer des solutions pour résoudre d'éventuels litiges commerciaux.

Enfin, des indicateurs ont été choisis en réponse aux objectifs et engagements de Synchrone en matière d'achats durables, de numérique responsable et d'éthique. Ils mesurent les résultats des actions les plus stratégiques ou impactantes de son activité. Ces indicateurs sont suivis annuellement, comparativement sur les trois dernières années civiles et communiqués dans notre rapport développement durable annuel.

FORMATION DE LA FONCTION ACHATS ET INFRASTRUCTURE

Afin de mener à bien leurs nouvelles missions, les responsables Achats et Infrastructure Synchrone (en charge des processus achats numériques) ont bénéficié d'un programme de formations dédiées aux « Achats Responsables » ainsi que d'une formation spécifique aux « Achats Numériques Responsables ».

La Gestionnaire Achats de Synchrone a suivi une formation de deux jours intitulée « Achats Responsables : concilier performance achat et enjeux RSE ».

Grâce au programme riche de cette formation proposée par l'organisme ORSYS, la Gestionnaire Achats a acquis les compétences nécessaires pour définir la nouvelle politique Achats durables et accompagner la mise en œuvre du plan d'action 2023 de Synchrone tout en mettant en place les indicateurs de suivi et de performance.

Les compétences clés acquises :

- Comprendre les enjeux de la démarche RSE et ses conséquences sur les achats
- S'appropriier les référentiels, normes et réglementations, notamment la révision de la norme ISO 20400
- Connaître les outils pour déployer les achats responsables
- Identifier les priorités et définir un plan d'action adapté à son environnement

Au travers des notions clés suivantes et des études de cas associés :

1/ Cerner les implications de la démarche RSE aux achats

- Le référentiel ISO 26000 et les sept questions centrales.
- Impacts du déploiement RSE sur la politique et les stratégies achats.
- Approches achats responsables : achats éco-responsables, équitables, solidaires...
- Les lignes directrices de la norme ISO 20400 « Achats Responsables ».

Etude de cas : Identifier les thèmes traités dans une démarche achats responsables à partir des politiques Achats de plusieurs organisations. Quizz ludique sur les différentes approches de l'achat responsable.

2 / Préparer la démarche : diagnostic et feuille de route

- Cartographier les enjeux et risques RSE par familles Achats et fournisseurs.
- Prioriser selon l'engagement de l'entreprise, les enjeux RSE de la famille d'achats, le fournisseur.

Réflexion collective : Atelier de réflexion : enjeux, risques, critères de hiérarchisation.

3 / Définir le juste besoin et le cahier des charges

- Définir le juste besoin : critères économiques, environnementaux, sociaux et parties prenantes.
- Formuler et intégrer les critères RSE dans le cahier des charges.
- Se familiariser avec l'approche cycle de vie.
- Mettre en œuvre le coût global.

Exercice : Rédiger les clauses d'un achat : intégrer l'approche cycle de vie et l'analyse multicritères. Calcul du coût global.

4 / Evaluer et sélectionner les fournisseurs

- Concevoir un questionnaire d'autoévaluation des fournisseurs.
- Identifier les axes de progrès et instaurer une démarche d'amélioration continue.
- Repérer les fournisseurs engagés RSE : labels, certifications, systèmes de management...
- Déclarer ses engagements dans une démarche de sélection en ligne.

Exercice : Préparer un audit fournisseur.

5 / Sécuriser la relation achat

- Se doter d'une Charte Achats Responsables.
- Définir un code de conduite aux achats : les droits et devoirs des acheteurs.
- Connaître les dix engagements de la Charte Relations Fournisseur Responsables.
- Contractualiser les plans de progrès.
- Mesurer la performance : construire les indicateurs de l'achat responsable.

Mise en situation : Atelier de réflexion sur les actions à entreprendre pour mettre en œuvre les dix engagements.



Parallèlement, les responsables Achats et Infrastructure Synchrone ont bénéficié d'une autre journée de formation dédiée intitulée « S'initier aux achats numériques plus responsables ».

Cette sensibilisation, proposée par l'organisme de formation *MIR* via l'agence *Lucie*, a permis aux deux acteurs des achats numériques de Synchrone de renforcer leurs connaissances dans le domaine, en vue de la mise en œuvre du plan d'action *Supply Chain* responsable et des enjeux et engagements de la société en termes de Numérique Responsable.

Les compétences clés acquises :

- Appréhender les principaux enjeux des achats numériques responsables
- Se repérer dans les principales réglementations et standards à mettre en œuvre sur les catégories du numérique
- Adapter son processus d'achats et sa relation fournisseurs aux enjeux environnementaux et sociaux du numérique
- S'initier à prendre en main l'évaluation des offres et fournisseurs sur les catégories informatiques « équipements »

Au travers des notions clés suivantes et des bonnes pratiques associées :

- Achats et numérique plus responsables : Quels liens ? Quelle imbrication des démarches numériques et achats plus responsables ? Définition, périmètres, intégration dans la démarche numérique responsable et RSE
- Achats & numérique plus responsables : Cadre réglementaire du numérique responsable et volontaire (rappel des principes de la norme ISO 20400, labels, référentiels & acteurs du numérique plus responsable)
- Revue d'un processus d'Achats Responsables et mise en place de leviers de l'économie circulaire spécifique au numérique plus responsable (de la définition du besoin, au suivi de la relation...)
- Bonnes pratiques et actions clés par catégorie d'achat à travers l'introduction de critères RSE (labels du numérique responsable et équivalences) et cas pratiques

Référentiels phares

4 Objectifs de développement durable couverts

2 engagements forts en signant la Charte RFAR et la charte NR

4 principes d'action du Label Numérique Responsable adoptés

Synchrone s'est attachée à analyser les référentiels de renom dans le domaine des achats responsables et du numérique responsable, afin de concevoir sa stratégie et sa Politique Achats durables et numériques responsables sur la base d'engagements et d'objectifs en accord avec ses valeurs et les enjeux majeurs de ses parties prenantes.

Ainsi, la Politique Achats durables et numériques responsables de Synchrone, qui formalise la stratégie de la société en la matière, s'inscrit dans le cadre de trois référentiels phares permettant d'assurer des réponses concrètes aux enjeux et objectifs partagés par son écosystème.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

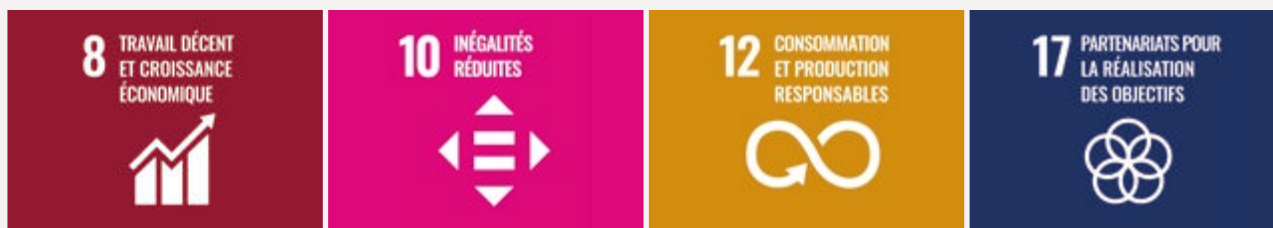


Synchrone a choisi d'inscrire sa Politique Achats durables et numériques responsables dans le cadre de référence des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015.

Ce choix est guidé par le souhait d'inscrire cette politique dans un cadre connu et reconnu, un programme universel pour le développement durable au sein duquel l'ensemble de nos parties prenantes peut et doit s'intégrer.

Au cœur de l'économie française, Synchrone, ses partenaires et prestataires se doivent en effet de mettre en œuvre dès aujourd'hui toutes les actions permettant de répondre à une ambition forte, portée par le Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires et le Ministère de la Transition énergétique, d'éradiquer la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Les **Objectifs de développement durable (ODD) auxquels** la Politique Achats durables et numériques responsables de Synchrone répond sont :



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Établir des modes de consommation et de production durables

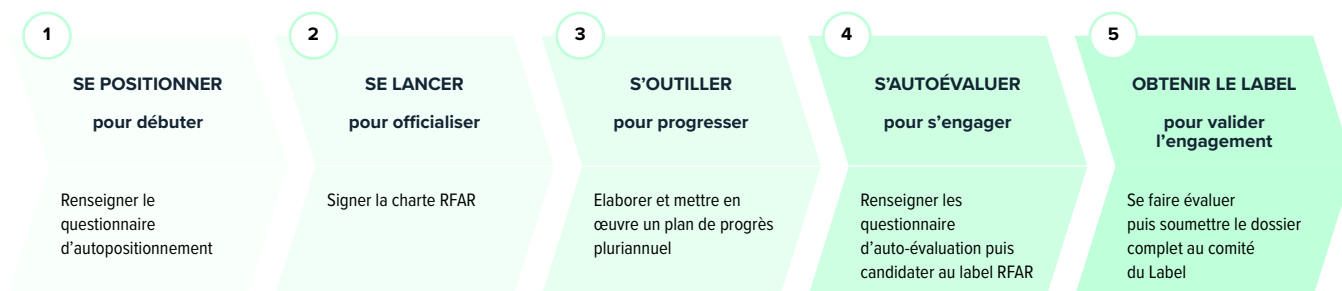
Établir des partenariats multipartites pour tirer parti des interconnexions entre les ODD

LA CHARTE RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES

Nous avons également choisi d'inscrire notre Politique Achats durables et numériques responsables dans le cadre de référence de la charte nationale « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » pilotée par le Médiateur des entreprises du Ministère de l'Economie et des Finances.

Ce cadre permet notamment de nous engager dans une démarche à la fois méthodologique, mais également de progrès dans nos relations avec nos fournisseurs dans le respect des droits et devoirs respectifs.

A ce titre, Synchrone s'est engagée dans un processus en cinq étapes, dont l'aboutissement est la labellisation.



La mise en œuvre de ce processus permet à Synchrone d'atteindre plusieurs objectifs :

- Sécuriser nos processus par une meilleure maîtrise des risques achats responsables en s'appuyant sur un référentiel pragmatique issu de l'ISO 20400
- Structurer notre démarche achats responsables et l'implémenter dans la durée
- Transformer nos pratiques achats au service de la performance globale de l'organisation
- Faciliter et accompagner le dialogue avec nos fournisseurs
- Reconnaître le niveau de professionnalisme des acheteurs
- Embarquer plusieurs directions (RSE, DAF...) autour d'un projet fédérateur, mobilisateur et valorisant pour toutes les parties prenantes
- Protéger l'image de l'organisation, améliorer la marque « employeur » et communiquer sur nos engagements, nos valeurs
- Progresser continuellement grâce à la communauté : c'est une ressource inestimable qui nous guide et qui nous amène toujours plus loin dans la démarche.

En respectant et en mettant en œuvre ces engagements, Synchrone est en mesure de structurer une Politique Achats durables et numériques responsables conduisant à mettre progressivement son organisation dans les conditions d'obtention du Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables ».

A ce titre, nous avons réalisé le questionnaire d'auto-évaluation nous permettant d'être éclairé sur la maturité de notre organisation mise en place, sur nos points forts et les défis à relever.



Prise d'engagement externe :

Au 1^{er} semestre 2023, Synchrone a confirmé son engagement en termes d'achats responsables en devenant signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

Elle s'engage par ce biais dans la conduite de pratiques responsables et éthiques vis-à-vis de ses fournisseurs, en adhérant à cette charte de renommée, pilotée par le Médiateur des entreprises du Ministère de l'Economie et des Finances.

LE LABEL NUMÉRIQUE RESPONSABLE



Le volet « Numérique Responsable » de notre Politique Achats durables et numériques responsables s’inscrit dans la volonté de se labelliser « Numérique Responsable » en 2025.

Ainsi, les principes d’action qui guident notre politique Achats sur cet engagement Numérique Responsable :

- **Favoriser la sobriété et l’allongement de la durée de vie dès la phase d’achat**

Nos achats de produits numériques sont réalisés sur des critères de durabilité des équipements avec des indices de réparabilité et prestation de maintenance et assistance en cas de panne, qui nous permettent d’allonger la durée de vie de tous nos équipements au maximum même au-delà de leur amortissement comptable.

- **Adopter une gestion responsable des logiciels, applications et services distants**

Nous achetons seulement le nécessaire et optimisons l’utilisation des licences ou applications.

- **Adopter une gestion responsable des infrastructures**

Nos achats sur la partie Infrastructure sont systématiquement orientés vers de l’externalisation sur des datacenters à empreinte carbone faible avec des Fournisseurs de cloud français, qui assurent un hébergement des données en France, où le mix électrique est 10 fois inférieur à la moyenne mondiale. Nous réduisons la taille de nos datacenters en favorisant la réutilisation et la mutualisation de nos actifs.

Nous privilégions les achats de logiciels en SAAS afin de réduire au maximum l’empreinte de nos datacenters.

- **Soutenir l’écosystème local qui œuvre pour le NR**

Nous travaillons quand cela est possible avec des acteurs locaux afin de créer une dynamique autour du Numérique Responsable. Nous leur demandons des engagements pour garantir l’impact de nos actions.

De plus, nous intégrons des clauses sociales et environnementales dans nos appels d’offres et contrats en lien avec des services numériques.

Nous choisissons du matériel labellisé, certifié ou disposant d’un critère de performance reconnu.

Nous communiquons régulièrement avec nos fournisseurs afin de les impliquer dans cette démarche.



Prise d’engagement externe :

Parallèlement, Synchrone a entériné son engagement Numérique Responsable en devant signataire de la Charte Numérique Responsable.

Elle s’engage ainsi à rentrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » au sein de son organisation, ainsi que dans une démarche de labellisation NR. Plus particulièrement, elle s’engage à intégrer les principes du numérique responsable dans sa politique d’Achats IT et ses relations avec ses fournisseurs IT.

Enjeux prioritaires

CONSTRUIRE

PRIVILÉGIER

DÉVELOPPER



Synchrone a déployé au premier semestre 2023 sa Politique Achats durables et numériques responsables.

Publiée de manière publique sur son Site Web et diffusée auprès de l'ensemble de nos parties prenantes, fournisseurs & prestataires comme clients de Synchrone, cette politique vise trois objectifs majeurs :

Construire une relation davantage structurée, responsable, éthique et durable avec nos fournisseurs sur les enjeux RSE fondamentaux liés à nos activités respectives, tout en renouant le lien rompu ponctuellement suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Privilégier des achats numériques plus responsables dans notre chaîne d'approvisionnement mais également en tant que propre fournisseur de prestations numériques pour nos clients.

Développer des partenariats à impact positif pour conjuguer nos efforts en faveur des territoires locaux et des entreprises du secteur adapté.

Elle précise les engagements de la société, ainsi que la procédure mise en oeuvre dès 2023 visant à intégrer des considérations sociales, environnementales et éthiques dans les processus d'Achats de Synchrone, accompagnée par des fournisseurs partageant les valeurs de la société et avec lesquels elle encourage des pratiques commerciales durables.

Cette politique définit de plus le monitoring selon lequel la progression des objectifs sera mesurée et les indicateurs clés de performance qui seront suivis.

Synchrone s'engage par ailleurs, par le biais de cette politique, à communiquer tout à la fois ses engagements, objectifs et résultats, et l'ensemble des données et informations qui pourront faire progresser ses parties prenantes et plus largement l'éco-système auquel elle appartient.

Plan d'action *Supply Chain* éco-responsable

Au cœur de sa Politique Achats durables et numériques responsables, Synchrone a choisi de cibler six enjeux majeurs en matière de responsabilité sociétale et environnementale dans son plan d'action *Supply Chain* éco-responsable.

Identifiés comme les plus significatifs par rapport à notre activité, ils font l'objet d'engagements afin de réduire de manière efficace et significative nos impacts négatifs sur notre chaîne de valeur, tout en faisant évoluer avec nos parties prenantes (fournisseurs, prestataires, partenaires...) des axes plus durables à impacts positifs.

- Respect des droits de l'homme
- Favoriser l'emploi des personnes écartées de l'emploi / Handicap
- Lutter contre la fraude et la corruption
- Lutter contre le changement climatique
- Favoriser un numérique responsable
- Développer les territoires locaux / les acteurs locaux

Ainsi, chacun des six enjeux identifiés comme majeurs en matière de responsabilité environnementale et sociétale a été intégré au plan d'action 2023. Ce dernier a été suivi dans le cadre de procédures et d'outils dédiés à la mise en œuvre effective de nos acheteurs comme de nos fournisseurs.

Respect des droits de l'homme

Signataire du Pacte des Nations Unies depuis **2013**

Engagements DDHC et OIT renouvelés annuellement

1 procédure d'audit des fournisseurs mise en place

L'homme est au cœur de l'activité et du développement de Synchrone. Respecter les droits des individus et le droit du travail sont une priorité.

C'est en ce sens que nous nous conformons à la Déclaration Universelle des droits de l'homme, aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et au Pacte mondial des Nations Unies dont nous sommes signataires depuis plus de 10 ans et engagés dans un processus de *COP (Communication On Progress)*.

Au cœur du plan d'action 2023 :

Afin de s'assurer du respect des normes relatives aux droits des individus et aux droits du travail dans ses approvisionnements, Synchrone a sollicité en 2023 l'ensemble de ses fournisseurs via un avenant au contrat les liant, afin que ces derniers transmettent un ensemble de documents légaux et répondent aux deux questionnaires d'évaluation RSE et Ethique des Affaires.

Les documents déposés par les fournisseurs à l'attention de Synchrone sur la plateforme Provigis :

- Extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait KBIS) datant de moins de 3 mois ;
- URSSAF datant de moins de 3 mois ;
- Liste nominative des travailleurs étrangers hors UE datant de moins de 3 mois.

Les engagements vérifiés et évalués au travers des 2 questionnaires :

- Conformité Loi Sapin II
- Adhésion à des initiatives promouvant le droit des individus et les droits du travail : *Global Compact* et *Charte de la Diversité* notamment.

Favoriser l'emploi des personnes écartées de l'emploi / Handicap

1 politique d'insertion

3 partenaires (dont 2 EA) pour l'insertion

3 nouveaux contrats signés

100 % des D3E gérés par une ESUS

Synchrone développe et déploie depuis plus de 15 ans des actions socialement responsables notamment en faveur de l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans la continuité, elle encourage ses propres fournisseurs en ce sens et vise le développement de relations d'affaires avec l'écosystème local afin de permettre une création d'emploi local dans notre chaîne de sous-traitance, notamment pour des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi (EA, ESAT, Entreprises d'insertion).

NOTRE POLITIQUE D'INSERTION EN CO-TRAITANCE

Conscients des défis auxquels sont confrontées les personnes en difficulté sur le marché du travail, Synchrone a décidé de mettre en place une approche collaborative pour favoriser leur insertion professionnelle. Synchrone croit fermement que chaque personne mérite une chance équitable de s'épanouir professionnellement, et que la diversité et l'inclusion sont des atouts majeurs pour le développement économique et social.

En ce sens, Synchrone a mis en place une politique d'insertion orientée sur la co-traitance visant à combiner ses ressources, ses expertises et son réseau d'entreprises partenaires pour maximiser l'impact de ses actions.



Au cœur du plan d'action 2023 :

Les 3 partenaires choisis par Synchrone pour mettre en commun leurs ressources pour promouvoir l'embauche des personnes en difficulté d'insertion, sont des entreprises d'insertion ou des ESAT (établissements ou services d'aide par le travail).

Avec ses partenaires, Synchrone souhaite ainsi s'orienter sur 2 axes majeurs : instaurer une approche inclusive et collaborative, en encourageant l'échange de bonnes pratiques, la coordination des actions et la mise en commun des ressources nécessaires à la réussite des initiatives communes.

En mars 2023, Synchrone a réalisé un premier contrat d'insertion de personne en situation de handicap, dans le cadre de son centre de services de support informatique de proximité pour le client SNCF.

Deux autres contrats ont été signés sur le second semestre attestant de l'efficacité de la démarche.

Forte de cette première réussite, Synchrone compte poursuivre ses efforts et s'est fixée un objectif ambitieux de 3 000 heures de prestations en insertion réalisées à fin 2023.

LE CHOIX D'UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE À UTILITÉ SOCIALE ET LOCALE POUR LA VALORISATION DE NOS D3E

Par ailleurs, Synchrone a poursuivi en 2023 sa politique de collecte systématique des D3E par une entreprise solidaire et a lancé un appel d'offres dédié à plusieurs prestataires identifiés (actuels et nouveaux).

C'est une ESUS (Entreprise Solidaire à Utilité Sociale) qui a remporté l'appel d'offres et a procédé à l'enlèvement de près d'une tonne de matériels recyclés ou reconditionnés ! Cette entreprise rassemble plusieurs structures sociales : un ESAT, plusieurs entreprises adaptées (EA), une entreprise d'insertion (EI) et un chantier d'insertion (ACI).

Lutter contre la fraude et la corruption

Déploiement de la Charte
Waserman

Déploiement d'un
questionnaire fournisseurs
Loi Sapin II

Formation des équipes Achats
à la lutte contre la corruption

Synchrone a mis en place des procédures et des outils afin de lutter contre différents types de fraude et prévenir, détecter et gérer les risques de corruption et délits associés.



Au cœur du plan d'action 2023 :

- Synchrone a entériné le 15 mai 2023 sa *Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle au sein de l'UES Synchrone*, diffusée pour ses parties prenantes externes et sur le Site Web de l'entreprise ([accès à la Charte](#)).

Elle entérine la mise en place d'un dispositif d'alerte permettant de signaler en toute sécurité et confidentialité des informations portant sur tout crime, délit, menace, préjudice ou violation d'un engagement international de la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement.

A ce titre, cette charte propose notamment une procédure d'alerte concrète et formelle dans les domaines économiques et financiers : fraude (notamment fiscale), vol, escroquerie, abus de biens sociaux, blanchiment, délit d'initié, non-respect du code de conduite anticorruption.

- Dans le même temps, Synchrone a déployé son *Questionnaire Sapin II* (à disposition des fournisseurs ciblés via la plateforme *Provigis*), qui devra être complété par tous les fournisseurs de Synchrone à compter du 1^{er} semestre 2023.

Le *Questionnaire Sapin II* vise notamment à déterminer la conformité et la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Risques liés à l'activité et cartographie
- Code de Conduite et formation des collaborateurs
- Politiques et procédures de lutte anti-corruption
- Dispositif d'alertes internes
- Conformité des comptes
- Intégrité des tiers
- Cas de condamnation

Lutter contre le changement climatique

3 X moins

d'émissions de CO₂e/
collaborateur que la
moyenne sectorielle

1 nouvel engagement
dynamique et concret
impliquant nos
fournisseurs
et prestataires

Trajectoire
de réductions
de nos émissions
alignée avec les
Accords de Paris
2030



Le Bilan Carbone 2023 de Synchrone – réalisé sur les scopes 1, 2 et 3 – affiche 1,7kt de CO₂e émis, soit 1,6t par salarié : plus de trois fois moins que les entreprises du secteur d'activité. Ce résultat très encourageant, couplé à une Stratégie Climat déjà en action, assoit l'engagement et le dynamisme de Synchrone dans la réduction de son empreinte carbone.

Synchrone s'engage ainsi à atténuer avec ses fournisseurs l'impact défavorable des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et se fixe pour objectif de se mobiliser dans une stratégie efficace de réduction pour diminuer de 4 % chaque année ses émissions.

Au cœur du plan d'action 2023 :

- Favoriser les fournisseurs disposant d'un engagement environnemental concret
- Identifier et contractualiser avec des fournisseurs généraux d'équipements de bureau respectueux de l'environnement
- Repenser le parc automobile en augmentant la part de véhicules électriques et hybrides
- Rationaliser l'utilisation de papier au sein des agences
- Sensibiliser ses prestataires sur les enjeux et impacts quotidiens au travers de Quizz mensuels (déplacements, alimentation)

FOCUS ACTION

- Synchrone a engagé et évalué l'ensemble de ses fournisseurs dans la réalisation d'une évaluation « Score Climat » par le biais de son prestataire *Greenly*.
- Synchrone a engagé au 1^{er} semestre 2023 une étude de transition de son parc automobile vers une flotte plus responsable, composée notamment de véhicules électriques et hybrides. En effet, bien que la fabrication d'un véhicule électrique génère plus d'émissions qu'un véhicule thermique, à long terme, les émissions de CO₂ provenant de la combustion de carburant des voitures thermiques sont nettement plus importantes que celles résultant de la production d'électricité pour les voitures électriques (particulièrement dans un pays où le mix électrique est peu carboné, comme en France). Synchrone estime pouvoir à termes réduire de 35 % les émissions moyennes générées par sa flotte automobile, pour atteindre d'ici 2028 150 gCO₂eq/km. Le Service Achats a initié des échanges avec ses fournisseurs actuels et étudié le marché afin d'identifier les autres prestataires potentiels. Les travaux de sélection d'un prestataire a abouti au second semestre 2023, permettant à Synchrone d'engager sa transition vers une flotte automobile durable avec sa toute nouvelle Car Policy dès le début de l'année 2024.

Favoriser un numérique responsable

Sélection

de prestataires engagés Numérique Responsable

Intégration

de critères durables dans nos achats numériques

Limitation

de la consommation énergétique et des déchets numériques



Synchrone s'inscrit dans une démarche Numérique Responsable et œuvre notamment en faveur de la sobriété et de l'allongement de la durée de vie de ses produits et services IT dès la phase d'achat.

Dans une logique d'amélioration continue, la démarche Numérique Responsable vise à améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique au travers de plusieurs impacts positifs :

- Réduction de l'impact environnemental et amélioration de l'impact social grâce à une meilleure consommation du numérique
- Activation d'un levier d'économie financière et d'innovation au travers du *Green IT* et de l'*IT for Green*
- Sensibilisation et levier d'engagement pour les collaborateurs d'une société mais aussi pour ses fournisseurs et clients

Au cœur du plan d'actions 2023 :

Dans une démarche de numérique responsable, Synchrone a diffusé en 2023 deux appels d'offres conformément aux exigences de sa Politique Achats durables et numériques responsables.

Le 1^{er} appel d'offres porte sur la revalorisation de son parc informatique au travers du reconditionnement et / ou du recyclage de matériel et de D3E.

En réponse au cahier des charges émis, Synchrone attendait notamment que le prestataire fournisse dans sa proposition :

- Les méthodes de suppression des données
- Poids total recyclé
- Taux de valorisation
- Destination du matériel non reconditionné
- Emissions de gaz à effet de serre évitées

Ainsi, Synchrone a sélectionné le prestataire notamment sur des critères liés au pourcentage d'équipements reconditionnés et à la filière de revalorisation, dans la lignée de son engagement de « choisir des fournisseurs pour qui le Numérique Responsable est une priorité ».

Le second appel d'offres porte sur l'achat d'une soixantaine de PC Portables pour renouveler plus durablement une partie du parc existant.

Au travers de son cahier des charges, Synchrone place le Numérique Responsable au cœur de ses attentes, notamment en termes de durabilité des équipements. En effet, les critères attendus sont :

- Garantie 5 ans (pièces et main d'œuvre)
- Prestation de maintenance permettant une intervention sous 1 jour ouvré sur site
- Reprise du matériel en fin de vie
- Indice de réparabilité minimum de 7/10

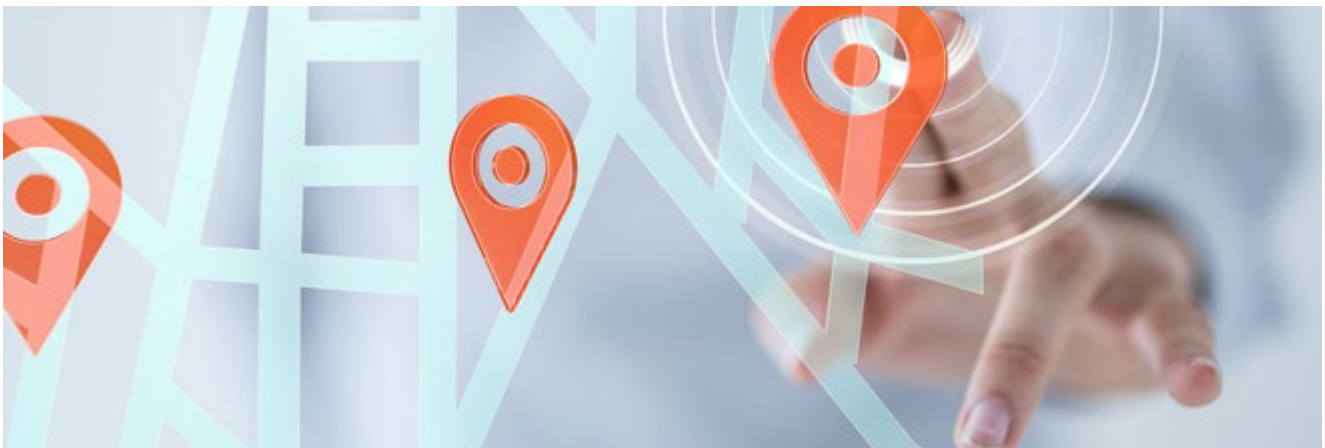
A ce titre, Synchrone sélectionnera le prestataire notamment sur des critères tels que l'implication ressentie sur le besoin et les idées apportées, l'utilisation de matériaux durables et/ou recyclés et la fourniture d'emballages 100 % recyclés ou renouvelables.

Développer les territoires locaux / les acteurs locaux

Sélection de prestataires locaux pour les agences Synchrone

Soutien aux initiatives territoriales relatives à nos engagements RSE

Participation à l'économie de nos Régions au travers de clubs, groupes...



Le territoire local renvoie à la zone géographique où se situe une implantation résidentielle ou toute autre implantation humaine, à proximité physique des sites de l'organisation ou dans les zones d'impact de l'organisation. En favorisant les achats de proximité et en s'appuyant sur des ressources locales, la société soutient et favorise le développement local.

Synchrone s'est toujours attachée à favoriser les acteurs locaux pour des achats de prestations intellectuelles ou de services à la personne. Elle soutient particulièrement les associations locales via du mécénat solidaire ou sponsoring culturel.

Au cœur du plan d'action :

- Synchrone a choisi un fournisseur à la fois local et engagé, voisin de son agence principale de Paris pour son approvisionnement en café. Situé dans le 16^e arrondissement de Paris *Chacun Son Café* est engagé dans différents programmes à mission.
- Premier torréfacteur certifié B Corp en France, *Chacun Son Café* fournit des solutions « cafés éthiques » qui agissent pour le climat et la biodiversité.

Engagements de nos fournisseurs et prestataires

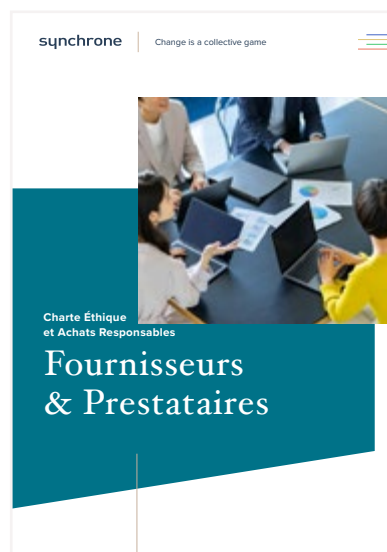
Synchrone attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent à ses côtés sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats durables et numériques responsables, dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif. À cette fin, elle s'est dotée de dispositifs contractuels et d'outils de sensibilisation et d'évaluation de ses prestataires et fournisseurs.

Déploiement de notre *Charte Ethique & Achats Responsables*

Une Charte dédiée pour nos fournisseurs et prestataires

6 principes RSE à respecter

Une signature requise pour poursuivre ou débiter la relation contractuelle



Synchrone a œuvré en 2022 à la définition d'une nouvelle Charte éthique à destination de ses fournisseurs et prestataires, renommée *Charte Ethique & Achats Responsables*.

Outil clé de la Politique Achats durables et numériques responsables de Synchrone, cette charte est portée par une ambition d'amélioration et de performance continue de sa politique RSE et plus spécifiquement de deux prioritaires : la diminution de son empreinte environnementale et une relation fournisseurs/prestataires encore plus éthique et responsable.

Au cœur d'une relation basée sur les cinq principes forts du code de conduite défini par Synchrone – impartialité, intégrité, neutralité, confidentialité et respect – Synchrone demande à ses fournisseurs et prestataires par cette charte de s'engager à ses côtés sur les engagements édictés au sein de sa Politique Achats durables et numériques responsables, dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif.

Ainsi, afin de débiter ou de poursuivre une relation commerciale avec Synchrone, chaque fournisseur ou prestataire se doit de signer cette charte.

FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES | 6 PRINCIPES RSE À RESPECTER :

Respecter les droits de l’homme et du travail

Nos fournisseurs et prestataires s’engagent à respecter la Déclaration Universelle des droits de l’homme et les Conventions Fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail.

Favoriser la diversité et l’inclusion

Nos fournisseurs et prestataires s’engagent à développer une politique en faveur de l’emploi des personnes en situation de handicap et éloignées de l’emploi (notamment demandeurs d’emploi de longue durée et jeunes sans qualification).

Lutter contre la fraude et la corruption

Nos fournisseurs et prestataires s’engagent à rester vigilants et appliquer strictement les normes d’éthique et de conformité applicables à l’ensemble de leurs collaborateurs.

Lutter contre le changement climatique

Nos fournisseurs et prestataires s’engagent à réduire durablement leurs émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES), avec pour objectif d’atteindre d’ici 2030 la neutralité carbone.

Favoriser un numérique responsable

Nos fournisseurs et prestataires s’engagent à intégrer dans leur stratégie une démarche Numérique Responsable visant à réduire l’impact environnemental de leurs produits et services et à faire du numérique un levier d’inclusion sociale et d’innovation.

Développer les territoires locaux / acteurs locaux

Nos fournisseurs et prestataires s’engagent à favoriser les achats de proximité et à s’appuyer sur des ressources locales afin de contribuer au développement économique des territoires locaux.

CHARTRE ÉTHIQUE ET ACHATS RESPONSABLES



Dédiée à nos fournisseurs et prestataires, la Charte Éthique et Achats Responsables a été déployée au premier trimestre 2023.

A ce titre, le document a été rendu public sur le Site Web de Synchron, sur lequel il est téléchargeable. Par ailleurs, il a été soumis pour signature à l’ensemble des fournisseurs et prestataires de Synchron par le biais de la solution de signature électronique *DocuSign*.

Nombre de fournisseurs sollicités : 89

Taux de signature : 59 %

Implication contractuelle

60 %

de nos tops fournisseurs ont signé la clause RSE Synchrone

75 %

de nos tops fournisseurs déjà engagés dans la RSE

62 %

de fournisseurs ciblés audités sur leurs engagements RSE

RÉDACTION D'UNE CLAUSE RSE POUR ENRICHIR LES CONTRATS ENTRE SYNCHRONE ET SES FOURNISSEURS

En 2023, Synchrone a œuvré à la rédaction d'une clause contractuelle afin d'inscrire sa démarche responsable, éthique et respectueuse au cœur de sa relation client—fournisseur.

Ainsi, les contrats (ou conditions générales d'achats) liant Synchrone à ses fournisseurs, comprennent dès 2023 (par avenant pour les contrats déjà en cours), un article « Politique RSE ».

L'article « Politique RSE » suivant est inséré au sein du Contrat :

« Le Fournisseur s'engage dans le mois suivant la fin d'année civile, à fournir à SYNCHRONE les documents légaux et documents spécifiques suivants :

- Extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait KBIS) datant de moins de 3 mois ;
- URSSAF datant de moins de 3 mois ;
- Liste nominative des travailleurs étrangers hors UE datant de moins de 3 mois ;
- Complétude du Questionnaire RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) portant sur l'année échue ;
- Complétude du Questionnaire Loi Sapin II portant sur l'année échue.

A cet effet, le Fournisseur sera invité à déposer lesdits documents sur la plateforme www.provigis.com, prestataire de Synchrone pour le contrôle de conformité de ses fournisseurs, ce que le Fournisseur accepte d'ores et déjà expressément.

Le Fournisseur a pris connaissance et accepte l'ensemble des termes et conditions de (i) la Charte Synchrone « Ethique & Achats Responsables ».

60 % de fournisseurs ciblés ont d'ores et déjà signé la clause RSE Synchrone

ETAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS RSE DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES SYNCHRONE

En 2023, Synchrone s'est attachée à réaliser un état des lieux de l'engagement RSE de ses fournisseurs majeurs, en étudiant pour chacun d'entre eux le niveau d'implication en matière d'environnement, de respect des droits du travail et des droits humains.

Elle a ainsi étudié l'ensemble des engagements externes pris par ses fournisseurs (Pacte mondial des Nations Unies, Charte RFAR), des éventuelles évaluations par des tiers (EcoVadis notamment) ainsi que des clauses liées à leurs engagements RSE présentes au sein de leurs contrats.

Evaluation fournisseurs

Un questionnaire
RSE

Un questionnaire
éthique des affaires
Sapin II

Un questionnaire
environnemental
©**Greenly**

Synchrone a mis en place plusieurs outils afin d'évaluer dès la fin d'année l'ensemble de ses fournisseurs ciblés de 1^{er} rang sur les exigences sociales, environnementales et éthique, et de mettre en place rapidement les éventuelles actions correctives nécessaires.

EVALUATION DE MATURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Synchrone a œuvré avec son partenaire *Greenly* à l'évaluation du niveau de maturité de ses fournisseurs sur les enjeux environnementaux mais aussi de les sensibiliser à leurs émissions de gaz à effet de serre et ainsi de les inciter à mettre en œuvre des actions simples de réduction de leur empreinte carbone.

Questions aux fournisseurs :

1. Avez-vous réalisé un Bilan Carbone ? Avez-vous mis en place un ou plusieurs objectifs de réduction quantifiée ?
2. Avez-vous mis en place des outils ou des approches pour sensibiliser l'ensemble de vos employés aux questions liées au changement climatique ?
3. Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter l'utilisation de l'avion et de la voiture individuelle pour les déplacements professionnels ?
4. Quelle part du matériel informatique que vous achetez est reconditionnée ?
5. Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter la consommation de viande lors des repas en entreprise ?



Ce questionnaire a été soumis à l'ensemble des fournisseurs Synchrone de 1^{er} rang ciblés. Ces résultats sont par la suite analysés dans l'objectif de réaliser un feed-back constructif aux fournisseurs.

Nombre de fournisseurs incités à calculer leur Score Climat* : 89

% de fournisseurs ciblés ayant un Score Climat C ou supérieur : 28 %

% de fournisseurs IT ciblés ayant un Score Climat C ou supérieur : 22 %

*Score climat : système de certificat qui permet de reconnaître la maturité des entreprises en matière de stratégie climat

QUESTIONNAIRE RSE SYNCHRONE

Afin d'évaluer l'engagement et les actions mises en place par ses fournisseurs, Synchrone a conçu un questionnaire sur-mesure sur l'ensemble des enjeux RSE, qui a été diffusé à ses fournisseurs dès 2023, puis en début de chaque année civile par le biais de la plateforme Provigis.

Le Questionnaire RSE Synchrone vise notamment à déterminer la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Engagements externes publics (Global Compact, Charte de la Diversité, Charte Numérique Responsable, etc.)
- Engagements formalisés et démarches du fournisseur dans le domaine social (notamment handicap), environnemental, achats responsables et numérique responsable.
- Evaluations réalisées (EcoVadis, etc.), labels et normes détenus (Label RFAR, label NR, ISO 37001, etc.)

La réalisation de ce questionnaire s'accompagne de la rédaction d'une procédure de monitoring, que l'on peut résumer par trois temps forts :

- **Analyse du taux de retour et relances**
Au cours du 1^{er} trimestre
- **Analyse des questionnaires et étude des réponses**
Fin du 1^{er} trimestre
- **Retours aux fournisseurs et propositions d'actions d'amélioration**
Au cours du 2nd semestre

QUESTIONNAIRE ÉTHIQUE DES AFFAIRES SAPIN II

Au même titre que le Questionnaire *RSE Synchrone*, un Questionnaire *Sapin II* dédié aux enjeux liés à l'éthique et à la lutte anti-corruption a été conçu et associé à la démarche 2023. Il a été diffusé aux fournisseurs de Synchrone dès 2023, puis en début de chaque année civile par le biais de la plateforme *Provigis*.

Le Questionnaire *Sapin II* vise notamment à déterminer la conformité et la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Risques liés à l'activité et cartographie
- Code de Conduite et formation des collaborateurs
- Politiques et procédures de lutte anti-corruption
- Dispositif d'alertes internes
- Conformité des comptes
- Intégrité des tiers
- Cas de condamnation

Ce questionnaire est monitorité, dès son entrée en vigueur en 2023, selon la même méthodologie que le Questionnaire *RSE Synchrone*.

63,33 % fournisseurs ciblés en 2023 ont répondu à notre questionnaire d'évaluation sur les enjeux d'éthique des affaires.

LES ÉLÉMENTS CLÉS RÉVÉLÉS EN SYNTHÈSE :**Les éléments positifs :**

- **60,53 %** ont mis en place un recensement des risques liés à leur activité
- **68,42 %** disposent d'un code de conduite
- **80,77 %** proposent des formations à leurs employés (notamment dans les fonctions commerciales, achats, finance) sur le code de conduite et sa mise en œuvre
- **50 %** disposent d'une personne responsable de la Compliance
- **60,53 %** disposent de politiques écrites assorties de procédures couvrant spécifiquement la lutte anti-corruption (Cadeaux, invitations, sponsoring, notes de frais...)
- **100 %** des sociétés soumises à l'obligation légale ont fait auditer ou valider les comptes de leur société par un conseil extérieur
- **2,63 %** ont connaissance qu'un Agent public détient des parts, des intérêts financiers ou occupe une fonction de direction dans leur société
- **71,05 %** ont un contrôle de l'intégrité de leurs tiers clients, fournisseurs, intermédiaires commerciaux
- **15,79 %** ont connaissance que les tiers concernés sont en relation avec des Agents publics dans le cadre des prestations sous traitées
- **7,89 %** d'entre eux ont connu des cas de condamnation de leur société ou de leurs dirigeants dans les 3 dernières années

Les éléments à creuser dans notre relation Achats & Fournisseurs :

- **44,77 %** ont mis en place un dispositif d'alertes internes



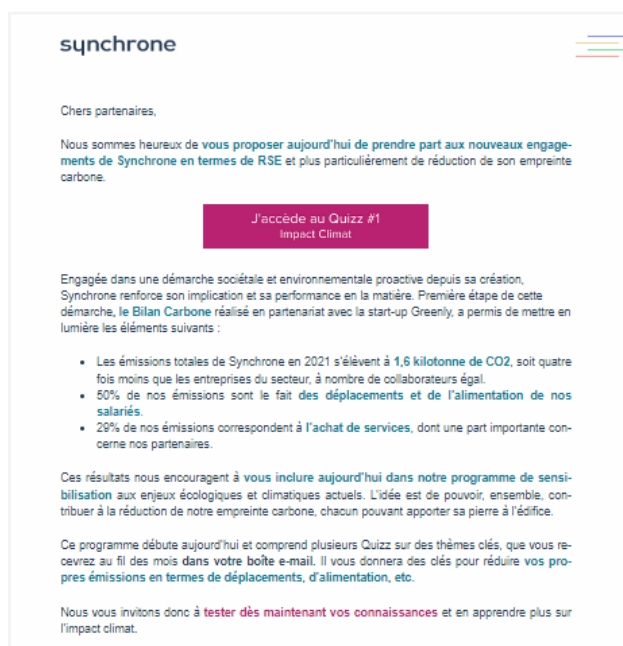
Sensibilisation des prestataires

1 programme
de Quizz mensuels

189
prestataires conviés

Taux de clic :
21 %

Synchrone a construit un programme de sensibilisation à destination de ses prestataires, sur les enjeux écologiques et climatiques majeurs.



Conçu avec *Greenly*, ce programme prend la forme de Quizz ludiques envoyés mensuellement par e-mail à l'ensemble des prestataires de Synchrone. Le programme a débuté par l'envoi d'un premier Quizz accompagné d'une note d'intention au mois de décembre 2022.

Le programme de sensibilisation de nos prestataires aborde les thèmes suivants selon le planning de communication régulier durant 7 mois : Sensibilisations 2023

Synchrone a poursuivi en 2023 son programme de sensibilisation à destination de ses prestataires, sur les enjeux écologiques et climatiques majeurs.

Conçu avec *Greenly*, ce programme prend la forme de Quizz ludiques envoyés mensuellement par e-mail à l'ensemble des prestataires de Synchrone.



Les thèmes abordés au 1^{er} semestre 2023 :

- 01/2023 Déplacements & Mobilité
- 02/2023 Numérique Responsable
La communication du mois de février était par ailleurs accompagnée d'un Mémo éco-gestes numériques. Diffusé à l'ensemble des prestataires de Synchrone, il avait pour objectif de les sensibiliser à l'empreinte carbone induite par leurs usages du numérique, et de proposer quelques gestes simples à appliquer au quotidien pour y remédier.
- 03/2023 Alimentation & filière Agroalimentaire
- 04/2023 Déchets
- 05/2023 Enjeux Energie Climat
- 06/2023 Consommation des foyers & du logement

Conclusion

A partir de cette politique et des engagements RSE attendus par ses fournisseurs et prestataires, Synchrone apprécie également tous ceux qui sont déterminés à engager de nouvelles actions en faveur du développement durable.

Synchrone veillera notamment à suivre l'amélioration de leur performance RSE dans la mesure de ce qui leur est possible.

A ce titre, au-delà de la conformité des documents légaux et d'un score de **25/31**, soit **80,64 %** au questionnaire RSE de *Provigis*, Synchrone décroche la médaille *Gold* par son propre engagement d'Acheteur Responsable dans le suivi de ses fournisseurs et sous-traitants.

Certificat Provigis



Nous soussignés, **Provigis SAS**, agissant en qualité de tiers de confiance, attestons par le présent certificat que :
La société **SYNCHRONE**, (SIREN : **438313843**) dont le siège social est situé **405 Avenue Galilée - 13799 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3** a obtenu la **médaille Tiers Responsable Gold** dans le cadre du programme de médailles Provigis.

La **médaille Tiers Responsable Gold** atteste que la société **SYNCHRONE** détient une documentation évaluée par Provigis conforme (Kbis, URSSAF et questionnaire standard RSE) et est engagée dans une démarche Acheteur Responsable de suivi de ses fournisseurs et sous-traitants.

Ladite documentation est valable pour l'année civile en cours, **jusqu'au 31/12/2023**.

A Paris
Signé Rémi LENTHERIC,
Directeur de Provigis SAS

La société déclare expressément que la délivrance du Certificat Provigis ne vaut nullement certification d'état.
Les documents transmis par la société sont contrôlés par PROVIGIS conformément aux dispositions contractuelles conclues avec le Client de la société, PROVIGIS n'est nullement garante de leur authenticité.

PROVIGIS – SAS au capital de 700 000 Euros – RCS Paris 431 960 251 – 4 boulevard Diderot – 75012 PARIS – www.provigis.com

À propos de Synchrone

Être Synchrone, au sein de nos équipes et avec les entreprises que nous accompagnons, c'est savoir s'écouter et se comprendre, c'est penser ensemble les solutions de demain, dans un usage vertueux des technologies, c'est être curieux.se, c'est agir et réagir avec virtuosité, c'est partager les savoirs et les expertises, cultiver les différences et les échanges pour enrichir les modèles en construction.

Cette marque de fabrique nous a conduits en 20 ans à devenir le partenaire de la transformation digitale des organisations les plus pointues, les plus ambitieuses et les plus prestigieuses, tout en restant une ESN à taille humaine.

Synchrone poursuit sa croissance grâce à un maillage territorial dense et l'expertise avérée de ses 1600 collaborateurs dans ses domaines de prédilection : finance consulting, cybersécurité, digital et innovation, data et IA.

Plus d'informations sur www.synchrone.fr